LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 14. Aperçu pour mercredi: averses.

votre temps est précieux...
voyagez par avion nolisé !
MÉTRO AVIATION INC. Aéroport de St-Hubert 514-678-5610

Vol. LXVIII - No 226 | Montréal, mardi 28 septembre 1976 | Saint-Wenceslas | 25 CENTS

30,000 journaliers quitteraient la FTQ

Cassure dans la grève du bâtiment

par Louis-Gilles Francoeur

L'état-major des 30,000 journaliers de la FTQ-Construction a annoncé hier soir qu'il rappellera aujourd'hui même son ordre de grève à cause du peu de participation des autres unions de cette centrale. Il invitera en outre ses membres à entériner dès samedi l'équivalent des propositions soumises officieusement à la FTQ-Construction en fin de semaine par le conciliateur, si la partie patronale les faisait siennes par écrit.

Cette importante brèche dans la grève déjà hésitante de la FTQ-Construction pourrait devenir permanente. En effet, un porte-parole des journaliers a indiqué hier soir que cette union — la plus nombreuse dans cette centrale — pourrait se désaffilier éventuellement si les autres corps de métier de la FTQ-Construction menaçaient ses gains en matière de juridiction. Cette menace a été faite officiellement dimanche aux 34 affiliés de la FTQ-Construction par le principal négociateur des journaliers, M. Roger Perreault.

M. Perreault, présenté par la commission Cliche comme un complice de Dédé Desjardins au temps où il était directeur de la Commission de l'industrie de la construction, est présentement négociateur-conseil pour les journaliers. Il a récemment démissionné des fonctions qui lui avaient été confiées à la table centrale de la construction. Il vient en outre d'être acquitté d'une accusation de fraude intentée par suite de l'incident célèbre du bateau. Il avait fait travailler des inspecteurs de la CIC à la construction de son bateau de plaisance. Rabroué mais non chassé, il avait dû rembourser le salaire des inspecteurs.

Le juge instruisant ce procès a libéré Perreault de toute accusation du fait qu'il n'était pas fonctionnaire au sens strict de la loi en tant que directeur de la CIC. La CIC n'était pas subventionnée en effet par le trésor public mais avec l'argent des syndiqués de la construction.

Rejoint hier au téléphone, Roger Perreault a déclaré au DEVOIR que les journaliers ne pouvaient plus "tenir à eux seuls avec un petit nombre d'autres locaux" la grève en cours. Il a indiqué que seuls les syndiqués du métal en feuille, des monteurs d'acier de structure et des systèmes intérieurs avaient fourni jusqu'ici des hommes au "pool" syndical chargé du piquetage dans l'industrie. Les électriciens pour leur part ont leur propre stratégie de piquetage.

"On s'est réuni dimanche avec les exécutifs et les permanents des journaliers, a dit Perreault. Tous sont d'accord pour faire la grève à condition de savoir avec qui. On leur a dit qu'on attendait de voir ce que ça donnerait lundi et il ne s'est rien passé. Il y avait 150 piqueteurs chez Janin. En tout, trois vrais piquets de grève à Montréal."

De son côté, le directeur provincial de la FTQ-Construction, M. Guy Dumoulin, rendait un autre son de cloche. Reconnaissant la faiblesse du piquetage et de la participation aux lignes, il a soutenu que 70% des grands travaux de construction n'en étaient pas moins paralysés et que cette "pression" suffisait.

Les journaliers de la FTQ ont un certain nombre d'autres raisons pour songer à rentrer au travail. Ils ont déjà en effet l'uniformité des salaires d'un bout à l'autre de la province, un avantage que cherchent les autres métiers. La question du délégué de chantier, le placement et la sécurité d'emploi n'étant plus matière à négociation, les propositions formulées officieusement en fin de semaine par le conciliateur leur semblent suffisantes.

Selon plusieurs sources syndicales, le conciliateur a en effet offert d'instaurer le temps double le samedi ainsi qu'après deux heures de surtemps, en soirée. Une formule Rand serait instaurée pour régler la question de la sécurité syndicale.

Les journaliers, poussés dans le dos par les autres métiers, ont accepté pour leur part d'abandonner aux opérateurs de machinerie lourde la juridiction obtenue sur les locomotives dans les tunnels et l'opération des pompes ayant plus de six pouces de diamètre. Ils n'acceptent pas toutefois la proposition syndicale faite au conciliateur dans la nuit de samedi à dimanche, qui en maintenant le statu quo en matière de juridiction de métier leur ferait perdre ce qu'ils ont acquis dans les dernières propositions patronales.

Si les autres corps de métier faisaient bloc pour leur faire perdre ces gains, a déclaré Roger Perreault, les journaliers verraient qu'ils n'ont plus rien à faire à la FTQ-Construction. Ainsi en ont décidé les permanents de cette union, en fin de semaine, selon le négociateur syndical.

En outre, selon certaines sources syndicales, un certain nombre de corps de métier — notamment les cinq qui s'étaient

Voir page 6: Construction



Les trois survivants du commando qui a frappé dimanche l'hôtel Sémiramis ont été pendus hier matin à Damas, devant l'établissement même où ils avaient mené leur opération qui avait fait quatre morts et 34 blessés. Les suppliciés portent au cou l'écriteau indiquant leur crime et le châtiment qui en découle. Voir nos informations, page 8. (Téléphoto AP)

Testings linguistiques

La formule Bourassa serait connue demain

Un porte-parole du bureau du premier ministre a indiqué hier soir que la solution au problème des enfants néo-québécois qui ont échoué aux tests d'aptitudes linguistiques sera communiquée dès que les conseillers juridiques du gouvernement auront statué sur la régularité de la proposition envisagée par M. Bourassa. M. Charles Denis a laissé entendre que l'on serait fixé au milieu de la semaine, mais il n'écarte pas l'hypothèse d'un nouvel examen en conseil des ministres.

Suivant les indices recueillis hier et à la lumière d'une déclaration faite par M. Bourassa devant les étudiants du Collège Jean-de-Brébeuf, il semble que l'accord sera fait sur une formule "autre que les tests". Le ministère serait disposé à confier aux Commissions scolaires la responsabilité de faire passer des entrevues aux enfants qui avaient été jugés inadmissibles au secteur anglophone. Cette formule, agréée par le Consiglio educativo italo-canadese, est précisément celle que des spécialistes de la Commission des écoles catholiques de Montréal avaient préconisée, convaincus que les entrevues

Voir page 6: La formule

au sommaire

- Les conservateurs précisent leur stratégie — page 2
- L'Hydro refuse les recommandations de Cournoyer — page 3
- Les trois propositions de M. Trudeau, un éditorial de Claude Ryan
- Les pendus de Juin noir: une analyse de Georges Vigny
- Des organigrammes mais pas de politique: un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4
- Les professeurs de l'UQAM en journée d'étude — page 7
- Le nombre des morts par cancer du poumon a plus que doublé en douze ans — page 11

Incendie à l'Institut Laval

Un incendie qui a nécessité plusieurs alertes, a éclaté hier soir au pénitencier de l'Institut Laval, anciennement connu sous le nom de Saint-Vincent-de-Paul.

Le feu a pris naissance vers 19 h 30 au deuxième étage d'une aile de l'institution à sécurité maximum au moment où quelque 300 prisonniers protestaient contre les conditions de détention.

Les pompiers de Laval ont réussi à maîtriser le brasier peu après 21 h tandis que des policiers bouclaient le secteur.

Un porte-parole de la police a déclaré qu'un prisonnier avait été blessé. Les autres détenus de l'aile en feu ont été conduits dans une cour adjacente où ils devaient passer la nuit.

Le directeur de l'institution, M. Bienvenu Marcoux, a déclaré qu'une mutinerie avait débuté vendredi dernier quand des prisonniers se sont barricadés dans une section du pénitencier.

"Pressions soviétiques", dit Van Der Byl

Salisbury refuse toute renégociation

(d'après Reuter et AFP) — A la suite du refus des cinq pays de la "ligne du front", le gouvernement de Salisbury a annoncé hier qu'il refusait d'engager toute nouvelle négociation sur le plan-Kissinger.

La Rhodésie attend maintenant que la Grande-Bretagne et les États-Unis honorent leurs engagements et, a déclaré le ministre rhodésien des Affaires étrangères, M. Van Der Byl, "nous aurons la responsabilité de choisir d'autres Noirs responsables pour appliquer le plan avec nous".

Il ne fait aucun doute, a dit M. Van Der Byl, que les présidents Machel (Mozambique) et Neto (Angola) ayant participé au sommet où fut prise la décision de rejeter le plan-Kissinger, ce "sont les pressions soviétiques qui ont conduit à cette situation".

M. William Rogers, secrétaire d'État adjoint, lancé hier dans une tentative de convaincre que le refus des pays de "première ligne" était plutôt une acceptation, a évoqué lui aussi l'Union soviétique, pour dire que les critiques lancées par Moscou contre M. Kissinger étaient "malveillantes"...

Les accusations soviétiques selon lesquelles M. Kissinger a simplement tenté de maintenir en place des régimes colonialistes et racistes reflètent la notion que "leurs intérêts égoïstes peuvent être servis par la poursuite de l'agitation", a déclaré le sous-secrétaire d'État.

M. Rogers a indiqué que l'un des chefs d'État présents à Lusaka, dont il n'a pas révélé l'identité, avait fait savoir au secrétaire d'État en substance que "nous n'avons pas rejeté les propositions et nous nous félicitons que vous n'ayez pas rejeté la déclaration de Lusaka".

Une nouvelle démarche directe ou indirecte de M. Kissinger est devenue impérative pour sortir la question rhodésienne de l'impasse, estimait-on dans les milieux politiques et diplomatiques de la capitale sud-africaine.

Le "rejet" de Lusaka, souligne-t-on dans ces mêmes milieux, ne porte pas sur le fond du problème, mais sur certains détails.

On attendait qu'un nouveau round de consultations s'ouvrirait dès mardi à Gaborone, capitale du Botswana, où doivent se rendre de nombreuses personnalités africaines, dont certains des cinq présidents des pays de "première ligne", à l'occasion du 10ème anniversaire de l'indépendance.

Il reste que les pourparlers en vue de la création d'un fonds international destiné au développement économique de la Rhodésie et à l'indemnisation éventuelle des colons européens souhaitant quitter le pays, qui devaient s'engager aujourd'hui à Washington, ont été reportés à une date ultérieure.

Le gouvernement sud-africain a rappelé son représentant à ces pourparlers. La Grande-Bretagne devait être représentée à Washington par sir Anthony Duff. Il accompagnera M. Ted Rowlands, ministre d'État au Foreign Office, qui s'envole pour Johannesburg d'où il gagnera le Botswana pour assister aux cérémonies d'indépendance de ce pays cette semaine.

Quant au leader nationaliste rhodésien Joshua Nkomo, chef de l'aile modérée du Conseil national africain (ANC), il a déclaré qu'il rencontrerait bientôt M. Robert Mugabe, représentant de l'Union nationaliste africaine du Zimbabwe (ZANU) pour constituer un front uni face à la minorité blanche de Rhodésie.

Voir page 6: Salisbury

Anderson poursuit Nixon pour 22 millions

WASHINGTON (Reuter) — Les avocats du journaliste américain Jack Anderson ont intenté une action en justice contre l'ex-président Richard Nixon et dix-neuf de ses anciens collaborateurs, dont M. Henry Kissinger, demandant 22 millions de dollars de dommages-intérêts.

Il les accuse d'avoir trempé dans un vaste complot visant à le discréditer, et éventuellement à l'assassiner.

Dans la plainte, déposée à la Cour fédérale du district de Columbia, la Maison-Blanche est accusée d'avoir tenté de har-

Voir page 6: Anderson

Le programme d'épuration des eaux franchit à son tour le cap du milliard

par Bernard Descôteaux

Après le métro, puis les Jeux olympiques, le programme d'épuration des eaux de la Communauté urbaine de Montréal vient de franchir le cap du milliard de dollars. Les dernières estimations effectuées par les autorités de la communauté établissent le coût de ce projet à $1.2 milliard pour un échéancier de réalisation prenant fin au cours de 1985.

C'est ce qui ressort des informations contenues au prospectus publié par la CUM lors de la plus récente émission d'obligations effectuée par cet organisme intermunicipal sur les marchés financiers, et rendu public ces derniers jours.

Cette dernière estimation représente une augmentation des coûts de l'ordre de $500 millions de dollars. En 1974, les autorités de la CUM avaient estimé les coûts de réalisation de ce projet à $700 millions. On avait également estimé à cette époque que les travaux seraient terminés en 1981 comme le stipule toujours l'ordonnance émise par la Régie des eaux du Québec aujourd'hui intégrée aux Services de protection de l'environnement. Il faut toutefois indiquer que les nouvelles estimations tiennent compte de l'inflation et d'un taux d'indexation des coûts de un demi de un pour cent par mois.

Le programme d'épuration des eaux consiste en la construction de deux immenses égouts collecteurs, l'un sur la rive nord, l'autre sur la rive sud de l'île de Montréal. Ces deux collecteurs recueilleront les eaux usées et pluviables de toutes les municipalités de l'île de Montréal pour les conduire à l'usine d'épuration qui sera construite à Rivière-des-Prairies. A cette usine, les eaux usées subiront un traitement primaire avant d'être évacuées dans le fleuve Saint-Laurent.

Malgré la revision de l'échéancier de construction, il appert, selon le directeur du programme, M. Jean Marcotte, que vers la fin de 1979 l'on sera en mesure de mettre en service le collecteur nord. Déjà la plus grande partie des contrats de construction de ce collecteur ont été accordés. Au mois d'août, des sommes de $198,6 millions avaient déjà été engagées.

Selon M. Marcotte, à la fin de 1979, on devrait aussi être en mesure d'assurer un pré-traitement des eaux conduites par le collecteur nord. Avant d'être déversées dans le fleuve, ces eaux seraient tamisées et désablées. Ce n'est qu'en 1981 que le traitement de ces eaux pourrait être entièrement assuré.

En pratique, cela signifie que Montréal et les villes de banlieue cesseront dès la fin de 1979 de déverser leurs eaux résiduaires dans la rivière des Prairies, ce qui permettra rapidement d'élever la qualité des eaux de cette rivière, même si Laval continuera d'y déverser, durant encore quelques années, ses eaux d'égout dans cette rivière. En principe, les eaux usées de Laval devraient aussi ne plus être déversées dans la rivière des Prairies, à compter de 1981, si l'on se fie à une ordonnance des Services de protection de l'environnement. Toutefois des retards sont prévisibles tant en raison de problèmes techniques que de problèmes financiers.

Quant à la revision de l'échéancier du programme de la Communauté urbaine de Montréal, elle affectera surtout les travaux de construction du collecteur sud. M. Marcotte indique qu'une première partie de ce collecteur sera terminée en 1980. Il s'agit de la section en amont du pont Champlain.

Ce n'est qu'en 1985 que la seconde partie du collecteur sud sera terminée, soit en même temps que l'usine d'épuration dans sa totalité.

Pour ce qui est des coûts de réalisation de ce programme qui seront à la charge de la Communauté, ceux-ci seront de l'ordre de $400 millions. Suivant les termes d'une entente déjà intervenue entre les gouvernements provincial et fédéral, ces deux gouvernements assumeront les $800 autres millions.

N0 1316 - du 27 sept. au 3 oct.

L'EXPRESS

- La leçon suédoise
- Freud en bandes dessinées

St. LEGER

Le scotch léger, clair et sec, au goût des Québécois

Les conservateurs précisent leur stratégie d'opposition

OTTAWA (PC) — Le "cabinet fantôme" du Parti progressiste-conservateur s'est réuni hier pour la première fois depuis l'ajournement des travaux de la Chambre, en juillet dernier, afin de mettre au point la stratégie de l'Opposition officielle en vue de la prochaine session.

Présidée par le chef du parti, M. Joe Clark, de retour en fin de semaine d'une tournée en Europe, cette réunion suit d'une semaine à peine la "séance extraordinaire" qu'avaient tenu au lac Meach, dans le parc de Gatineau, les membres du cabinet remanié du premier ministre Trudeau.

Y participent les 32 présidents de comité du caucus des députés conservateurs, dont chaque poste ou à peu près correspond à un ministère ou à un département important au sein du gouvernement. Trois députés du Québec en font partie: M. Claude Wagner (Affaires étrangères), M. Roch LaSalle (Sport et conditionnement physique) et Heward Grafftey (Consommation et Corporations).

Interrogé avant le début de la réunion hier, M. Clark a expliqué que le but de cette rencontre était de dresser un bilan des activités des députés au cours de l'été, de mettre au point le programme du parti pour les prochains mois ainsi que d'élaborer le plan d'interventions des principaux porte-parole du parti en vue de contrecarrer l'offensive de "relations publiques" amorcée la semaine dernière par le premier ministre Trudeau.

M. Clark a insisté sur le fait que les conservateurs représentaient une alternative valable au présent gouvernement, ajoutant que les résultats de ces deux jours de travaux prouveraient hors de tout doute que le programme du Parti conservateur diverge considérablement de celui du Parti libéral du Canada.

On se souvient que le député de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner, avait affirmé, au cours d'une entrevue la semaine dernière, que le programme du Parti conservateur ne différait pas suffisamment de celui du parti au pouvoir pour répondre aux attentes de la population. Ce jugement avait été vertement critiqué par des militants du parti, qui y ont vu un défi direct lancé au chef national du parti.

Par ailleurs, M. Clark a soutenu que la combativité dont le premier ministre Trudeau a fait preuve au cours des dernières semaines ne l'effrayait nullement. "Le premier ministre, lorsqu'il devient agressif, ne nuit qu'à lui-même", constate le chef de l'opposition, qui ne s'attend de toute façon à aucune épreuve électorale dans les mois à venir.

"Mais si une élection était déclenchée, nous serons prêts", a dit en terminant M. Clark, qui n'a toujours pas pris de décision quant au comté dans lequel il se présentera aux prochaines élections.

Le comté de Rocky Mountain, dont il est le représentant, doit en effet disparaître avec le remaniement de la carte électorale, et les quelques députés pressentis jusqu'à maintenant pour lui céder leur comté lors de la prochaine élection ont refusé d'accepter, ce qui a créé une sorte d'incident diplomatique au sein du parti.

M. Clark a déclaré hier que cette question serait résolue au cours des prochaines semaines, à la suite d'une réunion du caucus des députés de l'ouest du pays.



M. Bourassa au Collège Brébeuf

Au cours d'un débat-midi, au Collège Jean-de-Brébeuf, le premier ministre, M. Bourassa a rappelé hier aux étudiants les grands objectifs de sa politique constitutionnelle: souveraineté culturelle pour le Québec (immigration, communication, culture, langue) et maintien de liens économiques étroits avec la Fédération. Au sujet de la Loi 22, M. Bourassa a rappelé qu'une proposition nouvelle sera présentée aux Italo-Canadiens sur la question difficile des tests linguistiques, mais la solution, quelle qu'elle soit, n'ira pas à l'encontre de la Loi. Interrogé à propos des Gens de l'air, le premier ministre a repris à son compte la déclaration faite la semaine dernière par le Solliciteur général, M. Fernand Lalonde, qui accusait Me Clément Richard de s'être mis en conflit d'intérêts: d'une part le Parti québécois, dans lequel milite M. Richard, considère que le problème du français dans les communications aériennes ne sera résolu qu'avec l'indépendance du Québec; d'autre part, M. Richard est le procureur de l'AGAQ qui cherche à résoudre ce problème en s'appuyant sur la Loi des langues officielles, donc à l'intérieur du régime fédéral. Ci-haut, M. Bourassa au milieu des étudiants. (Photo Alain Renaud)

Broadbent sait pourquoi Trudeau est impopulaire

THOMPSON, Manitoba (PC) — Le leader national du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, croit que le premier ministre Trudeau est en perte de popularité parce que les libéraux ont tenté d'appliquer les politiques d'une autre formation politique.

Il a précisé que les Libéraux ont traditionnellement plagié les idées du NPD. Mais, cette fois, ajoute-t-il, les libéraux se sont tournés vers les progressistes-conservateurs pour mettre au point un programme de lutte contre l'inflation et de réduction des bénéfices de l'assurance-chômage.

"Si les libéraux veulent regagner la faveur populaire, ils devront de nouveau emprunter les idéaux néo-démocrates.

"Ils peuvent voler nos idées", de dire M. Broadbent. Et M. Trudeau peut même en prendre tout le crédit s'il améliore ainsi l'image de son parti dans les sondages d'opinion.

M. Broadbent est d'avis que le gouvernement libéral est "le plus cynique de tous les temps. Au Canada, il n'y a aucune planification à presque tous les échelons. Le gouvernement attend de savoir d'où souffle le vent de l'opinion publique puis intervient de façon à laisser croire que quelque chose se produit."

D'autre part, selon M. Broadbent, le gouvernement fédéral étudierait présentement la possibilité de mettre fin définitivement à son programme d'indexation des versements d'allocations familiales, déjà suspendu temporairement pour l'année financière 1976.

Dans un communiqué rendu public hier, il précise que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être, M. Marc Lalonde, aurait mis sur pied un comité d'experts chargé d'examiner cette question.

Un porte-parole du bureau de M. Lalonde a cependant démenti cette assertion et affirmé que le gouvernement n'avait jamais envisagé la possibilité de rendre permanente la décision prise en décembre dernier d'abolir pour un an l'indexation des versements d'allocations familiales.

Présentée dans le cadre du programme de lutte contre l'inflation, cette proposition visait à permettre au gouvernement d'épargner une somme globale de quelque $230 millions en 1976.

Selon le chef néo-démocrate, toute décision d'abolir définitivement l'indexation des allocations familiales constituerait une injustice flagrante à l'endroit des familles à faibles revenus, tout en n'aidant en rien à juguler l'inflation.

Les versements d'allocations familiales constituent le deuxième programme en importance au sein du programme de la sécurité du revenu et d'assistance sociale, avec un budget prévu pour 1976-1977 de plus de $2 milliards.

M. Drury reste député de Westmount parce qu'un libéral n'y serait pas élu

M. C.M. Drury, qui a démissionné du Cabinet il y a deux semaines après avoir été ministre durant 13 ans, a déclaré qu'il n'avait pas renoncé à son siège de Westmount parce qu'il est convaincu qu'un libéral n'y serait pas élu dans une élection partielle.

Dans une entrevue accordée à la Presse canadienne, M. Drury a rappelé qu'il s'est retiré du Cabinet dans l'intérêt même du gouvernement, convaincu que celui-ci doit se renouveler. Il ne voulait pas faire obstacle au processus de renouvellement.

Agé de 64 ans, général de brigade au cours de la deuxième guerre mondiale, homme d'affaires prospère par la suite, M. Drury a été élu six fois député de la circonscription de Westmount depuis 1962. En 1974, il a été réélu avec une majorité de 9,000 voix sur son plus proche adversaire, M. Michael Meighen, président du Parti conservateur.

Mais le ministre démissionnaire ne quitte pas son siège car Westmount, dit-il, vote plus pour l'administration en place que pour le candidat. "Or M. Gallup a démontré quel est présentement le sentiment populaire envers l'administration".

En 1958, M. George Marler, alors ministre dans le gouvernement de M. Saint-Laurent, avait été défait dans Westmount par un conservateur. "Il ne serait pas très utile de démissionner maintenant de mon siège de Westmount", a conclu M. Drury.

CALPA quitte Dorval pour l'Ontario

L'Association canadienne des pilotes de ligne (CALPA) a déménagé sans fanfare son siège social de Montréal à Brampton, en Ontario.

On sait que l'organisme poursuit présentement sa lutte contre l'utilisation de la langue française dans les communications aériennes au Canada.

Dans une interview radiophonique donnée du nouveau siège social de l'Association, un porte-parole de la CALPA, Roger Burgess-Webb, a nié que ce déménagement soit attribuable à l'opposition de cet organisme au bilinguisme dans l'aviation.

"Cette décision avait été prise il y a quelque temps déjà, probablement l'an dernier". Nous discutions depuis 1968 des avantages et des inconvénients des deux systèmes: location de bureaux ou occupation de notre propre édifice. Quand l'édifice actuel nous a été offert, nous avons profité de l'occasion", d'ajouter le porte-parole de la CALPA.

L'Association, durant 20 ans, avait occupé des bureaux loués près de l'aéroport de Dorval, à Montréal. Elle a quitté cet endroit le 29 août pour occuper son nouveau siège social le 7 septembre.

M. Burgess-Webb affirme que ce déménagement permet à la CALPA de s'établir au centre géographique de l'industrie de l'aviation commerciale. Avant l'ère des voyages trans et intercontinentaux, l'organisme avait pignon sur rue à Winnipeg.

EN LIBRAIRIE

Nanacatlan: société paysanne et lutte de classes au Mexique

Pierre Durand

Le village traditionnel face au planificateur

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Tél.: 343-6321

Bonjour chez nous... ce soir.

Notre chambre simple à $19.00 et notre deux-pièces à seulement $35.00 sont des aubaines exceptionnelles.



Découvrez le Manoir Le Moyne. Vous y serez chez vous au beau milieu d'une ville superbe: Montréal. A deux pas du centre des affaires, des lieux de divertissement, de tout.
Nous venons d'ouvrir mais nous avons déjà toute une réputation de confort, de commodité et de service bien personnel. Et nos tarifs sont parmi les plus bas en ville.
Prenez, par exemple, notre chambre simple à $19.00 ou notre deux-pièces à $35.00 par nuit.
Les 283 chambres et appartements du Manoir Le Moyne sont tous de spacieux split-levels avec vue sur la ville, balcon, télécouleur, climatisation et espace de cuisine distinct. Vous pouvez vous détendre à notre piscine, nos saunas et notre propre restaurant, le Bellamy. Venez nous voir. Pour plus de renseignements ou une réservation, composez 931-8861.

appartements à deux pièces à compter de $35.
chambres simples à compter de $19.

Le Manoir Le Moyne

2100 ouest, de Maisonneuve, près du Forum. Télex: 055-60183.

Vers une grève générale?

L'Hydro refuse les recommandations de Cournoyer

par Louis-Gilles Francoeur

Le refus de la direction de l'Hydro-Québec d'entériner les recommandations du rapport Cournoyer a déclenché un tollé hier du côté syndical, qui refuse de son côté à considérer ce rapport comme une base de négociation.

Devant le rejet du rapport du ministre des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer, par la partie patronale, les trois syndicats de l'Hydro vont réunir cette semaine leurs membres et leur présenter "des recommandations précises". Sans vouloir préciser davantage, le principal négociateur syndical, M. Claude Morisseau, a admis hier que la grève générale des 9,500 syndiqués "était l'une des hypothèses à l'étude".

La rencontre d'hier entre les deux parties a été un échec total, de leur propre aveu. Les syndicats ont entendu le président de l'Hydro, M. Roland Giroux, leur dire que "les propositions du ministre des Richesses naturelles doivent être négociées, compte tenu qu'elles comportent des changements administratifs et des impacts économiques importants, qui mettent en cause les principes d'une saine administration".

Les représentants syndicaux, qui refusent de négocier "le compromis déjà difficile à accepter de M. Cournoyer", ont par ailleurs rejeté une autre proposition de l'Hydro-Québec, selon laquelle l'équipe syndicale de négociation, actuellement composée de 15 personnes, serait réduite à quatre afin d'accélérer les pourparlers.

Le syndicat qui a accepté les propositions du ministre des Richesses naturelles, affirme de son côté qu'il reste uniquement deux questions "ouvertes", soit le protocole de retour au travail et la négociation d'un montant d'argent devant compenser pour le retard occasionné par la longueur du conflit.

Les dirigeants syndicaux n'ont pas voulu considérer les propositions de M. Cournoyer comme un "rapport de médiation". Visiblement ennuyé de se faire dire que leur employeur était l'Hydro et non le ministre, ils ont insisté pour dire que M. Cournoyer avait un mandat du cabinet pour se mêler du conflit.

Ils ont par ailleurs refusé de se prononcer sur la possibilité que le conflit en cours pourrait donner une bonne occasion au gouvernement libéral d'enlever à l'Hydro son autonomie juridique, un projet que plusieurs observateurs prêtent à M. Cournoyer. Dans ce domaine, ils soutiennent qu'ils n'ont aucune position officielle et limitent leurs préoccupations à leur futur contrat de travail.

Les syndiqués, comme les journalistes, ne connaissent pas, du moins officiellement, les parties du rapport Cournoyer inacceptables par l'Hydro-Québec. Le rapport du ministre, qui n'a pas été publié, sera exposé aux syndiqués plus tard cette semaine.

Selon une source digne de foi, l'Hydro-Québec jugerait particulièrement inacceptable le principe de la promotion par ancienneté. La société d'État voudrait accorder les promotions en fonction de la stricte compétence.

Le rapport du ministre, qui reprend les termes du conciliateur, propose en outre des augmentations de salaire de 12%, 10% et 8%. Le 15 octobre 1977, alors que les lois anti-inflation ne seront pas en vigueur, une autre augmentation de 6% s'ajoutera.

Les syndiqués obtiennent par ailleurs du ministre la reconnaissance du principe selon lequel l'ancienne convention continuera d'être en vigueur après son expiration. La plupart des conventions collectives continuent en principe de s'appliquer jusqu'à la signature d'une nouvelle. Mais ce principe n'était pas acquis à l'Hydro-Québec.

Ce point technique a beaucoup d'importance pour les syndiqués du fait qu'il leur donnerait le droit de présenter des griefs à propos des nombreuses suspensions et congédiements survenus au cours des derniers mois. Sinon, ils perdent tout droit d'appel sur les centaines de cas portés à leur connaissance.

Injonction des postiers contre les changements technologiques

par Louis-Gilles Francoeur

Le Syndicat des postiers du Canada présentera demain une requête en injonction devant la Cour supérieure en vue d'obliger le ministère des Postes à "respecter les clauses de la convention collective qui empêchent en principe l'introduction de changements technologiques sans entente préalable ou sans décision arbitrale avec le syndicat".

Les postiers, dont la direction songe présentement à diverses mesures de pression incluant le recours à la grève, ont été avisés par lettre des décisions du ministère, dont leur déménagement le 3 octobre dans un édifice du nord de Montréal pour permettre la mise en place des installations de tri automatique du courrier.

Les dirigeants du syndicat, pour leur part, veulent atténuer les effets de ces déménagements ainsi que les 1,500 mises à pied qui en résulteront, à leur avis. Ils veulent ainsi négocier les effets de ces changements et, en cas d'impasse, confier au comité d'arbitrage prévu par leur convention collective, le soin de départager les parties.

Par contre, le ministère des Postes a fait savoir au comité d'arbitrage créé par le contrat de travail, qu'il ne respecterait aucune décision qui serait contraire à la loi de la Fonction publique. Or la sécurité d'emploi et divers privilèges comme la promotion par ancienneté, acquis dans la dernière convention, vont à l'encontre de cette même loi. C'est dans cet esprit que les postiers veulent forcer le conseil du Trésor à respecter la convention signée avant que les changements en question n'aient été effectués.

Évoquant le caractère urgent de cette injonction à cause des "torts irréparables" qui pourraient en résulter pour les syndiqués, le président des postiers montréalais, M. Marcel Perreault, a affirmé "qu'en modifiant unilatéralement ou en ignorant certaines conditions de travail prévues à la convention collective, le ministère remet en question des points aussi importants que les droits d'ancienneté, les conditions de relocalisation et le recyclage des employés, l'attribution de nouvelles fonctions, le mesurage du rendement individuel, l'utilisation d'employés occasionnels et, fondamentalement, la sécurité d'emploi de 1,564 travailleurs déclarés en surplus à Montréal, Laval et Longueuil, 133 autres à Québec, 11 autres à Lévis et 11 à Sherbrooke".

Les dirigeants des postiers n'ont pas voulu dire ce qui adviendrait si leur demande d'injonction était rejetée. Officieusement, toutefois, certains affirmaient que toute décision du tribunal établissant la suprématie de la loi de la fonction publique sur le contrat négocié, mettrait en relief le fait que la convention en cours est inopérante. "Il faudrait alors se poser la queston: comment faire pour obtenir une nouvelle convention qui tienne cette fois", a déclaré un dirigeant syndical.

Une décision récente d'un tribunal ontarien statuait que les décisions de la commission anti-inflation peuvent invalider un contrat de travail si ce dernier était altéré par une décision de cet organisme. Une telle invalidation donne droit à la grève, puisqu'il n'y a plus techniquement de contrat. Les postiers, pour leur part, se disent qu'ils obtiendraient le même privilège si leur convention était déclarée illégale dans sa partie fondamentale sur les changements technologiques.

aujourd'hui

À 9 h, début d'un séminaire multidisciplinaire de deux jours sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement organisé par l'Association des ingénieurs-conseils du Canada, en l'hôtel Bonaventure.

●

À 9 h, dans le hall d'exposition de la Place Bonaventure, début de la Conférence canadienne de l'informatique dans le cadre du Salon canadien de l'ordinateur, jusqu'à jeudi inclusivement.

●

À 12 h 30, conférence de Naïm Kattan, écrivain et critique littéraire, au déjeuner d'ouverture de la Société d'étude et de conférences, en l'hôtel Ritz-Carlton. Sujet: "Où va la littérature américaine?"

●

À 18 h 30, en l'Auberge des Gouverneurs à Québec, signature de la convention collective du personnel de soutien des commissions scolaires affilié à la CEQ.

●

À 19 h, en la salle Westmount de l'hôtel Bonaventure, causerie du juge Thomas Berger, commissaire de l'enquête sur le pipeline du Mackenzie, au dîner de l'Association des ingénieurs-conseils du Canada.

●

A 20 h, en l'auditorium Rousselot de l'hôpital Notre-Dame, première d'une série de conférences médicales. Invitation spéciale aux futurs parents.

●

A 20 h, en l'hôtel Four Seasons à Toronto, causerie de M. Victor Goldbloom, ministre québécois des Affaires municipales et de l'Environnement, devant les membres de l'Association internationale des gérants de villes.

●

De 10 h 30 à 16 h, tous les jours de la semaine, visite du complexe olympique. Coût: adultes $2.50, enfants $1.

●

A Québec, première d'une série de deux séances de la commission parlementaire des Affaires sociales pour étudier la Loi sur la protection des personnes handicapées.

●

Au club Rotary de Trois-Rivières, discours de M. Benoit Payeur, président du Parti libéral du Québec.

●

Collectes de sang de la Croix-Rouge à l'immeuble du CN, 935 ouest, Lagauchetière, et à Chambly, au sous-sol de l'église du Très-Saint-Coeur-de-Marie.

En 1975 par le Service d'inspection de la CUM

375 tonnes d'aliments avariés ont été détruites

par Gilles Provost

Le Service d'inspection des aliments de la Communauté urbaine de Montréal a saisi et détruit 375 tonnes d'aliments avariés en 1975, c'est-à-dire plus d'une tonne par jour, indique le rapport annuel de la CUM. De plus, les incendies ont rendu nécessaire la destruction de 90 tonnes supplémentaires d'aliments.

Le même rapport révèle aussi que de façon générale la crème glacée molle est exagérément contaminée, même si les produits provenant des laiteries satisfont aux normes.

On signale aussi que les tavernes ont été contraintes de modifier leurs lave-vaisselles après qu'on eut découvert que le lavage des verres à bière était généralement inadéquat.

Dans le domaine de la pollution de l'air, les responsables de la CUM se réjouissent de constater que la quantité d'anhydride sulfureux continue à diminuer pratiquement partout à l'exception de Pointe-aux-Trembles où on trouve une forte concentration d'industries lourdes.

Pour la première fois dans l'histoire récente, l'intersection Drummond-Sainte-Catherine a été détrônée par Pointe-aux-Trembles qui est maintenant le secteur de Montréal le plus gravement contaminé par l'anhydride sulfureux.

Le Service d'assainissement de l'air a expliqué hier que l'on poursuit les études pour déterminer si l'augmentation de la pollution dans Pointe-aux-Trembles est seulement un accident causé par des conditions météorologiques particulières ou si la tendance à l'aggravation va se poursuivre.

On souligne aussi que les raffineries de pétrole de Montréal-est ont mis en service, en 1975, quatre usines pour retirer l'hydrogène sulfuré des eaux usées ainsi que deux unités pour désulfurer le pétrole. De la sorte, on manipule de plus grandes quantités de souffre et cela explique probablement en partie la plus grande poliution de l'air...

Le service d'assainissement de l'air indique aussi que la pollution par le pollen de l'herbe à poux, en août et septembre, est souvent jusqu'à huit fois plus intense que le seuil suffisant pour affecter les personnes allergiques. Un porte-parole du Service a même indiqué que cette pollution "naturelle" est probablement celle qui constitue la menace la plus grave pour la santé publique, présentement.

Effectivement, selon un allergiste consulté par LE DEVOIR, de 10% à 12% de la population est allergique aux pollens et le mois de septembre est sans conteste le plus pénible pour eux.

Le rapport annuel de la CUM, pour sa part, souligne que la destruction des mauvaises herbes relève des municipalités individuelles et que ce sont les propriétaires des terrains vagues envahis par les herbes qui doivent défrayer leur élimination. Par contre, il semble que les plaintes des citoyens incommodés soient relativement rares... Les fabricants d'antihistaminiques, pour leur part, ne protestent pas.

Il y a eu en 1975, 142 accusations pour des infractions aux règlements sur la qualité de l'air, dont douze contre des automobilistes qui avaient laissé leur véhicule en stationnement pendant plus de quatre minutes alors que le moteur était en marche. Il n'y a eu qu'une poursuite pour les foreuses qui dégagent trop de poussières. Au total on a recueilli $21,000 d'amendes.

Pour revenir dans le domaine de l'alimentation, le rapport de la CUM signale "plusieurs saisies et condamnation importantes" chez les boulangers et pâtissiers qui utilisaient des oeufs non pasteurisés. On souligne aussi que certains fromages contiennent un niveau élevé de bactéries, au point qu'on a entrepris un inventaire complet des procédés de fabrication.

Les médecins-vétérinaires ont aussi effectué plus de 48,000 tests de dépistage de la mammite bovine (inflammation des pis des vaches) et ces tests ont été positifs dans 35% des cas. Ces résultats ont permis d'exiger environ 3,000 traitements. Les mammites sont particulièrement fréquentes lorsqu'on utilise des trayeuses mécaniques mais les cultivateurs ne semblent pas exagérer la désinfection: seulement six échantillons de lait sur 1,285 contenaient du chlore.

Le rapport de la CUM ne dit mot des 1,876 analyses de dépistage des antibiotiques dans le lait.

Sur le plan légal, le service d'inspection des aliments a intenté 520 poursuites en 1975 et recueilli $33,300 d'amendes. 168 accusations sont reliées à la malpropreté générale de l'établissement ou des ustensibles, 72 autres font état de mauvaises odeurs et d'infestation par les rats, 36 font suite à la découverte de véhicules malpropres ou dépourvus de réfrigération suffisante. Enfin, il y a eu 67 poursuites pour aliments malsains et contaminés ou pour falsification.

15 millions de lépreux dans le monde. Aidons-les avec Fame Pereo

Sky Shops: l'enquête Lapointe instruite à l'abri de la publicité

Le juge Jacques Lessard des Sessions de la Paix, a ouvert, hier, l'enquête préliminaire de Louis Lapointe, ancien directeur des services municipaux de la Ville de Montréal, accusé de trafic d'influence dans l'affaire Sky Shops au même titre que le sénateur Louis Giguère, que le président de la Ligue nationale de hockey Clarence Campbell, et que deux autres individus.

Mais Lapointe s'est prévalu des récentes dispositions du code pénal pour demander que son enquête soit instruite à l'abri de toute publicité de sorte qu'il est interdit de publier la preuve offerte par la Couronne contre lui.

L'avocat de la défense, Me Harvey Yarosky, a informé le tribunal que le sénateur Giguère de même que les autres prévenus, Clarence Campbell et Gordon Brown, de Freeport aux Bahamas, assisteraient à l'enquête en cas où il serait décidé de verser contre eux la même preuve.

Aux termes des chefs d'accusation, le ministère public reproche à Campbell, Lapointe et Brown d'avoir donné un bénéfice de $95,000 au sénateur Giguère par un transfert de 5,000 actions de Sky Shops Ltd en considération pour sa collaboration dans les démarches qui visaient à prolonger le bail de Sky Shops par le ministère fédéral des Transports à l'aéroport de Dorval.

Le délit remonterait à juillet 71.

Un cinquième individu, James Lavery, de Toronto est accusé de conspiration dans cette affaire.

Hier, le procureur de la Couronne, Me Joseph Tarasofsky, a indiqué que l'enquête pourrait se terminer au cours des prochains jours.

COURS DE LECTURE RAPIDE

- Gagnez du temps.
- Lisez 3 à 10 fois plus vite pour une compréhension égale ou supérieure.
- Améliorez votre mémoire.
- Facilitez vos études.

Un soir par semaine - 8 semaines

Choix: lundi, mardi, mercredi, jeudi
PRIX ÉTUDIANT

Début du prochain cours.
Mercredi 29 sept.

À proximité des universités
Renseignements, inscriptions:
Centre de lecture rapide
Permis cult. pers. MEQ 389 525

MONTRÉAL: 681-4545
QUÉBEC: 872-8427
OTTAWA: 842-8165

LE JOURNAL CHOC
organe central du
PARTI DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC
Le vol. 4 no 10 est paru le 21/9/76
"POUR L'INDÉPENDANCE SOCIALISTE DU QUÉBEC"
Abonnement pour 12 numéros: $3.00
3828 St-Denis, Mtl **TÉL.: 844-4707**



Les mots courants, les noms propres, dans le Petit Larousse illustré, il y a tous les mots-clés.

Et il se tient constamment à jour pour ne pas dire à la page.

Il est revisé chaque année.
Petit Larousse, le dictionnaire pour tous.

On a toujours besoin d'un Petit Larousse chez soi.

As-tu ton ANTER $2

v'là ta chance...

tirage: 1er octobre

éditorial

Les trois propositions de M. Trudeau

Tandis que les premiers ministres des dix provinces du Canada s'apprêtent à se retrouver à Toronto en fin de semaine afin d'examiner de nouveau le projet de rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il paraît indiqué de relire les propositions que leur soumettait à ce propos le premier ministre Trudeau en mars dernier.

Dans sa lettre aux premiers ministres provinciaux, M. Trudeau évoquait trois formules possibles de rapatriement, soit:

1) le rapatriement pur et simple, accompagné d'une disposition suivant laquelle aucun des articles présentement non-amendables de l'AANB ne pourrait être modifié sans le consentement unanime de toutes les provinces, jusqu'à ce qu'ait été mise au point et dûment approuvée une formule d'amendement plus souple;

2) le rapatriement, accompagné d'une formule d'amendement constitutionnel qui serait la formule mise au point à l'occasion de la Conférence de Victoria en juin 1971;

3) le rapatriement, accompagné de la formule d'amendement de Victoria, d'une version retouchée des chapitres de la Charte de Victoria relatifs entre autres à la Cour suprême et aux droits linguistiques, et d'une disposition entièrement nouvelle relative aux garanties culturelles exigées par le gouvernement du Québec.

De ces trois formules, c'est a priori la troisième qui devrait intéresser davantage le Québec, vu qu'elle contient de toute évidence des dispositions qui visent essentiellement à rassurer les francophones. A bien y penser, cependant, aucune ne répond vraiment aux attentes du Québec. C'est à se demander si, en définitive, Ottawa ne cherche pas à entraîner les provinces dans un exercice purement légal qui est à cent lieues de leurs préoccupations réelles.

●

De la première formule, il y a peu à dire, sauf qu'au lieu de simplifier la situation constitutionnelle, elle risquerait de la compliquer singulièrement. Dans les matières que le Parlement fédéral ne peut amender unilatéralement (ces matières comprennent notamment les articles relatifs au partage des pouvoirs, aux droits et privilèges des minorités confessionnelles en matière d'éducation, aux droits et privilèges des législatures, aux droits linguistiques tels que définis dans le texte actuel de la constitution), cette première formule consacrerait dans un texte juridique une règle qui n'existe à l'heure actuelle qu'à l'état de fait. Elle conférerait de fait à l'Île-du-Prince-Édouard, qui comptait au dernier recensement à peine plus de 100,000 habitants, un droit de veto sur la volonté de tous les gouvernements du pays réunis. Ce droit de veto ne pourrait plus, au surplus, être effacé par la suite que moyennant l'accord de la législature de l'Ile-du-Prince-Édouard. Cette seule possibilité induit à conclure qu'Ottawa commettrait une grave imprudence en attachant un prix aussi élevé à son projet de rapatriement.

La seconde formule est évidemment plus intéressante, vu qu'elle comporte le rapatriement, mais accompagné de la formule d'amendement constitutionnel plus souple qui s'était imposée à Victoria. Elle comporte néanmoins de sérieux inconvénients pour certaines provinces et en particulier pour le Québec.

Suivant la formule de Victoria, un amendement pourrait être apporté à l'AANB moyennant l'accord du Québec et de l'Ontario, ainsi que de deux provinces de l'Atlantique et de deux provinces de l'Ouest comptant ensemble lors du dernier recensement au moins la moitié de la population de cette partie du pays. Or, outre que la formule de Victoria ne paraît pas satisfaire la Colombie-Britannique et l'Alberta, elle comporte un autre danger non-négligeable. Il suffirait en effet que les trois provinces les moins populeuses de la région atlantique s'opposent ensemble à une modification constitutionnelle pour que celle-ci ne puisse intervenir. Ces trois provinces, soit Terre-Neuve, l'Ile-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, ne représentaient au recensement de 1971 qu'environ 6% de la population totale du Canada. C'est dire le pouvoir considérable dont elles disposeraient sous le régime issu de la formule de Victoria, alors qu'elles forment à peine la moitié de la population de la Colombie-Britannique.

Le Québec obtiendrait certes avec la formule d'amendement mise de l'avant à Victoria un pouvoir de veto qu'il a longtemps recherché sur toute modification future aux passages les plus importants de la Constitution. Cela serait un gain certain si l'on se reporte aux conférences qui eurent lieu sur le même sujet avant Victoria. On doit néanmoins évoquer trois chapitres clés à propos desquels le Québec n'obtiendrait aucune satisfaction: le partage des pouvoirs, la Cour suprême et les conditions d'entrée ou de sortie pour les membres actuels ou éventuels de la fédération.

Le partage des pouvoirs peut sembler une obsession. Il fut néanmoins à l'origine de la révision constitutionnelle en 1968. Depuis ce temps, les légistes et les technocrates fédéraux ont tout fait pour reléguer au second plan cet aspect de la révision et le reporter sans cesse à plus tard. Il importera au Québec de dire s'il se satisfait d'un document qui répond assez bien à cet égard aux conceptions fédérales mais ne tient à peu près aucun compte de ses aspirations cent fois remises sur le tapis.

Quant à la Cour suprême, le Québec avait toujours compté sur la révision constitutionnelle pour obtenir qu'on en fasse un tribunal plus équilibré. La formule d'amendement de Victoria équivaudrait à la confirmer dans son statut actuel, qui la définit comme une émanation exclusive et purement statutaire du Parlement fédéral.

La question la plus aiguë qui risque enfin de se poser au plan constitutionnel au cours des prochaines années est sans doute celle du droit du Québec à l'autodétermination ou, si l'on préfère, du droit à la sécession. Qu'on nous entende bien: nous ne disons pas que la séparation surviendra inévitablement, nous disons simplement que, pour le constitutionnaliste qui doit entrevoir l'avenir, elle est l'une des questions graves qui pourraient surgir. Or, non seulement la formule d'amendement ne contient-elle aucune disposition à ce sujet, mais précédée de la proclamation qu'envisage Ottawa, elle aurait pour conséquence de resserrer autour du Québec l'espèce d'étau constitutionnel dans lequel certains souhaiteraient l'enfermer.

●

La troisième formule de M. Trudeau est en principe la plus intéressante pour le Québec, vu qu'elle contient certaines dispositions qui ont évidemment été incluses dans le texte en vue de donner satisfaction à des attentes spécialement ressenties par les francophones.

Au chapitre des droits linguistiques, par exemple, Ottawa a laissé tomber du texte de Victoria toutes les dispositions qui pouvaient entraîner des contraintes pour les provinces, pour ne retenir que des dispositions contraignantes pour le seul Parlement et le gouvernement fédéral. Cette souplesse est hautement préférable au véritable carcan que le texte de Victoria eut imposé à certaines provinces, dont le Québec.

En ce qui touche le Cour suprême, la troisième proposition reprend mot pour mot le texte de la Charte de Victoria. Ce texte contient, on l'a signalé dans le temps, des ouvertures non-négligeables pour le Québec. Il demeure toutefois bien en deçà de ce que demandait le gouvernement québécois.

La troisième formule de M. Trudeau contient enfin une disposition toute neuve touchant les garanties qu'Ottawa serait prêt à offrir "pour la protection de la langue et de la culture françaises". De quelque manière qu'on l'interprète, cette disposition risque toutefois de ne satisfaire personne. Elle pourrait en effet donner lieu à une interprétation judiciaire très laxiste: dans ce cas, le Québec serait furieux de s'être fait passer un sapin. Elle pourrait au contraire donner lieu à une interprétation judiciaire très stricte: auquel cas c'est le Canada anglais qui aurait la sensation de s'être fait encarcaner au-delà de toute raison.

Du partage des pouvoirs, des deux "sociétés" ou nations qui forment le Canada, du droit de chacune à l'autodétermination, il n'est pas davantage question dans cette troisième proposition de M. Trudeau que dans la deuxième proposition. Les francophones se voient en somme garantir leurs droits linguistiques dans les organes fédéraux et le Québec, comme gouvernement, se voit accorder le droit d'être consulté avant certaines nominations à la Cour suprême. C'est à peu près tout ce qu'offre d'original et de précis au Québec la troisième proposition de M. Trudeau.

●

Un juriste torontois, Richard Rohmer, qui ne dédaigne pas les visions futuristes, publie ces jours-ci aux Éditions McLelland and Stewart un "roman constitutionnel" qu'auront profit à lire M. Trudeau et ses collègues. Contrairement aux politiciens et aux technocrates qui préfèrent se voiler la face devant l'éventualité de la séparation du Québec, Rohmer aborde cette question de front dans son roman. La fin de l'histoire est digne des romans à l'eau de rose de Delly: à la dernière minute, le Québec, après s'être rendu jusqu'au bord du précipice, revient en effet à de meilleurs sentiments à la faveur d'une conjoncture internationale que n'eût pas dédaignée Jules Verne.

Rohmer a néanmoins construit un scénario qui est peut-être plus proche des préoccupations réelles de millions de Canadiens de toutes tendances politiques que les textes secs et sans vie émanant du bureau du premier ministre Trudeau. Il a surtout mis en scène des acteurs anglophones qui ont, ma foi, une meilleure perception intuitive des vraies données du problème canadien et une attitude plus ouverte que les politiciens fédéraux d'aujourd'hui. Une approche décontractée comme celle-là ne serait pas déplacée dans la vraie révision constitutionnelle que ne font qu'escamoter les propositions de M. Trudeau.

Claude RYAN

bloc-notes

Les pendus de Juin noir

Les survivants du commando de Juin noir n'ont pas survécu longtemps: hier matin, soit une douzaine d'heures après leur opération sanglante, tous trois ont été pendus sur la place publique, devant cet hôtel Sémiramis qu'ils avaient attaqué la veille. Ainsi, pour Damas, cette "action criminelle menée par une bande de mercenaires" a reçu "le juste châtiment" qu'elle méritait, si l'on en croit le président Assad lui-même et cet écriteau bien en vue pendu au cou des suppliciés. Le chef du groupe, lui, a trouvé la mort au cours de l'assaut donné par les détachements de l'armée et de la troupe d'élite de la gendarmerie, à l'hôtel Sémiramis où le commando détenait en otages 90 clients de l'établissement. L'assaut des forces de sécurité était dirigé apparemment par nul autre que le général Mustapha Tlass, ministre de la Défense, assisté du général Adnane Babagh, ministre de l'Intérieur. Encore un peu, le président Assad lui-même se déplaçait...

Quand, quelques heures après le raid sanglant, Damas annonçait que les survivants allaient être déférés devant la cour de sûreté de l'État, on ignorait que c'était déjà chose faite et que l'aube qui se levait était celle de l'exécution. Pour une justice expéditive, c'est un record absolu. Si cette opération avait été menée ailleurs qu'en Syrie, cette "bande de mercenaires" aurait-elle connu ce sort?

Quelques points essentiels surgissent: le nom de l'organisation, "Juin noir", l'appellation de "mercenaires", la sévérité expéditive du gouvernement syrien, enfin le moment qui, à son tour, permet de comprendre l'enjeu.

Ce sont des ressortissants arabes qui ont effectué le raid sur l'hôtel Sémiramis, et l'organisateur en chef de l'opération serait Abou Nidal lui-même, expulsé du Fatah pour avoir organisé le coup de l'aéroport de Fiumicino. Expulsé et apparemment condamné. Réfugié à Bagdad, il serait aujourd'hui un instrument entre les mains du régime Bakr pour dresser la résistance palestinienne contre Damas. Le fait est que tout au long de ces dernières années, le monde a appris à ne plus faire de nuances et, dissident ou pas, l'organisateur du coup de Damas continue d'être perçu comme un membre du Fatah. Car la question qui se pose est de savoir, si cette opération était survenue ailleurs qu'en Syrie, à qui auraient profité les retombées. C'est un peu la vieille ambiguité entre Septembre noir et le Fatah, ou telle autre dissidence — connue des seuls membres — de telle autre organisation. Dans le cas d'aujourd'hui, le nom de l'organisation est en soi une indication: Juin noir. Un peu comme septembre était le sombre mois qui vit les blindés jordaniens écraser la résistance en Jordanie, juin est cet autre mois qui vit les troupes syriennes tenter d'imposer au Liban la "pax syriana".

De ce fait, l'opération contre l'hôtel Sémiramis, qu'elle soit ou non attribuable au Fatah, a valeur de protestation et si Damas y a vu, à juste titre, une provocation, le gibet dressé sur la place publique, dans les douze heures suivant le raid, en est une toute aussi flagrante.

Il y a des mots qui passent mal: si ces fedayine — fedaï — signifie "quelqu'un qui a fait le don de sa vie" — sont appelés terroristes en Israël, ils ne sont plus pour Damas que des "mercenaires". On est toujours le mercenaire de quelqu'un. En l'occurrence, de qui ce commando de Juin noir était-il le mercenaire? Si, connaissant la position de Damas et sachant pertinemment la sévérité de la peine qu'ils encouraient, ces hommes ont accepté de venir défier le régime syrien en plein coeur de sa capitale, on voit mal quel appât de gain aurait pu les y pousser? Le mot plus juste serait de dire que c'était un commando-suicide! Même en admettant qu'ils ignoraient l'extrême châtiment qui les attendait, ils ne pouvaient ignorer qu'ils risquaient de croupir dans la prison de Mezzé jusqu'à ce qu'on oublie jusqu'à leur existence. Et ce n'est pas un autre commando détournant un avion qui aurait pu espérer les faire libérer. Si, dans le cas d'un Okamoto, on a écarté le mot mercenaire, comment peut-on dire que Juin noir était une bande de mercenaires?

Ils ont tué, ils ont été pendus, ils n'ont donc eu que ce qu'ils méritent, dira-t-on. Mais ce raisonnement carré laisse dans l'obscurité tout un pan de la vérité, en fait l'essentiel, que nul n'a le droit d'ignorer. Bagdad n'est sans doute pas étranger à la stupide opération à l'hôtel Sémiramis, et il y a tout lieu de penser que ce raid est aussi une manifestation de l'obsessionnelle inimitié qui oppose les deux factions rivales du Baas au pouvoir dans les deux capitales. Mais est-ce tout? Est-ce pour faire plaisir au général Bakr que Juin noir est venu narguer, au prix de la vie des otages et de celle des membres du commando, le général Hafez Assad? Ne faut-il pas voir dans ce raid un épiphénomène de la tragédie libanaise où non seulement sont aux prises Libanais et Palestiniens mais où s'opposent aussi implacablement deux manières d'être palestinien à l'heure où la cause elle-même est lutte pour la survie? L'intervention syrienne au Liban a peut-être, dans une certaine mesure et à moyen terme, sauvé les Libanais du pire. Mais la survie du Libanais chrétien hier menacé par un rassemblement disparate islamo-palestinien doit-elle passer aujourd'hui par la disparition du Palestinien?

L'opération de Damas, par sa stérilité et à cause du sang des innocents, aurait pu braquer l'opinion contre ses auteurs; mais la sévérité instantanée qui les a frappés, si elle rassure les Syriens, ne manquera pas de susciter d'autres vocations de martyr, d'autres opérations signées Juin noir. Car le gibet vite dressé à Damas ressemble fort à une déclaration de guerre.

Georges VIGNY

Des organigrammes, mais pas de politique

Contrairement à la "nouvelle" que s'étaient empressés d'annoncer un porte-parole des maires du West-Island, M. Gerry Dephoure, et un des députés-ministres de la région, M. Jean Cournoyer, le secteur ouest de la Communauté urbaine de Montréal ne sera pas doté d'une Commission de transport distincte de la CTCUM, ou du moins rien n'a encore été décidé en ce sens à Québec, bien au contraire. En tout cas, c'est ce qu'il faut signaler après l'entrevue que le ministre associé du Transport, M. Paul Berthiaume, accordait hier à Radio-Canada.

Même s'il vient tard et indirectement, le démenti que s'est trouvé ainsi à fournir le ministre à l'émission "Présent", n'est pas inutile, puisque c'est à rien de moins qu'à une amputation de la Commission de transport que, sans plus de consultation ni de préavis, les deux politiciens du West-Island avaient invité les dirigeants et citoyens de la CUM à se préparer. Il semble aussi que le rapport Vielle, sur lequel se fondaient le maire et le député, recommande le rejet plutôt que l'adoption d'une solution visant à démanteler la CTCUM. Comme quoi on peut être ministre des Richesses naturelles et se fourvoyer royalement dans le transport de banlieue.

Voilà donc M. Lawrence Hanigan quelque peu rassuré, surtout qu'en matière de déficit, hantise de la CUM et de la banlieue, le ministre Berthiaume a dû reconnaître que non seulement dans le West-Island mais dans plusieurs autres régions comme Trois-Rivières, Sherbrooke et le Saguenay, le transport en commun connaissait d'énormes difficultés financières, "comme partout où il y a des exploitants privés".

Le suspense n'est pas terminé pour autant. Parmi les solutions étudiées, le ministre, qui écarte de manière catégorique la création d'une commission de transport, mentionne la formation d'un "organisme plus ou moins autonome", à caractère public, ayant "une certaine relation avec la CTCUM", et pouvant régler le problème du transport local et celui de ses liens avec la CUM de manière "permanente".

C'est faire bien des détours pour dire que la CTCUM ne sera pas démantelée mais qu'elle n'exercera pas pleinement sa juridiction sur cette partie du territoire que la loi lui a déjà confié et dont tôt ou tard, avec la défaillance des transporteurs privés et la densification de la population, elle devra se charger, par un mode de transport ou un autre. Les maires de l'ouest de l'île redoutent comme la peste les déficits de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Comme le transport en commun sera de toutes manières déficitaire dans ce secteur comme dans les autres, avant de repousser la CTCUM sous le prétexte non avoué qu'elle coûte trop cher, le ministre devrait établir publiquement ses chiffres et ses craintes ou ses préférences.

Si la CTCUM coûte trop cher, en effet, il y a lieu d'en examiner les coûts et de faire bénéficier tout le monde, non le seul West-Island, d'un plus sévère contrôle de ses dépenses et de ses projets d'immobilisation. Si ce n'est pas le cas, il ne faudrait pas le laisser entendre en créant, entre elle et les usagers, un "organisme plus ou moins

Voir page 6: Blocs-notes

Jean-Claude LECLERC

TRIBUNE LIBRE

Lendemain de grève

par F. NAFTOLIN, *M.D.*

M. le rédacteur en chef,

Vous avez publié récemment une éloquente lettre de remerciements du Dr Jacques Roux, directeur et professeur aux départements d'obstétrique et de gynécologie des Hôpitaux Ste-Justine et Hôtel-Dieu. Les remerciements du Dr Roux s'adressaient aux départements d'obstétrique et de gynécologie de la Faculté de médecine de l'Université McGill. La lettre portait naturellement sur la coopération fructueuse qui permit à nos départements et hôpitaux respectifs de vaquer aux besoins des patients privés de soins médicaux appropriés lors de la récente grève des infirmières.

Il vaut la peine de relire la lettre du Dr Roux, car elle touche maintes questions importantes qui troublent notre époque. Elle reflète, de la part d'un personnel hospitalier dévoué (médecins, infirmières, administrateurs, employés de soutien, assistants de laboratoires, etc.) un esprit de coopération et une disposition à accepter de multiples inconvénients afin de réduire au minimum le nombre des victimes parmi les personnes innocentes qui furent affectées par cette grève. Plusieurs patients, des deux côtés de la clôture linguistique, ont également dû subir de sérieux inconvénients en raison du surcroît de travail causé par la grève. Très peu d'entre eux se sont plaints. Les querelles qui auraient pu s'élever autour de la question linguistique furent oubliées à mesure qu'on appréciait mieux l'étendue et la profondeur de la "zone sinistrée". Les médecins, dont on dit beaucoup de mal, fonctionnèrent de leur mieux dans cette situation difficile, et firent plus que leur part. Déjà en proie à maintes difficultés, devant littéralement lutter pour sa propre vie en raison de contraintes financières, notre hôpital a mis de côté toutes considérations financières et absorbé un surplus de patients qui ont entraîné des dépenses de près de $1,000,000.

En bref, nous devons remercier le Dr Roux pour son témoignage bien senti. Mais pardelà ces questions de sentiment, nous devrions apprécier le privilège qui nous est donné de fournir des soins sanitaires à nos concitoyens. Et la communauté devrait comprendre l'étendue des effets de la grève de même que la réaction généreuse et ouverte qu'elle a provoquée dans nos institutions hospitalières. Nous comptons sur la population du Québec et le gouvernement provincial pour faire en sorte que ces institutions soient toujours en mesure de fournir les services attendus d'elles et capables de répondre dans l'avenir aux besoins de nos patients en matière de soins sanitaires. La meilleure arme dont nous disposons pour assurer la réalisation de cet objectif, c'est encore la "vox populi".

Montréal, le 19 septembre 1976.

■ Obstétricien et gynécologue en chef à l'Hôpital Royal Victoria, l'auteur de ce témoignage est en outre professeur au département d'obstétrique et de gynécologie de l'Université McGill et "Chairman" de ce département.

Réflexion à haute voix

Dans la Note romaine, qui parle au juste?

par GEORGES TISSOT

■ L'auteur de cette réflexion sur la récente Note de la Congrégation romaine de l'Éducation catholique sur la Faculté de théologie de l'Université de Montréal est professeur d'Histoire des religions à l'Université d'Ottawa.

J'imagine que cette "note sévère de Rome sur la Faculté de Théologie" est importante pour nous au Québec et au Canada. Pointe ironique ou imagination naïve, l'importance de la fidélité se discute ou ne se discute pas. Selon bien des facteurs. A chacun sa décision. Sans anathème. La Congrégation Romaine de l'éducation catholique présente à l'Université de Montréal son avis. Cet avis lui parle. Il s'adresse aussi à la Faculté de Théologie, à la communauté catholique et chrétienne de Montréal et à sa hiérarchie épiscopale ainsi qu'aux autres facultés ou écoles canadiennes (reliées d'une façon ou l'autre à la théologie et à l'enseignement de la religion) et à la communauté catholique et chrétienne du Canada et à sa hiérarchie. Cet avis s'adresse de façon immédiate, malgré plusieurs termes non irréniques, à la communauté des croyants en Jésus-Christ vivant au Canada. Du moins au premier abord.

A première vue, c'est une Congrégation romaine qui parle. Cependant si on considère le contenu même du document, l'avis exprimé émanerait de la Hiérarchie épiscopale du Peuple de Dieu qui a "la responsabilité directe et générale en tout ce qui est objectivement requis pour rejoindre la fin surnaturelle de l'Église." C'est-à-dire que le lieu du discours serait la Hiérarchie épiscopale (cf. 2) a) et interprétation du can. 336 C.J.C.). Qui parle finalement dans cet avis?

Voilà un premier problème. Tout dépend de l'interprétation des termes "qui parle" et "finalement". Les jeux de point de vues évoluent aussi ici selon l'état et la situation des joueurs; l'esprit a de ces agiletés parfois...

Me voilà, profane en théologie, cherchant d'autres questions plus concrètes. Ce document est un dévoilement. Il met à nu les vêtements d'un vestiaire situé à quelque part.

Image, bien sûr. Ce document recèle des réflexes mentaux, des représentations du monde, des modèles, une économie des choses. On peut l'interpréter à travers bien des prismes. Sans irrévérence d'ailleurs. Il est question d'un aménagement et de géographie, où se situe la Faculté et comment; de propriété et de pouvoir, à qui appartient tél élément et tel autre; de fondement et d'obéissance, de parole et de loi; d'histoire, à peine, de pédagogie, un soupçon, et de morale; il est question de théologie, tout à fait, d'anthropologie, certes. Une longue et patiente exégèse avec des recours anthropologiques découvrirait peut-être des couleurs d'angoisse mêlées à une transparence, une naïveté, une logique, une simplicité, etc. — qui serait à identifier et à mieux nommer. Je dis bien peut-être. Je n'en suis pas là. Les universitaires qui reçoivent cette parole auront sans doute à considérer le phénomène avec toutes les exigences d'un regard scientifique. Et pourquoi pas? L'image des vêtements d'un vestiaire est malhabile. C'est un court-circuit. Néanmoins.

Qui parle dans cette note? Selon les termes de l'avis, la parole est d'Église. C'est la Hiérarchie épiscopale qui s'exprime. Non pas que l'Église et la Hiérarchie épiscopale s'équivalent. La parole passe par les réseaux du temps, des personnes, des bureaux et des ministères. Et encore. Au nom de l'Église. Toujours.

Alors une consultation était nécessaire. L'évêque de Rome? D'autres Ordinaires? L'Ordinaire du lieu en question? L'épiscopat canadien? Tout s'est fait par médiateur ou par agent interposé — consultation des documents d'une époque avant Concile, entre autres. Et avant bien d'autres mutations. Est-ce qu'il y eut une enquête sur les lieux, tenant compte du milieu, selon des normes scientifiques? Le minimum. Quel est le processus de genèses de cette note dite sévère? Et qui parle?

L'opacité, même celle de l'autorité, peut être féconde comme elle peut devenir un prétexte. Le lieu du document, son véritable site, son enracinement — si au moins c'était un rhizome — importe. Pourquoi? Parce que le langage est humain et raisonnable. Fût-il d'Église, de religion, de science ou non. A moins de prétendre à l'angélisme. Ce qui est aussi une forme de bêtise. Identifions la source alors. L'épiscopat parlerait ainsi? S'il n'a pas parlé, est-ce dire qu'il n'a pas de pouvoir ou de charisme pour dévoiler lui aussi "l'orthodoxie"? Ou a-t-il été consulté? Tout cela est peut-être une affaire entre l'Ordinaire de Montréal et...? La Congrégation romaine? Le premier Evêque de Rome? ou de l'Église? Ou n'est-il question au fond que de droit ou de loi? Aménagements juridiques qui relèvent de savanteries canoniques entre fonctionnaires plutôt qu'entre chrétiens? Ce n'est pas clair.

Si la Congrégation romaine n'est qu'un instrument (un peu comme les enseignants dans une Faculté sont des instruments, cf. 1) b)) exprimant les vues de la Hiérarchie, quel consensus manifeste-t-elle? Quels sont les critères de ses appuis théologiques? Quelle Hiérarchie (consultant elle aussi, je suppose) parle sa parole d'autorité ici pour délimiter "une saine ecclésiologie" et les aménagements juridiques appropriés? Et comme instrument, quelles sont les lois "objectives" et "scientifiques" de sa démarche?

Sans répondre à ces questions (et combien d'autres!) on ne peut clairement et sans équivoque savoir qui parle. Comment comprendre alors le langage de ce document? A quel consensus fait-il appel?

Sans savoir avec précision ou "purement" pour reprendre une expression du document, qui parle, on ne peut décider (la foi comme l'obéissance est encore un choix réfléchi, je suppose) de la "vérité" de ce qui est dit. Sans cette décision, comment se "conformer"?

A moins que l'on pense qu'existe **un langage** tout confectionné déjà qui est nettement visible, clair, transparent, qui porte sa vérité et qui puisse se dire sans qu'importe la personne, le lieu et le temps. A ce langage, obéissance et conformité sont dues. A ce langage, c'est l'offrande de la répétition, automatisme des hommes terrés dans la "nature" et qui attendent de la "sur-nature" le droit de parler ou plutôt de répéter. Si ce langage (le dépôt?) est là (où?) qu'importe qui parle, une congrégation romaine, un groupe de théologiens, un groupe de clercs fonctionnaires, un document du 19e siècle, de 1931, un évêque ou quelques évêques. Sûrement, il s'agit d'autre chose.

Cet avis de Rome pose une question aux ramifications surprenantes: qui parle ici? Eluder cette question, c'est s'établir dans une manière figée d'être orthodoxe. Cela irait bien avec la loi sans souffle, sans vie, c'est-à-dire avec le monde des appareils où la mort est confortable dans la lettre de son inscription. Qui parle? c'est descendre ou monter (qui décidera?) en lieu où l'homme se cherche, se crée et avoue sa dépossession et sa majesté. La loi est pour lui.

Ou encore, peut-être que cette question est trop complexe. On dira une institution bien gouvernée n'a besoin ni de littérature ni d'histoire: "la connaissance des lois suffit à l'instruction du peuple". La foi ici se donne à un système. Baptisé orthodoxe, ce système se ferme et affiche ses exclusions. Il fonctionne seul; il contient, on ne l'habite pas. Sans feu, lentement, il meurt; c'est l'habitude de tourner, l'habitude des formulaires qui lui donnent apparence de vie. Orthodoxie.

Qui parle? Chercher à préciser rend l'homme à lui-même, à son coeur, à sa raison, à son feu, à sa vie. Redonner la vie. Par là même reprendre son souffle, cette grâce qui anime la création de soi comme toute création, cette grâce qui est une fissure ouvrant sur la communion humaine et les autres communions. Qui parle? Se reprendre sans cesse au-delà de la mort possible dans l'immobilité et l'intransigeance, et habiter un lieu, un temps, un corps... Habiter avec d'autres! Si on ne peut savoir **qui parle** , comment peut-on savoir **à qui** on parle? Ou autrement, sans incarnation comment ce document peut-il parler de quelqu'un? Entre nous, dira le chrétien.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année; six mois: $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois: $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Une "course à la folie" qui n'épargne pas le Québec

2) Comment le régime actuel favorise l'irresponsabilité

par GUY JORON

Dans son essai intitulé "Salaire minimum annuel $1 million! ou la course à la folie", l'ex-député et critique financier du Parti québécois, Guy Joron, porte des jugements sévères sur maintes tendances à la mode au Québec. Grâce à l'obligeance de l'auteur et des Éditions Quinze, nous publions aujourd'hui de nouveaux extraits de l'ouvrage de M. Joron. Revenant sur certains traits caractéristiques de notre société, l'auteur les relie au régime politique sous lequel nous vivons et conclut que c'est notre identité elle-même qui est en jeu.

Il n'est pas toujours facile de séparer ce qui est le propre d'une civilisation occidentale elle-même en déclin de ce qui est particulier au Québec. Les chevauchements restent toutefois inévitables. Mais les symptômes décrits dans les pages qui suivent me semblent propres aux sociétés en voie d'extinction.

Il n'existe probablement aucun pays au monde, parmi ceux où le mode de vie se compare au nôtre, où il soit plus facile de "réussir" qu'au Québec. Je ne parle pas de réussite en termes strictement économiques mais dans le sens d'atteindre une position d'influence dans la société. N'importe qui peut viser n'importe quoi et l'atteindre pourvu qu'il soit frondeur, parfois menteur, mais surtout ce que les Américains appellent "bull-shitter". L'important, c'est de charrier; "trop fort" ne casse pas, chez nous. Nous gobons presque tout. Partons de la fonction théoriquement la plus influente dans notre société: celle de premier ministre. L'homme qui l'occupe depuis 1970 y est-parvenu en misant sur la magie d'un mot: "économiste", ce qu'il n'est pas. Même s'il a pu suivre assidûment des cours en cette discipline, il n'en détient ni le titre comme tel, ni le diplôme. Cela ne l'a jamais embarrassé ni empêché les "publicistes" de construire une image fondée sur un mensonge.

Pour gagner un point, tous les arguments sont permis; on peut dire n'importe quoi. On peut faire croire aux syndiqués que si le profit n'existait pas, on pourrait distribuer en salaires cette partie du revenu national qu'accaparent les entreprises. Personne ne finance les investissements en régime socialiste, c'est bien connu! Comme si on pouvait à la fois consommer le revenu et l'épargner. Les machines qui vieillissent, l'outillage qui s'use, tout ça se remplace tout seul, par magie, sans que personne n'ait à payer. Et les nouveaux équipements nécessaires, les nouvelles usines, les nouveaux barrages tombent du ciel. L'important, c'est de conduire les masses au socialisme; il ne faut pas s'embrouiller avec des détails insignifiants. Il est plus utile de créer une image choquante: le vilain profit mangeur de salaires!

Le plus navrant c'est que de nomgreux haut-parleurs de cette propagande sont de bonne foi; ils ne savent pas, eux non plus. Mais ça ne gêne personne chez nous d'ouvrir la bouche sans avoir quelque chose à dire, ou d'affirmer sans savoir. On se grise de mots comme les villageois africains parfois engagés dans une palabre s'en enivrent au point de n'en plus reconnaître le sens. Le système mérite certes la critique. Il est pénible toutefois de voir la gauche enfoncer des portes ouvertes et viser le plus souvent aux mauvais endroits. J'ai souvent l'impression que les plus mauvais serviteurs du socialisme sont ses propres militants. Orgie de slogans, de clichés inappropriés et de phrases creuses. On veut casser un système dont on ignore le fonctionnement: on n'a qu'une vague idée de ce qui le remplacerait. C'est cette ignorance qui se cache le plus souvent dans l'expression "socialisme d'ici". Parce qu'on a perçu les faiblesses ou les résultats nocifs du système, on pense en connaître le fonctionnement ou mieux, qu'il n'est pas nécessaire de le connaître, dès que la maladie est apparue, pour prononcer le diagnostic et prescrire le remède. J'admets volontiers que mon épicier puisse reconnaître les signes d'une crise cardiaque, je serais moins confiant de le voir transplanter un coeur.

Les prétextes faciles

Dans les milieux les plus divers, l'irresponsabilité triomphe, trop habitués que nous sommes, et maintenant convaincus que quelqu'un d'autre réparera nos gaffes. Ce qui nous épargne la crainte d'en faire. On peut donc se laisser aller librement et tirer dans toutes les directions. Papa réparera les pots cassés. La seule existence d'un niveau de gouvernement sénior à Ottawa incite l'Assemblée nationale à Québec à prendre les choses à la légère. L'absence ou l'impossibilité d'y mener des débats fondamentaux, de même que la médiocrité de plusieurs débats, en sont le résultat. Le même phénomène permet au maire de Montréal les fantaisies les plus extravagantes. L'idée que si la chose était vraiment sérieuse, le provincial s'en occuperait, fait que nombre de municipalités rurales n'ont aucun règlement concernant les fosses septiques ou la décharge des ordures dans les lacs.

Les Québécois ne prennent pas les choses au sérieux. C'est vrai qu'ils ont toujours été traités comme des enfants, jadis par l'occupant, ensuite par l'Église, par le gouvernement fédéral et par nos propres élites. Les conséquences en sont toujours présentes. On fait les choses à peu près à moitié. On bâcle tout. On improvise. Laisser-aller est confondu avec tolérance, vulgarité avec liberté d'expression, médiocrité avec spontanéité. Une nouvelle forme de poésie est née: mal écrire et mal parler. Le mauvais goût n'existe plus, il a succombé à la liberté créatrice. Un tel à la télévision privée a cessé d'être "épais" pour devenir le reflet de l'expression populaire. L'effort et la rigueur sont aliénants; si ça ne vient pas tout seul, ce n'est pas naturel. Prétexte idéal. La qualité de plusieurs diplômes provoque plus d'hilarité que d'admiration. Les bonnes manières sont essentiellement bourgeoises, bien entendu. On a oublié qu'éviter de se mettre de la soupe plein la barbe, ce n'est pas pour faire plaisir à la reine d'Angleterre, c'est pour ne pas écoeurer ses voisins de table.

La drôle de revanche

Deux choses surprennent le Québécois qui les avaient oubliées, en rentrant d'Europe: notre système téléphonique qui fonctionne convenablement, la vulgarité et l'insolence des Québécois dans leurs relations entre eux. Un bon point technique, une marque distinctive de primitifs. La politesse n'est pas un jeu de cour inventé à Versailles, c'est une façon de rendre sa présence plus discrète et moins envahissante pour les autres: un peu d'huile qui atténue les grincements de la roue et rend la vie en société plus harmonieuse. Peut-être faut-il attendre des millénaires avant d'atteindre ces raffinements. Nous ne sommes pas en Amérique depuis bien longtemps, il est vrai. Mais nous étions pourtant quelque part avant d'y venir. A la campagne, soit; mais justement, les paysans ne sont jamais aussi grossiers que les citadins, particulièrement les Montréalais.

Un de mes amis, dont la petite fille s'était blessée, s'est présenté à l'urgence d'un hôpital français de Montréal. Arrivant en voiture, très pressé, il n'a pas cherché à la garer bien loin de l'entrée. Un portier lui bloqua la porte en disant "Tu rentreras quand t'auras mis ton char au parking." Insulté, mon ami préféra se rendre un peu plus loin au Jewish General Hospital. Même manoeuvre et encore un portier qui s'avance... pour lui demander s'il avait besoin d'une chaise roulante. Le Québécois, longtemps dépourvu de pouvoir, ayant subi bien plus souvent l'autorité qu'il ne l'a exercée, prend sa revanche. Il entend bien, dans son domaine, faire sentir et savoir qu'il commande quelque chose. C'est de cette manière qu'il s'adresse aux gens. Vous n'êtes pas invité à faire ceci ou cela; on vous le hurle au visage. Tasse-toé. Avance. License, enregistrement. Ote-toé... Des "baveux" mais qui n'aiment pas se faire "baver". Il n'y a qu'au Québec où un aussi grand nombre de gens qu'on vient pour doubler en auto accélèrent, humiliés, au lieu de céder le passage; où les altercations dégénèrent aussi rapidement en batailles, parfois même en coup de fusil. Le monde rude et sauvage des pionniers de l'Ouest américain! Réactions d'infériorité, en fait. Une susceptibilité à fleur de peau que la moindre goutte d'alcool fait éclater. La qualité de la vie ne concerne pas que les garderies d'enfants et l'épuration des rivières polluées, elle inclut aussi la qualité des relations entre individus. Celles-ci se dégradent.

Beaucoup de choses se dégradent depuis dix ans. La qualité de la langue écrite et parlée n'étant pas la moindre, bien que le culte du joual semble maintenant plafonner. L'expansion considérable de l'enseignement n'a pas donné, à cet égard, les résultats espérés. L'incapacité de maîtriser correctement non pas "une" langue mais "sa" langue est un gage certain de disparition éventuelle. On ne meurt pas, au sens strict du mot, de mal parler mais cela infériorise l'individu tant au plan culturel que social et économique. Le créole est sans doute suffisant pour répondre aux besoins d'une société simple et primitive où les activités sont peu nombreuses tout comme les situations à décrire et les concepts à manier. Il est nettement insuffisant dans une société technologiquement et organisationnellement plus avancée. Les concepts y sont infiniment plus nombreux, le vocabulaire nécessaire plus large et plus précis. Tous les patois "joual" du monde confinent tant les individus que les petits peuples à des rôles inférieurs...jusqu'à ce qu'une volonté de redressement pousse le groupe soit à améliorer sa langue soit à adopter celle d'un autre.

Une langue "québécoise"

C'est pour échapper aux sordides ghettos porto-ricains de New York ou aux ghettos italiens de Brooklyn qu'on abandonne vite l'espagnol et l'italien. Les Québécois ne sont pas dans cette situation puisqu'ils ont la chance de constituer, dans un château-fort territorial, un groupe numériquement important et homogène. Dans la mesure où ils voudront constituer une société distincte, politiquement organisée et identifiée comme telle, ils n'auront pas, comme les immigrants aux Etats-Unis, à apprendre la langue de la société dans laquelle ils vivent, puisqu'ils formeront eux-mêmes une société avec sa propre langue. Pourvu qu'ils en aient une et non un patois créole. Il faudra un jour parler correctement le français... ou l'anglais. Une "langue québécoise" n'est pas un passe-partout permettant de se glisser entre ces deux choix. On entretient parfois l'illusion qu'un petit pays peut fort bien exister et prospérer avec une langue originale, même si celle-ci n'est comprise de personne d'autre et même au voisinage de cultures numériquement beaucoup plus fortes. On citera le Danemark ou la Finlande en exemple, dont la langue n'a de parenté avec personne d'autre sur terre (sauf un distant cousinage avec le hongrois) et qui voisine dangereusement l'URSS. Cela est vrai mais on oublie que le finlandais c'est intégralement, totalement et exclusivement du finlandais. Ce n'est pas un patois dérivé d'une autre langue. C'est une langue. La prétendue langue québécoise, elle, reste française à 95 pour cent. Elle n'est toujours que du français parlé différemment, pour ne pas dire sommairement et mal.

C'est ridicule de se chercher une langue; nous en avons une. Il ne nous reste qu'à l'apprendre. Il sera peut-être désagréable à quelques-uns de ré-apprendre qu'ils sont Français, tant de gens depuis deux siècles se sont efforcés de nous le faire oublier. Néanmoins, de Gaulle avait (culturellement) raison de nous appeler Français d'Amérique ou Français canadiens. Il n'y a d'identité culturelle et linguistique québécoise réelle qu'en autant qu'elle se situe à l'intérieur d'une plus large identité française. Celle-ci peut fort bien s'accommoder de particularismes régionaux, soit. Elle n'implique d'aucune manière l'intégration politique. La Grande-Bretagne, les États-Unis, le Canada non-québécois, l'Australie, la Nouvelle Zélande, etc., ont une langue en commun: l'anglais. Cela ne les empêche pas d'être des états indépendants les uns des autres. Ainsi notre appartenance à une large communauté de langue française ne saurait nous brimer de quelque façon. Mais pour que cette communauté existe vraiment, elle doit avoir un minimum de cohésion linguistique et culturelle. Cela ne saurait être une quelconque "confédération" de sous-cultures dont les membres n'arrivent pas à se comprendre entre eux, comme tant de Québécois obligés parfois de parler anglais à Paris pour se faire comprendre. On ne possède pas une langue ou une culture à moitié; on en a une ou on n'en a pas. la moitié n'est qu'un point de transition entre le plein... ou le vide. C'est un peu là où nous en sommes.

La trop grande familiarité dans les relations interpersonnelles, le tutoiement en particulier dans les langues latines, se rencontrent plus fréquemment chez les minorités culturelles relativement menacées que chez les peuples adultes plus sûrs d'eux-mêmes. Cela témoigne d'un sentiment de solidarité. Le phénomène se vérifie davantage dans des communautés plus petites, un village, par exemple. Il est sans doute révélateur, à cet égard, que les Montréalais, en particulier, pourtant au nombre de trois millions (en comptant la banlieue) aient ce comportement de villageois. On peut y voir un signe d'immaturité culturelle. Même si ça traduit sans nul doute un sentiment amical, je n'aime pas me faire recevoir dans un restaurant où je mets les pieds pour la première fois par: "Qu'est-ce qu'on va te servir à midi, mon noir?" Et je trouve révoltant (je l'ai entendu) qu'un jeune policier aborde un automobiliste septuagénaire par: "T'as pas vu le stop — As-tu besoin de lunettes, le père?"

Par-delà notre médiocrité, une crise d'identité

La rudesse, la vulgarité, la familiarité aux limites du grossier, le culte du "cheap" ne sont certes pas des inventions québécoises mais peut-être davantage des emprunts à l'Amérique. Leur extension au Québec révélait alors une autre facette d'un processus assimilateur insidieux. Si, au moins, nous importions simultanément les qualités de nos voisins; eux se battent encore pour réussir quoi que ce soit. Ils conservent le goût de l'exploit, si futile soit-il parfois. Ce qui exige, dans certains milieux au moins, une certaine rigueur, un minimum de discipline, un effort quelconque, une volonté. On a l'impression que la majorité des Québécois ne veut plus rien, ni d'entreprises, ni de travail bien fait. On se moque de tout ou on s'en amuse. Un Charles Perrault, représentant le patronat, n'est invité à certains colloques que pour tenir, souvent, le rôle de souffre-douleur. Un syndicaliste à la Chambre de Commerce tiendrait sans doute le même rôle. Le "scandale" de la viande avariée n'est plus un scandale, c'est un divertissement télévisé. L'assurance-chômage n'est plus toujours une assurance contre le chômage, c'est, pour plusieurs en tout cas, le salaire du "farniente". Le gouvernement ne gouverne rien, il administre au jour le jour. Le premier ministre n'est pas un homme d'état, c'est un comptable.

Nous nous complaisons dans la médiocrité. L'insolent frère Untel remarquait déjà que le problème n'était pas que linguistique quand il écrivait: "C'est toute notre civilisation qui est joualle". Civilisation de facilité, de laisser-aller, du moindre effort. Civilisation du "cheap". On devrait plutôt dire disparition graduelle de civilisation; groupe d'individus de plus en plus "déculturés" ou "acultivés" qui entrent dans un profond sommeil dont peu d'événements semblent encore capables de les distraire. Marcel Rioux écrit (1):

"On peut voir dans cette dépossession de soi le pendant de la dépossession économique et politique. Il n'est pas sûr que la première, celle qui transforme le caractère même d'un peuple, ne soit pas plus nocive que la perte du pouvoir politique. Elle est aussi beaucoup plus insidieuse. Même ceux qui s'insurgent contre le dominant ont tendance à l'imiter et à désirer pour eux-mêmes ce qu'ils combattent chez l'autre... C'est dans cette relation ambivalente avec le dominant que le dominé risque d'aliéner sa propre personnalité et d'entrer dans le processus d'acculturation... Il semble bien qu'au Québec, cette sorte d'acculturation, de dépossession de soi s'est produite." (1).

De quoi avons-nous l'air? A quoi ressemblons-nous? De plus en plus, à rien. Jean Paul Desbiens disait, dans une causerie prononcée à Laval en janvier 1976: "Il faut plus que des chansons pour faire un peuple. Un peuple fait des chansons mais les chansons ne font pas un peuple." Surtout un peuple qui se demande lui-même si on ne devrait pas supprimer à l'école l'enseignement obligatoire de sa propre histoire. Le simple fait d'en être rendu à ce qu'une telle question puisse seulement se poser en dit plus long que toutes les pages qui précèdent. Desbiens poursuivait, dans la même causerie:... "l'identité a un prix. Ce serait une imposture de laisser croire que nous conquerrons enfin notre identité sans efforts, sans discipline, et sans austérité. Ceux qui nous ont portés jusqu'ici ont payé un prix. La question qui se pose maintenant est la suivante: avons-nous un vouloir vivre collectif qui transcende les options et — pour plusieurs — les luxes individuels? On ne s'assume qu'acculé. Ou on se suicide confortablement et longuement." C'est rien que "cool", bonhomme!

Une amie m'a raconté l'anecdote suivante dont elle fut témoin dans un hôpital de Londres: une ambulance venait d'y amener une femme, légèrement blessée apparemment, à qui une infirmière responsable des inscriptions posait les questions d'usage. A la question "nationalité?", la patiente répondit "French Canadian". L'infirmière, surprise, déroutée et insatisfaite de cette double réponse équivoque, demanda à nouveau: "French OR Canadian?" La patiente répéta "French Canadian". Ne voulant pas l'importuner davantage, l'infirmière, n'y comprenant toujours rien, n'inscrivit aucune réponse, se disant qu'elle pourrait compléter son dossier le lendemain et élucider ce mystère en invitant encore une fois la patiente, cette fois plus reposée, à faire son choix. La pauvre mourut avant que l'occasion d'en décider lui fut à nouveau présentée.

(1) Rioux, M., les Québécois, Seuil, Paris 1974, pp. 92, 93.



propos d'actualité

M. Chirac, comme il l'indique dans la lettre qu'il m'avait écrite souhaitait un accroissement de l'autorité du premier ministre. Alors, accroissement aux dépens de qui? Peut-il s'agir d'un accroissement aux dépens des responsabilités du président de la République? Je l'exclus. Et ceci pour deux raisons.

"D'abord en raison de l'élection présidentielle. Car j'ai été élu président de la République et je puis dire que dans la majorité, dans les circonstances de l'époque, j'étais le seul qui aurait été élu. Et de ce fait, j'ai et j'aurai à rendre compte aux Français des conditions dans lesquelles j'exécute mon mandat.

Le second motif, c'est qu'un transfert de responsabilités du président de la République vers le permier ministre serait fondamentalement contraire aux institutions de la Ve République. J'ai relu les commentaires que le général de Gaulle fait dans ses Memoires sur les modalités de la désignation du président de la République, comporte, après le président, qui est chargé de ce qui est permanent et essentiel, un premier ministre qui traite les problèmes contingents. Donc, il ne pouvait pas s'agir et il ne s'agira jamais d'un transfert d'autorité du président de la République vers le premier ministre. Cela signifierait d'ailleurs l'apparition de deux pouvoirs politiques dans notre pays, et peut-on imaginer un instant le déroulement de la politique française si la France devait poursuivre simultanément deux politiques.

Valéry Giscard D'Estaing, président de la France,

interview télévisée rapportée dans le journal Le Monde, 27 août 1976.

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$52.00	$28.00
ÉTRANGER*·	$57.00	$31.00

(*par courrier ordinaire)

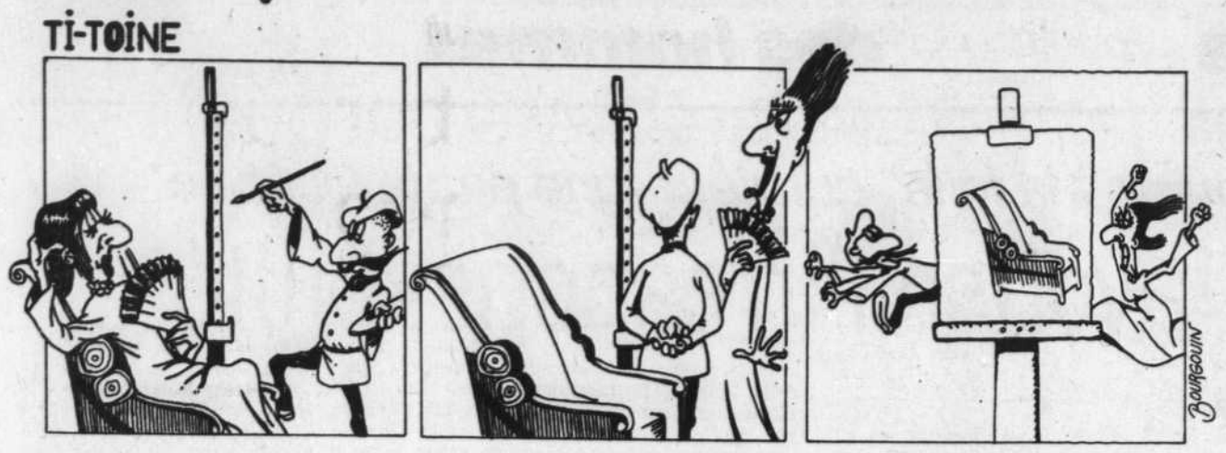
S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

TI-TOINE



suites de la première page

ANDERSON

celer M. Anderson en vue de l'empêcher de recueillir des informations embarrassantes sur l'administration Nixon.

En 1971 et 1972, les collaborateurs de M. Nixon "ont commis des actes manifestes dans l'exécution d'un plan visant à causer de sérieux torts physiques, y compris, éventuellement, la mort" à M. Anderson. "Le plan et le complot comprenaient l'usage de poison pour assassiner le plaignant".

La défunte commission des services de renseignements du Sénat, dans un rapport publié cette année, déclarait que la Maison-Blanche, sous Nixon, avait exploré la possibilité d'administrer à M. Anderson une drogue hallucinogène avant une de ses apparitions en public, en vue de le discréditer. Cependant, ce projet fut rapidement abandonné.

Donnant une conférence de presse pour annoncer que des poursuites étaient engagées, M. Anderson a déclaré que des détails du complot lui ont été révélés par des documents officiels qu'il a récemment obtenus conformément à la loi sur la liberté de l'information.

Cette loi oblige les organismes gouvernementaux à se dessaisir de renseignements dont ils disposent sur les particuliers, si ces renseignements ne sont pas liés à des enquêtes en cours à leur sujet.

La cause de M. Anderson est soutenue par la Fondation pour un gouvernement constitutionnel, une organisation privée qui se fixe pour but de dénoncer les abus du pouvoir.

SALISBURY

De son côté, le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a exprimé l'espoir "qu'il sera possible de trouver le moyen d'aboutir à un règlement négocié en Rhodésie du sud, en conformité avec les principes et objectifs de la charte des Nations unies".

Dans un communiqué de presse, M. Waldheim a rappelé la position parfaitement claire de l'ONU en faveur de la fin la plus "rapide possible du régime illégal de Salisbury, du rétablissement d'un régime constitutionnel, et la convocation d'une conférence constitutionnelle pour établir le processus et les institutions démocratiques nécessaires pour permettre au peuple de Rhodésie du sud d'exercer pleinement et librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance et garantir un régime majoritaire". M. Waldheim rappelle que l'ONU a toujours mis en relief la responsabilité particulière du Royaume-Uni en tant qu'autorité administrante.

À ce propos, le président Julius Nyerere de Tanzanie a demandé aux Britanniques d'assumer toute la responsabilité de la conférence chargée de mettre au point les institutions transitoires de la Rhodésie.

Dans une interview accordée à la BBC, le président tanzanien a précisé qu'il avait indiqué très clairement au secrétaire d'État américain, M. Henry Kissinger, qu'il ne pouvait envisager la tenue d'une telle conférence à Salisbury et qu'il ne pouvait le recommander aux nations africaines.

Le président tanzanien a expliqué que le cadre constitutionnel transitoire (conseil des ministres, d'État, etc.) décrit par M. Smith était inacceptable pour deux raisons: d'une part, parce qu'il avait été conçu sans consultation des nationalistes et présenté tel quel aux Africains qui ne pouvaient répondre que par oui ou par non; d'autre part, parce qu'on "légalise le pouvoir blanc" de M. Smith, a expliqué le président Nyerere, en rappelant que le chef du gouvernement rhodésien avait prévu que le ministre de la Défense et le ministre de l'Intérieur du gouvernement de transition appartiendraient à la minorité blanche.

CONSTRUCTION

opposés à la grève — songeraient présentement à contacter la partie patronale pour savoir si elle est prête à entériner par écrit les propositions faites par le conciliateur en fin de semaine. En contournant ainsi la table officielle de négociation, ces syndicats veulent obtenir gain de cause sur des points mineurs. En cas d'accord, ils rappelleraient leurs troupes en grève.

La FTQ-Construction pourrait toutefois opposer son veto à ces ententes, du fait qu'elle détient seule le droit légal de négocier. Par contre, si les propositions patronales ainsi renouvelées étaient faites officiellement par les entrepreneurs à la FTQ-Construction elle-même, rien n'empêcherait ces unions mécontentes du déroulement du conflit de soumettre ces nouvelles propositionsà leur membres et de les faire rentrer au travail par la suite. nouvelles propositions à leurs membres et de les faire rentrer au travail par la suite.

La partie de dés qui risque de se jouer dans les prochaines heures derrière la table officielle n'est pas perçue officiellement comme une crise majeure à la FTQ-Construction. Son directeur, M. Guy Dumoulin, niait hier avoir été saisi des menaces des journaliers et reléguait ces dernières à des "incidents de parcours". Officiellement, la FTQ-Construction accusait hier la partie patronale d'avoir torpillé les négociations de la fin de semaine avec le conciliateur en brillant par son absence. Le président de l'AECQ était, dit-on, à Sept-Iles.

Du côté patronal, on reprochait au gouvernement d'avoir suscité une reprise des pourparlers entre la FTQ-Construction et le conciliateur, grâce à une intervention du sous-ministre, M. Gilles Laporte. Pour les entrepreneurs, les interventions gouvernementales devraient se limiter à ordonner des votes démocratiques à la FTQ.

Comme rien n'est jamais simple dans la construction, il convient enfin de signaler qu'André Desjardins, l'ex-roi de la construction, actuellement négociateur pour les plombiers, a indiqué dimanche aux gérants d'affaire son intention d'amener les plombiers à "respecter les piquets de grève".

"Dédé, qui a refusé de participer à l'effort de grève, se donne une allure syndicale aujourd'hui en disant qu'il fera respecter des piquets au moment où le manque de participation des unions les a fait disparaître à toutes fins utiles", a commenté à ce sujet Roger Perreault hier. Perreault a d'ailleurs fait un commentaire du même ordre à la réunion de la fin de semaine où les gérants d'affaire des différents métier ont officiellement rejeté les propositions verbales du conciliateur.

LA FORMULE

permettent mieux que les tests de déterminer le degré de connaissance de l'anglais chez les enfants, en particulier ceux du niveau de la maternelle.

Une telle solution n'est pas incompatible avec le chapitre V de la Loi 22.

Dimanche, M. Angelo Montini, président du Consiglio, se déclarait favorable à cette méthode, partiellement en usage à la CECM à l'égard des enfants dont les résultats aux tests les situaient dans la zone dite "grise" (de 45% à 59%).

L'article 43 du chapitre V de la Loi porte en effet que le ministre de l'Éducation "peut" imposer des tests pour s'assurer que les enfants ont une connaissance suffisante de la langue anglaise. La Loi ajoute qu'il "peut" exiger qu'une commission scolaire "révise l'intégration des élèves conformément aux résultats des tests".

C'est hier que les représentants du Consiglio devaient rencontrer de nouveau le premier ministre pour examiner avec celui-ci la proposition qu'il s'était engagé à leur présenter et qui devait mettre un terme au suspense scolaire. Mais la rencontre, a-t-on indiqué hier, aura certainement lieu avant la réunion hebdomadaire du Cabinet, mercredi matin.

Tandis que se poursuivent ces efforts et ces consultations, les parents d'origine italienne ont reçu dimanche du Consiglio la directive de poursuivre l'occupation des écoles anglaises de la CECM et de la Commission scolaire Jérôme Le Royer, mais à la condition de bien veiller à ne pas perturber l'activité régulière des classes.

Des cellules constituées d'un nombre restreint de parents ont été constituées dans chacune des écoles pour assurer la sécurité des enfants et dispenser, dans la mesure du possible, un enseignement aux enfants privés de cours depuis trois semaines.

28 septembre

par la PC et l'AP

Le Canada annonçait il y a 25 ans aujourd'hui, le 28 septembre 1951, qu'il était prêt à faire cavalier seul si nécessaire dans la réalisation du projet de la Voie maritime du Saint-Laurent. Après des années d'indécision devant cet ambitieux projet, les États-Unis se décidèrent finalement à participer aux travaux. La voie d'eau devait être inaugurée en 1959.

1972 — La Chine et le Japon décident de mettre fin à l'état de guerre et d'établir des relations diplomatiques.

1972 — Décès du président Gamal Abdel Nasser.

1953 — Arrestation du cardinal Wyszynski, primat de Pologne.

1942 — Des avions canadiens effectuent leur première attaque contre les forces japonaises sur l'île de Kiska, dans les Aléoutiennes.

1941 — La terreur nazie s'installe en Tchécoslovaquie.

1939 — L'Allemagne et l'Union soviétique se mettent d'accord sur un plan de partage de la Pologne.

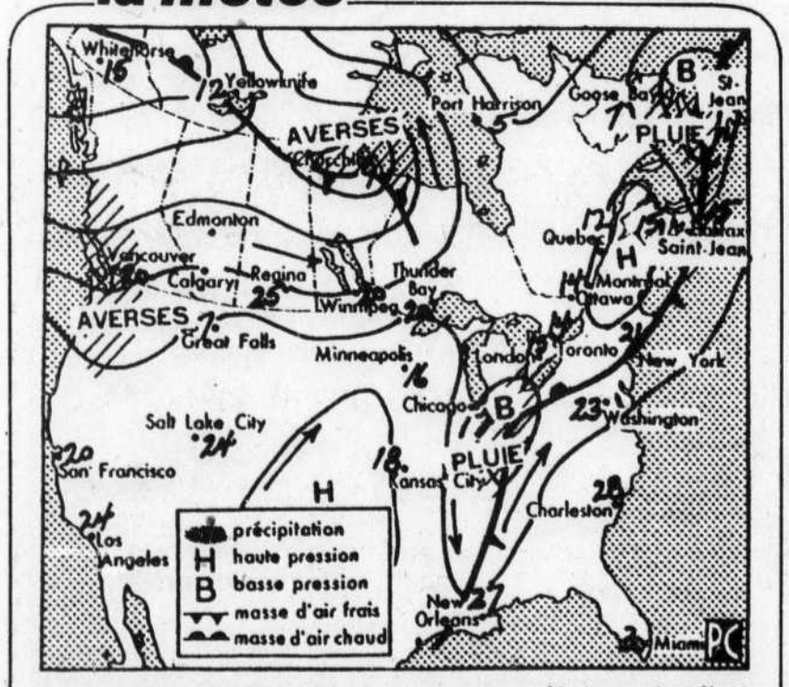
1924 — Deux avions militaires américains bouclent le premier tour du monde en avion, qui avait commencé le 6 avril.

1912 — Le navire japonais Kicker Maru coule au large du Japon, causant la mort d'un millier de personnes.

1716 — Traité de Hanovre entre la France et l'Angleterre.

Ils sontnés un 28 septembre: Prosper Mérimée, écrivain français 1803-1870; Georges Clémenceau, homme d'État français 1841-1929.

la météo



Avec le déplacement plus à l'est de la dépression qui a affecté nos régions, le soleil pourrait percer sans trop d'ardeur toutefois. Chacun aura noté que l'atmosphère ne nous laisse que peu de répit ces temps-ci subjuguée qu'elle est à nos latitudes par une circulation favorisant la formation de perturbations et nous gardant par surcroît dans l'air frais de la baie d'Hudson. En résumé... une belle journée d'automne aujourd'hui et un retour probable aux températures en-dessous des normales saisonnières et du temps massaude pour demain.

•

Abitibi, Chibougamau, Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 8 à 10. Aperçu pour mercredi: pluie.

•

Laurentides, Haute-Mauricie, Lac Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum de 11 à 13. Aperçu pour mercredi: averses.

•

Outaouais, Montréal, Cantons de l'est: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 14. Aperçu pour mercredi: averses.

•

Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Gaspésie: fréquents passages nuageux. Maximum de 7 à 10. Aperçu pour mercredi: ennuagement suivi d'averses.

Québec verse $887,975 à la CTRSM

Conformément à la politique d'aide statutaire énoncée en décembre dernier, le ministre d'État aux Transports, M. Paul Berthiaume, annonce le versement d'une subvention de $887,975. à la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal afin de combler une partie de son déficit d'exploitation pour la présente année.

Le montant total de l'aide financière gouvernementale pour la présente année sera déterminé après analyse du rapport des vérificateurs de la CTRSM en avril prochain. Le montant qui vient d'être versé à la CTRSM représente 50% du déficit d'exploitation encouru au cours de l'année 1975.

On sait qu'en vertu du document déposé en décembre dernier, l'aide au déficit d'exploitation des commissions de transport et des futures corporations intermunicipales de transport variera entre 45 et 55% de ce déficit, proportionnellement à leur achalandage.

Berthiaume a rappelé qu'en instaurant un programme d'aide statutaire aux commissions de transport, le gouvernement du Québec était désireux de leur assurer une plus grande stabilité financière et de faciliter leur planification à court, moyen et long termes.

Il s'est aussi dit convaincu que les travaux actuellement en cours du comité du transport des personnes dans la région de Montréal, présidé par le sous-ministre des Transports, Claude Rouleau, et dont est membre le président de la CTRSM, M. Jacques Gilbert, contribueront à assurer l'amélioration des services de transport en commun sur la Rive-Sud de Montréal.

Négociation permanente chez Tembec

Les syndiqués de Tembec, au Témiscamingue, viennent de signer un contrat de travail de trois ans qui instaure un régime de négociation permanente dans cette entreprise où les travailleurs détiennent 32% des actions.

La négociation permanente qui constitue une innovation dans le régime québécois de relations de travail, se fera par le biais de comités où les deux parties seront représentées. Ces comités auront juridiction en matière d'embauche, d'horaires de travail, de discipline, d'évaluation des tâches, de classification des métiers, de coûts d'exploitation et de sécurité au travail.

Les 575 membres du local 233 du Syndicat canadien des travailleurs du papier (FTQ) recevront une augmentation de salaire moyenne de 85 cents l'heure au cours de la première année, pour donner un salaire moyen de $6.18 l'heure. Le salaire sera porté à $6.79 la deuxième année et l'augmentation pour la troisième année sera négociée à ce moment-là. Les éléments de cet accord sont sujets à l'approbation de la régie anti-inflation.

Tembec, dont le conseil d'administration compte deux syndiqués, a été créé par les syndiqués de cette entreprise, des citoyens de la région, quatre anciens cadres de la CIP et les deux niveaux de gouvernement.

Bourassa réunit son cabinet à Sherbrooke

QUÉBEC (PC) — Le Conseil des ministres tiendra une réunion de deux jours à Sherbrooke, les 6 et 7 octobre prochains, a-t-on annoncé hier au bureau du premier ministre Bourassa.

Le maire de Sherbrooke Jacques O'Bready a mis à la disposition du cabinet le domaine Howard, situé sur la rue Portland.

Ce sera la deuxième fois que le cabinet se réunit en dehors de Québec. En octobre dernier, il a tenu une réunion à St-Félicien, dans le comté de Roberval.

Zénith à Sept-Îles

SEPT-ILES (PC) — À compter du 4 octobre, la population de Sept-Iles bénéficiera du réseau téléphonique Zénith à partir du bureau régional de Communications-Québec, à Sept-Iles.

En annonçant la nouvelle, le ministre des Communications du Québec, M. Denis Hardy, a déclaré qu'il s'agissait là d'une façon pour le gouvernement de s'acquitter d'une de ses responsabilités qui consiste à rendre l'information accessible à tous.

Le réseau Zénith offre à tous les Québécois l'accessibilité aux services gouvernementaux par le fait qu'il achemine tous les appels des citoyens d'une même région vers leur bureau de Communications-Québec. Là, un préposé aux renseignements informe les citoyens ou les dirige à qui de droit.

M. Hardy était de passage à Sept-Iles, lundi, à l'occasion de l'inauguration de pages régionales dans le quotidien Le Soleil, de Québec. Une de ces pages sera consacrée à la région de l'Est du Québec.

BLOCS-NOTES Suite de la page 4

autonome" dont rien ne garantit qu'il fera mieux qu'elle ou que Transurbain et Métro Provincial.

Il importe à cet égard d'améliorer le service local dans le West-Island, de prévoir les raccordements souhaitables avec le réseau de la communauté, et de planifier surtout l'avenir. Or cela demande non seulement des jeux d'organigrammes et de pouvoirs entre Québec et les villes en cause, mais surtout une politique à l'endroit du transport privé et du transport public.

Malheureusement, le transport urbain n'entre pas dans les cinq grandes priorités que le premier ministre lui-même retenait, en juin dernier, dans sa lettre à ses collègues du cabinet. M. Robert Bourassa soulignait, certes, les questions de logement et de fiscalité municipale, mais minimisait le lien entre l'un et l'autre, soit la politique du transport urbain. Québec a su mettre de l'ordre dans les juridictions à Laval et sur la Rive-Sud. Le plus important manque encore, dans l'ensemble métropolitain de Montréal.

Stuart Smith:

Québec doit justifier sa loi 22

Le chef du Parti libéral de l'Ontario, M. Stuart Smith, prétend que le gouvernement du Québec devrait expliquer ou justifier sa loi controversée sur les langues officielles, qui accorde la priorité au français dans la province.

M. Smith, qui parlait devant les membres du Canadian Club de la métropole, hier, a dit que s'il était élu premier ministre de sa province, il chercherait à convoquer une seconde rencontre des premiers ministres provinciaux sur le thème "Confédération de demain". À cette conférence, le Québec "aurait à expliquer ou justifier sa loi 22", comme on appelle communément la loi sur les langues officielles.

Il a dit qu'il entretenait des doutes au sujet de cette législation, ajoutant que très peu de gens, en Ontario, en comprenaient vraiment l'intention. À la suite de sa causerie, M. Smith a dit aux journalistes que si la plupart des Ontariens approuvaient le souci des Québécois de protéger la langue française, ils étaient perturbés en apprenant que des enfants italiens ne pouvaient fréquenter les écoles anglophones.

Selon lui, une seconde rencontre devrait avoir lieu "afin de clarifier la situation". "L'avenir de ce pays est trop fragile pour le confier à des extrémistes", a-t-il dit, ajoutant qu'il n'avait aucune objection à ce que des représentants du gouvernement fédéral soient invités à la rencontre.

† DÉCÈS

LAUZER. — À Outremont, le 25 sept. 1976 à l'âge de 76 ans, est décédé le Dr Rosaire Lauzer chirurgien aux hôpitaux St-Luc et Pasteur. Epoux de Caroline Bourret. Il laisse dans le deuil outre son épouse sa fille Denise épouse de Guy St-Germain, ses soeurs Lorette, Becotte et Juliette ainsi que ses petits-enfants Charles, Claire, Philippe et Antoine. Les funérailles auront lieu mardi le 28 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée, no 1111 rue Laurier Ouest à Outremont à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Germain où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICROFILM



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

INDEX DU DEVOIR ÉGALEMENT DISPONIBLES DEPUIS 1966

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, ÉCRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR SERVICE DU MICROFILM 211 rue du ST-SACREMENT, MONTREAL (Que.) H2Y 1X1 OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245

Les professeurs de l'UQAM en journée d'étude aujourd'hui

par Angèle Dagenais

Après quatre mois de négociations et l'échec de la période de conciliation, les 507 professeurs de l'Université du Québec à Montréal ont décidé de tenir une première journée d'étude, aujourd'hui. Deux autres devraient avoir lieu au cours des deux prochaines semaines, avant le déclenchement de la grève générale, le 18 octobre.

Le syndicat des professeurs de l'UQAM, le SPUQ, qui bénéficie de l'appui "inconditionnel" des étudiants de la constituante montréalaise, espère ainsi forcer l'administration à déposer de nouvelles offres ou de "premières" offres, comme c'est le cas, notamment, pour l'emploi des chargés de cours.

En effet, la politique prévalant à l'UQAM, selon le SPUQ, est de généraliser le travail surnuméraire, où 43% des cours en moyenne sont dispensés par des chargés de cours. Dans certains secteurs, tel l'administration, les communications, et la formation des maîtres, ce pourcentage peut atteindre 70% et plus.

Dans d'autres universités québécoises, à Laval, par exemple, 5% des cours seulement sont donnés par des chargés de cours. Le SPUQ s'insurge contre cette politique d'embauche de "surnuméraires sous-payés" qui ne font que dispenser un enseignement, sans être tenus d'effectuer des tâches d'encadrement des étudiants, d'administration, et autres, dévolues aux professeurs réguliers.

De plus, l'UQAM garde en réserve, depuis le mois de juin dernier, 46 postes de professeurs à plein temps qu'elle refuse d'octroyer, voulant ainsi en faire un objet de négociation même si cet influx est autorisé par la progression normale de la clientèle universitaire. Ces postes non comblés représentent une masse salariale de $1,2 million, que l'Université retient par fraude administrative et académique, soutient le syndicat, car elle n'a aucune raison valable de limiter ainsi l'accroissement des effectifs du corps professoral.

Les négociations achoppent, en plus, sur tous les points jugés fondamentaux par le SPUQ, notamment la tâche professorale et les fonctions départementales, le droit de représentation au sein de la Commission des études et du Conseil d'administration, l'embauche des professeurs et l'acquisition de la permanence, les promotions et le droit de grief. Sur ce dernier point, l'administration veut enlever la possibilité du recours au grief et à l'arbitrage sur un grand nombre d'articles de la convention et reprendre, selon le syndicat, le pouvoir discrétionnaire qu'elle s'octroyait sous "l'ancien système", toujours en vigueur, par exemple, à l'Université Laval, dont les professeurs, en grève depuis trois semaines, tentent de se défaire.

Le syndicat qualifie "d'abus flagrant du droit de gérance" ces mesures visant un contrôle unilatéral de l'embauche, des promotions, des non-renouvellement de contrats, de l'acquisition de la permanence des professeurs d'université que propose la réforme Després. Cette "réforme" sert de modèle aux comités de négociations patronaux des autres universités québécoises, dit-on.

Malgré le fait que les constituantes de l'Université du Québec à Montréal, Trois-Rivières, Rimouski et Chicoutimi négocient à des tables locales, c'est tout le réseau qui pourrait être paralysé par une grève générale à la mi-octobre. L'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi doit présenter des offres finales à ses 130 professeurs le 10 octobre.

Les professeurs de l'UQAM ont reçu l'appui inconditionnel des étudiants, qui tiendront également une journée d'études à l'intérieur de groupes-cours ou en assemblée modulaires, afin d'étudier le projet patronal et ses incidences sur les programmes d'enseignement. Selon le syndicat des étudiants, l'AGEUQUAM, les étudiants ne se contenteront pas d'un enseignement "à rabais".

Seuls dissidents à la solidarité syndicale professeurs-étudiants à l'UQAM: les 34 professeurs du département des sciences administratives, qui ont voté unanimement de ne pas tenir de journées d'études et qui, par conséquent, dispenseront des cours aux 2,440 étudiants à temps plein et à temps partiel des différentes opinions relevant du département.

Le comité des étudiants des sciences administratives (CESA) a pour sa part fait écho à cette décision, en décrétant, par la voix de son conseil d'administration, que les cours auraient lieu tel que prévu aujourd'hui.

L'Université, quant à elle, tient à aviser professeurs, employés de soutien et étudiants que l'UQAM sera ouverte, comme à l'accoutumée, et que tous devront vaquer à leurs activités régulières.



Le premier ministre adjoint d'Israël, M. Yigal Allon, a été accueilli hier, à Ottawa, par M. Donald Jamieson, ministre des Affaires étrangères du Canada. M. Allon et son épouse demeureront deux jours au Canada, et M. Allon s'entretiendra avec le premier ministre Trudeau. (Téléphoto CP)

Une pétition à M. Daigneault

Les policiers barbus reviennent en cour

La barbe d'un homme est-elle partie de son intégrité physique ou bien est-elle la manifestation d'une mode vestimentaire? Voilà la question que deux policiers de la CUM tentent de faire élucider en Cour supérieure, dans leur requête en injonction visant à faire annuler la directive de la police de la CUM interdisant le port de la barbe aux policiers.

Les deux requérants, qui travaillent habituellement en civil à titre d'enquêteurs de la police de la CUM, ont été suspendus récemment par leur directeur, M. René Daigneault, parce qu'ils portaient la barbe.

Le juge Albert Malouf avait rejeté leur requête en injonction provisoire, la semaine dernière, disant qu'il n'y avait aucune urgence et c'est M. Claude Vallerand, juge à la Cour supérieure, qui a pris cette requête, hier, au stade interlocutoire.

Les deux policiers barbus, par la voix de leur avocat, Me Michel Robert, ont fait valoir qu'ils étaient privés de salaire et ne pouvaient toucher de prestations d'assurance-chômage, étant donné qu'ils étaient suspendus et non pas congédiés.

Un sociologue de l'université de Montréal, tout en témoignant pour les requérants, est allé dire que le port de la barbe était plus une mode vestimentaire qu'une intégrité physique. Les requérants se réclament en effet de la charte des droits de l'homme, adoptée par Québec pour affirmer qu'ils ont droit au port de la barbe et que la directive le leur interdisant n'est pas raisonnable puisqu'ils travaillent en civil et doivent conséquemment avoir une tenue qui ne soit pas susceptible de les faire repérer facilement. M. Guy Rocher, a démontré notamment, que le port de la barbe pour un policier ne travaillant pas en uniforme n'avait rien de répréhensible en soi, qu'il n'était pas incompatible avec ses fonctions et que cette allure pouvait fort bien s'inscrire dans le contexte moderne de 1976.

Par ailleurs, une pétition portant plus de 1,225 signatures de citoyens de Montréal-Ouest demande la réinstallation immédiate dans ses fonctions du sergent-détective Gilles Racette, l'un des deux policiers suspendus.

La pétition a été remise, hier, au directeur René Daigneault, au Palais de justice, M. Daigneault avait été appelé à témoigner devant le juge Vallerand.

L'instigatrice de la pétition, Mme Jurate Dauderis, demeurant elle-même à Montréal-Ouest, a déclaré que la suspension de M. Racette est une "injustice flagrante". Elle demande que le policier soit réinstallé dans ses fonctions, à cause du "respect et de l'appui" que les citoyens de Montréal-Ouest lui ont toujours accordés.

Policier depuis 13 ans, le sergent-détective Racette portait une barbe depuis deux ans et n'avait eu aucun ennui, jusqu'à ce que le directeur Daigneault émette une directive, le 2 septembre dernier, prohibant le port de la barbe chez les officiers du service policier.

Le président de la Fraternité, M. Gilles Masse, lui-même barbu, de même que l'inspecteur Jean-Claude Rondou, qui a lui-même porté la barbe durant trois mois en détenant ce titre, ainsi qu'en occupant son rang précédent de capitaine, ont également déposé pour donner leur appui au sergent-détective Racette et justifier sa position.

L'ex-président de la Ligue des droits de l'homme, M. Maurice Champagne, a également accepté de se faire entendre pour défendre la cause de M. Racette, de même que celle de son confrère, le sergent-détective Jacques Audette, suspendu en même temps, pour la même raison.

Mme Dauderis a ajouté qu'elle comptait également remettre sa pétition au président du Conseil de sécurité publique, Me Paul-Émile L'Ecuyer, qui a son mot à dire quant aux directives qu'émet le directeur, M. Daigneault.

La grève à l'Office franco-québécois

Rien depuis 10 jours

Pendant que les négociations piétinent et qu'aucune rencontre n'a eu lieu depuis 10 jours, les employés en grève de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) ont rappelé hier au ministre Jean-Paul L'Allier, que d'une part, une offre ne peut être finale tant qu'une négociation n'est pas menée à terme, et d'autre part, que sa menace de suspendre les activités de l'Office compromettait le rapprochement des deux parties.

M. L'Allier, ministre des Affaires culturelles et co-président de l'OFQJ, invitait la semaine dernière les 18 grévistes à revoir "attentivement" les propositions de règlement faites par la partie patronale et en arriver "eux-mêmes rapidement à la conclusion" qu'elles représentaient, dans le contexte actuel, le gain maximum qu'ils pouvaient faire "sans mettre sérieusement en danger la survie de l'organisme".

Le Syndicat des employés québécois de l'OFQJ (SEQO), affilié à la FNEQ-CSN, prétend que le règlement du conflit ne tient plus qu'à un écart de moins de $5,000. En effet, la masse salariale proposée par la partie patronale atteindrait $240,604, tandis que les syndiqués en réclament une de $245,242, incluant une indexation au coût de la vie identique à celle consentie aux syndiqués du Front commun, lors des récentes négociations.

Le conflit, qui remonte au 10 septembre, a déjà causé l'annulation d'un séjour à l'étranger pour plus de 500 stagiaires québécois et français. Quelque 1,300 séjours auront été annulés si une entente n'est pas survenue d'ici la mi-décembre.

Les syndiqués ont vainement tenté d'être reçus, mercredi dernier à Québec, par le ministre L'Allier, ainsi que par M. Gaston Lefebvre, sous-ministre de la Fonction publique et président de la Commission des salaires.

"Nous avons plutôt été accueillis par le secrétaire particulier du ministre, qui nous a dit que son patron était à préparer un document d'analyse de la politique salariale, tenant compte des exigences patronales, des documents remis par la partie syndicale ainsi que du contexte de la coopération internationale", relate Mlle Andrée Lemieux, présidente du SEQO.

"Or, quelle ne fut pas notre surprise, quelques heures plus tard, d'apprendre que M. L'Allier réaffirmait le caractère définitif des offres patronales et déclarait que la poursuite du conflit menaçait l'existence même de l'Office."

Le CN offre de nouveaux tarifs

Le Canadien National offrira, à compter du 1er octobre, de nouveaux tarifs aller-retour à l'étendue du Canada, faisant ainsi épargner aux voyageurs plus de 20 pour cent du prix du transport ferroviaire. Les tarifs d'excursion aller-retour d'un jour et de 7 à 30 jours équivaudront au prix d'un billet régulier simple, plus 10 pour cent.

Ces deux prix sont en vigueur seulement pour les voyages aller-retour. Ils sont valables tous les jours, excepté aux périodes de congés. Le tarif d'excursion de 7 à 30 jours est valable à toute heure du jour, tandis que celui d'un jour s'applique aux voyages hors des heures de pointe.

Le vice-président du CN au marketing voyageurs, M. Garth C. Campbell, s'est dit d'avis que ces nouveaux tarifs spéciaux d'incitation indiquent clairement que le service voyageurs VIA est axé sur l'avenir des trains de voyageurs au Canada. "Nous avons manifesté le désir de ramener les gens vers le train, et c'est exactement ce que nous tentons d'accomplir", a déclaré M. Campbell.

Combattons la lèpre en Afrique, tendons une main généreuse à
FAME PEREO

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CONFÉRENCE PUBLIQUE À LA FACULTÉ de THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CONFÉRENCIER:

Monseigneur Paul Poupard
Recteur de l'Institut Catholique de Paris

SUJET DE LA CONFÉRENCE:

L'ÉDUCATION DANS UN MONDE EN MUTATION

La conférence aura lieu le mardi 28 septembre, à 20 heures, à la salle E-310 de l'immeuble principal de l'Université de Montréal, située au 2900, boulevard Édouard-Montpetit.

Renseignements: 343-2083

Si vous avez vu Paris et son Louvre, Grenade et son Alhambra, Venise et sa place Saint-Marc, vous devez voir Montréal et ses appartements LaCité.

Vous aurez tout vu.

Un nouveau concept
Quelques pas de votre appartement et vous êtes à l'hôtel ou sur la Promenade; centre commercial intérieur par excellence, composé de quatre-vingt cinq boutiques, cinq restaurants, trois cinémas, saunas et salles d'exercice physique, piscines, courts de tennis et de squash, stationnement souterrain. Quelques pas de plus... et vous serez sur le Mont-Royal.

Seul ou avec d'autres
LaCité vous offre en plusieurs répartitions: garçonnières, studios-alcôves et appartements d'une, deux, trois ou quatre chambres à coucher, dont plusieurs avec terrasses.

Pour le sommet du confort
Autres bénéfices: planchers recouverts de moquettes, contrôle individuel du chauffage et de la climatisation, service de sécurité jour et nuit.

Appartements LaCité

Entrée aux appartements modèles à l'angle de la rue Prince Arthur et de l'avenue du Parc. 845-4173

RENAULT 5

D'ACCORD MAIS DANS QUEL GARAGE ?



CHOISIR UN BON GARAGE EST UN PROBLÈME

— Sa situation géographique
— Les aubaines dont il me fait bénéficier
— Son ambiance et son image
— La qualité et le coût de son service

AUTANT DE QUESTIONS DIFFICILES À RÉSOUDRE

LAREAU AUTOMOBILE RÉPOND:

Nous sommes situés en plein coeur du grand Montréal métropolitain avec accès par le métro Mont Royal et plusieurs lignes d'autobus.
Vous serez accueilli par une équipe jeune, dynamique, décidée à défendre vos intérêts.
Notre service n'a plus sa réputation à faire, notre nombreuse clientèle ainsi que nos 15 années d'expérience en sont sa garantie.

NOS AUBAINES D'AUTOMNE

— Offrez-vous une **Renault 5 GTL** toit ouvrant sans supplément de prix.

ÉCONOMIE $250.00

●

— Toutes nos **Renault 12, 15, 17, 1976** seront équipées d'un radio AM/FM stéréo, sans supplément de prix.

EN PLUS D'UN ESCOMPTE DE LIQUIDATION DE $150.00

SOIT UNE ÉCONOMIE TOTALE: $325.00

C'est pour ça que nous sommes le premier dealer Renault de Montréal

DONC QUI PENSE RENAULT PENSE LAREAU

LAREAU AUTOMOBILE INC. 4484 DE LA ROCHE (Coin De La Roche et Mont Royal) **523-2153**

Les relations Damas-Bagdad envenimées?

Les commandos de Juin noir pendus en public à Damas

(d'après Reuter) — C'est en public, sur une place située en face de l'hôtel Sémiramis qu'ils avaient attaqué la veille que les trois arabes — deux palestiniens et un Irakien — ont été pendus.

Amenés tôt de la prison militaire Mezza, les trois hommes, Mohammed Hilmi Barqawi (Palestinien) Mu'tasem Mohammed Jayyoushi, (Palestinien) et Jabbar Darwish (Irakien) ont été pendus.

Le corps des suppliciés est resté attaché quatre heures au gibet. L'énoncé de leur condamnation avait été épinglé sur leur corps.

Après avoir été condamnés à mort dimanche soir par la haute cour de sécurité d'État, les trois hommes avaient reconnu les faits et avaient rédigé leur testament.

Un communiqué officiel publié hier matin à Damas annonçant les exécutions déclare: "Les criminels ont donc reçu la punition qu'ils méritaient".

Cet incident risque d'envenimer les relations déjà tendues entre les dirigeants baasistes de Damas et de Bagdad: les trois commandos ont déclaré à la télévision qu'ils opéraient depuis une base en Irak et que leur mission consistait à porter le combat, qui se livrait jusqu'ici au Liban, jusqu'au coeur de la Syrie.

Les survivants du commando de quatre hommes ont précisé qu'ils appartenaient à un groupe de maquisards, basé en Irak, intitulé "Juin noir", nom qui rappelle l'organisation "Septembre noir" créée à la suite de l'élimination par le roi Hussein de la présence palestinienne en Jordanie, en septembre 1970.

Juin est le mois où les troupes syriennes sont entrées au Liban pour porter assistance aux troupes chrétiennes soumises à l'offensive des troupes palestino-musulmanes.

Cette attaque est considérée à Damas comme indiquant que l'Irak, qui appuie depuis longtemps le front du refus, c'est-à-dire les éléments du mouvement paslestinien opposés à tout règlement avec Israël, soutient maintenant directement des activités de guérilla en Syrie.

Les trois commandos capturés ont déclaré que "Juin Noir" fait partie d'El-Fatah, la plus importante de toutes les organisations de commandos palestiniens que dirige M. Yasser Arafat, qui est également président de l'O.L.P.

Mais à Beyrouth, un porte-parole du Fatah a démenti que son mouvement ait quoi que ce soit à voir avec cette affaire et a demandé à la presse de "cesser d'impliquer la révolution palestinienne dans de telles opérations".

Mais c'est bien un groupe dissident du Fatah basé en Irak qui est responsable de l'attaque de dimanche contre l'hôtel Sémiramis. Le responsable de ce raid est un homme connu sous le nom de "Abu Nidal" qui a été officiellement expulsé du Fatah en 1974 et condamné à mort par contumace, ayant été reconnu coupable par l'organisation palestinienne d'avoir organisé l'attaque d'un appareil de la Panam, à Rome en décembre 1973. Ce raid sur l'aéroport de Fiumicino avait fait 31 morts.

L'appui accordé par l'Irak à la faction radicale d'Abu Nidal est une des sources de friction entre Bagdad et l'Organisation de Libération de la Palestine.

De source palestinienne, on ajoute qu'un "service secret arabe" a joué un rôle dans l'incident de la veille à Damas.

Le raid du commando a commencé dimanche au petit jour. Les quatre hommes sont arrivés à bord d'une voiture immatriculée au Liban, ont maîtrisé le personnel hôtelier et se sont saisis des clients de l'hôtel au nombre de 90.

Selon la télévision syrienne, dimanche soir, ils réclamaient en échange de la libération des otages, celle des Palestiniens arrêtés à Damas en juillet à la suite d'une série d'attentats.

Mais les forces de l'ordre, qui avaient bouclé toutes les rues avoisinantes et fait évacuer les immeubles ont donné l'assaut, opération qui a duré plusieurs heures et a pris des allures de bataille rangée, avec utilisation de mitraillettes, grenades à main et gaz lacrymogènes.

La bataille devait faire 34 blessés dans les rangs des otages, dont 13 ont été hospitalisés et cinq morts, dont un des attaquants le chef du commando, un Palestinien du nom de "Abou Hashish", qui serait arrivé en Syrie directement de l'Irak.

Dans un discours prononcé devant les troupes syriennes, dans une base aérienne, le président Assad a déclaré dimanche que la Syrie n'hésitera pas à riposter contre quiconque viendra dans le pays pour y troubler la paix.

"La sécurité de nos concitoyens ne peut être compromise et nous n'hésiterons pas à agir contre eux qui la menaceraient", a ajouté le président.

On apprend par ailleurs que l'une des victimes de la bataille entre le commando et les forces syriennes, était une touriste danoise.

Quatre autres danois faisant partie d'un groupe de touristes figurent parmi les 34 blessés.

LIBAN

La violence se poursuit alors que s'enlise la situation politique

(par Reuter) — La passation des pouvoirs au président Elias Sarkis n'a pas atténué la violence des combats au Liban. Tandis que le nouveau président consulte les milieux politiques, les affrontements sont signalés sur les trois principaux fronts du pays: à Beyrouth, dans la montagne et à Tripoli.

Dans la capitale du Nord-Liban, où la population de trois cent cinquante mille habitants, en majorité musulmane, est assiégée depuis quatre mois par les forces chrétiennes et des unités syriennes, quelque trois cents civils ont trouvé la mort à la suite de pilonnages aveugles, assurent des porte-paroles de la gauche. La ville est encerclée et ne peut être atteinte que par mer, toutefois, elle ne manque pas de ravitaillement.

Selon les stations de radio, Tripoli a de nouveau été soumise à des bombardements la nuit dernière.

Sur le plan politique, M. Sarkis poursuit ses conversations. Il a rencontré dimanche, au musée national de Beyrouth, qui sépare les quartiers chrétiens des secteurs contrôlés par la gauche, M. Kamal Joumblatt. Aucun progrès n'a été enregistré au cours de cet entretien, mais le chef de la gauche libanaise est convenu de s'entretenir de nouveau avec le nouveau président, indique-t-on de source informée. M. Sarkis s'efforce également de rencontrer le président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Yasser Arafat, précise-t-on.

Après sa rencontre avec le président Sarkis, M. Joumblatt a gagné le Caire hier où il a été reçu par le ministre des Affaires étrangères M. Ismail Fahmi, avant de s'entretenir dans la soirée avec le président Anouar Sadate.

A son arrivée dans la capitale égyptienne, M. Joumblatt a vivement dénoncé une "coordination des actions syrienne et israélienne dans le Sud-Liban". Américains et Israéliens, a-t-il assuré, ont trouvé dans le régime du président Hafez Assad un "instrument" propice à la réalisation de leur "sale complot" contre le Liban et la résistance palestinienne.

Le chef de la gauche libanaise était arrivé au Caire par avion venant de Chypre. Il avait gagné l'île par bateau pour ne pas avoir à passer par la Syrie. Un député qui l'accompagne, M. Albert Mansour, a assuré que le bateau à bord duquel M. Joumblatt voyageait de Saïda à Chypre, avait été percuté à six reprises par un navire de guerre israélien à une quinzaine de milles de Saïda. Toujours selon M. Mansour, les Israéliens ont également tiré en direction du bateau. Bien que faisant eau, ce dernier a cependant réussi à atteindre sa destination, a-t-il dit. M. Joumblatt s'est refusé à tout commentaire concernant l'incident.

A Tel Aviv, on nie de source militaire que des navires ou des avions israéliens aient été impliqués dans un tel incident.

Evoquant la prestation de serment du président Elias Sarkis, M. Joumblatt a assuré que le nouveau chef de l'État était privé de tout pouvoir. "Il n'a ni État, ni gouvernement, ni police, ni troupe — il est comme Mahatma Gandhi", a-t-il dit.

Après avoir rencontré M. Joumblatt, le président Sarkis a reçu hier au palais de Baabda, M. Camille Chamoun, vice premier ministre dans le gouvernement dont la démission collective a été remise au chef de l'État pendant le week-end. M. Pierre Gemayel, chef du Parti Kataëls, doit être à son tour reçu à la présidence mardi.

Dans les milieux diplomatiques, on paraît s'attendre à ce que le président Sarkis constitue un nouveau gouvernement composé essentiellement de technocrates sans aucune affiliation politique.

•

TEL AVIV (AFP) — Un officier des Nations unies a été blessé au cours d'un accrochage avec des fedayine, au Sud-Liban, et transporté dans un hôpital en Israël, rapporte la radio israélienne.

La radio israélienne, qui ne fournit aucun détail quant à l'identité ou au rang de l'officier, précise que l'incident est survenu lorsque des fedayine palestiniens ont essayé de s'emparer d'un baraquement servant de poste à des observateurs de l'O.N.U., et ont ouvert le feu sur ses occupants.

Pas d'embargo séoudite si le Congrès condamnait le boycottage arabe d'Israël

WASHINGTON (par Reuter et AFP) — L'Arabie séoudite n'envisage pas d'imposer un embargo pétrolier contre les États-Unis au cas où le Congrès adoptait une loi interdisant aux sociétés américaines de se plier au boycottage arabe contre Israël, a déclaré M. Gerard Parsky, secrétaire adjoint au Trésor.

Dans une interview à l'agence Reuter, M. Parsky a dit que les Séoudites l'ont informé qu'ils "ne considèrent pas un embargo comme étant une option politique".

Des informations avaient fait état ces derniers jours d'une menace d'embargo séoudite.

M. Parsky a cependant souligné que si la législation était adoptée, il serait impossible aux compagnies pétrolières américaines de faire des affaires en Arabie séoudite. Ceci signifierait que le pétrole séoudite devrait être acheminé par des pétroliers appartenant à des compagnies non-américaines.

L'Arabie séoudite ne vend du pétrole aux compagnies que si on lui donne l'assurance qu'il n'est pas envoyé en Israël. La loi soumise au Congrès interdirait aux compagnies pétrolières américaines de donner une telle assurance.

Les membres du Congrès qui ont pris l'initiative de cette législation affirment que les menaces séoudites sont creuses, car l'Arabie séoudite ne voudrait pas compromettre des transactions portant sur des milliards de dollars avec les États-Unis.

Suivant l'Agence du Moyen-Orient, le ministre séoudien des Affaires étrangères, le prince Saud Bin Faisal, qui se trouve à New York pour l'assemblée générale de l'O.N.U., aurait indiqué à des diplomates américains que son gouvernement envisagerait une action de ce genre.

Les représentants Jonathan Binghan, de New York, Benjamin Rosenthal, de New York, et Robert Drinan, du Massachusetts, tous trois démocrates, ont qualifié cette menace de "scandaleuse".

Ils ont préconisé, au cas où l'Arabie séoudite y donnait suite, que les États-Unis rétorquent par la suspension de toutes les ventes d'armes et de pièces de rechange à l'Arabie séoudite, qui totalisent, selon eux, 6 milliards de dollars.

Cette position correspond à celle prise à plusieurs reprises au cours de la campagne présidentielle par le candidat du Parti démocrate, M. Jimmy Carter.

Une conférence entre la Chambre des représentants et le Sénat doit coordonner, avant la fin de la session actuelle du Congrès, prévue pour samedi, les dispositions anti-boycottage arrêtées séparément par les deux Chambres, afin de soumettre une loi à la signature du président Ford.

La "mauvaise humeur" séoudienne est attribuée en partie, dans les milieux parlementaires, au rejet vendredi par la commission des Affaires étrangères du Sénat, d'une vente de 650 missiles sol-air, d'une valeur totale de 30 millions de dollars à l'Arabie séoudite.

La police intervient au Pays basque

BILBAO (Reuter) — La police chargée de la répression des émeutes a fait usage pour réprimer de balles en caoutchouc et de bombes fumigènes pour disperser des manifestations organisées hier au Pays basque.

Pour la deuxième fois en quinze jours, la région a été pratiquement paralysée par des grèves. Le mouvement, à l'appui de revendications en faveur de l'amnistie politique, visait également a commémorer le premier anniversaire de la mort de cinq militants extrémistes, dont deux basques, exécutés deux mois avant la mort du général Franco.

A Saint-Sébastien, des manifestants criant "Liberté" et "Assez de meurtres" ont renversé des voitures pour arrêter les policiers qui les chargeaient. A Guernica, la police a tiré en l'air pour disperser les manifestants.

Des grèves et des manifestations avaient déjà été provoquées il y a deux semaines par la mort d'un jeune travailleur, tué à Fontarabif par la police. A la suite de cet incident, le ministre de l'Intérieur Rodolfo Martin Villa avait effectué une tournée à travers le Pays basque pour désamorcer la tension.

Selon des sources syndicales basques, la grève de lundi a revêtu une ampleur comparable à celle observée en mars dernier pour protester contre la mort de cinq manifestants abattus par la police à Vitoria.

Cette annonce est publiée à titre d'information seulement

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
(garant)

SODE SUCRE

Société pour le Développement des Plantations de Canne à Sucre, l'Industrialisation et la Commercialisation du Sucre, Société d'État de la République de Côte d'Ivoire
(emprunteur)

FINANCEMENT DE PROJET
pour la
CONSTRUCTION DU COMPLEXE SUCRIER DE FERKESSÉDOUGOU II

US $45,000,000
PRÊT À MOYEN TERME
Sous la direction de

LA BANQUE ROYALE DU CANADA
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE
CITICORP INTERNATIONAL GROUP
GRINDLAY BRANDTS LIMITED
CONTINENTAL BANK
Continental Illinois National Bank and Trust Company of Chicago

Pourvu par

CITIBANK, N.A.
CONTINENTAL BANK
Continental Illinois National Bank and Trust Company of Chicago
LA BANQUE ROYALE DU CANADA
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE
GRINDLAYS BANK LIMITED
CHEMICAL BANK

et

Banque Canadienne Nationale
Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale
The Royal Bank of Canada Trust Company
Bank Mees & Hope NV
Interunion-Banque
Banque de Montréal
La Banque Provinciale du Canada
Antony Gibbs Holdings Limited
La Banque Mercantile du Canada
Lloyds Bank International Limited

Agent bancaire
LA BANQUE ROYALE DU CANADA

US $71,600,000
PRÊT À TERME
Sous la direction de

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS du Canada
et la codirection de
LA BANQUE ROYALE DU CANADA
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

Pourvu par

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS du Canada
LA BANQUE ROYALE DU CANADA
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

et

The Bank of Nova Scotia Channel Islands Limited
Banque Canadienne Nationale
Banque de Montréal

Agent
SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS du Canada

Agent bancaire
LA BANQUE ROYALE DU CANADA

11 août 1976

centraide
la nouvelle fédération des oeuvres.

Comment ça va?

Un prêt Plan-à-terme...



Lorsqu'on a de bonnes raisons d'emprunter.

Emprunter. C'est une décision difficile à prendre. Notre nouvelle brochure: "Dois-je emprunter?" peut vous aider. Demandez-la à l'une de nos succursales. Et si vous avez besoins d'autres bons conseils, n'hésitez pas, nous sommes là pour répondre à vos questions.

Prêts personnels plan-à-terme. Tableau des taux

Montant	12 mois		18 mois		36 mois		60 mois	
	Coût de l'emprunt	Versement mensuel	Coût de l'emprunt	Versement mensuel	Coût de l'emprunt	Versement mensuel	Coût de l'emprunt	Versement mensuel
$1,500	112.08	134.34	165.54	92.53	332.76	50.91	571.20	34.52
2,000	149.44	179.12	220.66	123.37	443.68	67.88	761.20	46.02
3,500	261.52	313.46	386.20	215.90	776.08	118.78	1,332.40	80.54
4,500	336.24	403.02	496.62	277.59	997.92	152.72	1,713.60	103.56
5,000	373.60	447.80	551.74	308.43	1,108.84	169.69	1,903.60	115.06
7,500	560.40	671.70	827.52	462.64	1,663.44	254.54	2,855.40	172.59

Intérêt calculé au taux de 13½ p. cent l'an. Ce taux pourra également s'appliquer aux arrérages.

BANQUE ROYALE

L'ascension de Carter enrayée?

(par Reuter et AFP) — L'ascension de Jimmy Carter, qui semblait il y a quelques semaines, irrésistible, semble enrayée. Un sondage d'opinion réalisé pour le New York Times et la CBS indique que le candidat démocrate perd du terrain parmi les indécis.

Le sondage ne donne pas la côte générale des deux candidats mais indique que depuis le début réel de la campagne présidentielle, le 6 septembre, le président Ford a amélioré sa cote parmi les indécis (49 pour cent) par rapport à M. Carter (41 pour cent) alors que des sondages antérieurs les donnaient à égalité (39 pour cent chacun) parmi ces électeurs indécis.

Sur 1.167 personnes interrogées, 37 pour cent estiment que M. Ford a été meilleur que son rival lors du débat télévisé. 24 pour cent seulement pensent que M. Carter a dominé son adversaire.

Il semble que la côte de M. Carter ait été affectée par les remarques faites au magazine Playboy, interview dans laquelle il a utilisé des mots plutôt crus et admis avoir désiré "mentalement" des femmes autres que la sienne.

Selon un sondage Gallup publié dimanche par le magazine "Newsweek" quatre pour cent seulement des électeurs interrogés ont approuvé ses commentaires et près de un sur cinq a indiqué qu'il y avait maintenant moins de chance qu'il vote en faveur de M. Carter.

Depuis le début de la campagne électorale, l'avance globale de M. Carter, si l'on en croit les sondages d'opinion, a été réduite de deux points, points glanés par M. Ford. Le score serait actuellement de 50 à 41.

En fait, la campagne du président Ford semble avoir trouvé sa cadence.

La tournée qu'il vient de faire dans le Sud et qui s'est terminée hier à Miami, a été un mélange de trois sortes d'affaires:

— Des événements calculés pour lui donner le maximum de publicité (gratuite) à la télévision, comme le voyage de samedi sur le Mississippi;

— des discours et allocutions destinés à des secteurs bien définis de l'opinion, tel que celui, dur, pour la répression de la criminalité et du terrorisme prononcé à Miami devant la convention des chefs de police;

— Et enfin, des conciliateurs privés avec les leaders politiques régionaux pour provoquer des ralliements ou apaiser des dissensions.

Cette tactique semble avoir été payante dans le Sud si on en juge par les foules considérables et favorables qui ont accueilli M. Ford, notamment dimanche, à travers le Mississippi et l'Alabama, et par les réactions de la presse locale.

L'événement politique le plus significatif de ce voyage aura sans doute été le plus court une rencontre de quelques minutes à l'aéroport de Mobile, dimanche soir, avec le gouverneur de l'Alabama, M. George Wallace, qui en a profité pour rendre un hommage vibrant au "président", mais sans faire allusion au "candidat" Ford.

M. Wallace a déjà donné son appui officiel à M. Jimmy Carter, mais ses paroles, dimanche, peut-être inspirées par une certaine animosité entre les deux hommes, sont interprétées par la presse du Sud de lundi, comme une invitation aux électeurs démocrates conservateurs à voter pour M. Ford.

Et dans certains États du Sud, comme l'Alabama, le Mississipi, ces démocrates conservateurs sont la majorité.

Samedi, M. Ford avait obtenu le ralliement de la femme du gouverneur démocrate de Louisianne, Mme Élaine Edwards, et dimanche il a reçu ceux de deux anciens gouverneurs démocrates, l'un de Georgie et l'autre de Mississipi.

La journée du président à Miami, lundi, aura été typique de sa nouvelle stratégie tous azimuts: après le discours télévisé devant les chefs de police, destiné à rassurer tous les partisans de la loi et de l'ordre, c'est-à-dire la majorité des Américains, M. Ford est allé visiter une colonie de retraités pour les rassurer à leur tour qu'il veillerait à ce que leurs pensions ne fondent pas avec l'inflation.

Enfin, juste avant de reprendre l'avion pour Washington, il s'est entretenu avec les chefs politiques du Sud de la Floride, notamment les hispano-américains d'origine cubaine qui sont devenus un des éléments politiques les plus influents de cette région depuis l'arrivée au pouvoir de Fidel Castro.

Woodward et Bernstein de retour: charges sérieuses contre Ford?

WASHINGTON (AFP) — Bob Woodward et Carl Bernstein, les deux "Investigative Reporters" dont les révélations sur l'affaire du Watergate ont largement contribué à la démission forcée de Richard Nixon, ont annoncé hier, dans un article signé en première page du Washington Post, que les indications portant sur l'utilisation illégale par M. Gerald Ford de fonds électoraux, dans ses campagnes comme membre de la Chambre des représentants, sont qualifiées de "sérieuses".

Ils se gardent certes d'écrire que l'enquête ouverte à ce propos par le bureau de procureur spécial de l'affaire du Watergate — dont les activités doivent prendre fin en janvier prochain — permettent d'accuser le président d'actes délictueux. On remarque néanmoins que la signature des deux célèbres "jumeaux" — dont un film très populaire retrace les exploits journalistiques — constitue une véritable "escalade" d'une affaire lancée initialement par Wall Street Journal, et poursuivie par le New York Times.

L'article du Washington Post rappelle qu'un "grand jury" de Washington, réuni sur l'initiative du procureur du Watergate Charles Ruff, a ouvert son enquête fin-août. Celle-ci porte notamment sur la possibilité que M. Ford ait reçu personnellement des sommes provenant de fonds électoraux versés, lors de la campagne de 1970, par deux syndicats d'officiers de la marine marchande à un comité républicain de sa circonscription du Michigan. Selon Woodward et Bernstein, des agents du F.B.I. ont longuement interrogé sur ce point précis, notamment l'utilisation d'une somme de 4.500. dollars, des personnalités locales du Parti républicain, sans conclure à la culpabilité de M. Ford.

Bien que la Maison-Blanche ait attribué le bruit fait autour de cette affaire à des motifs électoraux, les reporters du Washington Post insistent sur l'objectivité du procureur Ruff. Ils citent un avocat comme leur ayant dit: "Connaissant sa prudence, je ne puis croire que, dans de telles circonstances, il poursuivrait son enquête s'il n'avait de très bonnes raisons pour le faire".

Rebuffade de la gauche

Le congrès de Blackpool approuve le contrat social

BLACKPOOL (par AFP et Reuter) — Au congrès annuel du Parti travailliste qui s'est ouvert hier, à Blackpool, les délégués ont approuvé, à une majorité écrasante, une résolution appuyant la politique anti-inflationniste du gouvernement, et notamment la limitation à 4.5 pour cent des augmentations de salaires.

La résolution recommande cependant le retour à la liberté des négociations salariales l'année prochaine. Mais les délégués s'engagent à continuer de soutenir toute action que le gouvernement, les syndicats et le Parti sont appelés à suivre de concert en vue de résoudre les problèmes auxquels doit faire face la Grande-Bretagne.

De nombreux orateurs, cependant, ont sévèrement critiqué la politique du gouvernement, mettant en relief le haut niveau du chômage dont sont frappés un million et demi de travailleurs — soient 6.2 pour cent de la population active — et la baisse régulière du niveau de vie des Britanniques.

"Les travailleurs britanniques deviennent les pauvres de l'Europe", a déclaré, notamment, l'un des délégués, M. Ted Mooney, qui a souligné que les salaires baissent par rapport à ceux en vigueur dans d'autres pays d'Europe.

Si la matinée avait vu les délégués apporter leur soutien au programme anti-inflationniste de M. James Callaghan et à la modération salariale, l'après-midi et la soirée ont été moins favorables au gouvernement.

Sous l'impulsion de l'aile gauche du Parti, la conférence a, en effet, adopté des résolutions préconisant une relance économique et repoussant les récentes réductions des dépenses publiques.

L'une de ces résolutions, dont il faut cependant noter qu'elles ne sont pas contraignantes pour le gouvernement, va même jusqu'à approuver les conseils municipaux qui ont refusé d'appliquer les réductions des dépenses gouvernementales.

Les délégués se sont aussi prononcés en faveur de contrôles à l'importation d'un certain nombre de produits sélectionnés, pour protéger les secteurs les plus fragiles de l'industrie britannique.

Varsovie: la Cour suprême libère les Sept d'Ursus

VARSOVIE (par AFP et Reuter) — La Cour suprême de Pologne, qui s'est prononcée hier après-midi pour la remise en liberté immédiate des sept grévistes d'Ursus, condamnés à des peines de trois à cinq ans de prison en juillet dernier, a tenu compte des circonstances atténuantes.

Si la cour a retenu la thèse de l'accusation reprochant aux grévistes d'avoir participé au déraillement d'une locomotive à la gare d'Ursus, près de Varsovie, elle a cependant tenu compte des circonstances atténuantes, telles que: casier judiciaire vierge des ouvriers, bonne opinion de leurs supérieurs.

De leur côté, les avocats de la défense ont fait valoir, au cours de ce procès en "révision extraordinaire", que leurs clients n'avaient fait que suivre le mouvement de mécontentement de la population et ils ont estimé que les véritables causes des manifestations des travailleurs résidaient dans les mesures de hausses des prix décidées par le gouvernement "sans consulter la classe ouvrière".

La Cour suprême a réduit les peines des sept accusés à un an de prison avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve, et demande leur mise en liberté immédiate.

On apprend, d'autre part, au Palais de justice, que le procès de trois autres grévistes d'Ursus, qui devait s'ouvrir hier, a été reporté à une date ultérieure.

Le jugement de la Cour suprême intervient après une intense campagne de l'Église catholique de Pologne en faveur de l'amnistie des ouvriers condamnés. Ces hommes, employés d'une usine de machines agricoles d'Ursus, avaient été condamnés à la suite de grèves et de manifestations ouvrières consécutives aux fortes augmentations des prix des denrées alimentaires. Ils avaient été jugés et condamnés par le tribunal régional de Varsovie.

Par ailleurs, les autorités polonaises ont écarté le recours à un rationnement de la viande pour faire face à la grave pénurie actuelle, rapportait hier l'hebdomadaire communiste "Polityka".

Une telle mesure, écrit-il, serait illusoire car elle contraindrait le gouvernement a prendre vis-à-vis du public des engagements qu'il serait éventuellement dans l'impossibilité de tenir ensuite.

"Polityka" explique que le rationnement du sucre, institué cet été, a été possible parce qu'il existait des stocks suffisants pour garantir l'alimentation du marché.

Selon "Polityka", la consommation annuelle de viande, déchets compris, s'élève à 67 kilogrammes par habitant. Elle est de 125 kilogrammes aux États-Unis.

L'assassinat de deux bergers relance la tension en Corse

CORTE (AFP) — La présence en Corse d'unités de la Légion étrangère a été contestée, à la suite de la découverte dimanche matin d'un double crime, qu'un ou plusieurs déserteurs de la Légion auraient commis: à Corte, un barrage routier a été établi devant la sous-préfecturé par des manifestants qui demandaient le départ de la Légion. Dans la même ville, un soldat de cette unité a été blessé par balles et un attentat a été commis contre la villa du commandant de la Légion.

Les deux bergers originaires de Bustanico, à 15 km de Corte, ont été trouvés assassinés dimanche matin, gisant côte à côte, à l'intérieur de leur bergerie, située à deux heures de marche du village.

Les deux hommes, âgés de 56 et 59 ans, avaient été tués par balles et s'étaient défendus, avant de succomber. L'arme utilisée contre eux était — selon toute vraisemblance — une arme de guerre. D'autre part, des blessures nombreuses, relevées sur leurs corps, avaient été faites au moyen d'une baïonnette d'un fusil utilisé par la Légion: Le MAS-49.

Dès sa découverte, les habitants de Bustanico attribuaient le double crime à un légionnaire. Leur thèse était renforcée par le fait que jeudi dernier, la sentinelle qui montait la garde devant la caserne de Corte avait disparu en emportant son fusil et des munitions. Une délégation d'habitants du village partait aussitôt pour Corte et établissait, dans l'après-midi, un barrage devant la sous-préfecture. Sur leur demande, douze membres de la délégation étaient reçus par le sous-préfet, M. Jean-Jacques Susini.

Des militants de l'"Association patriote corse" (PAC) se joignaient aux manifestants et demandaient notamment le départ de Corse des unités de la Légion étrangère. Afin d'éviter des incidents, le sous-préfet demandait au commandant de la Légion de consigner ses hommes. Le double assassinat survenait, d'autre part, à la veille de l'ouverture du procès de deux légionnaires qui, en 1974, avaient assassiné une vieille femme pour la voler.

Un légionnaire, qui regagnait son cantonnement, à Corte, à bord d'une jeep, pendant la manifestation, essuyait plusieurs coups de feu tirés par un inconnu: il était atteint de plusieurs balles, mais son état n'inspire pas d'inquiétude. Peu après, la villa du commandant de la Légion, à Corte, était plastiquée. Le front de libération nationale de la Corse (FLNC) revendiquait peu après les deux attentats, ainsi qu'un troisième perpétré contre un dépôt de munitions militaires.

3,000 légionnaires sont stationnés en Corse, Bonifacio abrite le 1-er régiment étranger de parachutistes, Calvi le 2-ème, tandis qu'à Corte se trouve le groupement d'instruction.

Début des évacuations d'Alentejo

LISBONNE (Par Reuter) — Le gouvernement socialiste portugais a entrepris hier d'expulser les agriculteurs qui ont occupé des terres illégalement. Des mesures ont été prises par la police et l'armée pour assurer le rétablissement de l'ordre en cas de troubles.

L'opération porte sur 101 petites exploitations de la région agricole d'Alentejo, qui devront être restituées à leurs propriétaires ou métayers légitimes. D'une superficie totale de 26,000 hectares, ces terres avaient été occupées l'an dernier dans le sillage de la réforme agraire du gouvernement procommuniste de l'époque.

Le gouvernement a ordonné leur évacuation, parce que ces exploitations étaient trop petites pour tomber sous le coup des mesures d'expropriation et indique que les intéressés devraient avoir obtempéré d'ici la fin d'octobre.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés le samedi

844-3361

Véritable économie n'est pas synonyme de bon marché

Les pièces importantes sont en acier forgé, et non en acier matricé. Ce n'est pas bon marché.

Les pneus radiaux Michelin à ceinture d'acier qui équipent les Peugeot sont faits pour rouler plus longtemps que des pneus ordinaires. Ce n'est pas bon marché.

Les amortisseurs spéciaux sont conçus pour tenir le coup 60,000 miles. Ce n'est bon marché.

Chaque transmission Peugeot subit un essai sonore dans une cabine spéciale par un contrôleur dont les facultés auditives sont examinées chaque jour. Ce n'est pas bon marché.

Quelque 46,000 points de chaque Peugeot subissent un contrôle de qualité et aucune voiture ne sort d'usine avant de passer sur une piste d'essai. . .Ce n'est pas bon marché non plus.

Bref, Peugeot est une voiture économique à l'usage. Quand vous pensez économie, faites le tour du problème.



PEUGEOT
La voiture luxueuse vraiment différente

10,825 Racette
Mtl-Nord

Biarritz

323-1900

Roger St-Clair.
Le meilleur centre du hockey junior.
Rêve de voir son nom gravé sur la coupe Stanley.

Quelles sont ses chances?

Plutôt piètres Depuis qu'il évolue au hockey mineur, ses talents ne font que croître.

Mais, dans sa course vers la coupe Stanley, Roger s'est heurté à un obstacle. Sa réputation lui est montée à la tête.

Lorsque les gars se rassemblent après une joute, Roger se croit obligé de toujours faire le boute-en-train, d'être le dernier à partir.

Où qu'il va, il occupe le centre de la scène, et ne dit jamais non à une soirée de plaisirs.

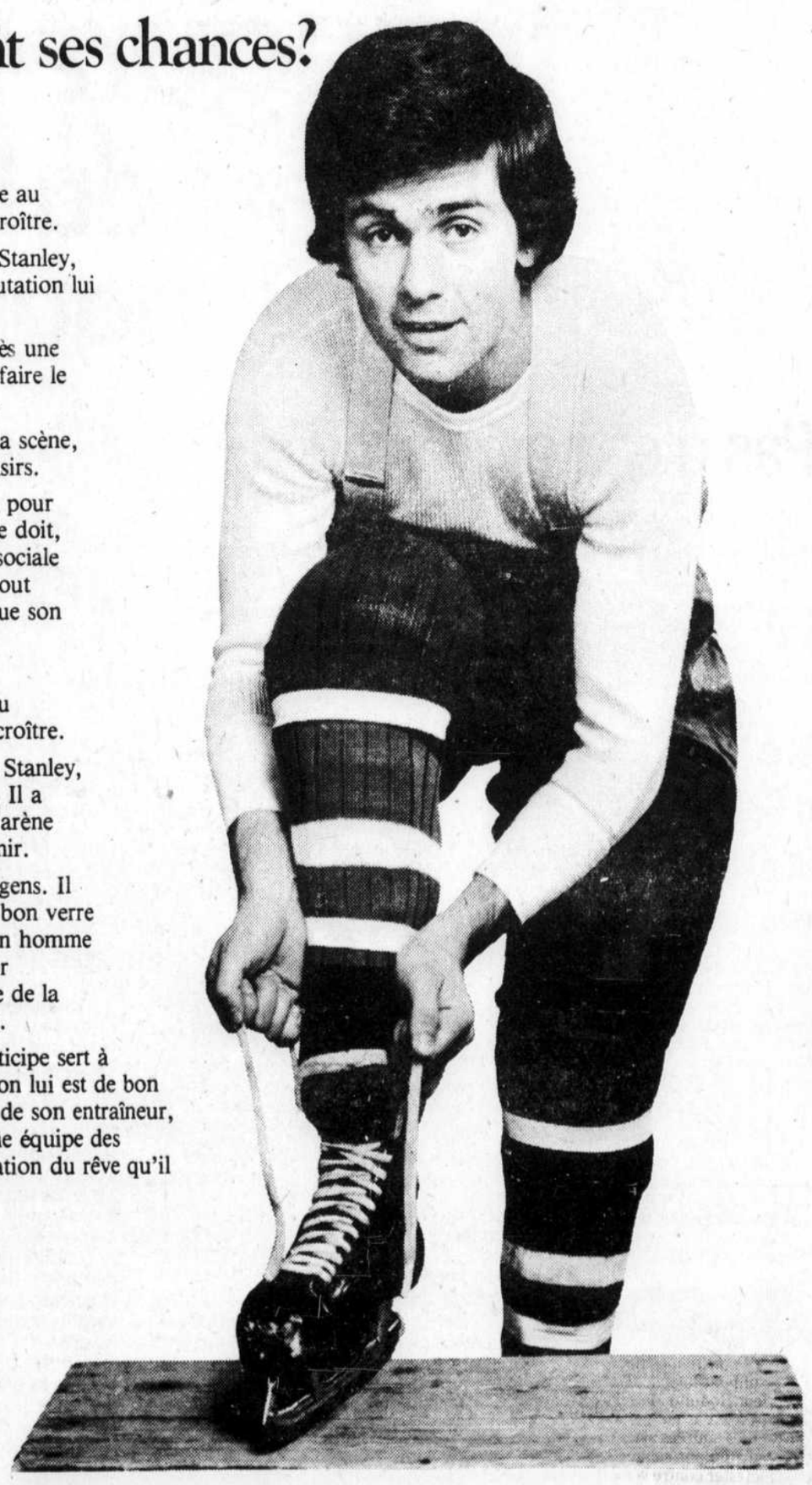
Roger apprécie mal que ses talents, pour croître, ont besoin d'un sain climat. Il se doit, dès maintenant, de modérer tant sa vie sociale que son boire. Autrement, il risque de tout compromettre. Ses talents tout autant que son rêve.

Excellentes Depuis qu'il évolue au hockey mineur, ses talents ne font que croître.

Mais, dans sa course vers la coupe Stanley, Roger a, en outre, eu la main heureuse. Il a compris que sa conduite en dehors de l'arène pouvait grandement influer sur son avenir.

Roger recherche la compagnie des gens. Il sait goûter le plaisir que lui procure un bon verre en compagnie de ses amis. Mais il est un homme modéré. En effet, depuis le premier jour d'entraînement jusqu'à la dernière joute de la saison, Roger ne boit que très rarement.

Chaque joute à laquelle Roger participe sert à souligner sa conviction que la modération lui est de bon conseil pour arriver à son but. Du dire de son entraîneur, le jour approche où il évoluera pour une équipe des ligues majeures; et tout autant la réalisation du rêve qu'il caresse.



Seagram
Distillateurs depuis 1857

Afin de mobiliser tous les Québécois

Les Gens de l'air veulent centraliser les appuis

par André Tardif

Deux dirigeants de l'Association des Gens de l'air du Québec (AGAQ) ont invité hier tous ceux qui voudraient les aider à s'en remettre au Comité d'appui de l'organisme, "par un souci élémentaire de cohésion".

"Nous souhaitons que tous nos sympathisants comprennent que notre plateforme n'est pas un tremplin politique", a dit M. Roger Demers, président de l'AGAQ, au cours d'une conférence de presse, en ajoutant qu'au delà des ambitions personnelles, la lutte gravitait essentiellement autour de "la grande question de l'identification collective, du regroupement des forces et de la liberté de pouvoir s'assumer pleinement".

M. Demers en a profité pour réitérer la confiance de l'AGAQ aux membres du Comité d'appui, dont M. Guy Bisaillon est le coordonnateur.

"Il était impérieux pour nous de trouver des mécanismes pour coordonner nos diverses activités, car, au delà de la querelle juridique qui faisait la manchette des journaux, nous avons vite compris que notre cause, si elle était bien engagée, devait mobiliser tous les Québécois.

"Nous étions dans une impasse, sans l'être tout à fait. Nous cherchions des formules pour que le problème des Gens de l'air, assez marginal, un temps, ait un impact considérable auprès de la population. Nous avons alors songé à un comité d'appui dont nous avons confié la mise sur pied à M. Bisaillon. La réponse ne s'est pas fait attendre et aujourd'hui, nous sommes forcés de reconnaître que les résultats sont inespérés."

En un peu plus de deux semaines, le Comité d'appui a recueilli $35,000 d'un objectif de $100,000, par voie de souscription publique. Le gouvernement du Québec a, de plus, fourni $25,000, les membres de l'AGAQ, au nombre de 1,300, souscriront $30,000, et on vise obtenir $80,000 de la vente des macarons indiquant. "Il y a du français dans l'air", pour des revenus totalisant $235,000. L'AGAQ prévoit des dépenses de l'ordre de $241,770, au cours de l'exercice financier 1976-77, dont $95,000 au poste du dossier "bilinguisme".

De son côté, M. Pierre Beaudry, secrétaire général de l'AGAQ, a dit qu'au nom de la cohérence et par souci d'efficacité, il fallait contrôler toute l'opération publicitaire des Gens de l'air.

"Beaucoup d'initiatives personnelles ont été prises, au cours des dernières semaines. Nous sommes surpris, par exemple, d'apprendre que tel individu a organisé une conférence de presse pour proclamer son adhésion. Toutefois, dans le meilleur de nos intérêts, nous ne pouvons plus accepter que des organisations, des groupes ou des individus prennent des initiatives qui seraient contraires à notre stratégie globale, même si leur appui nous est acquis.

"A l'avenir, a ajouté M. Beaudry, nous ne pourrons plus cautionner ceux-là qui, voulant nous montrer leur solidarité, prennent des initiatives personnelles et font des déclarations intempestives, convoquent les journalistes et laissent croire qu'ils dirigent ou prennent les décisions pour le Comité d'appui."

Il a enfin invité les organismes ayant des messages pertinents à diffuser, "différents des nôtres", sur le problème des Gens de l'air, à le faire par le biais de leur propre organisation, "par souci d'honnêteté".

Les 16-19 ans bannis des routes?

OTTAWA (d'après CP) — Un rapport d'étude vient de recommander de bannir les jeunes conducteurs des routes, entre 9 et 17 heures, afin d'aider à réduire le nombre d'accidents.

Ce rapport, déposé par la Fondation canadienne de recherches sur les accidentés de la route, précise qu'un permis de conduire limité et une meilleure éducation des conducteurs semblent toujours être les meilleurs moyens pour réduire les accidents de la route impliquant des conducteurs âgés de 16 à 19 ans.

Le rapport conclut que les conducteurs de ce groupe d'âges ont plus de chances d'être impliqués dans des accidents routiers que tout autre groupe de conducteurs. Mais selon les auteurs du rapport, MM. R.A. Warren et H.M. Simpson, un double programme pourrait contrer ce problème: rendre plus sévères les examens pour l'obtention d'un permis de conduire et émettre pour les jeunes conducteurs des permis temporaires sujets à révision.

Ce rapport suit de peu une autre étude de la Fondation qui avait révélé que les conducteurs imprudents de 16 et 17 ans avaient 165 fois plus de chances de perdre la vie, que le chauffeur moyen qui conduirait prudemment.

MM. Warren et Simpson, tout en préconisant l'émission de permis de conduire restreints, aux jeunes conducteurs obtenant leur premier permis, soutiennent qu'une telle émission leur permettrait "d'accumuler de l'expérience, durant certaines périodes où les risques d'accidents sont moins élevés".

D'après eux, il y a moins de risques d'accidents sur les routes, entre 17 heures le soir et 9 heures le matin, que durant les autres heures. La période de pointe des accidents de la route se situe tout particulièrement, selon leur étude, entre 22 heures le soir et 3 heures le matin.

Une amélioration de l'information aux conducteurs offre, à plus long terme, les meilleures chances de réduire les accidents, disent encore les deux recherchistes, qui ajoutent que six heures d'entraînement derrière le volant d'une auto ne sont pas suffisantes pour produire des conducteurs sécuritaires et prudents.

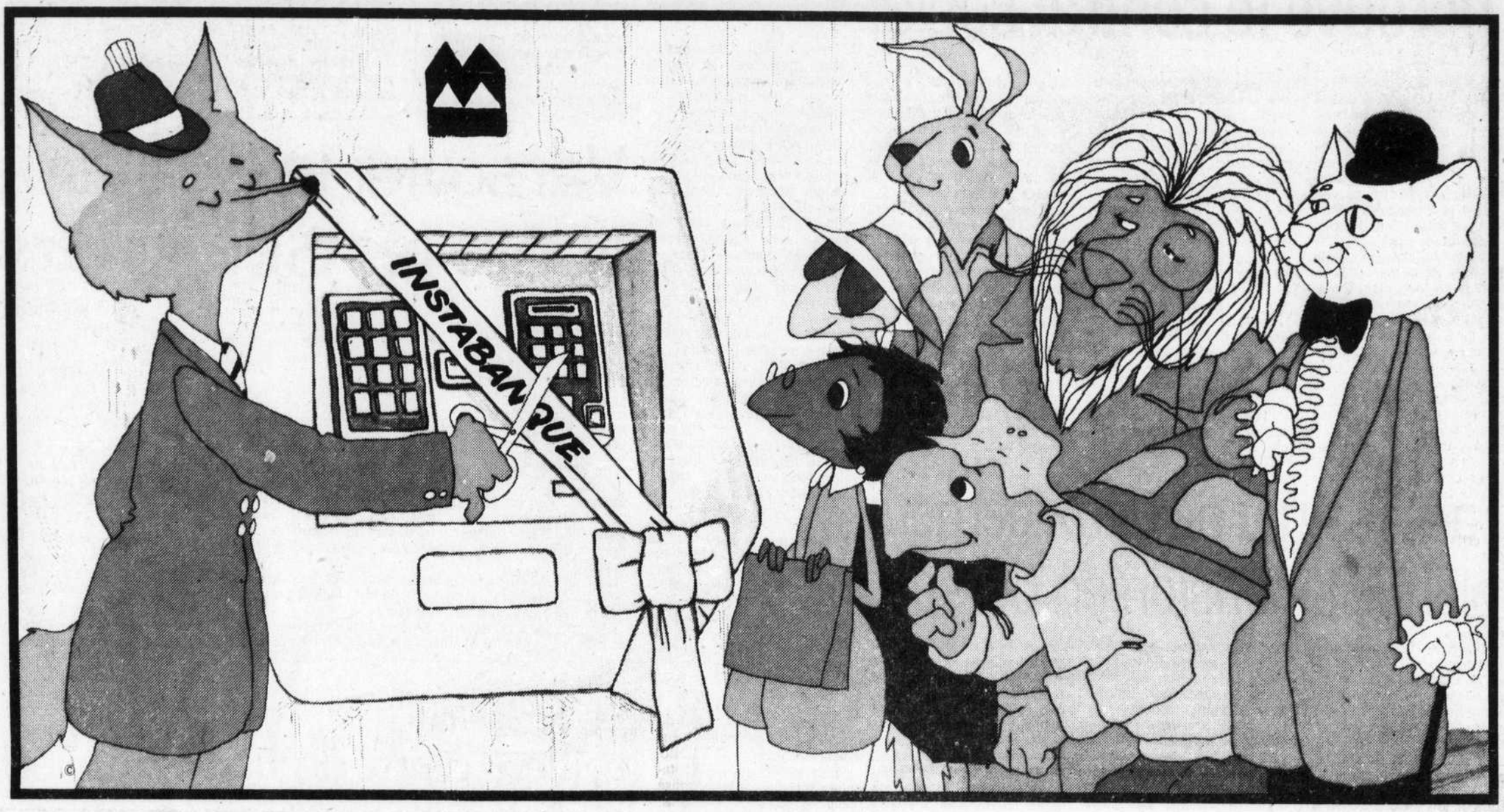
Les jeunes conducteurs empruntent les routes plus fréquemment que les chauffeurs plus âgés, et pourtant ils ont moins d'expérience, note encore le rapport.

Mme Rousseau au Conseil sur le statut de la femme

OTTAWA (PC) — Mme Yvette Rousseau a été nommée présidente du Conseil consultatif sur le statut de la femme. Cette nomination a été annoncée par le gouvernement, hier. Mme Rousseau était vice-présidente de l'organisme depuis 1973 et présidente par intérim depuis le 1er juin dernier.

Les Ateliers St-André
Cours de Tapisserie
(technique haute-lisse)
Date limite d'inscription:
1er OCTOBRE 1976
Renseignements:
523-5549

Le renard devient coupeur de ruban



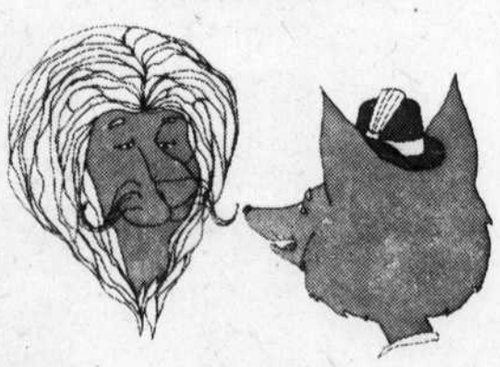
Inauguration d'Instabanque* à la gare du La Fontaine Express de la Banque de Montréal

Le renard était bien occupé la journée de l'inauguration d'Instabanque, ce "guichet toujours ouvert". A la fine pointe de l'actualité, non seulement coupa-t-il le traditionnel ruban mais c'est à lui que revint l'honneur d'expliquer à ses camarades de voyage le fonctionnement de ce nouveau service. Les légendaires passagers qui voyagent à bord du La Fontaine Express, ce train qui se ballade d'une succursale de la Banque de Montréal à l'autre, étaient fort curieux d'en connaitre davantage.

"Un guichet toujours ouvert"

A tout seigneur tout honneur, c'est le lion qui ouvrit le bal. "Mon cher renard, dit-il, vous qui êtes si futé, qu'est-ce que ça mange en hiver votre Instabanque?"

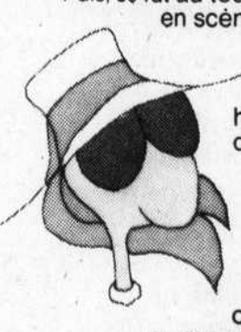
"Majesté, répondit le renard, Instabanque



est "un guichet toujours ouvert". Il permet au client d'obtenir presque tous les services bancaires habituels 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Ainsi, vous pouvez, entre autres, retirer de l'argent sonnant, faire des dépôts à vos comptes de chèques et d'épargne, virer de l'argent d'un compte à un autre, effectuer le paiement des factures de services publics. Vous obtenez sur-le-champ un reçu pour vos transactions et ce service ne coûte rien."

De l'argent sonnant

Puis, ce fut au tour de la cigale d'entrer en scène. "Supposons, dit-elle, que j'ai besoin de quelque somme en dehors des heures d'affaires..."



"Soyez rassurée madame, lui fit le renard, vous pouvez obtenir jusqu'à $100 par jour d'avances de fonds sur votre carte Master Charge* ou encore retirer cette somme de l'un de vos comptes."

*avec frais d'intérêt de 1½% par mois (18% par année)

Carte Master Charge spéciale à bande magnétique

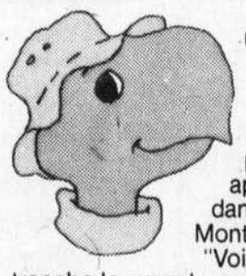
Désinvoltes et curieux, le lièvre et le chat avaient aussi des questions à poser: "Qu'est-ce qu'il faut?" dit l'un. "Comment ça fonctionne?" interrogea l'autre.

Patiemment, le renard expliqua qu'il fallait une carte Master Charge spéciale à bande magnétique. Cette bande renferme, d'une façon confidentielle, toutes les données nécessaires dont un numéro de code personnel. Le renard fit ensuite une démonstration de l'Instabanque pour satisfaire la curiosité du chat.

L'opération est simple, le chat l'a constaté. Il suffit d'insérer la carte Master Charge à bande magnétique, ensuite d'indiquer son numéro de code personnel puis de choisir la transaction désirée et tout est dit. Instabanque s'exécute.



Instabanque dans la région de Montréal



"Monsieur le renard, coupa la tortue, il m'intéresse vivement de savoir, comme tortue, où l'on peut trouver des appareils Instabanque dans la région de Montréal."

"Voici votre réponse, trancha le renard, vous trouverez Instabanque:

- à la Gare Windsor**
- à la Mini-Banque des Galeries d'Anjou**
- aux succursales suivantes:
- Centre commercial Fairview
- Centre commercial Rockland (Ville Mont-Royal)
- St-Hubert et St-Zotique
- Côte-des-Neiges et Queen Mary
- Claremont et Sherbrooke
- Plaza Alexis Nihon
- Les Terrasses (en novembre 1976)
- Les Galeries Taschereau (Greenfield Park)
- Le Carrefour Laval.

**sous réserve des heures d'ouverture de l'édifice

Instabanque—un service unique... inter-cités

La tortue n'était pas complètement satisfaite. "C'est bien beau, dit-elle, mais moi qui porte ma maison sur mon dos, je voyage beaucoup et..." Je vous vois venir, reprit le malin renard, mais sachez qu'Instabanque permet non seulement de faire presque toutes les transactions bancaires habituelles mais de les faire d'une ville à l'autre. Bientôt, l'on trouvera pas moins de 75 appareils Instabanque dans les principales villes du pays, dont Montréal, Ottawa/Hull, Toronto, Hamilton, Calgary, Edmonton et Vancouver.

Comment faire la demande de carte

En conclusion, la fourmi manifesta le désir d'en connaitre davantage sur la façon de faire sa demande. Le renard lui indiqua qu'il suffisait (que l'on soit ou non client de Master Charge de la Banque de Montréal) de demander une carte Master Charge à bande magnétique, en s'adressant à sa succursale. Et c'est là-dessus que l'inauguration d'Instabanque, présidée par le renard, passa à l'histoire. Ce dernier se mérita une "bonne main d'applaudissements" de la part de ses compagnons de voyage et du conducteur qui crut bon rappeler la devise de la Banque de Montréal: "Service en tête".



Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal

© Banque de Montréal 1975

*Marque de commerce de la Banque de Montréal

Au Canada, le nombre des morts par cancer du poumon a plus que doublé en douze ans

par Gilles Provost

En douze ans, de 1961 à 1973, le nombre des décès causés au Canada par le cancer du poumon (une maladie "rare" chez les non-fumeurs) a doublé chez les hommes et triplé chez les femmes, selon une publication récente du ministère de la Santé du Canada.

Malgré ce "ratrappage" des femmes (qui étaient traditionnellement à l'abri du cancer du poumon parce que l'habitude de la cigarette est récent parmi elles), il reste encore cinq fois plus de victimes du cancer chez les hommes que chez les femmes (5,091 contre 1,078). En 1961, par comparaison, le décalage était de sept contre une (2,411 contre 363).

Chez les hommes comme chez les femmes, les victimes du cancer du poumon ont augmenté plus rapidement que la population canadienne, si bien que le pourcentage des décès attribuables à cette maladie a aussi augmenté, indique cette publication intitulée "Les maladies liées à l'usage du tabac au Canada: Les tendances de la mortalité — cancer du poumon".

Chez les hommes, le cancer du poumon cause 5% des décès et le pourcentage atteint 10% entre 45 et 60 ans. Au sein de cette population d'âge mur, plus du tiers des victimes de cancer meurent du cancer du poumon. Fait à noter, ces trois pourcentages sont de 50% supérieurs à ce qu'ils étaient douze ans plus tôt.

Chez les femmes, le pourcentage des décès attribuables au cancer du poumon a augmenté de 150% pendant la même période. Même ainsi, pourtant, le cancer du poumon n'est responsable que de 1.5% des décès féminins. Dans les groupes d'âge les plus exposés, on frôle le 5%.

Le document de la Direction de l'usage non-médical des drogues du ministère de la Santé révèle aussi que les baisses récentes de la consommation de cigarettes en Ontario et en Colombie-Britannique n'empêchent toujours pas ces deux provinces de conserver les pires taux de décès par cancer du poumon.

Le Québec, qui détient maintenant la palme de la consommation de cigarettes au pays, est en bonne voie d'obtenir aussi le record des décès par cancer du poumon. Encore maintenant, il reste en deça de la moyenne canadienne, mais c'est dans la belle province que le rythme d'augmentation de cette maladie est le plus fréquemment supérieur à la moyenne et cela, dans toutes les catégories d'âges.

On a aussi constaté, depuis 1968, que notre province détient de plus en plus souvent le record, dans certaines catégories d'âges, chez les hommes.

Les tableaux statistiques indiquent, enfin, que le cancer du poumon a surtout progressé parmi les femmes de 45 à 65 ans pendant la période considérée. Par contre, chez les hommes, c'est parmi les plus âgés (plus de 75 ans) que la maladie a fait le plus de progrès.

Cette différence est assez normale, puisque les jeunes femmes fument davantage que les générations précédentes. De plus, les effets de cette nouvelle habitude ne se manifestent généralement pas avant une vingtaine d'années, si bien que le cancer du poumon est toujours rare avant l'âge de 30 ans.

Hormones: un danger officiel

WASHINGTON (AFP) — La "Food and Drug Administration" a ordonné hier que les emballages d'estrogènes vendus pour atténuer les symptômes de la ménopause comportent une étiquette avertissant les médecins des dangers possibles de cette hormone. Cette mesure doit être appliquée d'ici 60 jours.

La décision de la FDA, agence qui régit aux États-Unis les ventes de produits alimentaires et pharmaceutiques, fait suite à la publication de divers travaux établissant que la prise prolongée d'hormones pour ralentir les symptômes de la ménopause pouvait provoquer le développement de cancers de l'utérus.

L'avertissement devra être imprimé sur les emballages destinés aux membres de la profession médicale. Le public est invité à faire connaître son avis sur l'opportunité de le faire apparaître également sur les emballages distribués aux utilisatrices.

Le texte indique les cas dans lesquels l'absorption d'estrogènes est déconseillée, et recommande un contrôle médical fréquent.

Un ballon dans le cimetière

TOKYO (AFP) — Un ballon lancé par Taiwan et destiné aux sinistrés du tremblement de terre qui a secoué récemment la Chine continentale a terminé sa course dans un cimetière de "Toyosaka", au nord de Tokyo. Selon la police, il a explosé en heurtant une ligne électrique.

Outre des vivres et des vêtements destinés aux réfugiés, le ballon, qui mesure environ vingt mètres de diamètre, transportait de la propagande hostile au président Mao Tsé-toung.

Deux ballons identiques avaient atterri récemment dans le nord du Japon, à Hokkaido et Aomori.

Bizarres suicides à New York

NEW YORK (AFP) — La police new-yorkaise cherche en vain depuis dimanche à s'expliquer pourquoi un blanchisseur chinois et deux membres de sa famille se sont jetés par la fenêtre de leur appartement en laissant derrière eux 74,000 dollars en argent liquide brûlant dans un seau.

M. Ark On Leo, 76 ans, et sa femme, Yuk Lin Leo, 67 ans, ont trouvé la mort dans leur chute. Leur fille, Fe Hong Leo, 44 ans, a été hospitalisée dans un état grave. Les enquêteurs n'ont aucun élément d'explication, sinon une théorie selon laquelle la famille, avant de se suicider, aurait brûlé l'argent pour s'assurer, selon une croyance chinoise, l'accès au paradis.

Projet d'expédition USA dans l'Arctique

OSLO (AFP) — Les États-Unis projettent de lancer une vaste opération de recherches scientifiques dans l'océan Arctique, a déclaré hier M. Egil Helle, porte-parole du ministère norvégien des Affaires étrangères.

Le projet consiste dans la construction d'une station flottante de recherches à bord d'un navire brise-glaces, qui suivra la même route que l'explorateur norvégien Fridijof Mansen et son équipage, lorsqu'ils se rendirent, à la voile, de 1893 à 1896, de l'archipel du Spitzberg aux îles de Nouvelle-Sibérie. Une fois le navire pris dans les glaces, commenceront les recherches sur l'océanographie et la géologie sous-marine dans ces régions, ainsi que sur l'influence de la calotte polaire sur le climat de la terre.

Par ailleurs, le porte-parole a catégoriquement démenti que le gouvernement norvégien ait demandé aux Américains d'organiser cette expédition pour suivre de plus près, sous couvert de recherche scientifique, l'activité soviétique sans cesse croissante aux abords du Spitzberg.

Les îles Spitzberg sont sous souveraineté norvégienne, mais un accord international autorise 41 pays à en exploiter les ressources au même titre que les Norvégiens.

Le MIG-25 porte de la rouille

NEW YORK (AP) — Les autorités japonaises qui ont procédé à l'examen minutieux du Mig-25 soviétique du lieutenant Viktor Belenko ont noté avec étonnement le manque de perfectionnement de l'appareil, rapporte le magazine Newsweek dans son édition du 4 octobre.

La présence de taches de rouille a particulièrement ébahi les experts. "Le MiG n'était pas fait avec le titanium résistant et léger utilisé pour les chasseurs américains, rapporte l'hebdomadaire. L'avion est en réalité fait de vieil acier."

L'appareil soviétique a besoin de réservoirs géants pour compenser le poids de l'acier utilisé dans sa voilure, et son rayon d'action est moindre que prévu en raison de la taille et du poids des moteurs. Les instruments électroniques, "datant des années 1960", semblent également avoir déçu par leur manque de raffinement.

Pourtant, Newsweek cite le commentaire d'un officier américain en poste au Japon: "Nous décrions aujourd'hui cet appareil du fait de son manque de perfectionnement. En fait, il peut voler plus haut, plus vite et plus lourdement chargé que n'importe quel autre avion de sa catégorie".

Un autre aviateur soviétique s'est réfugié la semaine dernière dans le nord de l'Iran, sur les bords de la mer Caspienne, après s'être enfui d'URSS à bord d'un petit avion monomoteur des services postaux soviétiques. Il s'agit de Valentin Ivanovitch Zachmiov, âgé de 32 ans.

Évoquant la défection à l'Ouest des deux pilotes soviétiques, l'agence Chine nouvelle a déclaré au cours du week-end qu'il faut s'attendre à une résistance accrue de la part des militaires soviétiques, face à la politique tsariste de Moscou.

"Une armée dont la principale tâche est l'agression et l'expansion ne peut conserver un moral élevé... C'est une vérité historique que tous les réactionnaires qui suppriment leur propre peuple et se lancent dans des agressions à l'étranger connaissent une fin abjecte".

Selon Chine nouvelle, M. Leonid Brejnev connaîtra le même sort que Hitler. Après avoir cité l'adage de Mao Tsé-toung sur la toute-puissance du peuple, Chine nouvelle poursuit: "Avec le développement de la lutte révolutionnaire du peuple soviétique, le mécontentement et la résistance des simples soldats soviétiques envers les nouveaux tsars ne peuvent que s'accroître. C'est un problème épineux que la clique Brejnev ne peut résoudre avec l'aide d'armes ultra-modernes".

Chine nouvelle se demande également si les soldats soviétiques seront prêts à servir de chair à canon pour une "poignée de bourgeois bureaucrates" lorsque les socio-impérialistes soviétiques déclencheront une guerre d'agression.

Un lapin contre les séismes

LOS ANGELES (AFP) — Les services de sécurité de l'État de Californie ont commencé pour la première fois au cours du dernier week-end la diffusion à la radio et à la télévision de "spots" visant à mettre en garde la population contre les dangers d'un tremblement de terre.

Ces émissions très brèves font appel aux personnages populaires des bandes dessinées. Ainsi DONALD DUCK et BUGS GUNNY expliquent de leurs voix caractéristiques qu'il est dangereux de demeurer à l'intérieur des immeubles après un tremblement de terre, en raison des risques de secousses secondaires. Les écoliers sont avisés de s'allonger sous leurs tables de classe, les mains sur la tête. A tout le monde il est conseillé de garder à portée de main une trousse de premiers secours et une réserve d'eau potable, sans compter l'indispensable poste à transistor. Jusqu'à maintenant 400 stations de radio locales et 60 stations de télévision ont reçu des "spots" destinés à secouer l'indifférence bien connue des Californiens pour un type de catastrophe naturelle dont on les menace périodiquement.

Usine VW en Ontario?

WOLFSBURG (d'après CP) — Il n'est pas impossible que la société Volkswagen installe éventuellement une usine de fabrication en territoire canadien, et fort probablement en Ontario: c'est ce qu'a déclaré hier à Wolfsburg, en Allemagne de l'Ouest, le professeur Frederick Thomas, titulaire des finances au sein du conseil d'administration de Volkswagen.

M. Thomas, qui accueillait une délégation du gouvernement ontarien, a déclaré que Volkswagen avait tout d'abord envisagé d'emménager en Nouvelle-Écosse, plus précisément à Halifax, mais qu'il avait lui-même, à la suite des entretiens qu'il avait eus avec le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis et son ministre de l'Industrie, M. Claude Bennett, "prêté une sérieuse attention aux avantages à tirer d'une installation en Ontario, en raison de l'environnement industriel et des services d'appoint".

Ce n'est toutefois pas au Canada que l'entreprise allemande installera sa première usine nord-américaine. En réalité, elle parachève actuellement l'aménagement de ces premières installations à New Stanton, en Pennsylvanie. Cet établissement, du moins M. Thomas l'espère, pourra fort convenablement desservir le marché canadien pendant quelque temps.

De l'intérêt sur vos intérêts, avec les dépôts à terme du Permanent.

Avec nos dépôts à terme du Permanent, vous pouvez obtenir des intérêts composés. Tous les six mois, vos intérêts peuvent s'ajouter à votre capital. Cela vous permet de faire fructifier votre argent beaucoup plus rapidement.

Par exemple, un montant de $1000 placé à 10 % vous rapportera $648.39* en 5 ans. Les dépôts à terme du Permanent. Pensez-y. C'est dans votre intérêt.

* Taux sujet à changement

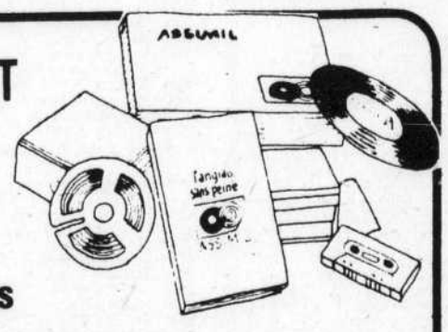
le Permanent
La compagnie de fiducie Canada Permanent
Depuis 1855, toujours là pour vous aider à y arriver.

Membre de la Société de l'assurance-dépôts du Canada

600 ouest, boul. Dorchester, 861-8855
1326 avenue Greene, Westmount, 931-7554
183 boul. Hymus, K-Mart Plaza, Pointe-Claire, 697-3883
5222 Chemin de la Reine Marie, Snowdon, 489-9381

C'est quoi ASSIMIL ?

C'est la méthode moderne audio-visuelle pour apprendre une autre langue facilement... rapidement



COURS COMPLET "ASSIMIL" ENREGISTRÉ sur disques, bandes ou cassettes

• anglais • allemand • espagnol • grec — 62.95 chacun — Russe 79.10 — • italien • néerlandais • portugais • français • latin

Les cours en portugais, néerlandais et grec ne sont pas disponibles sur bandes.

Volume explicatif "ASSIMIL" 5.85 - russe 6.25

Comprenant de 350 à 500 pages, selon la langue choisie. Ce volume donne des explications claires et précises sur chaque leçon

AUTRES COURS "ASSIMIL" disponibles sur disques ou cassettes, à prix variés

• espéranto • serbo-croate • arabe • l'occitan • breton • corse • des histoires anglaises et américaines • la pratique de l'anglais (advanced English) • la pratique de l'allemand (advanced German) • la pratique de l'espagnol (advanced Spanish)

Envoyez ce COUPON D'ESSAI et 50¢ Vous recevrez UNE BROCHURE EXPLICATIVE contenant quelques leçons et UN DISQUE 45 TOURS DU COURS DE VOTRE CHOIX

COMMANDES POSTALES

S.V.P. ajouter les frais postaux suivants: dans la province de Québec

Cassettes	.45
Bandes	.65
Disques	.85
Volume	.23
Volume et cassettes	.45
Volume et bandes	.65
Volume et disques	.75

Résidants du Québec 8% taxe en plus.

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 849-6201

Livraison gratuite partout sur l'île de Montréal et la banlieue immédiate de toute commande de 25.00 et plus.

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500 EST, STE-CATHERINE, angle Berri

2 terrains de STATIONNEMENT VOISINS DU MAGASIN

849-6201

À la sortie du MÉTRO Berri-Ste-Catherine

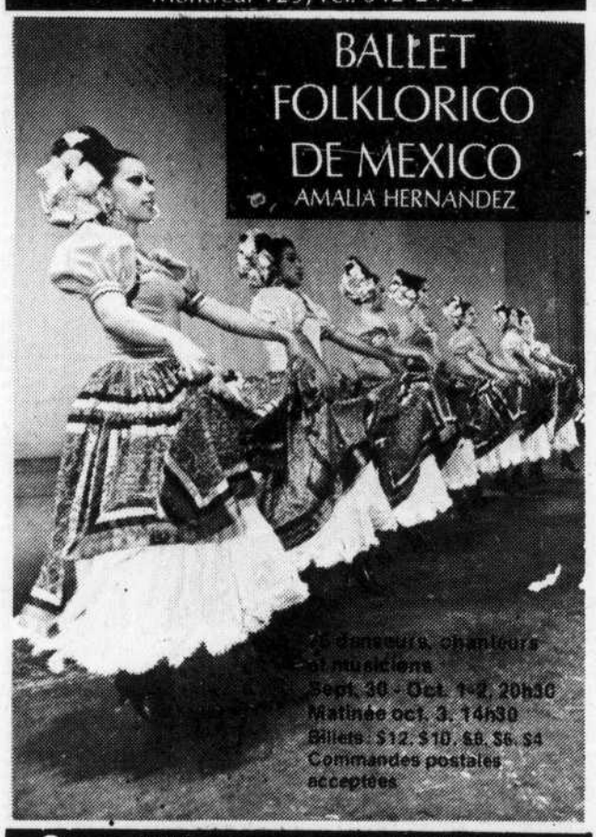
"On n'a toujours pas reçu sa réponse? Je l'appelle par l'interurbain."

Bell Canada

JACK NICHOLSON
un film de MILOS FORMAN
14 ANS
"VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU"
CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
VERDUN
3841 WELLINGTON 768-2092
CINÉ-PARC ODEON
Transcanadienne Sortie (Saint-Bruno) 60
655-0692 523-9751

POUR TOUS
• Un film rare plein de tendresse et de fraîcheur.
JOURS DE FRANCE
SEM.: 7.25 - 9.20. SAM.-DIM.: 1.30, 3.30, 5.25, 7.25, 9.20.
ATWATER 2
PLAZA ALEXIS NIHON
Étage modes 931-3313
françois truffaut
l'argent de poche

PARIS MATCH ★★★
Un des grands événements de Cannes 1976. Ce nouveau chef-d'œuvre de Francesco Rosi...
Nicolas de Rabaudy
POUR TOUS
un film de FRANCESCO ROSI
LINO VENTURA
CADAVRES EXQUIS
CARREFOUR
STE-CATHERINE—BLEURY 866-8057
1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.15 - 9.30

PLACE DES ARTS
Montréal 129, Tél: 842-2112
BALLET FOLKLORICO DE MEXICO
AMALIA HERNANDEZ

45 danseurs, chanteurs et musiciens
Sept. 30 - Oct. 1-2, 20h30
Matinée oct. 3, 14h30
Billets: $12, $10, $8, $6, $4
Commandes postales acceptées
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X-1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec)
CONCERTS L.M.M.C. CONCERTS
85e SAISON 1976-1977
Commençant le 7 octobre
Concerts le jeudi à 14h.30
7 oct. QUATUOR MELOS en collaboration avec l'Institut Goethe
21 oct. HENRI BRASSARD, piano
4 nov. TRIO BEAUX ARTS
18 nov. NONETTO TCHÈQUE
27 jan. TRIO À CORDES FRANÇAIS avec Georges PLUDERMACHER, piano
10 fév. FRANCO GULLI, violon
24 fév. QUINTETTE DE VARSOVIE
10 mars CRAIG SHEPPARD, piano
24 mars TRIO DE BELGRADE
7 avril SIEGFRIED LORENZ, baryton
21 avril RADU LUPU, piano
Cotisations: $27.00
Étudiants: $12.00
Renseignements:
Ladies' Morning Musical Club
1410 rue Guy, Suite 32
Montréal H3H 2L7
Tel.: 932-6796 - 487-2822

SALLE RESNAIS
3e semaine
Elysée
Pour Tous
"Ne manquez pas ce film, c'est sublime".
—PARISCOP
BULLE OGIER
LOLEH BELLON
JEAN-MARC BORY
dans un film de
YANNICK BELLON

après la femme de Jean
JAMAIS PLUS TOUJOURS
SALLE EISENSTEIN
"AMUSANT ET EMOUVANT DU DEBUT A LA FIN"
NEW YORK TIMES
POUR TOUS
Salut L'Artiste
YVES ROBERT
MARCELLO MASTROIANNI
FRANCOISE FABIAN


Nouveau et différent !
UN DES MEILLEURS CIRQUES D'AMÉRIQUE!
CIRQUE
HIPPODROME
SEULEMENT 5 JOURS
29 SEPT. AU 3 OCT.
SUR SEMAINE : 2:30 et 8:00 p.m.
Samedi : 10:30, 2:30 et 8:00
Dimanche : 1:30 et 5:30
TOUS SIÈGES RÉSERVÉS
$3.00 - $4.00 et $5.00
En vente au Forum et tous les comptoirs TRS
FORUM
Air climatisé

UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
VOILA
comment la presse mondiale décrit le Sauvage
ADMIRABLE!
EPOUSTOUFLANT!
MOUVEMENTE!
EMOUVANT!
SOMPTUEUX!
TENDRE!
SUPERBE!
DIVERTISSANT!
ORIGINAL!
DYNAMIQUE!
IRRESISTIBLE!
RAYONNANT!
SENSATIONNEL!
EXTRAORDINAIRE!
TOUCHANT!
POUR TOUS
etc. ...
PIERRE DAVID présente

MONTAND
LE SAUVAGE
DENEUVE
un film de JEAN-PAUL RAPPENEAU
BIENTÔT
BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115
VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577
ATWATER 2
PLAZA ALEXIS NIHON
Étage modes 931-3313

Exposition de sculptures rituelles de l'Afrique noire à la Tour LaCité



Ce masque Kpelie de Côte-d'Ivoire fait partie de la collection de 36 pièces sculpturales africaines exposées à la Tour de LaCité (angle des Pins et du Parc) jusqu'au 11 octobre, grâce aux services de diffusion du Musée des beaux-arts de Montréal.

Trente-six sculptures africaines sont exposées dans le hall de la Tour LaCité (rue Parizeau, angle avenue des Pins et avenue du Parc) jusqu'au 11 octobre, grâce aux services de diffusion du Musée des beaux-arts de Montréal.

Intitulée Sculpture rituelle de l'Afrique noire, l'exposition fait partie d'une série de présentations itinérantes montées par le Musée sous la direction de M. Jacques Toupin, conservateur associé et subventionnées par la Corporation des musées nationaux du Canada.

L'exposition à la Tour LaCité groupe des oeuvres diverses — masques, statuettes, ornements — provenant de plusieurs pays: Mali, Côte d'Ivoire, la Sierra Leone, Haute-Volta, Cameroun, Libéria, Nigéria, Ghana, Guinée, Zaïre et Tanzanie. Elles ont été prêtées à long terme au Musée par les collectionneurs montréalais: les familles Gérald Benjamin, Roland Giguère, Justin Lang, Léo Lippel et Elspeth McConnel.

Les masques en montre à la Tour sont tous d'une facture très particulière et originale: ainsi, ce masque représentant une tête d'oiseau surmontée d'une femme, provenant de Haute-Volta, utilisé pour invoquer la protection divine au cours d'enterrements et de cérémonies commémoratives ou ce masque de danse combinant le visage humain avec la tête d'un buffle, de Côte d'Ivoire, porté au cours des cérémonies devant assurer la bonne fortune des participants, ou ces masques d'apparence grotesque exagérant les traits humains avec leurs longs poils et leurs cheveux faits de lanière de cuir; ou cet autre, du Cameroun, surmonté d'un groupe de quadrupèdes.

Il y a aussi cette belle statuette de femme stylisée, du Ghana, dont les parures sont portées par les femmes enceintes comme porte-bonheur afin d'assurer la naissance d'un enfant sain et beau et cette sculpture aux trois êtres mystérieux, de Tanzanie, liés en un mouvement rapide, dont les têtes ressemblent à celles de petits dragons.

La sculpture des noirs d'Afrique, vaguement connue en Europe depuis les explorations portuguaises, n'a eu droit de cité dans Le monde des arts qu'au début du 20e siècle. Ce furent les poètes comme Apollinaire et Paul Guillaume, des peintres comme Picasso, Braque et Modigliani et des musiciens comme Darius Milhaud et Stravinski qui, à partir du 1905, ont attiré l'attention du public sur ces objets rituels ou décoratifs. La première pièce africaine — un masque offert par Paul Guillaume — fit son entrée en 1924 dans un musée des beaux-arts occidental, à Grenoble, en France.

Loin d'être primitives, comme on l'a prétendu si longtemps, les sculptures africaines font preuve de réflexion, de recherche, de stylisation souvent savante tout en restant spontanées. Objets de culte, portraits réels ou imaginaires, représentations d'ancêtres, symboles mythiques, objets d'usage courant ou simples porte-bonheur, ces oeuvres ont par ailleurs une spécificité propre à chaque nation, chaque tribu, chaque caste.

La plupart des sculptures africaines sont en bois, un matériau fragile sous les tropiques, de telle sorte que les plus vieilles d'entre elles exposées dans les musées ne datent généralement pas plus que 75 ans. Aujourd'hui, des artistes s'adonnent un peu partout en Afrique à la création libre, à coté des artisans traditionnels. Ceux qui taillent les masques ainsi que les autres objets rituels occupent une place spéciale dans l'ordre social. C'est souvent le forgeron du village qui exécute les masques, dont la symbolique évoque les cycles de la vie, la prospérité de la tribu, le respect des coutumes et l'invocation des forces de la nature.

Le catalogue, très bien fait, du Musée des beaux-arts et rehaussé d'un historique, cite les mots du sculpteur français, Aristide Maillol, qui disait: "L'art nègre renferme plus d'idées que l'art grec. Ce qui est étonnant en lui, c'est l'invention étrange des objets, un côté d'imagination et un sens décoratif extraordinaire, difficile à expliquer."

La chaîne ABC confronte les Américains à la saga de l'esclavage de "leurs Noirs"

HOLLYWOOD (Reuter) — La chaîne de télévision américaine a investi la somme record de six millions pour la réalisation d'un feuilleton télévisé d'une douzaine d'heures inspiré du roman "Roots" (Racines) du journaliste et écrivain noir américain Alex Haley.

Le roman — un ouvrage de 600 pages qui est une véritable Saga de l'esclavage noir en Amérique — vient juste d'être publié par les éditions Doubleday, de New York. Celles-ci pensent que "Roots" sera leur plus gros best seller, et le fait que la chaîne ABC y ait porté un tel intérêt indique assez que l'ouvrage de M. Haley va connaître un grand succès auprès du public américain.

Pour Alex Haley "Roots" n'est pas seulement le récit d'une fantastique épopée, c'est un roman qui sert un objectif historique, celui de mettre le public américain face à face avec une partie de son histoire qu'il ignore en grande partie.

Il précise: Roots pourrait nous donner l'occasion de nous délivrer par un moyen psychologique de l'héritage de l'esclavage, car nous ne l'avons jamais regardé en face. C'est aussi l'opinion qu'exprime le producteur du feuilleton télévisé de Roots qui indique que rien n'est tenté pour essayer de présenter sous un jour moins cruel que ne le fut la réalité, le commerce des esclaves noirs. Certaines scènes pourront avoir un effet choc sur les téléspectateurs américains, encore plus peut-être pendant les derniers mois des fêtes du bicentenaire de l'indépendance américaine.

M. Margulies poursuit pour sa part: "Nous n'aurions pas pu faire ce film il y a cinq ans. Les responsables de la télévision ne l'auraient pas accepté, ni le public américain, je pense."

Il pense que c'est sur la population noire américaine que le film de "Roots" aura les effets les plus profonds: "Ce sera leur premier vrai regard sur leur propre histoire."

Il ajoute: "Je crois aussi qu'il y a une grande partie des Blancs qui, soit ignorent l'histoire des Noirs, soit choisissent de l'ignorer. "Roots" dessillera leurs yeux."

HAROLD ET MAUDE
Musique de Cat Stevens
Film de Hal Ashby
Harold Sem. 9:35
Jonathan Sem. 7:30
Salle climatisée.
POUR TOUS

Aussi
Jonathan Livingston LE GOELAND
Musique de Neil Diamond
Film de Hal Bartlett
Cinéma 7e art
722-0302
3180 rue BÉLANGER

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS.

LE BON ET LES MECHANTS
de CLAUDE LELOUCH
MARLÈNE JOBERT
JACQUES DUTRONC
SERGE REGGIANI
POUR TOUS
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
SEM.: 7.30-9.45
SAM.-DIM.: 12.45-3.00-5.15-7.30-9.45


PARLEZ-NOUS D'AMOUR
14 ANS
UN FILM DE JEAN-CLAUDE LORD
RIVOLI & PARISIEN: 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.20. SAMEDI, dernier spectacle: 11.35. LAVAL: VERSAILLES: GREENFIELD: Sur semaine: 7.00 & 9.20. Samedi & Dimanche: 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.20. Samedi, dernier programme complet: 11.35.
RIVOLI 2 St-Denis & Belanger 277-3125
VERSAILLES 1 Radisson PLACE VERSAILLES, 353-7880
5 cinémas LE PARISIEN 2 480 Ste-CATHERINE O. 866-3856
5 cinémas LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129
MASKA St-Hyacinthe
GALERIES de Granby
LE PARIS Valleyfield
REX St-Jérôme
CAPITOL St-Jean
JOLIETTE Joliette
VARENNES Varennes

BEAU BEC PRÉSENTE
EN SPECTACLE à l'OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145
FÉLIX LECLERC
15-16 OCT. 7h.30

LARRY CORYELL
16 OCT. 10h.00 et 12h.00 •

13 NOV. 7h.30 et 10h.00 •

JEAN-LUC PONTY
17-18 NOV. 9h.30
19-20 NOV. 10h.00

LES SÉGUIN
BILLETS EN VENTE (SIÈGES RÉSERVÉS) AU CINÉMA 277-4145
• (AUSSI EN VENTE À L'ALTERNATIF)

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Minute Moumoute
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les cousins à la constance
12.00 Les chevaux du soleil
12.30 Les Coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Le plus joli péché du monde" (Comédie — Français 1951) ■
4.00 Bobino
4.30 Nic et Pic
5.00 Nanny
5.30 Les Pierrafeu
6.00 Ce soir
7.00 Le monde merveilleux de Disney
Les dix audacieux
8.00 Grand-Papa
8.30 Vedettes en direct: Renée Martel et Jacques Salvail
9.00 Rue des Pignons
9.30 Le 60
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Rencontres Jean Luis Segundo, jésuites
11.35 Propos et confidences
12.05 Cinéma: "L'homme aux colts d'or" (Western — 1958)
2.00 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire-Bienvenue
8.00 Les p'tits bonhommes
8.30 Fanfan Dédé
9.00 A la bonn'heure
10.30 Pour vous mesdames
12.00 Les p'tits bonhommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-mardi: "Les tartares" (Aventures — Italo-Yougoslave 1962)
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Les joyeux naufrages
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vous informe
7.30 Symphorien
8.00 Parlez-moi d'humour
8.30 José Todaro
9.00 Auto patrouille
9.30 Kojak
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Le fugitif
12.15 Cinéma: "Les longs jours de la vengeance" (Western — Italo-espagnol 1970)
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Émissions du ministère de l'Éducation
14.45 Intermède musical
15.30 Cher Eugène
16.00 Livraison spéciale
18.00 Moi, mes chansons
18.30 Les sept mers
19.30 Science-Express "L'éducation"
20.00 Si langage m'était conté
20.30 Bien dans sa peau
21.00 L'expérience aidant
21.30 Rêver en couleurs:

CBMT 6

9.30 Mr. Piper
10.00 The Friendly Giant
10.15 Mon ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Bonaventure
1.30 Love American Style
2.00 All in the family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 The Electric Co.
5.00 Mr. Dressup
5.30 Room 222
6.00 The city at six
7.00 The Muppets
7.30 Three's a crowd
8.00 Happy Days
8.30 The King of Kensington
9.00 M.A.S.H.
9.30 The Fifth Estate
10.30 Barney Miller
11.00 The National
11.22 Special assignment
11.30 The City tonight
12.00 Mary Hartman
12.30 Cinéma: "Just for you" (musical 1952) ■
2.30 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Pots and pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Karren's Yoga
10.00 The Community
10.30 McGowan and Co.
11.00 The art of cooking
11.30 Definition
12.00 Flintstones
12.30 Cinéma: "Exodus" (drame 1960)
2.30 The Allan Hamel Show
3.30 Another World
4.30 The Flintstones
5.00 First impressions
5.40 The price is right
6.00 Pulse
7.00 Bobby Vinton
7.30 Stars on ice
8.00 The Gong show
8.30 McGowan and Co.
9.00 The practice
9.30 Julie
10.00 Switch
11.00 National News
11.21 Pulse
12.00 The 12 Midnight Movie: "The boy who cried Werewolf" (1973).
2.00 Sign-off

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Swasbuckler" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "L'argent de poche" 7.25, 9.20.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Gone with the wind" 12.10, 4.00, 7.50.
BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1932 "Expose me, lovely" 12.00, 2.55, 5.50, 8.45 et "Naked came the stranger" 1.20, 4.15, 7.10, 10.10.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Tueur d'élite" 1.00, 5.15, 9.35 "Et maintenant on l'appelle El Magnifico" 3.05, 7.20.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2745 (Salle I) "Survivre" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Every Inch a Lady" et "The Hardy Girls".
CARREFOUR: 318 rue Ste-Catherine O. 866-8057 "Les cadavres exquis" 1.00, 3.00, 5.00, 7.15, 9.30.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1585 (Salle I) "L'autre versant de la montagne" 2.30, 6.20, 10.00 et "La kermesse des aigles" 12.30, 4.20, 8.00 (Salle II) "Vol au-dessus du nid de coucou" 12.00, 2.10, 4.35, 7.00, 9.25.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "La grande casse" 12.10, 3.30, 6.35, 10.00 et "C'est dur pour tout le monde" 1.40, 5.05, 8.30.
CINÉMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-9933 "A bout de nerf" 6.30, 9.45 et "Détournement en plein ciel" 8.00.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 248-7395 "Mistress Pamela" 1.30, 3.25, 5.20, 7.20, 9.10.
CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Il conviendra de bien faire l'amour" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle II) "La dernière femme" 12.10, 2.25, 4.45, 7.00, 9.20 (Salle III) "L'important c'est d'aimer" 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.40 (Salle IV) "Silence on tourne" 12.30, 2.15, 4.05, 5.55, 7.45, 9.35.
COTE DES NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "Harry and Walker go to New York" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, (Salle II) "Murder by Death" 1.00, 3.005.00, 7.00, 9.00.
CREMAZIE: 861 St-Denis 388-4210 "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 7.00, 9.15.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le bon et le méchant" 7.30, 9.45, (Salle McLaren) "Les galettes de Port-Aven" 7.30, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton O., 842-6053 (Salle Resnais) "Jamais plus toujours" 7.30, 9.30, (Salle Eisenstein) "Salut l'artiste" 7.30, 9.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Drum" 7.10, 9.15.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa "Les 3 jours du Condor" 9.30 et "Mandigo" 7.30.
MERCIER: 3260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Tueur d'élite" 9.10 et "Et maintenant j'appelle El Magnifico" 7.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "One flew over the cuckoo's nest" 1.05, 4.50, 8.50 et "Love and death" 3.15, 7.20.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "Quelque part, quelqu'un" 7.30, 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Owen" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Le gitan" 1.40, 4.30, 5.40, 7.40, 9.40, (Salle II) "Parlez-nous d'amour" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.20, (Salle III) "La bête" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, (Salle IV) "Le locataire" 12.10, 2.25, 4.40, 6.55, 9.10, (Salle V) "Les adorables victoriennes" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PIERROT: 1590 rue St-Denis 845-3222 "La dernière femme" 12.00, 2.15, 4.35, 6.55, 9.10.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Silent Movie" 7.20, 9.10.
PLACE VILLE-MARIE: 865-2533 (Petit cinéma) "Devil is a woman" 12.50, 2.45, 4.50, 6.50, 8.55.
PLACE VILL-MARIE: (Grand cinéma) "Face to face" 12.05, 2.25, 4.45, 7.10, 9.35.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "The Infidel" 12.00, 2.55, 5.45, 8.30 et "Pleasures of a woman" 1.35, 4.25, 7.15, 10.00.
SÉVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "The naughty victorians" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "Owen" 7.15, 9.30.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 832-8243 "Sleeper" 6.10, 9.35 et "Bananas" 8.00.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 7.00, 9.20.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "L'autre versant de la montagne" 6.00, 9.35 et "La kermesse des aigles" 7.50.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "The Tenant" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Man who fell to hearth" 12.45, 2.50, 5.00, 7.05, 9.20.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734 Cinéma d'animation — 7.30 et "Adoption" (de M. Meszaros — Hongrie 1975) 9 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATROGRAPHIQUE: 2455 boul. Maisonneuve 879-4349 "Metropolis" (de Fritz Lang — 1926) 8 h 30.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229. Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964. relâche.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Ginette Ravel — 21 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: "Metamorphose" de Claude Gauvreau — 20 h. Relâche: lundi et mardi.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "Alpha Beta" de E.A. Whitehead, du mardi au vendredi 20 h 30. Samedi: 18 h 30 et 21 h 30.
SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre symphonique de Montréal. Au pupitre: Rafaël Frühbeck de Burgos 20 h 30.
STUDIO THEATRE: (SLe-Sophie-de-Lacorne) 436-1304 "La grande Aurore" de Serge Mercier du mercredi au samedi 21 h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. "Ma Corriveau" de Victor Levy-Beaulieu tous les soirs: 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. Gilles Vigneault.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277. Relâche.

"Sainte Carmen de la Main" présentée en lectures publiques

Les comédiens de *Sainte-Carmen de la Main* ont décidé d'offrir la pièce retirée de l'affiche par son producteur, M. Jean Duceppe, en lectures publiques au Théâtre de la Main, du 28 septembre au 30 octobre inclusivement.

M. Jean Duceppe avait expliqué sa décision de retirer la pièce par le manque d'enthousiasme des critiques et du public (la pièce fut jouée à six reprises durant les Jeux de la XXI Olympiade) et le coût élevé de location du théâtre Port-Royal de la Place des Arts.

Dans un communiqué remis à la presse, le groupe de 17 comédiens ainsi que l'auteur Michel Tremblay et le metteur en scène André Brassard mettent en doute la bonne foi de M. Duceppe qui, selon eux, a reçu une subvention spéciale de $86,000 du COJO pour défrayer le coût de production de la pièce jouée en juillet dernier à Montréal. "Les subventions gouvernementales n'existent-elles pas pour permettre aux compagnies de théâtre de produire et de créer des oeuvres dont l'intérêt social et culturel n'est pas nécessairement rentable à 100 pour cent?", déclarent les signataires du communiqué.

De son côté la compagnie Jean Duceppe a tenu à préciser que la production de la pièce avait coûté, chiffres à l'appui, $80,053, dont $42,070 payés en cachets et avantages sociaux aux comédiens pour les 33 représentations décommandées.

Répondant ensuite à l'accusation des comédiens de ne pas encourager le théâtre québécois, la compagnie a rétorqué qu'elle avait payé à ce jour aux auteurs québécois la somme "rondelette" de $112,302, (alors qu'elle n'était subventionnée que depuis un an et demi) et que la pièce avait été remplacée au programme par une autre pièce canadienne, *Médium-Saignant* de Françoise Loranger, à l'affiche le 4 novembre prochain.

Traitant ensuite du contexte dans lequel la pièce de Michel Tremblay avait été annulée, Jean Duceppe a expliqué qu'il avait tenté, dans un premier mouvement, de reprendre la pièce pour 10 représentations, en octobre, mais qu'il avait renoncé à l'idée, le metteur en scène André Brassard lui ayant fait savoir qu'il serait dans l'impossibilité de diriger d'une façon normale les répétitions puisqu'il devait s'absenter pour faire la mise en scène, à Washington, d'une autre pièce de Tremblay.

M. Duceppe a enfin réitéré son offre de donner, à quiconque le désirerait, la production totale de la pièce (costumes, décors, accessoires) pour des présentations éventuelles.



Le comédien américain Robert Redford a signé des autographes, non pas à des soldats SS, mais plutôt à des figurants du film "Un pont trop loin", qui relate la bataille d'Arnhem, en Hollande, durant la seconde guerre mondiale. Redford joue le rôle d'un colonel de l'armée américaine, dans cette production tirée de l'oeuvre de Cornelius Ryan. (Téléphoto AP)

la boîte à échos



Le ballet folklorico de Mexico fondé en 1961 se produira durant les premiers jours d'octobre à la salle Wilfrid Pelletier de la Place des arts, dans une production des Concerts et artistes canadiens (qui viennent de faire faillite) et des chorégraphies de Amalia Hernandez. La troupe entreprend sa onzième tournée nord-américaine, cette année, sous les auspices de l'Institut national des Beaux-Arts de Mexico. Son répertoire s'étend des rites mystérieux de la culture pré-hispanique au folklore contemporain. Sur notre photo, une danseuse exécute une polka du 19e siècle, une Zacatèque.

Le comédien Jean Faubert jouera le rôle du duc de Vienne dans Mesure pour mesure de William Shakespeare, dans une co-production radiophonique internationale de la Société Radio-Canada, qui sera enregistrée sur France-Culture le 25 octobre et diffusée dans plusieurs villes européennes. Au Québec, Jean Faubert a joué le rôle du jeune aveugle dans la pièce de Léon Gershe, Libres sont les papillons.

●

L'Atelier de musique de la ville de Montréal, 2574, rue Fleury offre cette année un cours d'initiation à la musique pour les enfants âgés de 5 à 10 ans et de laboratoire musical pour les enfants de 9, 10 et 11 ans et les adultes; il maintiendra ses cours de flûte à bec, chorale et de guitare.

●

Des cours de ballets et de danse sont offerts par le service de récréation de Pointe-aux-Trembles aux jeunes filles âgées de 4 à 14 ans. Renseignements: 642-1430.

●

Le dernier récital d'été à la Christ Church Cathedral, 1440, avenue Union, à Montréal, aura lieu demain à 12 h 30 en présence du Cathedral Piano Trio, qui interprétera une sonate de Buxtehude et l'opus 90 de Dvorak.

●

L'exposition Simone Aubery Beaulieu se poursuit jusqu'au 30 septembre à la Galerie Georges Dor, 19 ouest, rue Saint-Charles, à Longueuil. Ouvert tous les jours, sauf le lundi, de midi à 17 h. Renseignements: 677-6217.

●

Des films sur Fernand Léger (en anglais) et Vasarely (en francais) seront projetés au musée des Beaux-Arts le 29 septembre à 12 h 30 et 15 h. Suivra, le lendemain, *Profondeurs de Toulouse-Lautrec*, d'une durée de 65 minutes.

Avis Public

Ottawa, le 21 septembre 1976.

Donnant suite à sa décision CRTC 76-613 en date du 2 septembre 1976, le Conseil annonce par la présente qu'il est disposé à recevoir des demandes de service de radio MF de langue française pour le Nord-Est du Nouveau-Brunswick.

En conséquence, toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs demandes au plus tard le 17 décembre 1976.

Le Conseil annoncera plus tard la date et le lieu de l'audience publique où ces demandes seront entendues et où le public pourra les examiner.

Guy Lefebvre,
Secrétaire Général.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Déjeuner-défilé de mode

la collection d'automne et d'hiver 76 de John Warden

le dimanche 3 octobre à midi

Salle de bal
Hôtel Loews LaCité
3625, avenue du Parc,
Montréal

$6.50 par personne

Hôtel Loews LaCité

Réservations:
Robert Dallain
288-6666.



"C'est MA plus belle bague au monde!"

"Pas trop grosse, pas trop voyante non plus, elle est tout simplement parfaite!

Elle vient de Birks. Nous avons bien regardé ailleurs, mais chez Birks il y a quelque chose qui nous met en confiance et qui nous convainc de la qualité de leurs diamants. C'est peut-être ça qu'on appelle l'intégrité.

Vous savez autre chose? Je pense que les prix de Birks sont moins élevés que ceux de la plupart des autres magasins que nous avons visités!"



Des dépliants sur les diamants sont à votre disposition chez Birks. Prenez-en un.

les Diamants Birks ont l'éclat de l'amour



OFFRE INTÉRESSANTE

POUR LES ÉTUDIANTS ET LES ENSEIGNANTS

DURÉE	TARIFS D'ABONNEMENT SCOLAIRE	COÛT APPROXIMATIF SI VOUS ACHETEZ LE DEVOIR AU NUMÉRO	MONTANT QUE VOUS ÉCONOMISEZ
6 mois	28.00	38.00	10.00
7 mois	31.00	44.00	13.00
8 mois	35.00	50.00	15.00
9 mois	39.00	56.00	17.00
10 mois	43.00	62.00	19.00

SOYEZ BIEN INFORMÉS À MEILLEUR COMPTE
RECEVEZ LE DEVOIR CHAQUE MATIN À DOMICILE

Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9

Ci-inclus $ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....
ADRESSE .....
.....
.....

Ci-inclus $ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....
ADRESSE .....
.....
.....



Mlle Carven ne voyage jamais seule. On retrouve toujours avec elle ses mannequins, sa gérante, et la directrice de son service des relations publiques, sans compter des tonnes de bagages.

Carven: une petite femme audacieuse

par Renée Rowan

"Une maison de couture, c'est comme une danseuse, il faut l'entretenir royalement," affirme Mademoiselle Carven, qui est de passage à Montréal pour présenter elle-même, demain, dans le grand salon de l'hôtel Méridien, sa collection automne-hiver 1976.

La plupart des grands couturieurs ont donné leur nom, depuis quelques années, à toute une série d'accessoires — parfum, carrés de soie, cravates, pulls. C'est ce qui leur permet de garder vivantes leurs maisons de couture.

Petite, vive, enjouée, Mademoiselle Carven voyage avec une suite de neuf personnes, sa gérante, qui est son bras droit, une attachée de presse, ses mannequins qu'elle a elle-même "dressés", et son mari qui connaissait l'Amérique, mais n'avait pas encore vu le Canada. Elle a accepté, hier, de se raconter à la presse, avec humour et conviction.

Élève de l'École des Beaux-arts, elle se destinait à l'architecture et à la décoration. C'est la "jalousie" qui l'a poussée vers la couture: "Oui, dit-elle, moi qui ne mesure qu'un mètre 55, j'étais jalouse des grandes filles, de ces vamps qui étaient très aimées à l'époque, et qui pouvaient tout porter. Les petites femmes avaient aussi droit à l'élégance, mais on ne pensait jamais à elles. J'ai donc eu l'idée de créer des robes sur des mannequins de ma taille."

C'était en 1945. Il y avait encore le rationnement, les tissus manquaient, mais Carven ne manque pas d'audace. Elle ouvre sa maison du Rond-Point des Champs-Elysées. Sa première collection l'associe à une mode d'allure jeune et désinvolte. Le succès est rapide, non seulement en France, mais aussi à l'étranger. "Le plus important pour une femme de petite taille, c'est, affirme-t-elle, l'équilibre dans la coupe." Cette nouvelle conception du vêtement lui assure la faveur d'une clientèle pour laquelle l'élégance devient enfin synonyme du confort.

Dès l'année suivante, elle lance son premier parfum qui reste encore son préféré: "Ma griffe". "Du premier coup, il plaît au monde entier." Carven ne l'a jamais quitté... elle le porte encore.

En 1950, elle agrandit son entreprise, qui occupe, deux étages de l'édifice du Rond-Point, dans lequel elle aménageait sa boutique, cinq ans plus tôt. Le nombre de ses employés double. Elle finance le tout avec ses propres deniers. Après **Robe d'un soir**, elle lance un troisième parfum, **Chasse-gardée**. C'est aussi l'année où elle crée le "balconnet", le soutien-gorge qui met la poitrine en évidence et qui a connu une grande popularité.

La carrière de Carven a aujourd'hui 30 ans. Durant toutes ces années, elle a imaginé environ 50 collections d'autant de modèles différents, qui ont contribué partout à travers le monde, à la renommée de la haute-couture française.

Recommanderait-elle à une jeune femme de se lancer dans la haute-courutre? "Oui et non... on ne voit pas le temps passer puisque ses mannequins ont toujours le même âge... on reste jeune. Mais aujourd'hui, ce métier est beaucoup plus dur qu'autrefois, il faut s'armer de beaucoup de courage et de volonté. Il faut abandonner tout le reste pour sa maison de couture. C'est devenu un métier d'hommes...auparavant, sur 20 maisons de couture, 18 était dirigées par des femmes... Maintenant, il n'y a que des hommes. Nous ne restons que deux femmes: Grès et moi."

ESPACES À BUREAUX À LOUER

Professionnels de la santé

Il reste encore quelques bureaux à louer dans la Tour LaCité, conçue spécialement à l'intention du monde professionnel montréalais.

- À proximité de l'Hôpital général de Montréal, de l'Hôtel-Dieu, du Royal Victoria, du Centre hospitalier thoracique de Montréal, de l'Hôpital Ste-Jeanne-d'Arc et de l'Hôpital neurologique de Montréal.
- Services professionnels, médicaux et dentaires, sur place.
- Communication directe avec l'ensemble du complexe LaCité.
- Tout près du parc du Mont-Royal.

La Tour LaCité

C'est professionnel.

Madame Sheila Greene
845-6231

29-9-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

300 LITS PLIANTS 36"x72", et matelas de "foam", en excellent état; ont servi pendant deux semaines, durant les olympiques. Appeler 374-1631, 364-0600, J.P. Faubert 4-10-76

Salon: ensemble contemporain modèle "Culbut", 4 morceaux; valeur $2,200. pour $1,200.; Une lampe tige, valeur $300. pour $175. Table de salon en verre, valeur $200. pour $125. Tél. 323-4677. 4-10-76

MAGNIFIQUE MOBILIER SALLE A MANGER, 9 pièces, style anglais, chêne massif sculpté. Impeccable. $2,500., ou meilleure offre. Aussi: 3 tables en marbre de style provincial français, pour $300. Tél: 522-5589. 29-9-76

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITES A VENDRE

ENCOIGNURE québécoise milieu XIXe siècle. Tél: 634-6379, entre 17h et 19h. 4-10-76

RÈGLEMENT DE SUCCESSION, plusieurs meubles et objets anciens, vente globale, appels sérieux seulement. Particulier: 725-2522. 4-10-76

APPARTEMENTS À LOUER

AVENUE LAVAL, face Carré St-Louis, 2½ pièces, rez-de-chaussée, chauffé, réfrigérateur et poêle fournis. Proximité métro. Références demandées. Tél: 738-8872 29-9-76

ARTICLES À VENDRE

BRAUN-AUDIO 310, avec 2 hauts-parleurs L710. Peut s'adapter à 4 hauts-parleurs à la fois. État neuf. Cause départ. $1,200. Tél: 739-0772. 29-9-76

300 LITS pliants, 36x72, et matelas de "foam", en excellent état; aussi literie ayant servi pendant deux semaines, durant les olympiques. Appeler 374-1631, 364-0600, J.P. Faubert 4-10-76

CHALETS À LOUER

BROMONT, saison ski, 5 pièces, chauffé, eau chaude, électricité, foyer naturel, près des pentes de ski. Tél: 273-0198 2-10-76

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, piscine chauffée, saison, semaine, vacances-repos. (Aussi location pour ski). Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-10-76

CHALETS À VENDRE

LA SUISSE AU CHANTECLAIR

Exclusif au Canada, déjà **200 chalets Suisses et Bavarois,** de conception architecturale authentique, construits et en construction à partir de $29,000.

Centre d'été et d'hiver: plage sablonneuse privée -- court de tennis, - adjacent à des pentes de ski.

Pour choisir votre plan exclusif ou recevoir des photos de chalets, appeler

844-8342 ou 430-0430

1-10-76

COURS PRIVÉS

CLINIQUE DE MATHÉMATIQUES: enseignement privé correctif. Appelez de 7 à 9 A.M. du lundi au vendredi ou 23 heures à minuit du dimanche au jeudi 253-9670 1-10-76

FERMES À VENDRE

AUSTIN VOTRE RANCH, cottage ancien complètement rénové, d'un style rustique. 3 chambres, salle à dîner séparée, avec foyer, 5 acres, 2 ruisseaux à truite fermant la propriété, grange extérieure en métal, près centre ski Orford et lac Memphremagog, le tout sur un site remarquable. $50,000. Immeubles Whitehead Inc. Michel Laperle, agent, tél: 1-819-843-7956. 4-10-76

LOGEMENTS À LOUER

2e étage, 6 pièces, rénové, 3 pièces fermées, non chauffé, entrée laveuse et sécheuse, 220W. chauffage électrique. $175. mois. Bail de 2 ans. 63 est Beaubien, app. 1. Visites le 29 sept., entre 17h. et 20h. 1-10-76

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

Le cadre qui vous convient...

Occupation immédiate
Locaux de prestige
150,000 p/c
(25,000 p/c par étage)

Taux de location avantageux et allocation généreuse pour améliorations.

Locaux exempts de colonne pour un maximum d'espace.

Climatisation par zones assurant un confort toute l'année durant.

Gicleurs automatiques pour une protection efficace contre les incendies.

Ascenseurs privés rapides reliant le hall aux bureaux. Vaste stationnement.

2021 Union
à l'angle du boul.
Maisonneuve
près La Baie.
Relié à la métropole
souterraine.

Pour plus de détails:
Larry Veary
Agent de location exclusif

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

842-5011

24-9-76

LOGEMENTS À LOUER

CÔTE DES NEIGES, près de l'Université de Montréal, grand 6 pièces, 2e étage, 5303 McKenna, près Lacombe, chauffé, libre immédiatement. $450. Informations: 667-8850. 4-10-76

MAISONS A LOUER

BUNGALOW 5½ libre, entièrement renové, Vimont Laval. $385. mois. Tél.: 669-3321. 5-10-76

OFFRES D'EMPLOIS

Religieuse, femmes ou étudiantes responsables, pour garder enfants. Appeler entre 2h p.m. et 5h p.m. à 733-0128 8-10-76

HOMME POUR IMPRIMERIE pour opérer plieuses: Sthl, Baum et guillotine Schneider. Se rendre à 620 Deslauriers, St-Laurent. 1-10-76

DAME POUR IMPRIMERIE, minimum 3 ans d'expérience. Se rendre à 620 Deslauriers, Ville Saint-Laurent. 1-10-76

TRAVAILLEURS DU BOIS avec expérience, sur toutes machines, demandé pour petit atelier, bon salaire et bonnes conditions. Appelez 381-5663 1-10-76

Excellente opportunité pour
UN REPRÉSENTANT

bilingue, dans les ventes pour desservir la Province de Québec, avec un distributeur d'articles raffinés importés de Chine, et de cadeaux divers. Bon salaire, et bénéfices marginaux.
Écrire à:
Royal Albert Division Doulton China of Canada Ltd., 10, Carnforth Road, Toronto, Ont. M4A 2K8.

29-9-76

Le Collège André-Grasset
offre les postes suivants:

1e) Commis à l'audio-visuel; temps plein.
2e) Appariteur de laboratoire; temps partiel.

Salaire: Selon les normes de la convention.

Faites parvenir votre demande avant le 8 oct. au:

Directeur du Personnel
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1M3
Tél.: 381-4293

29-9-76

PERSONNEL

AMASS Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn./ès lettres. Tél: 524-3852. J.N.O.

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialistes, habits et costumes sur mesure: 361 rue Guizot, Tél: 866-2972. 29-9-76

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements, ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872. 1-10-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

IMMEUBLES TRITON courtier

BOUCHERVILLE, Cottage ancien en déclin de bois. Grand terrain dans le vieux Boucherville, 4 chambres à coucher. Chauffage électrique. A visiter.
JUDITH BARRETTE
655-9400 ou 583-3429

29-9-76

ROSEMONT

Triplex 20 ans. Fenêtres acier, bois de Colombie. Bons revenus. Aubaine. MLS **Solange Corbeil, 354-2950, 326-7392.**
DES ROSIERS, *courtier*

29-9-76

BROSSARD: Bungalow 4 pièces, situé dans un coin tranquille. Près arrêt autobus. Taxes $400.00, Prix $16,500.00, comptant $1,500.00. A qui la chance? EXCL. **Pierre Beaupré 656-3966 ou 678-8060.**

ST-HUBERT. Propriété à revenu en brique et carré de bois. 6 logements de 4½ pièces. Construction de qualité supérieure. Très propre. Terrain de 108' x 120'. MLS. **Pierre Beaupré 656-3966 ou 678-8060.**

ST-HUBERT. Bungalow aluminium situé rue Nielsen. 6 pièces, sous-sol 7½ pieds, clair. Grand terrain 108' x 120'. Taxes $445.19. Faites une offre. MLS **Pierre Beaupré, 656-3966 ou 678-8060.**

IMMEUBLES TRITON, *courtier*

1-10-76

Montréal Trust

ST-BASILE. Secteur paisible, face à un parc. Confortable bungalow 5 pièces, sous-sol fini. Terrain clôturé, arbres adultes. Taxes $625. Près transport et commodités. Demandons $34,500. **Francine Émard 653-2496, 653-4937.**

STE-JULIE, 52 tonnes de pierre des champs, isolation double, deux foyers, garage double. Enfin du solide! **Daniel Vêtu, 653-2496, 653-1766.**

SUR RICHELIEU: Communautés religieuses, attention! 100,500 p.c. terrain, voisin d'une communauté. Site reposant. Petit chalet et piscine, facilement aménageable en maison de repos. Informations **Monique Béliveau-Petit, 653-2496, 653-2639.**

Courtier en immeuble

29-9-76

TRAVAIL DEMANDÉ

DACTYLO IBM, bilingue travail à domicile: thèses, romans, documents — travail soigné. Tél: 388-7461 30-9-76

SUCO

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

Horizontalement

-1—Dignité de khédive. — Ancien bouclier.
2—Vie des organismes aérobies. — Radon.
3—Police Provinciale. — Conforme aux rites.
4—Tout endroit qui offre une détente. — Fleur.
5—Krypton. — Masse de minéral natif (plur.).
6—Deux — Six — Trou dans le mur.
7—On y met l'encre. — Sélénium.
8—Engin muni d'un dispositif qui en retarde l'explosion (engin à...)
9—Bâtiment destiné aux bestiaux.
10—Géant vorace — Vertébrés ovipares.
11—Enlève — Célèbre par sa tour penchée.
12—Action d'un oiseau qui prend son vol. — Boucler.

Verticalement

-1—Duvet végétal qui entoure les graines de certains arbres des pays chauds. — Qui contient des erreurs.
2—Substance anticoagulante
3—Erbium. — Jaunisses.
4—Mollusque marin — Femelle du rat.
5—Oiseau de l'ordre des échassiers. — Avança en tournant. — Métal précieux.
6—Aperçut par le moyen des yeux. — Personne qui a un pied contrefait.
7—Murît par la chaleur d'août — Ce qui fait saillie sur une surface.
8—Ville de Chine — Les miens.
9—Omission de mots qui ne sont pas indispensables pour la compréhension de la phrase. — Mèche de cheveux rebelle.
10—Superpose les poissons salés dans les barils. — Simple, un peu sot.
11—Etoffe — Saint — Utilise.
12—Seul — Crochet double — Orienter.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	S	A	M	E	D	I	■	J	A	L	O	N
2	U	V	U	L	E	■	M	U	S	E	A	U
3	S	I	R	O	T	A	I	S	■	U	S	A
4	M	A	I	G	R	I	R	■	B	R	I	N
5	E	T	R	E	I	N	D	R	E	■	S	C
6	N	I	■	T	E	I	N	T	E	■	E	
7	T	O	U	A	I	■	T	E	P	A	R	
8	I	N	D	I	Q	U	E	R	■	A	N	
9	O	I	■	U	R	S	U	L	I	N	E	
10	N	O	N	C	E	■	■	B	A	S	E	R
11	N	U	E	E	■	A	D	A	M	■	A	S
12	E	T	■	P	H	R	E	N	I	Q	U	E

COMPTABLES AGRÉÉS

ca

Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal, P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Incorporant: Bergeron, Souchereau Hotte, Tétreault & Associés, comptables agréés.
R. Barrière, C.A. — F.J. Bastien, C.A.
J.G. Beaulac, C.A. — G. Borduas, C.A.
J.M. Daoust, C.A. — R. Dumont, C.A.
G.H. Hotte, C.A. — R. Lemire, C.A.
G.R. Normandin, C.A. — Y. Normandin, C.A.
J.L. Richard, C.A. — C.R. Souchereau, C.A.
F. St-Aubin, C.A. — A. Tétreault, C.A.
G. Bouchard, C.A. — G. Chasson, C.A.
J.P. Dallaire, C.A. — P. Deschamps, C.A.
M. Gagné, C.A. — R. Gagné, C.A.
R. Lanctôt, C.A. — L. Laviche, C.A.
G. Longchamps, C.A. — Y. Montpetit, C.A.
M. Perron, C.A. — G. Ruel, C.A.
Édifice F.-M. Marcotte,
225 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, Québec H2Y 1T4
Tél.: 844-4445 et 842-9433
Affiliée à
BASTIEN, MÉNARD, NORMANDIN, SÉGUIN, ROY & ASSOCIÉS
614 St-Jacques, suite 400
Montréal, Québec H3C 1E2
Téléphone: 288-0766
avec cabinets à Ottawa, Québec, Lévis, Hull, Hawkesburry, Grand-Mère, Granby, Saint-Georges (Beauce), Chicoutimi, Baie Comeau, Sherbrooke et Lac Mégantic

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS
MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
444 rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. — R.V. Barnett, C.A.
J.E.P. Barry, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carriere, C.A. — G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — H.R. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. — A.W. Gilmour, C.A.
G. Gingras, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messer, C.A.
U.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés résidents
Montréal - Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE, FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 — 514-866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville Marie — 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureau au Canada et cabinets associés à travers le monde

JEAN-PAUL DIRY & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Édifice Cherrier
Suite 207
3500 rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2
(514) 527-4557

ERNST & ERNST
1080, côte du Beaver Hall
861-9984
Montréal - Sept-Îles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
Fernand Lamothe, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 — 288-0988

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1, Complexe Desjardins, Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché, St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
REPRÉSENTATION INTERNATIONALE

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie — suite 921
Montréal 351 — 384-1020

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
5, Place Ville Marie — 866-9701

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell & Cie
Montréal, Rouyn, Toronto, Ottawa

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
700, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terreneuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Belleteuille, C.A.
Louis Bard, C.A.
6926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T2
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

La CAC répond aux cagoulards

La dénonciation de "trucs" utilisés pour réduire le nombre de prestataires d'assurance-chômage, faite dimanche par cinq fonctionnaires portant cagoule — par crainte de représailles puisque deux chefs syndicaux ont déjà écopé d'une suspension de six semaines en rapport avec ce dossier — n'a provoqué qu'un faible écho hier à la Commission d'assurance-chômage.

Un porte-parole de la CAC, à Montréal, M. Jean LaBoissière, s'est en effet borné à rappeler les buts de l'organisme: aider le prestataire à réintégrer le plus rapidement possible le milieu du travail et veiller à ce que les deniers publics ne soient pas dilapidés. Ce relationniste de la CAC dit trouver "astronomique" le chiffre avancé par les contestataires, dimanche, soit 16,000 bénéficiaires rayés des listes de la CAC en quatre mois (avril à juillet 1976 inclusivement). On renvoie les mécontents au mécanisme existant: le conseil d'arbitrage qui pourra trancher si la décision n'est pas agréée par la personne qui dit toujours avoir droit aux prestations.

La CAC dit insister davantage sur la technique d'entrevue "personnalisée", ne pas se fier aux vérifications par téléphone qui pourraient donner lieu à une fausse appréciation du désir du chômeur de se trouver un emploi et de sa disponibilité effective. Si un emploi est disponible dans la catégorie sollicitée par le prestataire, il y a, selon la CAC, obligation d'accepter ledit emploi.

Il n'en reste pas moins que le dossier de dénonciation, rendu public dimanche et étayé d'extraits de mémos de hauts fonctionnaires, accrédite la thèse d'une volonté arrêtée, à la CAC, de s'en tenir à un régime d'austérité et de coupures, serait-ce au détriment des droits de certains prestataires.

Exemple d'une obligation indéniable mais qui peut jouer au détriment du prestataire: les directives sont de ne pas aviser par téléphone mais plutôt par lettre, les gens qui doivent se présenter à une entrevue. Et si la poste a des délais? Et si l'on met la convocation à la poste à la toute dernière minute?

Autre exemple: si l'interviewé ne s'exprime pas correctement dans l'une ou l'autre des langues officielles, dommage s'il n'a pas requis les services d'un interprète puisqu'on interdit désormais aux fonctionnaires de rappeler le droit à emmener un interprète.

Bref, les cinq fonctionnaires portant cagoule — la CAC est à étudier si elle fera enquête ou pas sur l'identité de ces fonctionnaires — estiment qu'il y a harcèlement de chômeurs parmi les plus démunis et contournement de certaines décisions judiciaires par les autorités qui se rebiffent dès que des employés s'inscrivent en faux contre l'interprétation par trop rigoureuse de la Loi.

À Shawinigan, le 21 juin, 25 employés de la CAC sont réprimandés et suspendus une journée pour avoir contesté le programme baptisé H-PEVAIC destiné à convoquer très souvent un prestataire dans le but de vérifier sa disponibilité; une absence de réponse une seule fois peut exclure sans retour le prestataire.

Il y a deux semaines, deux responsables syndicaux, Robert Goyette et Gérard Guindon, dénoncent ce qu'ils croient être des excès de zèle de la CAC et des centres de main-d'oeuvre; la riposte en fut une de suspension de six semaines!

Le dossier est à suivre puisque les contestataires, qui ont élevé la voix avec l'aide du Comité de mobilisation pour les luttes ouvrières, relevant de la CSN, vont même jusqu'à parler d'erreurs de gestion qui coûtent cher au public et de hauts fonctionnaires inconséquents, voire malhonnêtes, qui inviteraient les fonctionnaires à gagner la confiance des prestataires pour ensuite trahir le secret de confidences reçues.

Singulière collision

Un citoyen d'Outremont a déposé en Cour supérieure, hier, une action inusitée puisqu'elle consiste à réclamer des dommages non pas pour avoir été mordu par un chien mais pour avoir été frappé par un chien.

En effet, M. Roger Colas, du 39 terrasse Les Hautvilliers, à Outremont, allègue que le 24 février dernier le chien lévrier de son voisin, M. Guy Saint-Pierre, a fondé sur lui à pleine vitesse le renversant sur la chaussée devant chez lui.

Cette singulière collision lui aurait causé des blessures qu'il évalue à $23,500 notamment pour avoir eu la jambe brisée et avoir passé un mois dans le plâtre.

ÉTUDE LÉGALE
(10 avocats - rue St-Jacques)
recherche
AVOCAT BILINGUE

— trois(3) ans ou plus d'expérience en droit d'assurances et pratique devant tribunaux civils.

— S.V.P. adresser curriculum vitae en toute confiance à:

Dossier 2656
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, Qué.
H3C 3C9

Greffier

de $18,000 à $22,000

Cette fonction est disponible au sein d'une banlieue réputée de la rive sud, à proximité de Montréal.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, le greffier accordera une attention particulière à la suivie des décisions du conseil. Il sera responsable de la correspondance officielle de la ville. Ses attributions correspondent à celles décrites dans la loi des cités et villes.

Les candidats possèdent une expérience du greffe et ils déteinnent un diplôme en droit ou des connaissances jugées comme étant équivalentes. Le greffier devra faire preuve à la fois d'un esprit d'analyse et d'un esprit de synthèse prononcés. Une habileté à rédiger en français est essentielle de même qu'une certaine connaissance de l'anglais. A son tact et sa diplomatie, s'ajoute la fermeté qui est inhérente à sa fonction. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae confidentiellement à André Filion, vous référant au dossier 696.

Rourke, Bourbonnais & Associés
Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20 ave. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451
Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

agents du crédit

La Banque Fédérale de Développement est une Société de la Couronne dont le but principal est de fournir du financement à terme aux entreprises canadiennes à caractère industriel et commercial. La BFD possède un réseau de succursales à travers le pays, dont plusieurs sont situées dans les principaux centres du Québec

Nous sommes actuellement à la recherche d'agents du crédit pour plusieurs de nos succursales au Québec.

SOMMAIRE DE LA TÂCHE:
Mener les négociations devant aboutir à un prêt à l'entreprise.
Travailler en collaboration avec une équipe de conseillers en génie, en matière juridique et en assurances.
Administrer un portefeuille de prêts et pouvoir assumer la promotion des affaires de la Banque.

EXIGENCES:
Diplôme universitaire en commerce (cours du jour du soir) ou expérience équivalente dans le monde des affaires.
Quelques années d'expérience pertinente sur le marché du travail, impliquant de préférence la négociation de prêts pour le compte d'une institution financière, la vérification ou la gestion financière.
Aptitudes à transiger avec le public, un esprit analytique et la facilité de s'exprimer par écrit.

TRAITEMENT:
Selon l'expérience et les qualifications du candidat.

LIEU DE TRAVAIL:
Montréal, Québec ou ailleurs en province
Une allocation de relocalisation pourra être considérée.

LES ENTREVUES PRÉLIMINAIRES AURONT LIEU À MONTRÉAL, QUÉBEC OU SHERBROOKE, AU CHOIX DU CANDIDAT.

Prière d'adresser votre curriculum vitae, en indiquant votre salaire actuel, au Directeur général,
Banque Fédérale de Développement
Case postale 190
Tour de la Bourse
Montréal, H4Z 1C8

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

POSTE D'ÉCONOMISTE EN AFRIQUE

L'Institut de Coopération internationale de l'Université d'Ottawa est à la recherche d'un économiste pour un poste de professeur-conseiller au Centre de Formation administrative et de Perfectionnement (CEFAP) de l'Université nationale du Bénin en Afrique de l'Ouest. L'objectif de ce Centre est d'offrir sur place, en République populaire du Bénin, des programmes de formation et de perfectionnement aux cadres intermédiaires et supérieurs des secteurs publics et para-publics. Le CEFAP s'inscrit dans le cadre de la coopération bilatérale canado-béninoise.

L'économiste devra se joindre à une équipe multidisciplinaire de cinq professeurs-conseillers en administration scolaire, en gestion et organisation, en comptabilité, en droit et fiscalité et en bibliothéconomie et documentation.

FONCTIONS:
Enseignement: — Assure l'enseignement de cours en micro et macro-économie ainsi qu'en économie internationale.
— Dirige des séminaires et prononce des conférences sur l'économie du secteur public.
Recherche: — Effectue des recherches et publie des études relatives à l'économie du Bénin et de l'Afrique de l'Ouest en collaboration avec les autres membres de l'équipe et avec des ressources locales.
Consultation: — Collabore à des études économiques à la demande de ministères ou d'organismes para-publics du Bénin.

Enfin, en tant que membre de l'équipe du CEFAP, l'économiste est appelé à collaborer avec ses collègues ainsi qu'avec les responsables béninois à la conception et à la mise en oeuvre de programme d'études fonctionnels axés sur le développement.

TITRES ET QUALITÉS DU CANDIDAT:
— Une maîtrise, de préférence un doctorat en science économique.
— Une expérience de l'enseignement et/ou une expérience à titre d'économiste dans le secteur public est souhaitable.
— S'intéresse au développement et à la coopération internationale.
— Se sent capable de fonctionner dans un milieu culturel et idéologique fondamentalement différent du sien.
— Capable de travailler en équipe.
— Citoyen canadien.

CONDITIONS:
— Contrat de deux ans.
— Salaire à discuter.
— Indemnités de séjour à l'étranger.
— Bénéfices marginaux avantageux.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae détaillé avant le 11 octobre au: Coordonnateur du Projet CEFAP, Institut de Coopération internationale, Université d'Ottawa, 190 est, avenue Laurier, Ottawa, Ontario, K1N 6N5. Tél.: 1 (613) 231-4912.

Carrières et Professions

Le centre communautaire juridique
LAURENTIDE-LANAUDIÈRE
est à la recherche d'un:
AVOCAT
Ce poste intéressera le candidat possédant une expérience de la pratique générale du droit d'au moins deux (2) ans et d'au plus dix (10) ans, et désireux de s'impliquer dans le milieu.
Adresser sa candidature à:

Me Denis Charette
C.C.J.L.L.
500 boul. des Laurentides
St-Antoine, P.Q.
Tél.: 436-5712

COMMISSION SCOLAIRE HAVRE ST-PIERRE
CASE POSTALE 400
HAVRE ST-PIERRE, QUÉ.
La Commission Scolaire Louis-Joliet est à la recherche de
PROFESSEURS
légalement qualifiés, pour les postes ci-dessous mentionnés.

LONGUE-POINTE DE MINGAN:
1 professeur
Tâche:
Éducation physique
Sciences
Anglais.

MAGPIE ET RIVIÈRE ST-JEAN:
1 professeur itinérant
Tâche:
Éducation physique
Anglais
Expression musicale

Les personnes intéressées sont priées de communiquer par téléphone avec le **directeur général de la Commission, au no. (418) 538-3044.**

LE GROUPE LA LAURENTIENNE
SECTEUR DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE
recherche un
CONSEILLER JURIDIQUE - SECRÉTAIRE

LA FONCTION:

Conseiller juridique:
À la suite de recherches sur différents sujets d'ordre juridique, il conseille la direction de l'entreprise concernant ses droits et obligations. Il agit comme conseiller auprès de la direction du service des réclamations.

Secrétaire:
Il convoque et organise les réunions statutaires ou spéciales en conformité avec les règlements; il rédige les procès-verbaux et détient les documents officiels des compagnies.

Le candidat:
Il devra posséder un diplôme de 1er cycle en droit, être membre du Barreau du Québec et cumuler cinq années de pratique du droit.

Lieu de travail: Montréal

Conditions de travail:
Le salaire sera déterminé en fonction des qualifications et un régime complet d'avantages sociaux s'y rattachera.

Les candidats intéressés devront communiquer par écrit au

SERVICE DU PERSONNEL
Case Postale 17000
Québec, Qué, G1K - 7X5
"Toute candidature sera traitée confidentiellement".

Analyste d'emplois

Nous recherchons un diplômé universitaire ayant un minimum de deux ans d'expérience, afin de participer à la définition et à l'évaluation des emplois de notre organisation; cette personne a des aptitudes manifestes pour communiquer à tous les niveaux de l'administration.

Le traitement sera établi selon les qualifications, et l'emploi comporte des avantages sociaux intéressants.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un curriculum vitae avant le 8 octobre 1976 au:

SERVICE DU PERSONNEL,
HÔTEL DE VILLE,
VILLE DE QUÉBEC, G1R 4S9.

Mentionnez le numéro du concours 410-08-76.

Le Conseil Canadien de Recherches sur les Humanités et le Conseil Canadien de Recherche en Sciences Sociales
recherchent
un(e) Adjoint(e) au Responsable du Programme d'aide à l'édition savante

ENDROIT:
Ottawa

FONCTIONS:
Dans le cadre du programme d'aide à l'édition géré par les deux Conseils de Recherche, le titulaire de ce poste devra s'occuper des candidatures soumises aux Conseils dans le but d'obtenir une subvention d'aide à l'édition. Il devra également s'occuper de faire évaluer les manuscrits soumis aux Conseils et entretiendra des relations étroites avec les différents Comités des Conseils, les auteurs, les universitaires et les éditeurs.

EXIGENCES:
Le candidat devra au moins posséder une maîtrise universitaire et avoir de bonnes aptitudes administratives ainsi qu'une connaissance approfondie du français et de l'anglais.

SALAIRE:
Négociable selon les qualifications et l'expérience.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que les noms de trois répondants avant le 15 octobre 1976 à l'adresse suivante:

Madame Viviane Elbaz
Responsable du Programme d'aide à l'édition savante
CCRH/CCRSS
151, rue Slater, Suite 511
Ottawa, Ontario
K1P 5H3

ÉCONOMISTE - CHERCHEUR
INSTITUT NORD-SUD

Un nouvel Institut, créé en vue de mener des recherches susceptibles de contribuer à la formulation de politiques de développement mondial, d'un point de vue canadien, et de servir comme centre non gouvernemental d'expression nationale pour les discussions, l'éducation et les conseils en ce domaine, a besoin d'un économiste-chercheur avec expérience.
Sous l'autorité du Directeur, le titulaire du poste collaborera avec des cadres professionnels, des conseillers techniques et des comités consultatifs à la formulation et à la mise au point de projets de recherche touchant les pays en voie de développement et les relations du Canada avec le Tiers Monde.
Les candidats devraient être au courant des activités du Gouvernement du Canada et des autres organisations dans le domaine du développement international. Étant donné l'importance des relations économiques avec les pays en développement et le caractère spécifique de certains des projets, des qualifications professionnelles ou une forte spécialisation secondaire dans les secteurs de l'économique reliés au développement sont essentielles. La connaissance des deux langues officielles sera un avantage décisif.
L'Institut est situé à Ottawa. La nomination prendra effet le 1er novembre 1976 ou peu après.

Le traitement sera établi selon les qualifications.
S'adresser en toute confiance à:

M. Bernard Wood
Directeur
Institut Nord-Sud
Suite 402, 60 Queen
Ottawa, Canada K1P 5Y7

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL
Recherche les services
D'UN DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES
L'emploi de directeur des services financiers comporte la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à l'administration financière de l'organisme et comprend habituellement la trésorerie, la préparation du budget et des états financiers, le contrôle budgétaire et financier, la vérification interne, les opérations comptables, les analyses financières.

Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles au sujet de la gestion des finances de la commission.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES
Diplôme universitaire terminal de premier cycle (ou l'équivalent) dans un champ de spécialisation approprié notamment en
— sciences commerciales
—administration
Huit (8) années d'expérience pertinente.

TRAITEMENT
$16,818. à $30,696.

Il est essentiel que la demande d'emploi soit accompagnée de pièces justificatives en ce qui concerne les études et l'expérience.

Toute demande d'emploi doit parvenir sous pli confidentiel le ou avant le 30 septembre 16 heures au:

Directeur des services du personnel
Commission scolaire Outaouais-Hull
122, rue St-Laurent
Hull - Qué.

CONCOURS C-9

TRADUCTEURS JURIDIQUES
(3 POSTES)
(ANGLAIS - FRANÇAIS)
BUREAU DE TRADUCTION
$14,508 à $23,088
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES
FRÉDÉRICTON, NOUVEAU-BRUNSWICK

Ce concours est ouvert également aux hommes et aux femmes. La Section de la traduction juridique recherche trois traducteurs juridiques pour compléter son équipe en vue notamment de la traduction des règlements de la province.

FONCTIONS:
Sous le contrôle du traducteur juridique en chef, traduire de l'anglais au français les lois et règlements de la province ainsi que les documents juridiques des divers ministères.

TITRES:
Diplôme universitaire de préférence en traduction, et une grande expérience professionnelle de la traduction de textes juridiques ou administratifs ou l'équivalent.

ENDROIT:
Ministère de l'approvisionnement et des services.

Numéro du concours NB 76-252

Les demandes devront nous parvenir au plus tard le 11 octobre 1976.

ADRESSER SA DEMANDE À LA:

Commission de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick
Pièce G-15, Édifice du Centenaire
C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL
recherche les services d'un(e)
CONSEILLER(ÈRE) EN MESURE ET ÉVALUATION

Nature du travail:
Le conseiller en mesure et évaluation effectue différentes tâches relatives au classement et à la promotion des élèves, à la préparation et à l'administration d'instruments de mesure, à l'application et au maintien du dossier scolaire cumulatif et à l'utilisation du bulletin scolaire.

Attributions particulières:
Il assure l'implantation de la docimologie et de la taxonomie des objectifs pédagogiques. Il assure les statistiques nécessaires pour fins de planification, de renseignements, d'études et de recherches.

Attributions générales:
Le conseiller en mesure et évaluation se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine pédagogique et particulièrement en ce qui concerne les instruments de mesure.

Il fait connaître les exigences de l'évolution dans son milieu et engage le milieu dans un processus *continu* d'évaluation.

Il s'occupe de la classification et de la garde des résultats scolaires ainsi que de l'émission d'attestations d'études.

Il travaille en étroite collaboration avec les directions, les conseillers pédagogiques et les enseignants pour préparer les instruments de mesure, les utiliser et faire l'analyse des résultats.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

Traitement: $12,042 à $21,642.

Toute demande d'emploi incluant le numéro du concours et curriculum vitae doit parvenir le ou avant le 30 septembre 1976.

CONCOURS: P-14

Directeur des Services du Personnel
Commission Scolaire Outaouais-Hull
122, rue St-Laurent
Hull - Qué.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 17

MONTRéAL SHOE STORE LIMITED

AVIS est donné que MONTRéAL SHOE STORES LIMITED, une Compagnie constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies en date du 30ième jour de mars 1933, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des Compagnies.

COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TETRAULT,
Procureurs pour le Requérant

Prenez avis que le requérant, voiturier-remorqueur Claude Bergeron, 710 Maisonneuve, Rouyn, demande à la Commission des Transports du Québec, le droit de donner aux conditions règlementaires le service de transport suivant:

A) TRANSPORT RESTREINT — REMORQUAGE SEULEMENT: Transport par remorquage des remorques vides ou chargées du requérant — conjoint J.B. Blanchette Transport Ltée (Permis 10694-V) qui agira comme voiturier-roulier.

Ce Service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du Roulier ledit permis portant le No 10694-V.

B) Toute personne désirant s'opposer à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, à la Commission des Transports du Québec, au 585, boul. Charest Est, Québec.

Marc M. Delage
Procureur

1ière publication: 27 sept. 1976
2e publication: 28 sept. 1976
3e publication: 29 sept. 1976

CANADA
PROVINCE DE QUéBDC
DISTRICT DE MONTRéAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-017457-761
Michèle Haineault
demanderesse
vs
Henao Mario Antonio
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, Henao Mario Antonio, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissé à son intention au greffe de la Cour Supérieure.

Montréal, le 23 septembre 1976
Claude Dufour
DONATO DI TULLIO,
avocat de la demanderesse
8754 boul. St-Michel, suite 100
Montréal, Québec

AVIS LEGAL
REF: J.A. MOREAU ASSOCIES LTEE.

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations que la quarantie créée par l'acte de fédéicommis comportant hypothèque, nantissement, à savoir:

a) que les cession et transfert exécutés devant le notaire Volker Mehnert, le 10 décembre 1971, et enregistrés au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement du District de Montréal, le 16 décembre 1971, sous le numéro 2319143;

et

b) que les cession et transfert exécutés devant le notaire Volker Mehnert le 19 février 1976 et enregistrés au Bureau du Registraire de la Division d'enregistrement du district de Montréal, le 3 mars 1976, sous le numéro 2671447;

(laquelle garantie s'étend aux dettes, droits et réclamations en faveur de J.A. Moreau & Associés, en plus d'autres biens et actifs de ladite compagnie, est devenu exécutoire).

NORMAN H. BEILES, C.A.
Agent pour fidéicommissaire en vertu dudit acte de fidéicommis.

CANADA
PROVINCE DE QUEéBEC
DISTRICT DE MONTRéAL

COUR PROVINCIALE

No.: 500 02-031601-763

NATHAN SILVER, résidant à Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal.
DEMANDEUR
-vs-
JACQUES ROY, autrefois résidant et domicilié à St-Hubert district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur JACQUES ROY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jors, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.

MONTRéAL, ce 24 septembre 1976
A. BEAULIEU G.A.C.P.M.
Me EDWIN J. WINSTON
1410 rue Guy, # 23
Montréal, QUE
PROCUREUR DE DEMANDEUR

-AVIS-

Prenez avis que la requérante s'adressera à la Commission des Transports du Québec en vu d'obtenir l'autorisation de modifier son permis 635-A en vu d'ajouter à ce permis le service No. 19 comme suit:

Granby à St-Denis et retour via St-Paul d'Abbotsford, St-Pie, St-Dominique, St-Hyacinthe, St-Thomas, La Présentation.

La requérante opère actuellement un service entre Granby et St-Hyacinthe (Service No. 4) et s'adresse à la CTQ, en vertu de l'article 16.6 du Règlement 16-B, en vu d'être autorisé à prolonger certains départs jusqu'à St-Denis circuit autrefois opéré par Bonin Autobus Limitée et annulé depuis le 2 septembre 1976 par la Commission, décision No. MPV-880.

Si la modification du service No. 4 est accordée tel que demandé, le nouveau permis pour ce service devra se lire comme suit:

Service No. 19:

De Granby à St-Denis et retour via St-Paul d'Abbotsford, St-Pie, St-Dominique, St-Hyacinthe, St-Thomas, La Présentation.

Restrictions: Pas de service local sur la Route No. 1

Toute personne intéressée peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis dans ce journal, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke, Montréal.

Steve Cornish, gérant
Autobus Inter Cité Limitée
438, rue St-Jean, Granby.

1ère parution le 28 septembre 1976
2ème parution le 29 septembre 1976
3ème parution le 30 septembre 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO.: 500-12-062321-769

WILLIAM DAVID LOTHIAN, resident et domicilié en la cité de Verdun, district de Montréal.
REQUÉRANT
-vs-
DAME LEAH JACKSON, autrefois résidant et domiciliée en la cité de Verdun, district de Montréal présentement d'adresse inconnue
INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée LEAH JACKSON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 24 septembre 1976
A. BEAULIEU, régistraire-adjoint
Mes FRANKLIN & FRANKLIN,
4141 ouest rue Sherbrooke
suite 545
Montréal, QUE.
PROCUREURS DU REQUÉRANT

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 septembre 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Norcom Homes Limited a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15e jour de septembre 1976, sous le numéro 2724002

Ce 28e jour de septembre, 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
AVIS POUR PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que MARDALE TRANSPORT LIMITED, Floradale, Ontario N0B 1V0, et au Québec, 200 rue St-Jacques ouest, suite 900, Montréal, P.Q. Permis No 25069-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour être autorisé à transporter de Ste-Croix de Lotbinière (Québec) à la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière Beaudette et Pointe-Fortune) en transit à travers l'Ontario à destination de la frontière Ontario-Manitoba pour le transport d'ameublements neufs emballés, destinés à Winnipeg (Manitoba), Regina et Saskatoon (Saskatchewan), Calgary (Alberta) et à Vancouver (Colombie-Britannique) pour le compte de South Shore Industries Ltd. de Ste-Croix de Lotbinière.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU

1ière Parution: 27 septembre 1976
2ième Parution: 28 septembre 1976
3ième Parution: 29 septembre 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-063676-765
DAME DORIS NELSON,
Requérante
vs
ERIC LEE,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ERIC LEE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 22 septembre 1976
A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

Me Florent Philibert, avocat
6850 est, rue Sherbrooke
Suite 350
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 705-12-000 304-76
DAME MURIELLE LAUZON, demeurant et résidant au 46, rue Visitation, Joliette, district de Joliette,
partie requérante,
-vs-
RENE BAIRD, d'adresse inconnue,
partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, René Baird, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Joliette à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

JOLIETTE, ce 16 septembre 1976
REGISTRAIRE-A.
NICOLE BOURDON
Mes Landreville & Bourduas,
348, rue Notre-Dame,
Joliette.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DRU-76-19234
pour 10 h 30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 12 octobre 1976

Région Richelieu

INSTALLATION DE POTEAUX ET D'ANCRAGES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction des contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEéBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

La soumission doit être accompagnée, au choix du soumissionnaire, d'une des garanties suivantes:

a) un chèque de garantie de soumission au montant de SOIXANTE MILLE DOLLARS ($60,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition,
OU
b) un bon de garantie de soumission d'un montant de SOIXANTE MILLE DOLLARS ($60,000) et une convention relative à l'émission d'un bon de garantie d'exécution de contrat et d'un bon de garantie de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux, tous deux préparés sur les formules fournies avec le document d'appel d'offres et émis par une des compagnies, choisie par le soumissionnaire, parmi celles apparaissant sur la liste des compagnies, incluse au document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Direction des contrats de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 8 juillet 1976 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à NATPAC LTD. a été enregistré au bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1976 sous le no 2725925.."

AVIS

Avis est donné que Marcel Miron, 3323 boul. Lévesque, Chomedey, Laval, détenteur du permis ou de l'attestation No. M-502065 D-001, catégorie Entrepreneur, région 10, s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation en faveur de Léo Cesari, 1041 rue Girouard, Montréal, catégorie Entrepreneur, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

Léo Cesari, requérant
DECARY JASMIN RIVEST LAURIN & CASTIGLIO, procureurs du requérant

Première parution: 27 septembre 1976
Deuxième parution: 28 septembre 1976
Troisième parution: 29 septembre 1976

CANADA
PROVINCE DE QUéBEC
DISTRICT DE MONTRéAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-025023-768
MICHEL PELLETIER,
demandeur,
-vs-
DENIS BOUDREAU,
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, DENIS BOUDREAU, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours suivant la date de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Provinciale de Montréal.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous jugement par défaut selon toutes les conclusions de sa déclaration.

MONTRéAL, le 24 septembre 1976
(S) A. Beaulieu
Protonotaire de la Cour Provinciale de Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500 12-063 592-764
ROLAND ST-PIERRE
Requérant
-vs-
BERTHE MONTIGNY
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée BERTHE MONTIGNY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 24 septembre, 1976
A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

Saint-Aubin, Londei, Charbonneau & Lacroix
a/s:
3509, boul. de la Concorde
Suite 207, Duvernay est
Ville de Laval tél: 661-9791
Dom. élu: 31 ouest, St-Jacques
Montréal, P.Q.
a/s: M. P.E. Linteau, H.C.S.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DRU-76-19236
pour 10 h 30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 octobre 1976

Région Richelieu

SERVICES D'ÉQUIPES POUR LA CONSTRUCTION, LES MODIFICATIONS ET L'ENTRETIEN DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à l'endroit suivant:

Direction des contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEéBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

La soumission doit être accompagnée, au choix du soumissionnaire, d'une des garanties suivantes:

a) un chèque de garantie de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS ($40,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition,
OU
b) un bon de garantie de soumission d'un montant de QUARANTE MILLE DOLLARS ($40,000) et une convention relative à l'émission d'un bon de garantie d'exécution de contrat et d'un bon de garantie de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux, tous deux préparés sur les formules fournies avec le document d'appel d'offres et émis par une des compagnies, choisie par le soumissionnaire, parmi celles apparaissant sur la liste des compagnies, incluse au document d'appel d'offres.

Dans le cas d'une soumission partielle, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POURCENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Direction des contrats de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions recues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 3 août 1976 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TREMDAN MARKETING INC. a été enregistré au bureau d'Enregistrement de Montréal le 22 septembre 1976 sous le no 2725924."

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que RECONDITION CONTAINERS REGISTRED dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire du Drummond a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte protant la date du 27e jour du mois de août 1976 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Drummond le 2e jour du mois de septembre 1976 sous le numéro 224594
Daté à Montréal ce 13e jour du mois de septembre 1976

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT - RÉGLEMENT (1976) article 2.59.1

PRENEZ AVIS que Gilles Robert (98 actions) Rolande Robert (1 action) et Jean-Marc Robert (1 action), actionnaires de Location G. R. Inc., 298 rue Bernier, St-Luc permis no: 977-DYV s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour faire approuver le changement de contrôle de cette compagnie comme suit: Mesdames G. Martel (33 1/3 actions), P. Tarte (33 1/3 actions) et P. Nolin (33 1/3 actions.)

Tout intéressé peut constater cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ière Publication: 22 septembre 1976
2ième Publication: 23 septembre 1976
3ième Publication: 24 septembre 1976

ADRIEN R. PAQUETTE C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU

CANADA
PROVINCE DE QUéBEC
DISTRICT DE MONTRéAL

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No. 500-12-062 963-768

DAME CLAUDETTE DAVIES (DAVID) ménagère, épouse commune en biens de Maurice Bergeron, résidant et domiciliée au 3563 rue Dorion à Montréal, district de Montréal.
Requérante
-vs-
MAURICE BERGERON, résidant et domicilié au 720 rue Norvège à Québec district de Québec, maintenant d'adresse inconnue.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MAURICE BERGERON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 23 septembre 1976
(s) A. Beaulieu
Registraire adjoint

Poirier St-Pierre & Prescott
4444 De LaRoche,
Montréal H2J 3J1.
Procureurs de la requérante.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DRU-76-19218
pour 10 h 30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 12 octobre 1976

Région Richelieu

SERVICES D'ÉQUIPES POUR L'ÉMONDAGE ET L'ABATTAGE D'ARBRES (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE DE $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction des contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEéBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

La soumission doit être accompagnée, au choix du soumissionnaire, d'une des garanties suivantes:

un chèque de garantie de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS ($40,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition,
OU
b) un bon de garantie de soumission d'un montant de QUARANTE MILLE DOLLARS ($40,000) et une convention relative à l'émission d'un bon de garantie d'exécution de contrat et d'un bon de garantie de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux, tous deux préparés sur les formules fournies avec le document d'appel d'offres et émis par une des compagnies, choisie par le soumissionnaire, parmi celles apparaissant sur la liste des compagnies, incluse au document d'appel d'offres.

Dans le cas d'une soumission partielle, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POURCENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus. Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Direction des contrats de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-063 566-768

DAME PIERRETTE PINEAULT, ménagère, résidant et domiciliée au 9029 — 14e Avenue, app. 2, dans les cité et district de Montréal,
Requérante
-vs-
ROLAND CLOUATRE, de domicile inconnu
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ROLAND CLOUATRE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, LE 21 SEPTEMBRE 1976
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE-ADJOINT

Me Pierre Tremblay, Avocat
7190 boul. St-Michel, S. 102
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No. 500 02 030834-761

ROBERT J. MAZIATH, domicilié et demeurant à Côte St-Luc, district de Montréal, et RONALD TEPPER, cité de Côte St-Luc, tous deux faisant affaires sous le nom et raison sociale de Mons Investment Reg'd, à 650 rue Ste-Marguerite, cité et district de Montréal,
demandeurs
vs
ROBERT McDONALD, autrefois domicilié et demeurant à 2276 rue St-Antoine, cité et district de Montréal, maintenant de domicile inconnu,
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, ROBERT McDONALD, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours suivant la dernière publication; Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

Montréal, le 23 septembre 1976.

Bumbray Dansereau & Lacoste
200 St-Jacques, S.600,
Montréal,
Procureurs des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
VILLE DE SAINT-ANTOINE

APPEL D'OFFRES
TRACTEUR AVEC SOUFFLEUSE

La Ville de Saint-Antoine recevra, jusqu'à 16 h 00, lundi le 18 octobre 1976, des soumissions pour:

— TRACTEUR D'UNE CAPACITÉ DE 45 CHEVAUX VAPEUR
avec
— CHARGEUR ARRIÈRE
et
— SOUFFLEUSE DE 6 PIEDS

Les soumissions devront être scellées et adressées à:

Ville de Saint-Antoine
Monsieur Serge Forget, greffier
854, boul. Saint-Antoine
Ville de Saint-Antoine (Prévost)

La Ville de Saint-Antoine ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

SERGE FORGET, Greffier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
VILLE DE SAINT-ANTOINE

APPEL D'OFFRES
AUTOS-PATROUILLES

La Ville de Saint-Antoine recevra, jusqu'à 16 h 00, lundi le 18 octobre 1976, des soumissions pour:

DEUX (2) AUTOS-PATROUILLES DE TYPE "POLICE PACK"

Le prix des soumissions devra inclure l'allocation allouée en échange des deux (2) autos-patrouilles que la Ville possède actuellement.

Les soumissions devront être scellées et adressées à:

Ville de Saint-Antoine
Monsieur Serge Forget, greffier
854, boul. Saint-Antoine
Ville de Saint-Antoine (Prévost)

La Ville de Saint-Antoine ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

SERGE FORGET, Greffier

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

APPEL D'OFFRES

— PROJET: Démantèlement et transport du mobilier de la tour "B" Village Olympique
— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et qui auront réquisitionné les documents de soumissions à leur nom.
— DÉPÔT de soumission exigé: cautionnement de soumission: $2,500.00 ou un chèque certifié: $1,250.00

Les documents seront disponibles mercredi le 29 septembre 1976 à l'adresse suivante:

Régie des installations olympiques
a/s M. Denis Lahaie
Village Olympique
5333, est rue Sherbrooke
Roulotte 6
Montréal, P.Q.

La RÉCEPTION des soumissions est faite à l'adresse suivante:

Régie des installations olympiques
À l'attention du Secrétaire
2, Complexe Desjardins
22ème étage
Montréal, P.Q.

CLÔTURE de la réception des soumissions: 15:00 heures
Le mercredi 6 octobre 1976

La Régie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le directeur général
Roger T. Trudeau

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
APPEL D'OFFRES
PARC OLYMPIQUE
CHAUFFAGE TEMPORAIRE
RÉGIE - 500 -
ÉLECTRICITÉ
16-0.21 (A-518)

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'Affaires au Canada et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
— Un versement de $25.00 non remboursable, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
— Dépôt de soumission exigé:
Cautionnement de soumission: **$2,500.00**
OU
Chèque certifié: **$1,250.00**
— La vente des documents se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
a/s de Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & Associés Inc.
STADE OLYMPIQUE
Entrée Pierre de Coubertin et Létourneux
Tél.: 252-4621
— La RÉCEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
a/s du Secrétaire
2, Complexe Desjardins
22ième étage
Montréal, Québec H5B 1B2
— La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée à:
15.00 HEURES, le LUNDI, 4 OCTOBRE 1976.
— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, ingénieur
Directeur général

Cité de Westmount

Des soumissions seront reçues au Bureau du Greffier, 4333 ouest, Sherbrooke, à Westmount, jusqu'à 12h. a.m., le mardi 12 octobre 1976, pour l'approvisionnement de:

"3,500 pieds plus ou moins 5%, 500 MCM 15KV, Cable conducteur - 3 PILC"

"2,400 pieds plus ou moins 5%, 1/0 MCM 15KV, Cable conducteur - 3 PILC".

Des détails supplémentaires peuvent être obtenus au Bureau des Achats, 4333 ouest, Sherbrooke, Westmount.

Rien n'indique que la soumission la plus basse, ou quelqu'autre soumission en particulier sera préférée.

R.B. Seaman
Greffier.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
APPEL D'OFFRES
PARC OLYMPIQUE
STADE
EXCAVATION ET REMPLISSAGE POUR SERVICES MÉCANIQUES
10-3.01 (A-515)

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
— Un versement de $50.00 non remboursable, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
— Dépôt de soumission exigé:
Cautionnement de soumission: **$75,000.00**
OU
Chèque certifié: **$37,500.00**
— La vente des documents se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
a/s de Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & Associés Inc.
STADE OLYMPIQUE
Entrée Pierre de Coubertin et Létourneux
Tél.: 252-4621
— La RÉCEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
a/s du Secrétaire
2, Complexe Desjardins
22ième étage
Montréal, Québec H5B 1B2
— La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée à:
15.00 HEURES, le MERCREDI, 6 OCTOBRE 1976.
— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, ingénieur
Directeur général

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
APPEL D'OFFRES
PARC OLYMPIQUE
STADE
EXCAVATION, CONFECTION DE MASSIFS ET REMPLISSAGE POUR SERVICES ÉLECTRIQUES
10-4.01 (A-516)

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.
—Un versement de $50.00 non remboursable, à l'ordre de la Régie des Installations Olympiques, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.
— Dépôt de soumission exigé:
Cautionnement de soumission: **$50,000.00**
OU
Chèque certifié: **$25,000.00**
— La vente des documents se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
a/s de Lalonde, Valois, Lamarre, Valois & Associés Inc.
STADE OLYMPIQUE
Entrée Pierre de Coubertin et Létourneux
Tél.: 252-4621
— La RECEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante:
Régie des Installations Olympiques
a/s du Secrétaire
2, Complexe Desjardins
22ième étage
Montréal, Québec H5B 1B2
— La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée à:
15.00 HEURES, le MERCREDI, 6 OCTOBRE 1976.
— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, ingénieur
Directeur général

Travaux publics Canada | Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

SERVICE

Appel d'offres no 76M-254P
Enlèvement de la neige et épandage de sable - Projet "A" -
6245 est, boul. Métropolitain -
MONTREAL (Québec).

Date limite: Le mardi 19 octobre 1976
Dépôt: $25.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional des
Services financiers et administratifs
Région du Québec

Milner produit six points

Les Mets massacrent les Expos

NEW YORK — Quand John Milner a vu partir l'offrande, que lui avait servi Chip Lans, en direction du champ droit, il s'est sans doute dit que c'était un double, et qu'il allait sans doute en résulter un point ou deux, parce qu'à ce moment, les buts étaient pleins de Mets. En fait, c'était un circuit, un chelem, pour tout dire, qui permettait aux Mets de l'emporter 10-3, hier soir.

Milner a frappé un cinquième chelem en carrière, mais aussi un autre circuit, de deux points, celui-là. Ça s'est passé dans le premier match d'un programme double, au stade Shea, où la pluie a empêché la tenue du deuxième match. On prévoit disputer ce match ce soir.

Après avoir déjà fait marquer deux points, en troisième manche, Milner s'est amené au marbre, les buts remplis, en sixième, et a cogné le chelem assassin des hommes de Charlie Fox. Il a ainsi enregistré quatre autres points produits, portant son total de saison à 78, un record personnel.

Pour sa part, le lanceur gagnant, Jon Matlack, a accordé sept coups sûrs aux Expos, dont c'était tout-de-même la 103e défaite cette saison. Matlack a maintenant une fiche de 17-9, cette dernière victoire représentant un record personnel. Il a retiré un frappeur sur trois prises et donné un seul but sur balles. Sa fiche à vie contre les Expos est 11-3. Le partant des Expos, Larry Landreth, a écopé du revers, son deuxième chez les professionnels contre une victoire.

Par ailleurs, les Dodgers ont annoncé la retraite officielle de leur gérant, Walter Alston. Ce dernier, 64 ans, détenait ce poste depuis 23 ans, et demeure au poste jusqu'à ce qu'on lui trouve un successeur.

Par ailleurs, à St-Louis, Greg Luzinski, Larry Bowa et Ollie Brown ont produit chacun deux points, pour conduire les Phillies de Philadelphie à une victoire de 9-1 contre les Cardinals. Jim Kaat, 12-14, a ainsi mérité sa première victoire depuis le 21 août, et Jerry Martin a obtenu son premier circuit de la saison pour Philadelphie à la quatrième.

Le Canadien assène une raclée aux Bruins: 7-1

Autre victoire du Canadien contre les Bruins de Boston, hier soir, et par un compte humiliant pour les vaincus: le Canadien l'a en effet emporté 7-1, au cours d'un autre match hors concours. Jacques Lemaire et Steve Shutt, qui semble intarissable devant les buts, ont marqué chacun deux fois.

Peter Mahovlich, Mike Polich et Gord McTavish ont marqué les autres filets des vainqueurs qui ont remporté une quatrième défaite en six matches pré-saison.

Terry O'Reilly a sauvé l'honneur des vaincus, en dernier vingt. Mais les Bruins ont tout-de-même essuyé leur quatrième échec en cinq matches hors concours, leur deuxième consécutif contre les hommes de Scotty Bowman.

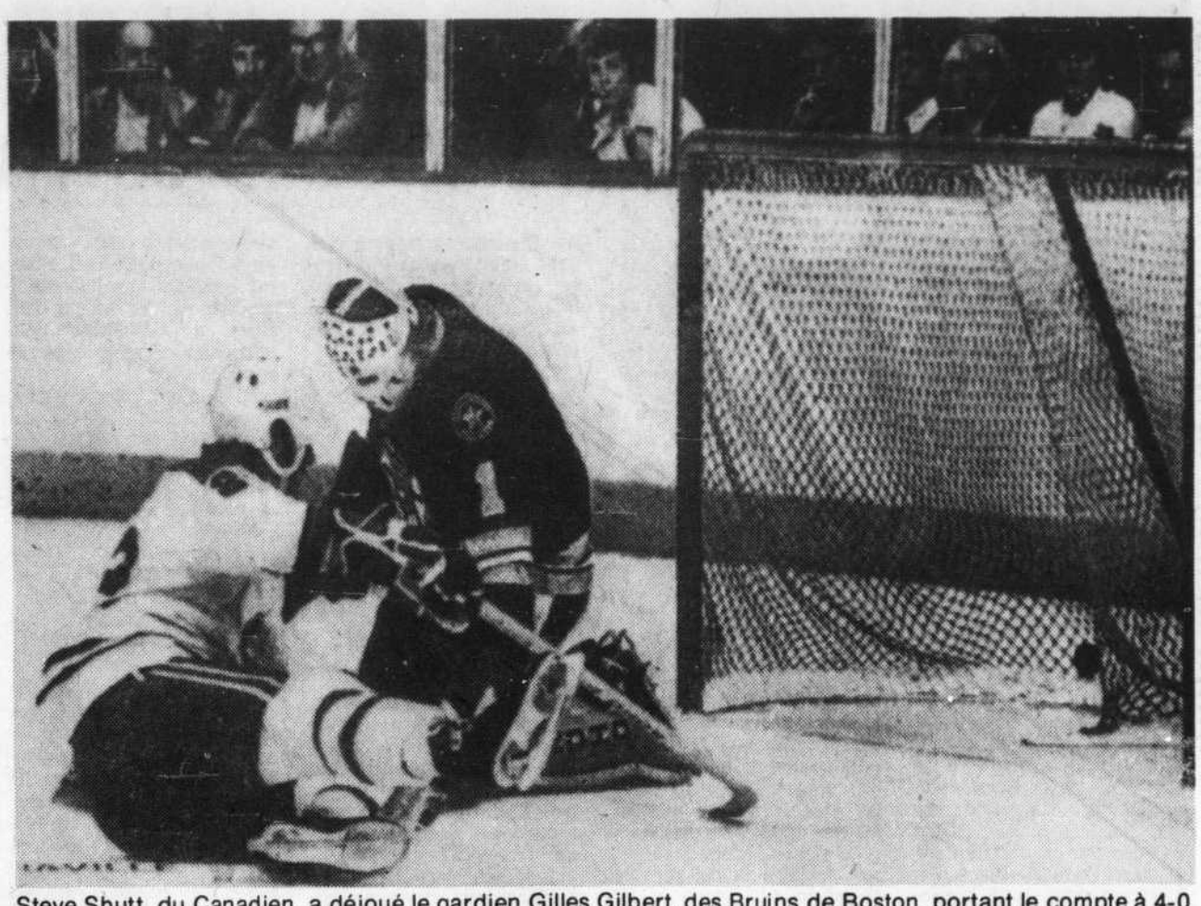
Par ailleurs, à New York, la recrue Don Murdoch a procuré aux Rangers de New York un match nul contre les Flyers de Philadelphie. Murdoch, avec son deuxième but du match, a porté le score à 3-3, quand il ne restait plus deux minutes à jouer. Murdoch a marqué sur un retour venu du flanc du but des visiteurs.

Phil Esposito a compté l'autre but des Rangers, et Bob Kelly, Larry Goodenough et Reggy Leach ont donné la réplique des Flyers.

Kelly avait donné l'avance aux siens, 1-0, à mi-chemin en premier vingt, et Murdoch, le premier choix des Rangers au repêchage amateur de juin dernier, égalisait le compte sur un autre retour. Goodenough a redonné l'avance aux Flyers puis Esposito et Leach ont marqué. Finalement, Murdoch a déjoué Bernard Parent.

D'autre part, on apprenait hier que Gordie Howe a démissionné de son poste de président des Aeros de Houston, de l'Association mondiale de hockey, mais qu'il porterait l'uniforme de l'équipe pendant une autre saison. Cette nouvelle a été rendue publique à l'issue d'une journée entière de négociations entre Howe, sa femme Colleen et ses trois fils, d'une part, et les dirigeants des Aeros, d'autre part.

"Je veux me limiter à un seul travail: patiner", a-t-il dit. Le président du conseil d'administration de l'équipe, George Bolin, s'est dit heureux de la décision de Howe de jouer pendant une autre saison. "Personne autant que moi n'aime voir Gordie sur la patinoire", a-t-il dit.



Steve Shutt, du Canadien, a déjoué le gardien Gilles Gilbert, des Bruins de Boston, portant le compte à 4-0 en faveur de l'équipe montréalaise. Le Canadien a massacré les Bruins 7-1. (Téléphoto CP)

Ken Norton tient à racheter ses deux "défaites" contre Ali

par Bert Allen

NEW YORK (Reuter) — Muhammad Ali met en jeu, ce soir, à New York, son titre de champion du monde des poids lourds face à l'un des deux seuls hommes à l'avoir battu sur un ring, Ken Norton.

Il y a un peu plus de trois ans, en mars 1973, alors qu'Ali n'avait pas encore reconquis son titre, Norton l'avait emporté aux points en 12 reprises après avoir fracturé la mâchoire de son adversaire. Six mois plus tard, Ali prenait sa revanche, également aux points et en 12 reprises. Aucun des deux combats n'avait fait l'unanimité des juges et Norton pensait bien avoir gagné la revanche, comme il espère bien gagner la belle.

Norton pense, cette fois-ci, obtenir la décision aux points à l'issue des 15 reprises. Ali se promet d'être plus expéditif. Il avait déjà confié qu'il en terminerait en 12 rounds. Dimanche, il assurait que le combat n'irait pas au-delà des cinq reprises. A 34 ans, trois de plus que son adversaire, Ali compte bien réussir avec Norton ce qu'il a déjà réussi avec Joe Frazier, le seul autre homme à l'avoir battu.

C'était en mars 1971. Frazier l'avait emporté aux points en 15 reprises. En janvier 1974, Ali prenait sa revanche aux points en 12 reprises. En septembre 1975, à Manille, le champion s'adjugeait la belle après 14 rounds acharnés. Mis K.O. par George Foreman en juin dernier, Frazier maintenant a pris sa retraite.

Norton ne songe certainement pas à la retraite. Au contraire.

"Je sais que je l'ai battu lors de nos deux précédents combats et je recommencerai", déclare-t-il. Son gérant Bob Biron partage tellement cet optimisme qu'il pense déjà au prochain adversaire de Norton, titre en jeu. Ce pourrait être, dit-il, le vainqueur du combat qui opposera, le 12 octobre, à Londres, pour le titre européen de la catégorie, les Britanniques Richard Dunn et Joe Bugner, ou bien encore, peut-être en janvier, l'Américain Duane Bobick, un garçon invaincu à ce jour et dont Joe Frazier a pris la carrière en main.

Ali et Norton viennent de s'entraîner sérieusement pendant huit semaines. Le premier est d'abord allé au Michigan et en Arizona, le second en Californie puis tous deux se sont installés, début septembre, dans des hôtels des monts Catskill, à 160 km environ au nord-ouest de New York qu'ils ont rejoint au cours du week-end. Les deux hommes, que l'on dit en superbe forme, devraient se présenter sur le ring à un peu plus de 99 kilos.

Pour la première fois depuis la victoire de l'Américain Floyd Patterson sur le Suédois Ingemar Johansson, en 1960, un grand combat de poids lourds est organisé à New York en plein air. On attend 40,000 spectateurs au Yankee Stadium qui peut en contenir 64,000. Les places coûtent de $25 à $200. Ali recevra un minimum de $6 millions et Norton $1,100,000.

Il s'agit pour Ali de son 55e combat professionnel: 52 victoires dont 37 avant la limite et deux défaites. Norton a remporté 37 combats, dont 30 avant la limite, et subi trois défaites, face à Ali, Foreman, titre en jeu en mars 1974, et devant le vénézuélien Jose Luis Garcia, quatre ans plus tôt.

•

Le championnat aura bien lieu ce soir, si l'on peut se fier à la météo. Il pleuvait hier à New York, mais le soleil était prévu aujourd'hui. Il fera cependant frais (environ dix degrés) lorsque les deux boxeurs s'affronteront en plein air sur le ring du Yankee stadium.

En cas de pluie, le match sera ajourné à demain.

Les supporters de Mohamed Ali affluaient de tous les coins des États-Unis hier à New York. Les uns, noirs riches, détenteurs d'un fauteuil de ring à 200 dollars la place, les autres, venant de Détroit, Chicago, Cleveland et des villes industrielles de la côte est, porteurs d'un billet de 25 dollars.

Une cinquantaine d'hommes d'affaires français et d'autres nationalités, arrivés dimanche à New York, seront aux premières loges au Yankee stadium. La chanteuse Régine a organisé sous l'étiquette "Régine goes to ringside" (Régine au bord du ring) une soirée spéciale coûtant 300 dollars à l'occasion de ce championnat du monde: dîner français avant le combat, puis danse jusqu'à l'aube dans sa nouvelle discothèque newyorkaise. Tout le jet-set sera, paraît-il, au rendez-vous.

Comme avant chaque championnat du monde des lourds, les rumeurs vont bon train sur les futurs projets des boxeurs engagés.

Dans le camp d'Ali, on parle beaucoup d'un match-revanche contre George Foreman pour lequel le champion du monde, s'il conserve son titre, toucherait la bourse-record de 10 millions de dollars. Téhéran est sur les rangs, mais, selon Herbert Muhammad, manager d'Ali, la capitale de l'Iran n'est pas la seule ville qui a proposé d'accueillir un tel combat. Aucune décision n'a été prise, a-t-il affirmé hier.

Dans le camp de Norton, le vieux projet d'opposer le champion du monde professionnel au champion olympique et du monde amateur, à savoir le Cubain Teofilo Stevenson, a été réactualisé.

Christine Errath prend sa retraite

BERLIN-EST (Reuter) — Championne du monde de patinage artistique en 1974, championne d'Europe de 1973 à 1975, médaille de bronze à Innsbruck, seconde à Goeteborg, l'Allemande de l'Est Christine Errath a abandonné à l'âge de dix-neuf ans, la compétition.

Le couple Romy Kermer/Rolf, Oesterreich, deuxièmes, chaque fois derrière les Soviétiques, Irina Rodnina/Alexander Saitzev, aux championnats d'Europe de 1975, aux Jeux olympiques d'Innsbruck et aux championnats du monde de Goeteborg, ont également annoncé leur retraite.

football

Ligue Canadienne

Samedi
Hamilton 29, Toronto 14
Winnipeg 28, Edmonton 17

Dimanche
Montréal 23, Ottawa 2
Saskatchewan 35, Calgary 10

Samedi
Ottawa à Toronto
Saskatchewan à Winnipeg
Edmonton à Vancouver

Dimanche
Hamilton à Montréal

Ligue Nationale

Dimanche
Buffalo 14, Tampa Bay 9
Miami 16, Jets NY 0
N.-Angleterre 30, Pittsburgh 27
Cincinnati 28, Green Boy 7
Atlanta 10, Chicago 0
Minnesota 10, Détroit 9
N.-Orléans 27, Kansas City 17
Oakland 14, Houston 13
Dallas 30, Baltimore 27
Denver 44, Cleveland 13
Los Angeles 24, Giants NY 10
Son Diego 43, St-Louis 24
San Francisco 37, Seattle 21

Hier soir
Washington à Philadelphie

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
OTTAWA	11	7	4	0	283	229	14
MONTRÉAL	10	5	4	1	193	152	11
HAMILTON	11	5	6	0	176	227	10
TORONTO	11	5	6	0	198	251	10
Section Ouest							
SASKATCHEWAN	11	8	3	0	303	140	16
EDMONTON	11	7	4	0	190	246	14
WINNIPEG	10	5	5	0	243	202	10
C.-BRITANNIQUE	10	5	5	0	190	186	10
CALGARY	11	0	10	1	160	303	1

hockey

Ligue Nationale

(Parties hors concours)

Dimanche
Minnesota 4, Atlanta 2
Islanders NY 4, Buffalo 2
Chicago 3, Toronto 1
Montréal 3, Boston 1
Philadelphie 7, Rangers NY 5
Cleveland 6, Détroit 4
Los Angeles 2, Vancouver 2
Pittsburgh 3, Edmonton (AMH) 1
Winnipeg (AMH) 6, St-Louis 2
Washington 3, Indianapolis

Hier soir
Montréal 7, Boston 1
Philadelphie 3, Rangers NY 3
St-Louis c. Calgary (AMH)

Ce soir
Chicago c. Boston
Toronto c. Vancouver
Washington c. Détroit
Colorado c. Minnesota
Pittsburgh c. Edmonton (AMH)

Ligue Majeure du Québec

Dimanche
Québec 6, Montréal 3
Hull 5, Chicoutimi 2
Sorel 5, Laval 3
Cornwall 5, Sherbrooke 3
T.-Rivières 1, Shawinigan 1

Hier soir
Québec 3, Montréal 2
Chicoutimi à Laval

Ce soir
Cornwall à T.-Rivières

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUÉBEC	5	3	1	1	23	21	7
TROIS-RIVIÈRES	4	2	1	1	31	15	5
CHICOUTIMI	4	2	2	0	21	27	4
SOREL	4	1	3	0	15	25	2
SHAWINIGAN	4	0	3	1	4	23	1
Section Ouest							
CORNWALL	3	3	0	0	14	5	6
SHERBROOKE	5	3	2	0	28	23	6
MONTRÉAL	4	2	2	0	23	16	4
HULL	4	2	2	0	14	13	4
LAVAL	5	1	3	1	19	24	3

baseball

Ligue Nationale

Dimanche
Philadelphie 4-2, Montréal 1-1
New York 2, Chicago 1
St-Louis 5, Pittsburgh 2
Atlanta 10, San Diego 4
Los Angeles 2, Cincinnati 1
San Francisco 5, Houston 1

Hier soir
New York 10, Montréal 3, 1-de-2
deuxième manche remis
Philadelphie 9, St-Louis 1
Houston à Los Angeles
Cincinnati à San Diego

Aujourd'hui
San Francisco, Kenpper (0-2) à Atlanta, LaCorte (3-10), 19 h 30
Chicago, R. Reuschel (13-11) à Pittsburgh, Medich (7-11), 19 h 30
Montréal, Keener (0-1) à New York, Lolich (8-13) ou Apodaca (3-7), 20 h
Philadelphie, Carlton (19-6) à St-Louis, Rasmussen (5-12), 20 h 30
Houston, Richard (18-15) à Los Angeles, Hooton (11-14), 22 h 30
Cincinnati, Billingham (11-10) à San Diego, Jones (22-14), 22 h 30

Ligue Américaine

Dimanche
Boston 8, Baltimore 3
Californie 4, Minnesota 1
Texas 3, Kansas City 1
Milwaukee à Cleveland, remis
New York à Détroit, remis
Oakland à Chicago, remis

Hier soir
Détroit à Cleveland, remis
Kansas City à Oakland

Aujourd'hui
Texas, Perry (14-14) à Minnesota, Singer (12-9), 14 h 15
Milwaukee, Colborn (9-14) et Haas (0-1) à Baltimore, Garland (19-7) et May (1410), 18 h
New York, Figueroa (19-9) à Boston, Kreuger (1-1), 19 h 30
Kansas City, Leonard (17-9) à Oakland, Blue (17-12), 23 h

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
x-PHILADELPHIE	97	60	.518	—
PITTSBURGH	88	69	.561	9
NEW YORK	85	71	.545	11½
CHICAGO	71	86	.452	26
ST.LOUIS	71	86	.452	26
MONTREAL	53	103	.340	43½
Section Ouest				
x-CINCINNATI	99	57	.635	—
LOS ANGELES	89	67	.571	10
HOUSTON	77	80	.490	22½
SAN FRANCISCO	72	86	.456	28
SAN DIEGO	69	87	.442	30
ATLANTA	69	88	.439	30½

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
X-NEW YORK	94	61	.606	—
BALTIMORE	86	70	.551	8½
CLEVELAND	79	74	.516	14
BOSTON	79	78	.503	16
DÉTROIT	69	85	.448	24½
MILWAUKEE	65	90	.419	29
Section Ouest				
KANSAS CITY	89	67	.571	—
OAKLAND	84	71	.542	4½
MINNESOTA	81	76	.516	8½
CALIFORNIE	72	85	.459	17½
TEXAS	72	85	.459	17½
CHICAGO	64	92	.410	25

X-Champion de sa section

Coupe Davis

L'Italie jouera contre le Chili

ROME (AFP) — L'Italie s'est qualifiée pour la finale de la coupe Davis contre le Chili, en battant l'Australie par trois victoires à deux. Le match décisif pour la victoire a été remporté hier à Rome par l'Italien Adriano Panatta qui a facilement disposé de l'Australien John Newcombe en quatre sets (5/7 8/6 6/4 6/2).

La rencontre entre les deux hommes avait été interrompue dimanche par l'obscurité sur le score d'un set partout et deux jeux à deux dans le troisième set. Hier Panatta a dominé Newcombe et a enlevé les deux sets décisifs sur le score sans appel de 6/4 6/2.

Si Newcombe a perdu, il l'a fait sans démériter. Il a aussi bien joué que la veille où il avait à son tour dominé l'Italien. Mais hier Panatta était quasiment imbattable. Servant aussi bien que Newcombe le fit la veille, le joueur italien prit d'entrée le service de son adversaire qui fit preuve cependant de beaucoup moins d'agressivité.

En revanche Panatta attaqua constamment. Très rapide, l'Italien fut intraitable au filet où Newcombe ne put jamais monter, perdant ainsi la possibilité de marquer les points décisifs qui, dimanche, lui avaient permis d'enlever facilement le premier set.

De plus ses passing shots et ses revers droits prirent souvent à contre pied l'Australien. Ce dernier eut néanmoins le mérite de ne jamais renoncer. Même mené deux sets à un Newcombe se livra à fond. Il perdit toutefois ses deux premiers services dans le dernier set, fit deux double fautes successives, tout en offrant une résistance de grande qualité dans le huitième et dernier jeu où il contraignit un Panatta en super forme à un quarante quarante-deux balles de match.

Hull blessé au poignet

WINNIPEG (CP) — L'ailier gauche Bobby Hull des Jets de Winnipeg sera possiblement absent du jeu de quatre à six semaines à la suite d'une blessure subie au poignet gauche, dimanche.

Hull a été frappé par le défenseur Bob Gassoff des Blues de Saint-Louis au moment où celui-ci quittait le banc des punitions. Il souffre d'une légère fracture et d'une dislocation.

Avis publics

Voir autres Avis Légaux, en page 16

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie Federation Enterprises & Investments Corp., demandera au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Me Charles Wolfson, c.r.
procureur de la compagnie

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 septembre 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à De Leuw Cather Canada Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15e jour de septembre 1976, sous le numéro 2724000

Ce 28e jour de septembre, 1976
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

SHOW-MART INCORPORATED
PALAIS DU COMMERCE INCORPORE

Avis est par les présentes donné que la compagnie Show-mart Incorporated/Palais du Commerce Incorporé, constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE au canton de Nepean, ce 21e jour de septembre 1976.

Laurent P. Carr, secrétaire

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
article 2.59.1

PRENEZ AVIS que Port Carling Marine Transport Ltd. B.P. 133, Virgil, Ontario et au Québec, 200 rue St-Jacques o. suite 900 permis no: 16611-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour céder son système de transport en vertu dudit permis à Andrews Trucking Ltd., RR#4, St-Catherines, Ontario, déjà détenteur du permis no. 21409-V et qui contrôlait Port Carling Marine Transport Ltd. Andrews Trucking Ltd. a sa place d'affaires au Québec, à 200 rue St. Jacques ouest, suite 900, Montréal, Québec.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU

1ère Publication: 27 septembre 1976
2ième Publication: 28 septembre 1976
3ième Publication: 29 septembre 1976

MAILMAN CORPORATION LIMITED

AVIS est donné que MAILMAN CORPORATION LIMITED, une Compagnie constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies en date du 3ième jour de mars 1935, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des Compagnies.

COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TETRAULT,
Procureurs pour le Requérant

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
PASQUALE FIORE, Sans emploi
Faisant affaires sous les nom et raison sociale de:
"ROMA IMPORTED SHOES CO."
436 est, Bélanger, Montréal, P.Q.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que PASQUALE FIORE, a fait cession de ses biens le 22ième jour de septembre 1976, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13ième jour d'octobre 1976, à dix heures (10:00) de l'avant-midi, au bureau du séquestre-officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 23 septembre 1976.

C.A. MICHAUD
SYNDIC.

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD — SYNDIC
110 Ouest, Place Crémazie
Suite 320
Montréal, Québec
Tel: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 2771

RENÉ BRIAULT & Al

Requérants

-vs-

CLAUDE BRIAULT, absent, autrefois résidant et domicilié au 10,249 est boul. Gouin, Rivière des Prairies, district de Montréal.

Intimé

AVIS

Toute personne ayant une réclamation contre ledit absent, CLAUDE BRIAULT devra la produire devant un juge de la Cour Supérieure dans les prochains trente (30) jours.

MONTRÉAL, ce 23 septembre 1976

Mes EUDES LANCTOT TREMBLAY
THOUIN & BROCHU
Procureurs des Requérants

FUTURIC

Pour les chaises et fauteuils ou tout autre ameublement de bureau nécessaire.



LIVRAISON IMMEDIATE

CATALOGUE DISPONIBLE GRATUITEMENT
STATIONNEMENT GRATUIT A L'ARRIÈRE
OUVERT LE SAMEDI JUSQU'À MIDI

Ameublement de qualité à prix modique.

FUTURIC
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTÉE
1401 O. RUE LEGENDRE, MONTRÉAL, QUÉ. TÉL. 381-8861

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

BERNARD Z. COHEN
AVOCAT
1015 Côte du Beaver Hall
Suite 424-425
Montréal, Qué.
Tél.: bureau:
861-4687

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 820 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941

La Chambre de commerce du Canada hésite à retirer son appui aux mesures Trudeau

par Michel Nadeau

Tout en dénonçant vigoureusement le cafouillis qui règne présentement dans l'application du programme anti-inflation, la Chambre de commerce du Canada hésite à retirer son appui au gouvernement Trudeau et à demander le retrait immédiat des mesures de contrôle des prix, des profits et des salaires.

Au cours de son allocution devant les participants au 47ième congrès annuel, le président sortant a affirmé hier qu'il fallait surtout s'interroger sur la période qui suivra les contrôles "à l'échéance de ces derniers vers la fin de 1978."

S'en prenant à ceux qui auraient voulu que l'organisme s'oppose dès le début aux mesures Trudeau, M. G.E. Pearson a souligné la collaboration apportée par les milieux d'affaires à l'offensive anti-inflationniste "pour le bien de la nation".

Aujourd'hui, les délégués devront étudier une résolution présentée par le Comité des politiques fiscales et monétaires demandant le maintien de l'appui de la Chambre à la politique d'Ottawa "et la levée le plus tôt possible des contrôles" sans mentionner de délai.

Les dirigeants de la Chambre penchent nettement en faveur d'une politique "attentiste" à savoir que les entreprises doivent faire l'expérience concrète des dernières modifications Macdonald avant de crier haro sur la Commission Pépin.

"Perçus comme des affamés de pouvoir ayant perdu toute conscience, les syndicats veulent jouer un plus grand rôle dans le processus décisionnel du gouvernement et allant bien plus loin que leur nombre ne le justifie en tant qu'électeurs."

Et M. Pearson a enchainé: "Les demandes salariales n'ont souvent que de lointains rapports avec la justice et avec les réalités économiques. Les négociations ont cessé d'être des discussions et des compromis mais sont devenues des séries d'exigences unilatérales ponctuées d'arrêts de travail, de grèves, de séances d'étude ou de journées de protestation".

Tout comme dans le cas de la lutte contre l'inflation, les hommes d'affaires partagent les objectifs du gouvernement en matière de bilinguisme mais rejettent les méthodes utilisées pour les atteindre.

M. Pearson a admis avoir été "déconcerté" par le fait que "la réussite en affaires au Canada passe par le bilinguisme". Applaudissant les efforts d'Ottawa, il n'en a pas moins dénoncé la trop grande vitesse d'application des programmes de francisation et les coûts inhérents à de telles modifications.

Le président a rappelé également l'importance de mieux gérer les fonds d'aide sociale soulignant au passage les effets désastreux de la prodigalité d'Ottawa vis-à-vis les chômeurs: "Avec notre désir d'aider, nous pouvons également rendre de mauvais services, en détruisant la dignité individuelle et en érodant la volonté individuelle de subvenir à ses besoins."

L'exécutif écarte à la dernière heure des résolutions contre le bilinguisme

par Michel Vastel

La question du bilinguisme risque tellement de diviser les membres de la Chambre de Commerce au Canada que son conseil d'administration fera tout pour empêcher qu'elle soit débattue aujourd'hui sur le plancher de la séance plénière des délégués. A la dernière minute, les dirigeants de la Chambre de Commerce du Canada ont décidé de créer un comité "ad hoc", et d'y référer toute résolution se rapportant au bilinguisme.

Dans le cahier des résolutions, qui doivent être débattues aujourd'hui au Reine Elisabeth, figurent trois propositions que les représentants du Québec qualifient eux-mêmes d' "explosives."

La plus importante, venant de St. Catharines (Ontario), visait purement et simplement à supprimer des principes directeurs de la Chambre toute référence à la politique canadienne de bilinguisme votée en 1969. Ces principes directeurs affirment actuellement qu'il "est important pour l'unité nationale, que le bilinguisme se développe au Canada." Hier soir, on apprenait que la Chambre de Commerce de St. Catharines acceptait de retirer sa proposition.

Une autre résolution, venant cette fois des Chambres de Sudbury et Sault-Sainte-Marie, deux régions où il existe un assez grand nombre de Canadiens français, recommande "que le gouvernement fédéral ne permette pas d'utiliser d'autres langues que l'anglais comme langue officielle du contrôle aérien au Canada". Cette résolution vient heurter de front les politiques généralement mises de l'avant sur cette question par les chambres de Commerce du Québec.

Le vice-président exécutif de la Chambre de la Province de Québec, M. Jean-Paul Létourneau laissait en effet entendre hier soir au DEVOIR que son organisme prendra position d'ici le début octobre sur cette question. Se référant au consensus exprimé lors du dernier congrès, il ne fait pas de doute, pour M. Létourneau que la Chambre provinciale se prononcera dans le sens d'un appui aux principes mis de l'avant par les "Gens de l'air du Québec".

Toutefois, fermement décidés à ne pas prendre de chances sur ces questions, les dirigeants de la Chambre du Canada demanderont de référer cette résolution au comité "ad hoc" créé hier pour la circonstance; ou encore ils tenteront de la faire rejeter, la question qu'elle pose faisant actuellement l'objet d'une Commission d'Enquête.

Enfin, le conseil d'administration aurait longuement discuté d'une troisième proposition visant à nuancer l'appui que la Chambre du Canada avait toujours apporté jusqu'ici à la politique fédérale de bilinguisme.

Une partie de cette résolution a été entérinée par les dirigeants de la Chambre mais il faudra attendre aujourd'hui la réaction des délégués. Dans la nouvelle formulation, on supprime toute référence à "l'unité nationale" et on se contente d'appuyer les politiques de bilinguisme, "là où un nombre significatif de citoyens parlant chacune des deux langues officielles réside".

On continue d'admettre que tout citoyen au Canada doit pouvoir communiquer avec la fonction publique dans la langue de son choix mais on prend, cette fois, la peine de préciser que "cela ne veut pas dire que tous les fonctionnaires doivent devenir bilingues".

Ces points, ainsi qu'une insistance sur l'amélioration de l'enseignement de la langue seconde au Canada, ont finalement reçu l'approbation du conseil d'administration de la Chambre.

Un dernier paragraphe de la résolution, entièrement nouveau, a cependant été repoussé et c'est surtout en raison de ce paragraphe qu'on voudrait faire déférer le tout au comité "ad hoc" qui, incidemment, sera dirigé par le nouveau président de la Chambre lui-même, M. Bernard Panet-Raymond.

Le nouveau paragraphe, sans trop le dire, s'en prend à l'aspect coûteux des programmes de bilinguisme du gouvernement fédéral. Il déclare en effet qu' "afin de réaliser des économies sur les coûts, le gouvernement devrait s'assurer de la langue dans laquelle chaque personne désire recevoir les communications, soit en français, soit en anglais, et que, par la suite, cette seule langue soit utilisée". La résolution demande encore que les copies d'un dossier n'existent que dans la langue originale. La Chambre de Saskatoon, qui défend cette proposition, voudrait que le gouvernement produise des formulaires et documents officiels unilingues, français ou anglais plutôt que de les produire systématiquement bilingues, comme actuellement.

M. Jean-Paul Létourneau déclarait hier soir, que cette résolution, et surtout celle de Sainte-Catharines visant à retirer tout appui aux politiques fédérales de bilinguisme, constituaient de la "dynamite". Mais il reconnaissait par ailleurs que cela constituait le reflet d'un climat plutôt émotif qui prévaut actuellement au Canada. L'hostilité des gens de Sainte-Catharines aux politiques de bilinguisme, par exemple, viendrait du fait que leur district, englobant la région de Welland, a été classé district bilingue, ce qui ne leur a pas plu du tout.

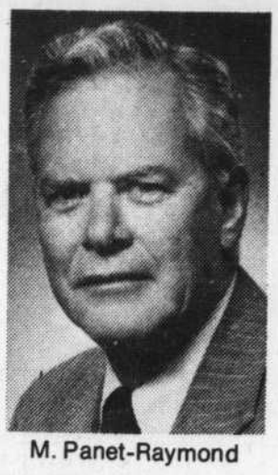
Aussi bien la Chambre de commerce de la Province de Québec que celle de Montréal ont, par exemple, accordé leur appui à la loi québécoise sur la langue officielle. Il était évident hier soir que les trois résolutions contentieuses sur le bilinguisme de la Chambre du Canada dérangeaient les représentants du Québec mais, avertit M. Létourneau, "on s'était préparés".

Conscient du danger, l'exécutif de la Chambre tentera simplement d'éviter tout débat sur la question. Si l'assemblée plénière des délégués se rallie à la proposition d'un comité "ad hoc" sur le bilinguisme, cela voudra dire que toute la politique linguistique de l'organisme canadien sera révisée par le conseil d'administration, et non l'assemblée générale des membres. Sur ce conseil, le Québec jouit d'une représentation proportionnelle. Quant au conseil exécutif, il y a trois représentants francophones sur onze dirigeants: MM. Bernard Panet-Raymond, de la Quebec North Shore Paper, nouveau président de la Chambre du Canada, Raymond Cyr, de Bell Canada et Pascal Laquerre, de la BCN.

Panet-Raymond, nouveau président de la Chambre

M. Bernard Panet-Raymond a été désigné hier président de la Chambre de commerce du Canada. Il succède à M. G.E. Pearson, un associé d'un important bureau de comptables d'Edmonton.

Le nouveau président occupe les fonctions de vice-président administratif de Ontario Paper Co et de Quebec North Shore Paper Co., deux filiales du Chicago Tribune. M. Panet-Raymond est un ancien président de la Chambre de commerce de St. Catherines et fut directeur exécutif de la Chambre de commerce de l'Ontario.



M. Panet-Raymond

Diplomé de l'université McGill en génie, l'homme d'affaires de 59 ans a été longtemps le porte-parole de l'industrie des pâtes et papier dans les négociations de travail.

Les autres membres de l'exécutif 1976-1977 sont MM. H. Crosby (Peat, Marwick), D. Braide (C-I-L), Ron Booth (Redpath), J.V.R. Cyr (Bell Canada), D. Mitchell (BP Canada), G. Riehl (Deloitte... c.a.) E. Wickens Trust Royal), P. Laquerre (BCN) et G. Lennard (Banque de commerce).

Tous les élus sans exception appartiennent à de très grandes sociétés industrielles ou d'importants bureaux de comptables.

Or, la Chambre rencontre des difficultés à accroître son membreship et plusieurs dirigeants de PME associent l'organisme au "big business".

Dans une entrevue accordée à la Presse canadienne, le nouveau président soulignait hier que la Chambre représente aussi bien les petites que les grandes entreprises et elle peut parler au nom de tous et de chacun d'une façon beaucoup plus autorisée."

L'organisme torontois regroupe 3,000 sociétés et environ 125,000 membres individuels par l'intermédiaire des chambres et des "boards" locaux.

La chambre profite maintenant des services d'un vice-président exécutif à plein temps: M. Sam Hughes autrefois de la maison Dominion Securities. M. Hughes fait partie du conseil d'administration de quelques entreprises: Barber Hydraulic Turbines, Canada Frontier Water and Power, Fabricated Metals and Engineering.

Plusieurs déficits gênants...

(M.N.) -- Ne ratant jamais l'occasion de semoncer le gouvernement fédéral pour l'augmentation inconsidérée de ses dépenses, la Chambre de commerce du Canada n'en est pas moins atteinte du même mal. Encore hier, le président sortant réprimandait Ottawa pour la hausse de 16% de son budget.

Or, les dépenses de la CCC ont grimpé de près de 20% l'an dernier entraînant un important déficit de $174,600 pour l'exercice. Et, au cours des sept premiers mois de 1976, la situation ne s'améliore guère; on enregistre une perte de près de $30,000. La filiale de l'organisme qui publie Canadian Business, CB Media a également terminé l'année dans le rouge en 1975: les pertes ont été de 45% plus élevées que prévues.

Les états financiers présentés hier montrent que l'actif de la Chambre a fondu de plus de $132,000 en 1975 passant de $772,106 à $640,864.

Les dépenses ont excédé de $141,600 les revenus alors qu'il a fallu combler un déficit de $33,000 dans le fonds de retraite des employés. Pour éponger ce déficit, on a fait dégringoler les réserves de la Chambre de $181,808 à seulement $40,205.

Quant au fonds de roulement, un surplus de $48,140 ajouté à une diminution des placements de $59,446 a servi partiellement à éponger des sorties de fonds de $159,333. Le fonds de roulement a donc chuté de près de $100,000.

Enfin, la réserve pour les améliorations locatives a été complètement vidée au cours de l'exercice (— $13,357) et ne renferme plus un cent.

Il importe de souligner que la division du Carnet (un outil qui sert aux entreprises désireuses d'exporter des échantillons) a subi un troisième déficit d'opération. Toutefois, le total des pertes encourues est assumé par le gouvernement canadien.

Les trésoriers affirment également que, si la réserve de $40,000 était exprimé en valeur marchande, il faudrait indiquer un montant négatif de $5,000.

Dans l'ensemble, trois facteurs semblent expliquer la piètre performance des derniers trimestres: la hausse des coûts de fonctionnement, l'embauche d'un vice-président exécutif à plein temps et le déficit de la caisse de retraite des employés.

Le poste "Salaires et avantages sociaux" a fait un bond important sautant de $656,353 en 1974 à $819,433 pour l'an dernier. Les trésoriers mentionnent que la hausse de salaires nette n'a été que de 7% mais que la majeure partie de l'augmentation prévient du "réalignement du personnel".

La livre sterling a crevé le plancher de $1.67 à NY

NEW YORK (Reuter) — La livre sterling a crevé le cours plancher de 1.67 dollar hier à la Bourse de New York: elle s'est échangée en milieu de séance à 1.66725 dollar.

Son cours de clôture (1.6705) est de trois cents inférieur à celui de vendredi. Les cambistes font toutefois remarquer que le marché peu actif se prêtait à une telle baisse.

Deux raisons sont avancées pour expliquer cette nouvelle chute du sterling: l'annonce que la conférence annuelle du parti travailliste britannique, actuellement réunie à Blackpool, a rejeté les réductions des dépenses publiques envisagées par le gouvernement et le fait que la Banque d'Angleterre ne soit pas intervenue pour soutenir sa monnaie.

À Londres, le sterling s'est également inscrit en record à la baisse, clôturant à $1.6800, soit une perte de .0265 dans la journée.

Par rapport aux autres monnaies, le taux de dépréciation de la livre depuis 1971 s'établit maintenant à 43.6 pour cent.

Une nouvelle fois, la Banque d'Angleterre ne parait pas avoir tenté d'arrêter le glissement de la monnaie.

Dans les milieux dirigeants de la City, on estime que la livre se trouve actuellement dans une passe dangereuse. La chute constante de la devise reflète l'incertitude générale qui entoure les perspectives économiques du pays.

De même, sur le marché des changes de Francfort la livre sterling a perdu plus de six pfennigs.

La livre qui au début du mois valait encore 4.41 marks, était tombée jeudi à 4.21. Vendredi en clôture elle valait 4.23. Hier elle est descendue à 4.165.

Également, à Paris la livre est faible. Elle a perdu près de dix centimes sur le franc français: 8.27 pour un sterling, contre 8.37 vendredi.

Cependant la devise française s'est également raffermie par rapport au dollar, se comptant à 4.8950/9000 contre 4.9080/9100.

D'autre part, la lire italienne est aussi en difficulté sur les marchés européens.

La Banque d'Italie a dépensé hier 50 millions de dollars pour soutenir la lire, soumise à des pressions renouvelées. Cependant, le marché n'était pas aussi nerveux que la semaine dernière, lorsque la banque a dépensé 170 millions de dollars.

La lire a clos à 849,75 unités le dollar, contre 853 vendredi. Les cambistes craignent qu'à moins de nouvelles mesures, elle ne tombe au cours de 900 lires le dollar d'ici la fin de l'année.

Vendredi, la trésorerie britannique a annoncé le lancement d'une deuxième tranche en une semaine d'un emprunt public, d'un montant de 600 millions de livres sterling, assortie cette fois d'un intérêt à 11,5 pour cent, remboursable en 1979 et émise par coupons de 98,75 livres pour une valeur nominale de 100 livres. (Rendement net de 11.65%).

Le premier emprunt d'État du même montant, annoncé lundi, a été immédiatement couvert dès sa présentation vendredi phénomène qui ne s'était pas renouvelé depuis plus de quatorze ans. Avec un intérêt record de 14,5%, il a ramené sur le marché des fonds d'État des investisseurs qui s'en tenaient à l'écart depuis presque cinq mois, en raison de la faiblesse de la livre sterling.

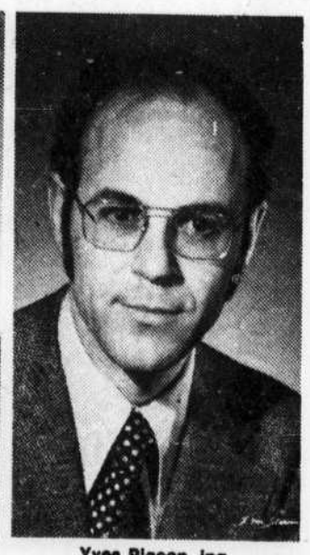
Le gouvernement espère par ces émissions parvenir à réduire son impasse budgétaire évaluée pour cette année à quelque douze milliards de livres sterling.

TECSULT INTERNATIONAL LIMITÉE
ASSELIN, BENOIT, BOUCHER, DUCHARME, LAPOINTE INC.

EXPERTS-CONSEILS



Guy Fournier, ing.
président



Yves Pigeon, ing.
Vice-président et
directeur général

M. André Ducharme, ing., président du conseil d'administration de TIL/ABBDL a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes à la direction de la compagnie: M. Guy Fournier, ing., vice-président senior, devient président de la compagnie; M. Yves Pigeon, ing., vice-président senior, devient vice-président et directeur général; M. Luc Benoît, ing., devient membre du conseil d'administration.

ASSELIN, BENOIT, BOUCHER, DUCHARME, LAPOINTE INC. (ABBDL INC.), Montréal, société appartenant à ses employés actionnaires, constitue, avec sa filiale TECSULT INTERNATIONAL LIMITEE (TIL) et leurs autres filiales, un groupe d'experts-conseils opérant au Canada et à l'étranger. Leurs études se rattachent à des projets de plusieurs milliards de dollars, en particulier dans le domaine de l'énergie, complétés ou en voir de l'être. Le groupe, qui comprend surtout des ingénieurs de toutes les branches du génie, inclut également des experts en informatique, en économique, en sciences administratives et financières et il devient ainsi une équipe multi-disciplinaire; il est en mesure d'effectuer non seulement des études techniques, des avants-projets, des plans et devis, de la surveillance de travaux mais aussi des études économiques, de rentabilité, de marché et des analyses financières en utilisant ordinateurs, concepts et méthodes des plus modernes.

NOMINATION



P. Nodé-Langlois

LAFARGE S.A. annonce la nomination de Monsieur P. Nodé-Langlois au poste de Senior vice-président (directeur général adjoint) de la compagnie. M. Nodé-Langlois est administrateur et membre des comités exécutifs des Ciments Canada Lafarge Ltée, Citadel Cement Corporation et Lone Star Lafarge Corporation. Pendant les premiers temps de son activité il continuera à résider à Montréal.

"Il faut qu'on sache à quoi s'en tenir. Je l'appelle par l'interurbain."

Bell Canada

un supplément **LE DEVOIR** 28 09 76

les ressources naturelles

Les fondements d'une politique du développement minéral

par JEAN COURNOYER

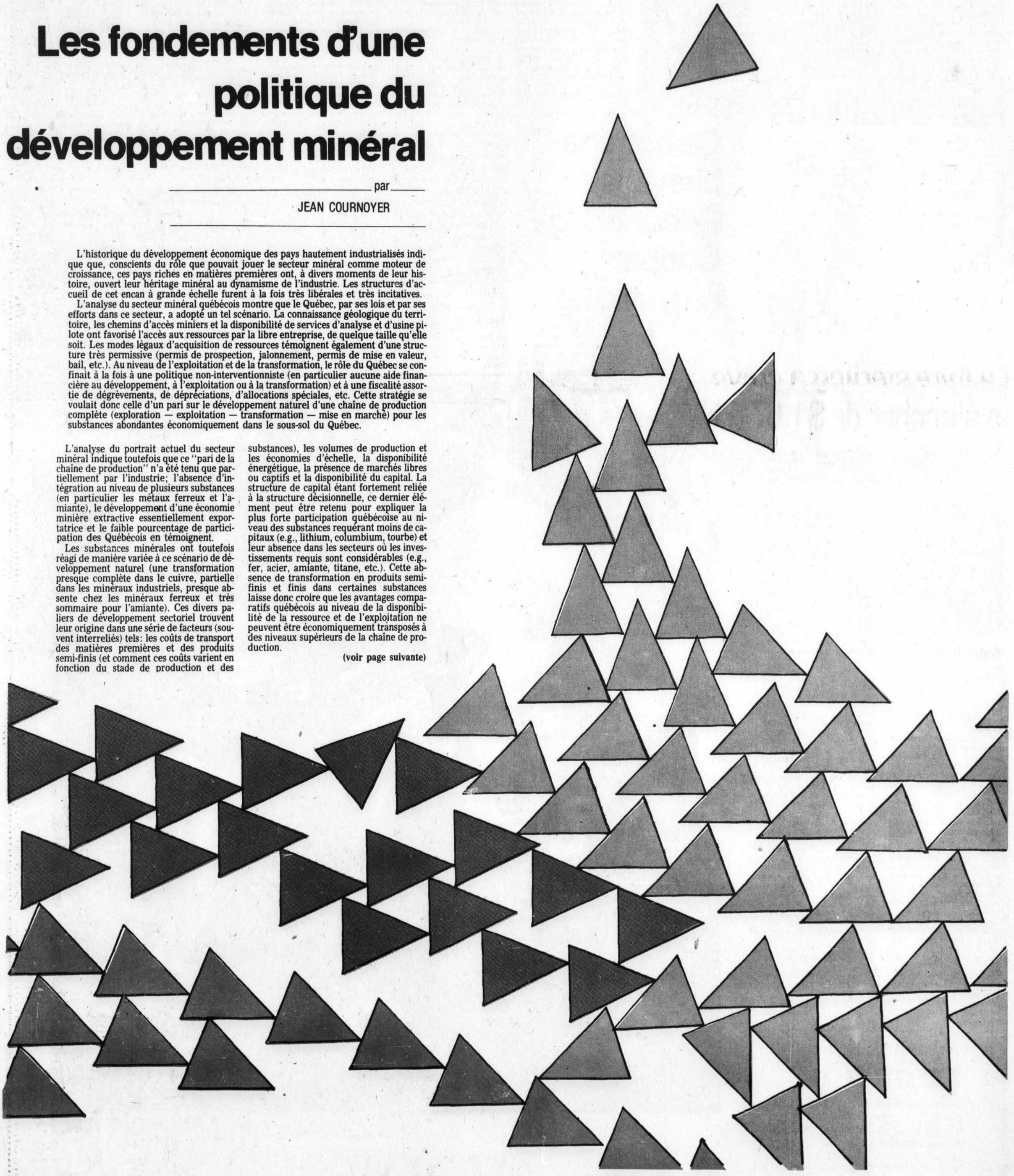
L'historique du développement économique des pays hautement industrialisés indique que, conscients du rôle que pouvait jouer le secteur minéral comme moteur de croissance, ces pays riches en matières premières ont, à divers moments de leur histoire, ouvert leur héritage minéral au dynamisme de l'industrie. Les structures d'accueil de cet encan à grande échelle furent à la fois très libérales et très incitatives.

L'analyse du secteur minéral québécois montre que le Québec, par ses lois et par ses efforts dans ce secteur, a adopté un tel scénario. La connaissance géologique du territoire, les chemins d'accès miniers et la disponibilité de services d'analyse et d'usine pilote ont favorisé l'accès aux ressources par la libre entreprise, de quelque taille qu'elle soit. Les modes légaux d'acquisition de ressources témoignent également d'une structure très permissive (permis de prospection, jalonnement, permis de mise en valeur, bail, etc.). Au niveau de l'exploitation et de la transformation, le rôle du Québec se confinait à la fois à une politique non-interventionniste (en particulier aucune aide financière au développement, à l'exploitation ou à la transformation) et à une fiscalité assortie de dégrèvements, de dépréciations, d'allocations spéciales, etc. Cette stratégie se voulait donc celle d'un pari sur le développement naturel d'une chaîne de production complète (exploration — exploitation — transformation — mise en marché) pour les substances abondantes économiquement dans le sous-sol du Québec.

L'analyse du portrait actuel du secteur minéral indique toutefois que ce "pari de la chaîne de production" n'a été tenu que partiellement par l'industrie; l'absence d'intégration au niveau de plusieurs substances (en particulier les métaux ferreux et l'amiante), le développement d'une économie minière extractive essentiellement exportatrice et le faible pourcentage de participation des Québécois en témoignent.

Les substances minérales ont toutefois réagi de manière variée à ce scénario de développement naturel (une transformation presque complète dans le cuivre, partielle dans les minéraux industriels, presque absente chez les minéraux ferreux et très sommaire pour l'amiante). Ces divers paliers de développement sectoriel trouvent leur origine dans une série de facteurs (souvent interreliés) tels: les coûts de transport des matières premières et des produits semi-finis (et comment ces coûts varient en fonction du stade de production et des substances), les volumes de production et les économies d'échelle, la disponibilité énergétique, la présence de marchés libres ou captifs et la disponibilité du capital. La structure de capital étant fortement reliée à la structure décisionnelle, ce dernier élément peut être retenu pour expliquer la plus forte participation québécoise au niveau des substances requérant moins de capitaux (e.g., lithium, columbium, tourbe) et leur absence dans les secteurs où les investissements requis sont considérables (e.g., fer, acier, amiante, titane, etc.). Cette absence de transformation en produits semi-finis et finis dans certaines substances laisse donc croire que les avantages comparatifs québécois au niveau de la disponibilité de la ressource et de l'exploitation ne peuvent être économiquement transposés à des niveaux supérieurs de la chaîne de production.

(voir page suivante)



Quatre options en matière de politique minérale

Les discussions qui ont lieu actuellement au Canada sur la meilleure manière dont les minéraux devraient contribuer à l'essor social et économique semblent graviter autour de quatre approches, fondamentalement différentes. Certains sont d'avis que la politique passée est valable pour l'avenir. D'autres disent que l'on doit avoir des méthodes mieux définies d'utilisation de nos minéraux afin de promouvoir la diversification de l'économie. Une autre école laisse entendre que les bénéfices financiers pourraient être accrus si l'on considérait les minéraux principalement comme source de revenu. Enfin, d'autres ont le sentiment que nous nous départissons de nos minéraux à trop bon compte et trop rapidement. Ces quatre approches constituent autant d'options en matière de politique minérale.

Option I: Continuer, tout comme au cours des récentes décennies, de stimuler une production maximale de minéraux.

Option II: Encourager la diversification économique et la croissance en favorisant en sol canadien le traitement des minéraux et la fabrication de produits dérivés de minéraux.

Option III: Faire retirer aux Canadiens le maximum d'avantages financiers.

Option IV: Conserver les ressources minérales à la demande intérieure à long terme.

Option I — Production maximale de minéraux

Dans une perspective historique, les lignes d'action des années 1950 et 1960 caractérisent le mieux cette option. Elles mettaient l'accent, avec quelques réserves, sur une production maximale de minéraux. Depuis quelques années cependant, les mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux ont modifié cette approche, afin de répondre à des besoins particuliers aux niveaux national et régional.

Cette option préconise un climat commercial propice à l'exploitation des minéraux. Les gouvernements continueraient à appuyer financièrement l'industrie minérale. Les mécanismes traditionnels du marché continueraient à déterminer le rythme et le mode de prospection et de production des minéraux, à répartir les capitaux et la main-d'oeuvre disponibles entre les diverses régions du Canada, et entre le Canada et les autres pays riches en minéraux et à partager les bénéfices entre les investisseurs, les utilisateurs de minéraux et la population canadienne.

Cette option s'appuie sur certaines hypothèses importantes que voici:

● le système du marché répartit d'une manière satisfaisante les avantages tires des minéraux;

● l'expansion économique fondée sur les minéraux se produit automatiquement là et quand cette expansion est viable;

● l'appui gouvernemental à l'industrie minérale se solde par le maximum d'avantages pour les Canadiens.

Option II — Diversification économique

Cette option met l'accent sur les objectifs de la politique des minéraux visant à une contribution accrue des minéraux à l'expansion régionale et nationale et à la création de possibilités de traitement plus poussé des minéraux. Il s'agirait de trouver un système plus vaste et bien intégré, groupant l'exploitation minière, le traitement et la fabrication, qui relierait plus étroitement l'industrie minérale aux autres secteurs secondaire et tertiaire du Canada. Les gouvernements décourageraient l'exportation des minéraux bruts ou partiellement transformés dans le cas où, de toute évidence, le traitement et la fabrication pourraient se poursuivre. Si la situation économique n'incite pas à la poursuite du traitement et de la fabrication, l'exportation des minéraux non traités serait permise ou même encouragée, à condition que la conjoncture laisse entrevoir des avantages appropriés.

Cette option s'appuie sur certaines hypothèses importantes que voici:

● des mesures pertinentes mettant à contribution les investissements privés et publics permettent à long terme d'intensifier le traitement des minéraux et la fabrication de produits dérivés des minéraux, ainsi que les effets d'entraînement intersectoriels;

● le Canada peut développer une structure industrielle autonome et diversifiée au-delà de l'an 2000, qui dépendra moins de ses ressources minérales comme outil principal de son essor.

Option III — Avantages financiers accrus

Cette option met l'accent sur les objectifs de la politique minérale visant à l'accroissement des bénéfices que les Canadiens retirent des excédents de minéraux exportables. Les gouvernements, chacun dans le champ de leur juridiction, axeraient leur politique sur l'accroissement des bénéfices nets découlant des minéraux en combinant au mieux des facteurs comme les rythmes de production, le traitement dans le pays et les prix à l'exportation. La part de ces bénéfices additionnels qui revient aux gouvernements pourrait être consacrée au soutien d'autres priorités et options économiques et sociales. Lorsque les gouvernements estimeraient insuffisants les bénéfices prévus, on retarderait l'expansion envisagée.

Cette option s'appuie sur certaines hypothèses importantes que voici:

● les gouvernements, sans trop grandes répercussions sur l'essor du secteur, peuvent retirer des minéraux des bénéfices nets accrus par une hausse des taxes, des redevances, une réduction des subventions publiques à cette industrie, une participation publique au capital ou encore une majoration des prix à l'exportation;

● la part de ces revenus qui revient aux gouvernements sera redistribuée efficacement pour favoriser d'autres priorités qui cadrent avec les objectifs de chaque gouvernement;

● l'expansion différée permettra de tirer des bénéfices accrus du secteur minéral à l'avenir.

La distinction majeure entre cette option et la précédente est le fait qu'on admet que les opportunités de transformation et de fabrication n'existent pas également, à un moment donné, pour toutes les substances ou toutes les régions, alors que l'exportation de produits bruts peut présenter des avantages financiers pour le Canada.

Option IV — Conservation pour l'avenir

Cette option met l'accent sur les objectifs de la politique minérale qui visent un approvisionnement en minéraux suffisant pour répondre à la demande intérieure sur l'amélioration des méthodes de conservation et d'utilisation des minéraux, et l'accentuation de la stabilité communautaire. Elle retarderait l'accroissement de la production de minéraux, réduisant ainsi les pressions qui contribuent à décourager l'expansion des autres secteurs économiques. On se tournerait vers ces secteurs pour assurer l'essor économique futur. On continuerait à rechercher des avantages financiers et à favoriser le traitement des minéraux, mais le processus d'expansion serait ralenti.

Cette option s'appuie sur certaines hypothèses importantes que voici:

● le Canada risque d'épuiser ses ressources minérales trop vite;

● des minéraux laissés dans le sol ne deviendraient pas inutilisables à cause de découvertes faites ailleurs, de substitutions ou d'évolutions techniques;

● le secteur minéral récoltera de meilleurs bénéfices ultérieurement si on en retarde l'expansion;

● d'autres secteurs d'activités économiques compenseront tant sur le plan national que régional, la croissance ralentie du secteur minéral si l'on retarde l'expansion de l'industrie minière.

Les quatre options reflètent les principaux courants de l'opinion actuelle sur la question de l'utilisation future des ressources minérales. Ces options sont des façons différentes de concevoir l'expansion future du Canada.



Malgré les complexités que cela comporte, il est urgent de prendre une décision sur l'orientation de la politique. S'il est possible d'amalgamer certaines composantes de l'une ou l'autre option, on ne peut poursuivre simultanément les principales composantes des quatre options. On ne peut non plus fonder la politique sur une seule option lorsqu'il s'agit de tenter d'accroître les avantages que les Canadiens tirent des minéraux. En raison de la diversité des régions, des différences entre les produits minéraux et de l'évolution économique et sociale, il importe au plus haut point que la politique minérale soit souple.

■ *Ce texte a été rédigé par le Ministère de l'énergie, mines et ressources du Canada*

Les fondements

Suite de la page 19.

Bien qu'elle continue d'augmenter en valeur (surtout à cause des prix), l'importance, en termes réels, du secteur minéral québécois dans l'économie québécoise devrait, si le scénario actuel de développement se poursuit, se stabiliser et possiblement chuter; (il faut cependant tenir compte des tendances divergentes des substances: fer, amiante et titane à la hausse; cuivre, zinc, or et argent à la baisse). Etant donné l'importance des capitaux requis pour développer les substances en expansion, la participation québécoise (humaine et financière) diminuera sans doute davantage (relativement à l'entité du secteur minéral). Sur une base régionale, le déclin du Nord-Ouest québécois (incluant Chibougamau) devrait se confirmer, la Côte Nord verrait Sept-Iles devenir le principal pôle de développement des gisements de fer tandis que les Cantons de l'Est confirmeraient leur rôle de principal exploitant d'amiante. On peut également anticiper, au niveau sectoriel, les développements suivants si le scénario "naturel" se poursuit:

a) amiante: ouverture de deux ou trois nouvelles mines par des sociétés internationales, utilisation des résidus d'amiante, maintien de la transformation au niveau modeste actuel, contrôles et investissements accrus au niveau de l'environnement et de la santé;

b) métaux non-ferreux (cuivre et zinc): fermeture de l'affinerie de Rouyn, perte de l'avantage comparatif québécois au niveau de la transformation, diminution du niveau de potentiel minéfal connu;

c) fer: développement de nouveaux dépôts au rythme des marchés internationaux, production d'acier à la taille des volumes de consommation québécoise;

d) fer-titane: augmentation de la production d'ilménite et de scorie sans diversification ni allongement du processus de production sur le territoire québécois;

e) minéraux industriels et matériaux de construction: développement au rythme des cycles économiques et production accrue de substances requérant des quantités substantielles d'électricité.

L'industrie minière québécoise a donc répondu différemment au pari de la chaîne de production posé par le Québec. Les niveaux actuels d'intégration aval à l'économie québécoise et canadienne et de participation humaine et financière des Québécois et le bilan du développement prévisible impliquent que l'avantage comparatif que possède le Québec au niveau de certaines ressources, de leur exploitation ou de leur transformation soit augmenté ou consolidé. Il en est de même de la présence québécoise. Les différences dans les horizons d'action (i.e., préoccupations temporelles, humaines, économiques, technologiques et géographiques) entre le gouvernement et l'industrie minière suggèrent à la fois un encadrement des activités du secteur, son soutien temporaire et un développement minéral mieux concerté. Les demandes internationales vis-à-vis les richesses minérales abondantes dans le sous-sol québécois augmentent continuellement et confèrent au Québec une meilleure position de force vis-à-vis les objectifs à atteindre, tout en créant une pression accrue vers l'exportation de produits peu ou pas transformés.

Si on admet que l'intervention gouvernementale peut corriger les tendances néfastes dans le scénario "naturel", nous pouvons, dans un premier temps, retenir les objectifs suivants au niveau général:

a) augmentation ou consolidation du volume d'activités économiques engendré au Québec par le secteur minéral, en particulier dans les métaux non-ferreux,

b) participation québécoise accrue aux prises de décision par l'intervention substantielle de capitaux privés et publics québécois dans les secteurs "capital-intensive" (amiante et fer),

c) fixation de pourcentages tolérables de transformation sur place des matières premières.

Des objectifs plus spécifiques vis-à-vis les substances minérales peuvent également être posés; ainsi:

a) pour les métaux non-ferreux: le renouvellement du potentiel minéral (cuprifère et, en particulier, dans le Nord-Ouest) afin de relayer les approvisionnements défaillants après 1982,

b) pour les métaux ferreux: un accroissement de la production minière québécoise dans la mesure où un pourcentage tolérable de cet accroissement servira à bâtir une sidérurgie d'exportation,

c) pour l'amiante: la croissance de l'industrie extractive rattachée à une transformation plus poussée d'une proportion tolérable de la fibre avant exportation et le développement d'une expertise publique dans la transformation et l'utilisation des résidus d'amiante,

d) pour les minéraux industriels et les matériaux de construction: la détermination des minéraux industriels répondant à une demande internationale et bénéficiant d'un avantage comparatif dans les domaines des gisements, des facilités de transport et de la disponibilité énergétique.

Le lecteur comprendra que la mise en oeuvre des moyens légaux, financiers et administratifs susceptibles de contribuer à la réalisation de tels objectifs ne saurait être exposée avant que le Gouvernement au plus haut niveau n'ait accepté de tels objectifs et la gamme des moyens qui y sont reliés. L'envie ne me manquerait pas d'engager un débat public à ce propos, mais la discipline gouvernementale impose que les débats aient d'abord lieu à l'intérieur du Gouvernement.

■ *M. Jean Cournoyer est ministre des Richesses naturelles au Québec.*

un supplément

LE DEVOIR

Conception-réalisation: Georges Vigny

Coordination rédactionnelle: Michel Lefèvre

Argument de la couverture: Gilles Marcotte

Montage: Réal Duchesneau

Des tirés à part sont disponibles à nos bureaux. Tél.: 844-3361 **(Mme Louise Paquette)**

Ça marche bien chez Falconbridge Copper en marche!

Production, nouvelle mise en valeur, exploration, une activité triphasée qui rend Falconbridge Copper Limited un membre très actif du groupe international Falconbridge de compagnies minières et industrielles.

Les principales opérations sont situées au Québec où Falconbridge Copper compte deux divisions importantes. A sa division Opemiska près de Chapais, une nouvelle mine, la mine Cooke, est en voie d'être préparée pour la production tandis que l'opération des mines de cuivre, d'or et d'argent de l'autre division se continue.

A sa division Lake Dufault, dans la région de Rouyn-Noranda, Falconbridge Copper poursuit un forage actuellement pour une autre nouvelle mine, la mine Corbet. Quand elle sera en production, la mine Corbet ajoutera une nouvelle source de cuivre, de zinc, d'or et d'argent à la production minière actuelle de cette division.

Aux deux divisions, la compagnie poursuit un programme intensif d'exploration.

En Ontario, Falconbridge Copper, conjointement avec NBU Mines Limited, exploite Sturgeon Lake Mines Limited, une importante source de zinc et de cuivre située près d'Ignace dans la section nord-ouest de la province. En plus des programmes d'exploration se poursuivent aussi.

Falconbridge Copper Limited ... incorporée au Québec. C'est une compagnie dynamique et en essor sur la scène minière canadienne.



FALCONBRIDGE COPPER LIMITED

L'industrie de l'amiante et la rentabilité publique

Il n'est pire politique qu'une absence de politique, tant en matière de richesses naturelles qu'en matière d'environnement. L'incertitude dans laquelle est plongée une industrie est à la fois néfaste pour son développement et les retombées auxquelles la population est en droit d'espérer.

Une saine politique des richesses naturelles comme l'a définie le ministre titulaire, Jean Cournoyer, repose sur des règles du jeu claires et simples entre les différents partenaires économiques, en l'occurrence le gouvernement du Québec, gestionnaire du patrimoine minéral, et l'entreprise privée, le maître d'oeuvre. A la rentabilité privée, M. Cournoyer ajoute la rentabilité publique; ces deux concepts étant à la fois différents mais non contradictoires.

La rentabilité publique de par la sémantique des mots paraît comme une chose allant de soi, pleine de bon sens, mais encore faut-il la définir. Et de là peut jaillir toute la problématique d'une formulation d'une politique en matière de développement minier.

Le concept de la rentabilité publique a sans doute ses origines dans la théorie économique classique et plus précisément la théorie de la rente élaborée par David Ricardo au siècle dernier. La rente économique se définissant comme le prix à payer pour l'usage "des forces originales et indestructibles du sol", représente en termes bien généraux ce qui reste après que tous les coûts, incluant des profits raisonnables, aient été payés. Le problème réside donc dans la mesure des dits profits raisonnables, en tenant compte que le niveau du profit reflète le risque relatif de l'activité économique.

La formulation d'une politique renouvelée des richesses naturelles se doit de retenir d'autres critères comme la qualité de la vie, l'environnement et le développement économique. Elle se doit également de peser les influences externes telles que les marchés internationaux, la valeur minérale, le commerce mondial, les cycles économiques et des contraintes opérationnelles comme la nature particulière des gisements et la rationalisation de l'exploitation des ressources.

Ignorer ou ne pas savoir profiter des contraintes et des paramètres avec lesquels l'industrie minière doit fonctionner amènerait certainement une diminution de la rente qui est le fruit de la rareté naturelle.

Les règles du jeu

A l'occasion de la conférence annuelle de l'Institut canadien des Mines et de la Métallurgie et de la réunion annuelle de l'Association des Mines de métaux du Québec qui ont toutes deux eu lieu au cours du printemps, M. Jean Cournoyer a amorcé la discussion en identifiant quatre éléments indispensables à la rentabilité publique du développement minier; soit la participation des Québécois, y compris celle de l'État; les effets d'entrainement, notamment la valeur ajoutée et la transformation des ressources; la richesse collective et les droits miniers; et les coûts d'opportunité tels les infrastructures et le respect de l'environnement.

Pour le ministre des Richesses naturelles les principaux obstacles au développement optimal sont l'intégration verticale des sociétés multinationales présentes sur la scène minière et par voie de conséquence une chaine de transformation trop courte.

Il faudrait avoir un épiderme bien épais ou encore faire l'autruche pour ne pas se sentir impliqué.

Intégration et participation

L'expression intégration verticale dans l'esprit du ministre et de bien des gens est synonyme de colonialisme économique, et sa consonance n'est guère plus harmonieuse.

L'intégration verticale bénéfique si elle s'exerce ici, devient néfaste à la participation des Québécois au développement minier et freine la transformation des ressources si les capitaux sont étrangers.

La maison Kates, Peat, Marwick & Co qui a effectué une étude sur le capital étranger dans l'industrie minière en Ontario, constate qu'il n'y a pas de différence de comportement et d'attitude entre les sociétés canadiennes et étrangères.

La présence des Québécois au sein des conseils d'administration est directement proportionnelle au capital-action géré au Québec. Il serait inutile et mesquin d'énumérer toutes les occations de participation qui se sont présentées à intervalles réguliers tant dans le domaine minier que la fabrication de produits d'amiante; occasions que des Québécois ont préféré ignorer pour diverses raisons dont la rentabilité à court terme, le risque et l'indifférence.

Certes une participation accrue des Québécois ne saurait briser pour autant l'intégration verticale, la condition de survie de l'industrie de l'amiante, comme nous le verrons plus loin.

Le ministre des Richesses naturelles souligne avec justesse que la participation des Québécois à la prise de décision est relative à la stabilité et au rendement des investissements qu'ils seraient disposés à faire dans le cadre de règles du jeu claires et simples. S'il ne vaut pas la peine d'énumérer les occasions passées, on peut par contre identifier les occasions à venir, comme la mise en production éventuelle des importants gisements d'amiante dans les régions d'Amos et de Chibougamau. Les coûts de développement du gisement d'Abitibi Asbestos sont évalués à près de 300 millions de dollars, et j'ai la certitude que les détenteurs des baux miniers seraient heureux d'accueillir des partenaires privés ou publics à part entière. De plus il faudra certainement des règles du jeu bien définies avant que quelqu'un décide d'investir ces 300 millions nécessaires.

Si les Québécois sont plutôt absents des conseils d'administration en raison de leur non-participation financière, on les retrouve par contre dans la direction des sociétés minières en vertu de leur "know how". La situation varie grandement d'une compagnie à l'autre, mais certaines directions presque exclusivement québécoises et francophones sont parmi les plus dynamiques et progressives au niveau de l'exploitation, des relations de travail et de l'environnement au travail. Il est impératif que la situation continue de s'améliorer.

Transformation et intégration

L'industrie minière ne fait à peu près pas partie de la chaine d'intégration verticale que l'on retrouve au niveau de la transformation. En 1974 les compagnies d'amiante du Québec n'ont vendu que 15 pour cent de leur production de fibre à leurs usines intégrées. En 1975, alors que la production a été interrompue par une grève de sept mois, cette proportion n'a augmenté que de deux pour cent.

Une bonne partie des ventes captives a été effectuée au Canada et au Québec, notamment à Asbestos et à Kingsey Falls où la Canadian Johns-Manville fabrique des textiles et des papiers d'amiante, des sabots de frein pour wagons de train et des mastics, et à Montréal où Atlas Asbestos fabrique des matériaux et tuyaux d'amiante-ciment.

Tout le reste de la production de fibre est vendu dans un marché libre dominé par des compagnies intégrées qui n'ont pas d'intérêts financiers dans les mines d'amiante. Il suffit de consulter le manuel "Intercorporate Ownership" publié par Statistique Canada pour le constater.

L'intégration verticale est devenue chose nécessaire dans la fabrication et la commercialisation des produits à base d'amiante. Les économies d'échelle, les coûts de production et les problèmes de mise en marché et de distribution sont imposés à ces manufacturiers qui doivent faire face à la concurrence de matériaux plus modernes et moins susceptibles de faire les frais de débats publics sur la qualité de l'environnement.

Cette constatation de fait est rapportée à maintes reprises dans diverses études internes effectuées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et les ministères fédéral et provincial de l'Industrie et du Commerce. On peut citer entre autres le "Rapport de l'équipe spéciale pour la transformation des ressources destinées à l'exportation", le "Commodity Study on Asbestos" et les études de Sorès et A.D. Little.

Bien que la technologie dans la fabrication de produits à base d'amiante ne soit pas très compliquée, la mise en marché et la distribution de ceux-ci peuvent causer de véritables casse-tête à la petite entreprise indépendante et même entrainer sa perte. La concurrence et la nécessité de croissance imposent l'intégration même aux compagnies qui transforment l'amiante au Québec ou au Canada. Briser cette intégration nuirait irrémédiablement au but premier, soit la transformation accrue des richesses naturelles.

La transformation au Québec

La transformation de la fibre d'amiante ouvrée dans les manufactures du Québec constitue un objectif à la fois politique et économique qu'il ne faut jamais oublier.

On en parle toujours, toutefois, comme s'il ne se faisait rien au pays. En 1975 par exemple, les producteurs d'amiante du Québec ont exporté 93 pour cent de leurs livraisons. Ils ont expédié 62 630 tonnes d'amiante dans les usines canadiennes. Si on regarde uniquement la quantité, on obtient une fausse image de la situation, puisque le prix canadien des quelque 150 classes de fibre variait à l'époque entre 85 et 3 300 dollars la tonne. Ainsi la valeur des expéditions québécoises au pays représentait 14 pour cent de la valeur totale des livraisons.

Au Québec seulement on dénombre pas moins de 21 entreprises, certes d'importance inégale, qui fabriquent des matériaux d'amiante-ciment, textiles, papiers, feutres pour toitures, séchoirs pour machines à papier, des garnitures de freins pour voitures de chemin de fer et automobiles, des joints, des empaquetages et des obturateurs pour automobiles, des tuiles d'amiante-vinyle, des gants et des vêtements protecteurs, et même des pistes en fibro-ciment pour bobsleighs sur roues.

Selon des relevés du ministère de l'Expansion économique et régionale, on compte également 31 autres entreprises à l'extérieur du Québec. La valeur de la production de matériaux à base d'amiante au Canada en 1976, dépasse certainement les 125 millions de dollars, ce qui n'est pas négligeable compte tenu de l'importance des marchés domestiques.

Les obstacles

Bien entendu il y a moyen d'améliorer la situation de l'industrie secondaire considérant la position du Québec dans la production de fibres d'amiante. Toutes les études rédigées pour le compte des ministères fédéraux et provinciaux ont souligné avec justesse, à des degrés de perspicacité divers, les contraintes à une transformation plus poussée de l'amiante sur place.

"La nature de la ressource, les politiques commerciales internationales, l'état général de l'économie et le fait que les marchés de l'amiante sont des buyers market font que la transformation de l'amiante se fait au marché plutôt qu'à la source. Compte tenu que l'amiante n'est pas une matière essentielle et irremplaçable, il faut prévoir qu'il continuera d'en être ainsi pendant plusieurs années encore." **(Équipe spéciale pour la transformation des ressources destinées à l'exportation, ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa.)**

La localisation des usines se fait près des marchés lorsque le produit prend du poids par rapport à sa valeur en cours de transformation. En mai 1974, le prix de vente des tuyaux d'amiante-ciment de 6 pouces de diamètre était de 346 dollars la tonne; la fibre contenue dans ces tuyaux valait quelque 75 dollars. Les frais de transport jusqu'à New-York s'élevaient à 36 dollars la tonne, soit 10 pour cent du prix de vente et 48 pour cent de la valeur de l'amiante.

Par ailleurs les coûts de transport des 320 livres d'amiante nécessaires pour fabriquer une tonne de tuyaux de fibro-ciment étaient de $3,84. Les frais de transport depuis la côte est des États-Unis vers la côte ouest sont 18 fois plus élevés que le prix de la fibre contenue dans un tuyau d'amiante-ciment. La concurrence en prend un dur coup.

Pourtant l'avenir de l'industrie de l'amiante dépend principalement des fibro-ciments qui représentent près de 70 pour cent de toute la consommation d'amiante en volume, et encore plus en valeur.

La seule voie possible pour développer l'industrie des fibro-ciments au Québec et au Canada réside dans l'augmentation de la demande domestique, probablement au détriment d'autres matériaux de construction déjà fabriqués au Québec, comme le béton, l'aluminium, l'acier et les conduits de fonte ductile.

D'autres produits à base d'amiante tels les textiles, les papiers et les joints, bénéficient d'une plus haute teneur et valeur en fibre, et le facteur poids est beaucoup moins important. Là encore des obstacles, d'une nature différente, doivent être surmontés A quelques exceptions comme les papiers à endos pour couvre-planchers et les papiers pour silencieux, les marchés ont atteint leur maturité. A moyen terme, experts canadiens et américains prévoient une stagnation et même une baisse de la demande.

Des substituts ont fait leur apparition et en vertu des nouvelles normes pour la protection de l'environnement, les entreprises manufacturières dans ces secteurs s'empressent de se débarrasser de l'amiante là où la chose est possible et de rechercher de nouveaux matériaux.

Mentionnons parmi les nouveaux substituts aux textiles d'amiante, la fibre de verre, les tissus synthétiques, le caoutchouc, les garnitures métalliques, les fibres de carbone, les céramiques, le silicate de calcium et les matières plastiques.

En ce qui a trait aux papiers et feutres d'amiante, la nouvelle concurrence se présente sous la forme de fibre de verre, de cellulose, de graphite et de matériaux de céramique, d'acier, d'aluminium, de vinyle, de matières plastiques et de résines. Ces substitus sont menaçants à des degrés divers, mais leur progression est constante.

Les efforts pour promouvoir la transformation des produits à haute teneur en fibre devraient porter sur la relocation d'usines existantes, qui pour plusieurs raisons, telles que l'âge, la consolidation des opérations, etc., doivent fermer leurs portes. Évidemment il ne saurait être question que le Québec cède sur la qualité de l'environnement et autres considérations fondamentales.

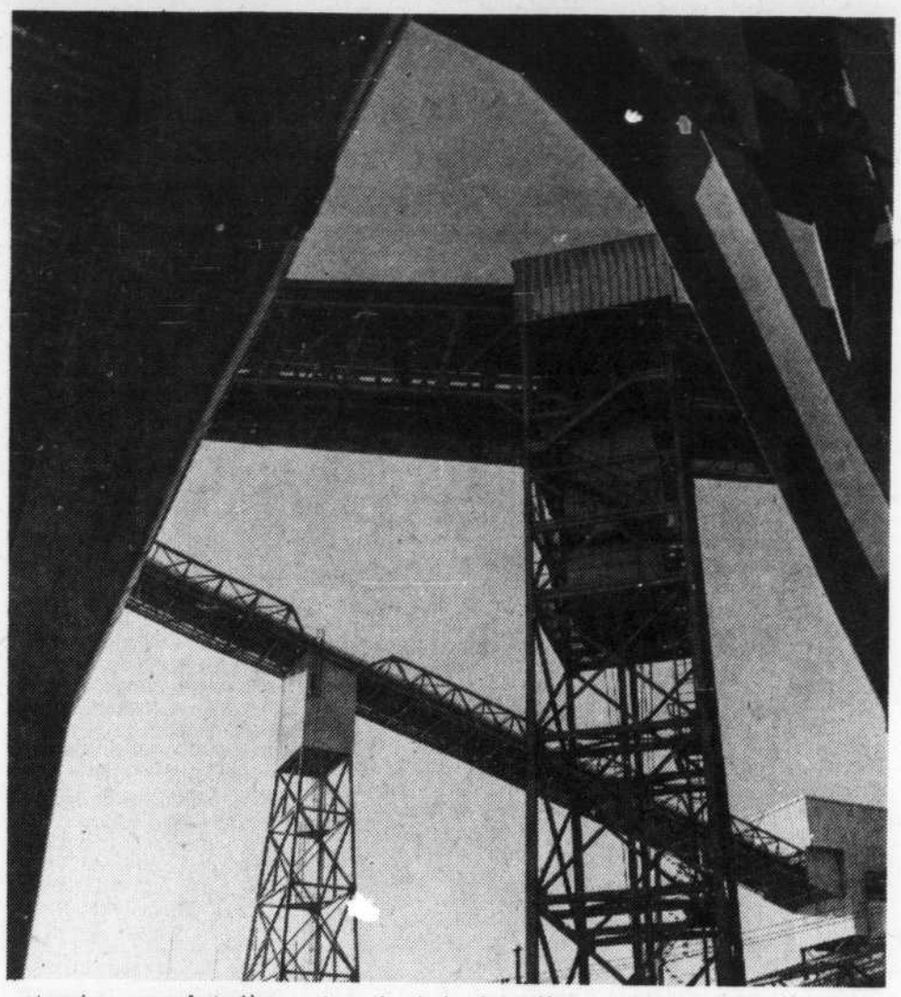
Les producteurs d'amiante au Québec se sont déjà engagés à assurer les approvisionnements en fibre à un prix avantageux. Avec la forte demande pour les fibres de longueur moyenne, les Etats-Unis ne jouissent plus du prix préférentiel relatif aux prix d'outre-mer.

Un troisième secteur de l'industrie de l'amiante, celui des matériaux de friction et des pièces pour véhicules, tombe sous l'empire de l'industrie automobile, en grande partie donc dans le sud de l'Ontario et la région de Détroit. Il est intimement lié au pacte

Suite à la page 28

par

RICHARD MICHON



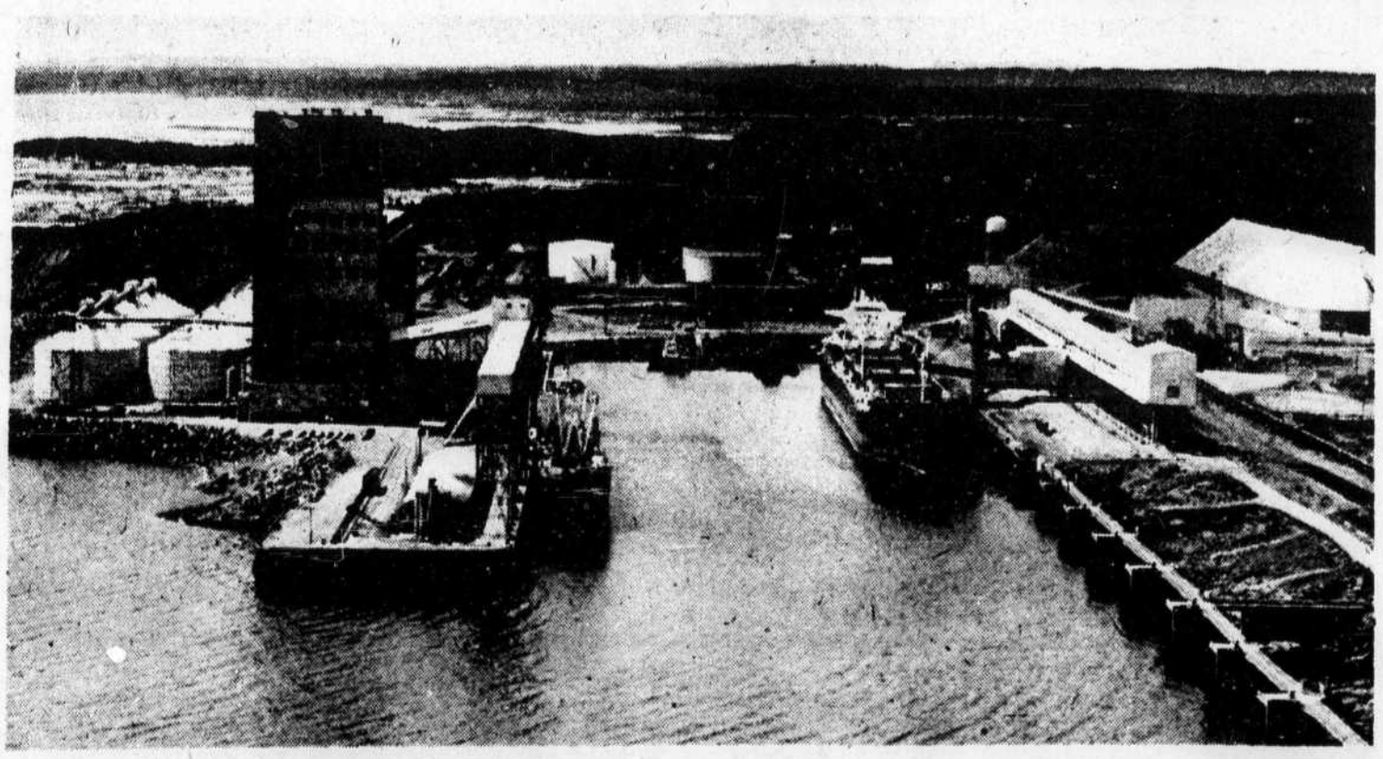
■ *M. Richard Michon est directeur du service de l'information de l'Association des mines d'amiante du Québec.*

VENEZ DONC VOIR pourquoi tant d'entreprises utilisent le diaporama !

Communications Soleil Ltée 4360 d'Iberville, Montréal, Québec H2H 2L8 / 523-2163 (514)

LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER

PORT CARTIER — GAGNON — FERMONT



VUE AÉRIENNE DU PORT DE CHARGEMENT

UN DES PILIERS DE L'ÉCONOMIE DU NOUVEAU-QUÉBEC

Que vaut le sous-sol québécois

par FRANÇOIS DOMPIERRE

Sur la route de la Baie James, à 70 milles à l'ouest de Matagami, Selco Mining Corp., en collaboration avec Pickands Mather, relevait, en 1974, les indices d'un important gisement de cuivre-zinc-argent. Les premiers forages confirmaient les espoirs. C'est ainsi que le groupe minier décidait récemment d'investir $13 millions dans de nouveaux forages et le creusage d'un puits d'exploration. D'ici quelques années, la nouvelle mine sera en pleine activité dans cette région du Nord-Ouest québécois.

Cet exemple et plusieurs autres comme les gîtes d'amiante de l'Abitibi, les dépôts ferreux de la région de Chibougamau et du Nord-Est, les gisements de silice de Charlevoix permettent de miser de plus en plus sur le potentiel minier du Québec. En quoi consiste-t-il? Il est tout aussi difficile à préciser que le mot lui-même englobant tout ce qui est susceptible de devenir une richesse minière pour le Québec.

Sachant que quatre-vingts pour cent du territoire québécois n'a pas encore fait l'objet d'une exploration géologique très poussée, que de nouvelles découvertes intéressantes viennent gonfler notre potentiel minier à mesure que s'effectue la recherche tant de la part des équipes de géologues du ministère des Richesses naturelles que de celle de l'entreprise privée, il est possible d'entretenir beaucoup d'espoirs. Une connaissance toujours plus approfondie du territoire grâce à une exploration plus intensive, nous permettrait de préciser chaque jour un peu mieux ce potentiel.

Une brève revue de la géologie québécoise nous aiderait d'ailleurs à mieux situer les mines actuelles et les mines potentielles et de les replacer dans leur contexte.

Le Bouclier Canadien d'âge précambrien constitue près de 90% de la superficie du Québec. Cette étendue immense est en fait composée de différentes provinces géologiques qui ont chacune leurs caractéristiques métallogéniques, à savoir: le Supérieur, le Churchill et le Grenville. Nous avons de plus dans la partie sud du Québec deux provinces géologiques d'âge plus récent que le Bouclier Canadien; ce sont les Appalaches et les Basses Terres du Saint-Laurent.

Le Supérieur

La province géologique du Supérieur est localisée dans la partie ouest du Québec. On trouve dans le nord de cette province surtout des gneiss granitiques et dans le sud des bandes de roches volcano-sédimentaires qui sont les hôtes privilégiés des gisements de cuivre-zinc des régions de Noranda, Matagami et Joutel et des gisements d'or de la région de Val d'Or. La plupart des gîtes de cuivre-or de la région de Chibougamau se retrouvent dans un environnement géologique très différent et très rare dans le Bouclier Canadien comme roche hôte de gîtes cuprifères, à savoir des roches intrusives de composition variée.

On a exploité dans le passé dans cette province géologique des gisements de molybdène-bismuth, de lithium et de nickel. Cette dernière substance se retrouve dans un environnement géologique similaire à celui qui a donné en Australie des mines de nickel d'importance mondiale.

On retrouve aussi dans cette province d'immenses gisements de fer et d'amiante qui seront sans doute exploités d'ici une ou deux décennies.

Les possibilités de trouver des gisements majeurs de cuivre-zinc dans la province du Supérieur demeurent excellentes malgré le fait que des travaux d'exploration intensifs aient été exécutés depuis 50 ans. La preuve a été faite par la découverte assez récente d'un gîte de 1.5 million de tonnes de minerai de zinc-cuivre par la société Phelps Dodge dans le canton de La Gauchetière, à 20 milles environ de Mattagami. Il faut toutefois que l'exploration se fasse au moyen de techniques modernes très dispendieuses pour avoir des chances raisonnables de succès.

Le Churchill

La fosse du Labrador, la zone de Cap Smith-Baie Wakeham et la région des lacs Mistassini et Albanel appartiennent à la province géologique du Churchill.

Il y a d'immenses réserves de fer dans la fosse du Labrador et dans la région du lac Albanel, des gisements importants de nickel encore inexploités dans la zone Cap Smith-Baie Wakeham et des gisements marginaux de cuivre, cuivre-zinc et cuivre-nickel dans une vaste région encore peu explorée du côté est de la fosse. Les indices d'uranium et la présence d'une géologie favorable indiquent que la découverte d'un gisement majeur d'uranium dans la province de Churchill n'est qu'une question de temps et d'efforts.

Le Grenville

Le Grenville couvre approximativement la superficie entre la rive nord du Saint-Laurent et la hauteur des eaux. Cette province est constituée de roches hautement métamorphosées. Elle contient les gisements gigantesques de fer de la région du Mont Wright, les gisements de fer-titane de la région des lacs Allard et Tio et les gisements de columbium de Saint-Honoré et Oka.

Le Grenville, quoique négligé par la plupart des sociétés minières, contient de nombreux indices d'uranium, de plomb-zinc et de cuivre-nickel qui laissent entrevoir qu'une compréhension de la métallogénèse de ces substances suivie d'une exploration intensive pourrait aboutir à des découvertes importantes.

Les Appalaches

La province géologique des Appalaches est caractérisée par la présence de gîtes d'amiante d'importance mondiale et par le gîte de cuivre à plus fort tonnage de la partie est de l'Amérique du Nord (les mines de cuivre Gaspé). Les réserves de cuivre et d'amiante sont probablement suffisantes pour assurer la continuation des opérations minières dans ces secteurs jusqu'au 21ème siècle.

Les possibilités de trouver des gîtes de cuivre-zinc volcanogéniques dans l'Estrie et des gîtes de cuivre-molybdène de type porphyrique en Gaspésie sont excellentes.

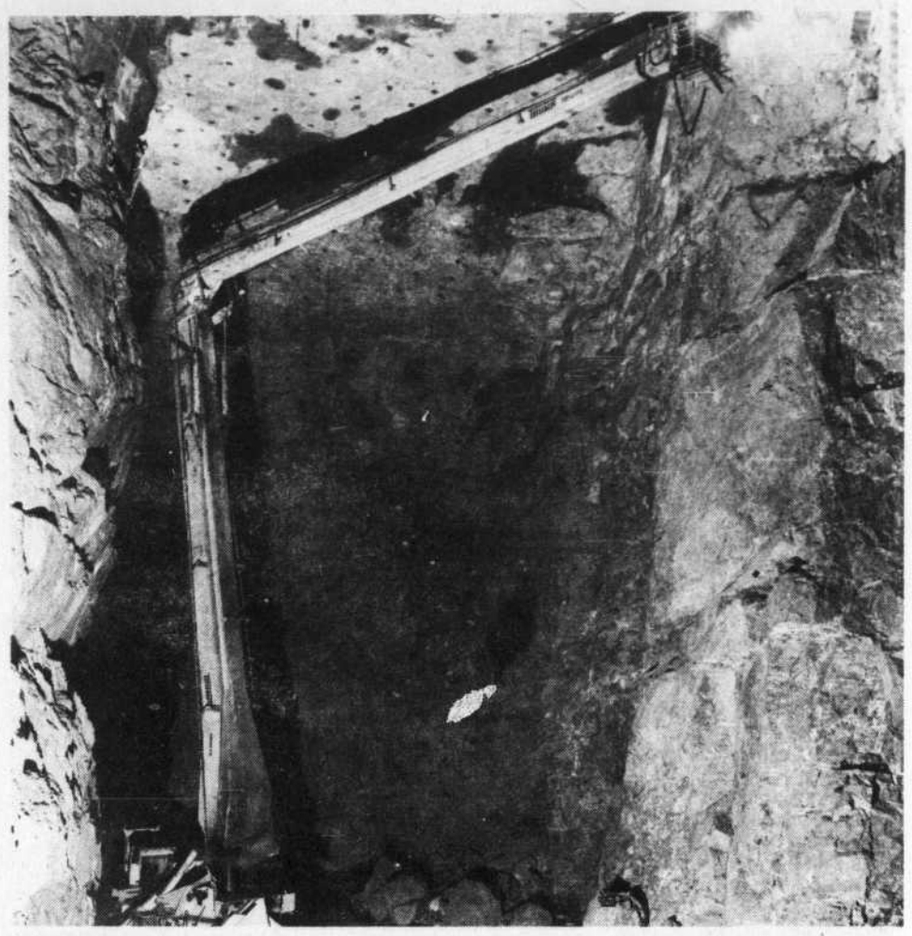
Les Basses Terres

Cette province géologique est constituée en grande partie par des sédiments à faible pendage le long du Saint-Laurent. Sa production minière a été composée dans le passé surtout de matériaux de construction et de minéraux industriels, tels le calcaire et la silice. Les possibilités de trouver des gîtes syngénétiques de plomb-zinc sont bonnes et encore peu explorées.

Ce rapide survol du potentiel minier de chaque province géologique du Québec ne donne qu'un faible aperçu des immenses richesses que contient le sous-sol.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue l'aspect économique de la mise en valeur des découvertes dans ce domaine. Outre les millions de dollars nécessaires pour effectuer une exploration "sérieuse" d'un territoire donné, toute découverte est soumise à des facteurs d'ordre économique qui peuvent influer sur sa mise en valeur: mentionnons le coût de la production, le coût de la main-d'oeuvre, la mise en place des infrastructures, les fluctuations des prix des métaux, etc.

En raison de son potentiel minier, le Québec, beaucoup plus dans ce domaine que dans n'importe quel autre, demeure un pays à développer, une terre de l'avenir.



M. François Dompierre est directeur du service des gîtes minéraux, Direction générale des mines, ministère des Richesses naturelles.

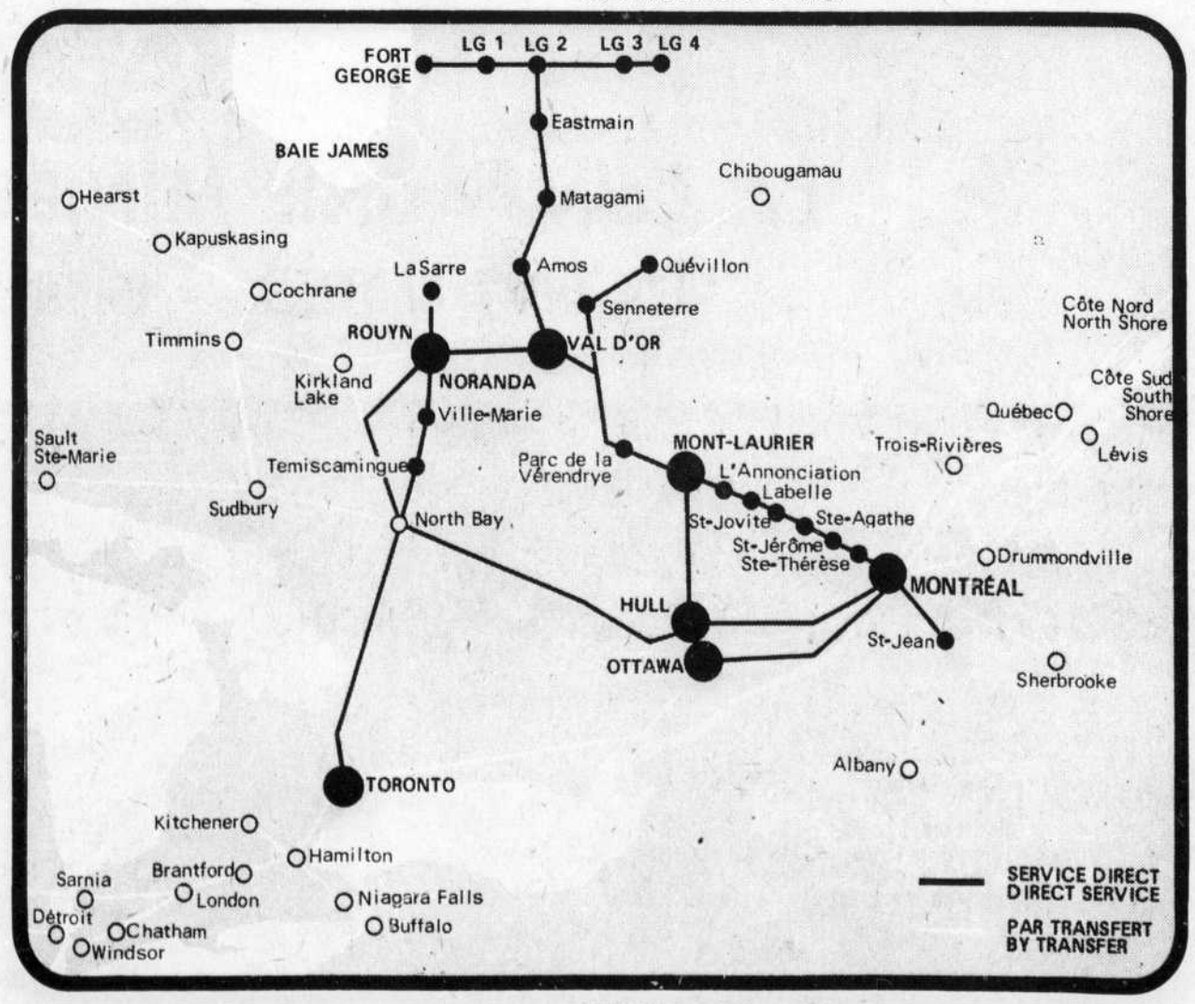
GRENIER RUEL & CIE INC.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
QUÉBEC/MONTRÉAL

FLORIDO MATTEAU, président
JEAN-LOUIS MATTEAU, Vice-pres. exécutif
ROBERT MATTEAU, Vice président
FERNAND MATTEAU, Secrétaire
Florido Matteau Inc.
VALEURS DE PLACEMENT
OBLIGATIONS • ACTIONS • FONDS MUTUELS
602, 6e Avenue 538-8628
GRAND'MÈRE, QUÉBEC
Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

United Westburne Industries Limited
Un des plus importants distributeur canadien de matériel de plomberie, chauffage, électricité et produits relatifs
Siège administratif
6333 Boul. DÉCARIE
MONTRÉAL H3W 3E1
TÉL.: 342-5181
Cent quatre (104) succursales à travers le Canada

Le Groupe Parizeau, Poitras
Courtiers d'assurances
Gérard Parizeau, Ltée
410, rue Saint-Nicolas, Montréal
Tél.: 282-1112
J. E. Poitras Inc.
2, Place Québec, Québec
Tél. 647-1111
Expertise et administration de portefeuilles d'assurances.

LAMOTHE TRANSPORT CORP.
NORANDA, QUÉ.
REMORQUES / TRAILERS
VANS / VANS
VANS RÉFRIGÉRÉES / REFRIGERATED VANS
CITERNES / TANKERS
FARDIERS / LOWBEDS
REMORQUES EXTENSIBLES / TROMBONE TRAILERS
VOITURIER CAUTIONNE DES DOUANES CANADIENNES
CUSTOMS BONDED CARRIER



TERMINUS / TERMINALS

ROUYN-NORANDA: (819) 762-6588
HULL-OTTAWA: (819) 771-8311
MATAGAMI: (819) 739-4525
MONT-LAURIER: (819) 623-1483
AMOS: (819) 732-5151
MONTRÉAL: (514) 527-2387
VAL D'OR: (819) 824-6801
TORONTO: (416) 677-0787



Il a fallu deux heures pour évacuer le World Trade Centre de New York. Plus l'édifice est haut, plus est importante la prévention des incendies.
Voilà pourquoi les édifices d'aujourd'hui ont des murs en ciment d'amiante et même des planchers contenant de l'amiante.
L'amiante retient le feu, ne brûle pas et tient bon après que les métaux et les vitres ont fondu, pour donner le temps nécessaire à l'évacuation des gens.
L'amiante entre aussi dans la fabrication des moteurs électriques et des génératrices d'urgence.
L'amiante. Indispensable à notre vie moderne.
ASBESTOS
Quand la vie en dépend, vous utilisez l'amiante.
Société Asbestos Limitée
Edifice Sun Life, Montréal, Québec H3B 2X6, Canada

Les défis à relever pour l'industrie minière québécoise

par GONZAGUE LANGLOIS

À l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association des Mines de Métaux du Québec, tenue à Montebello, Qué., en juin dernier, le ministre des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer, déclarait ce qui suit:

"Depuis 1964, la production minière du Québec, à l'exception de celle du fer, reste stationnaire, donc sa part dans le produit provincial brut décroît, elle était de 5% du P.P.B. en 1964, elle sera de 3% en 1976."

Un coup d'oeil rapide sur les tableaux suivants permet de vérifier la justesse de cette déclaration.

Pour établir une meilleure comparaison, le premier tableau indique la production des 5 principaux métaux et minéraux (en termes de quantité) pour les années 1965, 1970 et 1975.

Nous voyons que depuis les 10 dernières années, les quantités produites ont diminué dans certains cas de façon alarmante. Il faut faire exception pour les cas où il y a eu des entraves temporaires à la production, à l'occasion de longues grèves par exemple. C'est le cas de l'amiante en 1975. (Cette production était de 1,545,000 tonnes en 1974.)

On remarque plus particulièrement une diminution sérieuse dans le cas du cuivre, du zinc et de l'or.

D'autre part, il est sûr que dans les prochaines années, la production du minerai de fer augmentera avec l'apport des mines du Mont Wright et de Fire Lake, alors qu'une certaine augmentation de la production de l'amiante est prévue quoique beaucoup moins accentuée.

Le tableau numéro 2 donne la valeur de la production minérale pour les mêmes produits et les mêmes années. Ces statistiques sont, à mon avis, moins révélatrices de la situation réelle, puisque la valeur de la production doit nécessairement tenir compte de la grande variation des prix des produits sur les marchés internationaux, et de la dégradation de la valeur réelle du dollar ces dernières années.

Ces quelques statistiques indiquent bien la stagnation de l'industrie minière depuis la dernière décade, puisqu'en quantité, la production minérale a diminué dans la plupart des cas et a accusé, dans le cas de certains produits tels le cuivre, le zinc et l'or, une baisse importante. Au niveau de la valeur de la production, la diminution est encore plus prononcée si l'on tient compte de la dégradation de la valeur du dollar au cours de cette dernière décade. Cela veut dire qu'en plus d'une baisse de production, les prix des produits miniers sur le marché international, n'ont pas suivi la courbe générale de l'inflation canadienne au cours de cette période.

Il est bien difficile de fournir les véritables raisons d'une telle stagnation. Bien que le territoire québécois recèle toujours d'innombrables richesses, après un demi-siècle d'exploration, les gîtes minéraux deviennent plus difficile à localiser, du moins il faut des moyens plus sophistiqués pour obtenir des résultats; le coût des recherches minérales augmente sans cesse et, celui-là, au rythme de l'inflation.

Bien qu'il ne faudrait pas nécessairement y voir une relation de cause à effet, force nous est de constater que cette période de stagnation a coïncidé avec les premières interventions gouvernementales dans le secteur des ressources minérales.

La fondation de Soquem, en 1964, alors que l'industrie minière québécoise était encore en nette progression, même si cette initiative nous apparaît parfaitement acceptable aujourd'hui, a causé, il y a dix ans, bien des remous dans le secteur privé. Le développement du concept que les ressources naturelles appartiennent à la population, même s'il n'est pas contesté par le secteur privé (surtout lorsque ces ressources ne sont pas encore développées) n'a pas été sans créer de l'incertitude chez certains investisseurs éventuels qui appréhendent l'intervention du gouvernement, au nom d'un tel argument, pour assurer à la population une meilleure participation dans la mise en valeur des ressources. La Colombie Britannique et la Saskatchewan ont subi, de la part du secteur privé, le contrecoup des interventions gouvernementales au nom d'un tel concept.

Le chambardement de la fiscalité minière qui a commencé par la Commission Carter, en 1965, pour aboutir à une escalade abusive des taux de taxes minières au niveau des gouvernements tant fédéral que provinciaux et même à des conflits de juridiction entre le fédéral et les provinces au sujet des impôts sur les ressources naturelles dont les compagnies minières ont été les victimes, a créé un climat politique incertain, fort peu favorable au développement du secteur minier à travers le pays.

La création de la Société de la Baie James et surtout, de sa filiale responsable de la mise en valeur des richesses minérales sur son territoire qui représente 25% de la superficie du Québec et sur lequel, à toute fin pratique, le secteur privé ne peut effectuer de recherche minérale qu'en collaboration avec la Société, a restreint sérieusement l'apport du secteur privé à l'exploration minérale de la région de la Baie James, pourtant fort prometteuse.

La tendance, fort naturelle d'ailleurs, de la part du gouvernement à fournir des services et des infrastructures plus rapidement, lorsque les sociétés d'État sont impliquées, par rapport au secteur privé, n'est pas sans agacer les investisseurs privés. Après 30 ans, la région de Chibougamau développée par le secteur privé, ne profite pas encore de routes complètement asphaltées; pourtant, après deux ans, la route de la Baie James était asphaltée sur toute sa longueur.

Les habitants de Matagami reçoivent les émissions de télévision de stations situées à au-delà de 100 milles; les habitants de Radisson reçoivent leurs émissions du réseau national retransmis par satellite.

Finalement, les restrictions excessives exercées par la Commission des Valeurs mobilières, sur les petites compagnies minières pour éviter les fraudes dans le domaine de l'exploitation des ressources, ont résulté en un désintéressement croissant des prospecteurs et du grand public à l'endroit de cette course au trésor à laquelle nous étions habitués dans les années 50.

Il n'est pas question ici de nier l'apport important des sociétés d'État dans le développement des ressources, (celui de Soquem a été particulièrement remarquable). Cependant, cet apport n'a pas, à notre avis, compensé le désintéressement croissant du secteur privé, occasionné par les interventions gouvernementales de plus en plus coûteuses et restreignantes.

Les objectifs que le gouvernement s'était fixé au début des années 60, soit une plus grande participation des Québécois dans le développement des richesses naturelles, ne semblent pas cependant avoir été atteints complètement; loin de là puisqu'un regard en arrière nous indique clairement que durant les années 50, beaucoup plus qu'au cours des dernières années, un plus grand nombre de prospecteurs et de groupes financiers québécois, se sont lancés dans cette chasse au trésor et ont risqué des capitaux importants dans la mise en valeur de nos ressources minérales.

Durant cette période, les Beauchemin, les Authier, les Gourd, les Ranger, les Racine, les Riverin, les Gauvreau, les Brossard, etc., étaient remplis d'enthousiasme et n'hésitaient pas à risquer des sommes importantes dans la recherche minérale. Ces groupes se font beaucoup plus rares aujourd'hui et seuls ceux qui ont obtenu des résultats importants résistent encore.

Durant les années 50, beaucoup de Québécois risquaient des sommes parfois importantes dans ce qu'on appelait les "penny stocks", dans l'espoir de gagner beaucoup et rapidement. Ce n'était peut-être pas un facteur important dans la mise en valeur des ressources minérales, mais cela contribuait à entretenir l'intérêt envers le secteur minier. Depuis les restrictions de la Commission des Valeurs mobilières, ces transactions ont à peu près disparu. Présentement c'est Loto-Québec qui a pris la relève.

Même au niveau de la gérance des opérations minières, les compagnies ont de plus en plus de difficulté à recruter des ingénieurs compétents canadiens-français pour prendre la relève.

Les jeunes gradués de nos universités se dirigent tout naturellement vers les emplois gouvernementaux, quelques fois mieux rémunérés et beaucoup plus sécurisants, ou vers les sociétés d'État. Lorsqu'ils se dirigent vers le secteur privé, ils manquent très souvent de patience pour acquérir l'expérience nécessaire à l'occupation de postes de responsabilité au sein des sociétés minières.

Le gouvernement est sûrement bien intentionné dans ses efforts de relance du secteur minier par les Québécois, mais ces efforts, à notre avis, devraient être axés beaucoup plus sur la formation de cadres supérieurs qui ont acquis leur expérience et ont développé, au moins partiellement, leurs qualités administratives au sein du secteur privé. La formation de cadres compétents, en nombre suffisant, permettra non seulement d'occuper des postes de commande dans les opérations existantes, mais facilitera aussi l'accès aux capitaux nécessaires pour mener à bien les nouveaux projets miniers.

Les dernières propositions du ministre des Richesses naturelles au sujet de nouvelles politiques minérales pour le Québec, bien que fort alléchantes à première vue pour le secteur privé, semble indiquer une intervention encore plus poussée du gouvernement dans l'industrie minière québécoise et l'offre de contrats avec des sociétés individuelles pour la mise en valeur des ressources, pourrait signifier, à toute fin pratique, de ramener les sociétés contractantes à l'état d'entrepreneur pour le compte du gouvernement. L'incitation à la recherche de nouveaux gisements dans un tel cadre serait relativement faible; le secteur privé aurait plutôt tendance à laisser aux entreprises d'état le soin de rechercher de nouveaux gisements, alors qu'il serait sans doute prêt à négocier avec le gouvernement la mise en valeur des gisements découverts.

A court terme, cela pourrait apparaître profitable à certaines entreprises importantes, mais à long terme, nous doutons que ces mesures puissent créer un nouvel engouement pour la recherche des ressources minérales, surtout au niveau des entreprises plus modestes où l'on retrouve généralement la participation québécoise.

Toutefois, dans les propositions du ministre, cette nouvelle approche demeure volontaire et les entreprises pourront toujours se prévaloir de la réglementation générale pour la mise en valeur des dépôts. Cette dernière attitude rend, à notre avis, l'ensemble des propositions beaucoup plus acceptable au secteur privé. De plus, certaines autres mesures, telles la création d'un fonds de développement et des services accrus au niveau de la recherche minérale, nous apparaissent nécessaires dans le contexte actuel.

Pour relever les défis auxquels fait face le secteur minier présentement, il faut, selon nous:

- Créer un climat de stabilité politique qui redonne confiance aux éventuels investisseurs dans le secteur des ressources et adopter des politiques fiscales raisonnables et stables.
- Mousser par tous les moyens, l'intérêt de nos jeunes, surtout les plus qualifiés, pour le secteur des ressources, de sorte que les Québécois puissent atteindre le niveau d'expertise et de compétence nécessaire à l'accès des postes de commande dans le secteur, ce qui, en même temps, permettra d'ouvrir les portes des marchés financiers pour de nouveaux projets.
- Il faudra également trouver des formules pour rendre compétitifs les avantages de vie en milieu minier avec ceux de la vie urbaine.

Le peu de succès de la dernière décade au niveau du secteur minier, devrait au moins nous apporter des enseignements qui nous empêcheront de retomber dans le même cercle vicieux, celui des interventions gouvernementales comme panacée, pour continuellement relancer le secteur minier au Québec.

■ *M. Gonzague Langlois est directeur général de l'Association des mines de métaux du Québec.*

TABLEAU NO 1
PRODUCTION MINÉRALE QUÉBÉCOISE

		1965	1970	1975
Minerai de fer	(tonnes)	14,780,000	14,974,287	12,614,000
Cuivre	(tonnes)	176,074	176,045	129,809
Zinc	(tonnes)	225,787	205,467	135,338
Or	(onces)	918,957	690,225	465,000
Amiante	(tonnes)	1,235,000	1,368,447	854,000

TABLEAU NO 2
VALEUR DE LA PRODUCTION MINÉRALE

	1965 (Millions)	1970 (Millions)	1975 (Millions)
Valeur totale de la production	$718.245	$798.5	$1,142.0
Minerai de fer	$140.5	$131.4	$207.9
Cuivre	$132.4	$201.5	$165.5
Zinc	$83.3	$63.1	$98.3
Or	$34.7	$25.1	$76.7
Amiante	$122.8	$165.4	$176.6

Si l'on tient compte de l'indice des prix à la consommation, de façon à assumer une valeur comparative au dollar pour les années 1965, 1970 et 1975, les statistiques ci-haut mentionnées deviendraient les suivantes:

TABLEAU NO 3
VALEUR DE LA PRODUCTION MINÉRALE

	1965 (Millions)	1970 (Millions)	1975 (Millions)
Valeur totale de la production	$892.8	$821.2	$824.5
Minerai de fer	$174.7	$135.1	$150.1
Cuivre	$164.6	$207.2	$119.5
Zinc	$103.6	$64.9	$71.0
Or	$43.1	$25.8	$54.4
Amiante	$152.7	$170.1	$127.5

SERVICE FRANÇAIS
GEORGES CAMPEAU
Jones Heward & Company Ltd. Compagnie Ltée.
Membres :
BOURSE DE MONTRÉAL
BOURSE DE TORONTO
l'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières
249 ouest, rue St-Jacques — Montréal H2Y 1M8
Tél. : 845-6131

MEAD & CIE
LIMITÉE
ÉTABLIE EN 1924
Membres de la Bourse de Montréal, de la Bourse de Toronto et de la Bourse de Philadelphie, et de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières.
Montréal, Toronto, Windsor,
Londres, G.B., Zurich

AMSCO JOLIETTE

Symbole d'excellence
dans la production de l'acier au Canada.

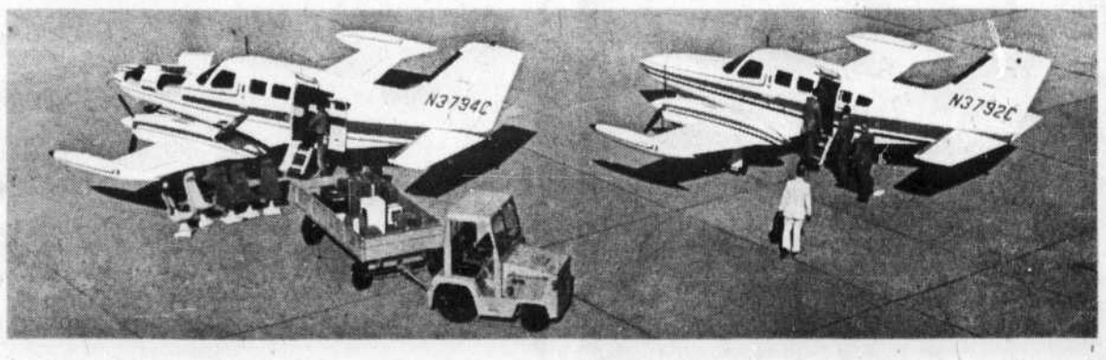
Depuis sa fondation, Amsco Joliette n'a cessé de servir l'industrie minière et les entreprises de construction au Québec. Aujourd'hui, les produits Amsco Joliette sont l'objet d'une demande toujours croissante d'un océan à l'autre et même à l'étranger.
Cette compagnie a été la première au Canada à produire de l'acier au manganèse, acier le plus dur qui soit et qui durcit encore plus à l'usage. Nos alliages d'acier sont d'une qualité insurpassée à ce jour.
Toutes ces réalisations ont été pour nous extrêmement stimulantes et nous sommes fiers d'avoir participé à l'exploitation des plus importantes ressources minières de notre province.

Division Amsco Joliette — LES INDUSTRIES Abex, Filiale de IC Industries
Pièces d'origine et de rechange pour concasseurs, broyeurs et excavateurs.

PROVINCIAL AVIATION INC.
9785 RYAN AVENUE,
DORVAL, QUE., H9P 1A2
TELEPHONE (514) 636-5874

Depuis plus de dix ans, nos avions d'hommes d'affaire desservent, par vols nolisés, le Nord Québécois. C'est pourquoi des dizaines de firmes de constructeurs, d'ingénieurs, d'architectes et autres utilisent, pendant toute l'année, les services bien personnels de PROVINCIAL. Pourquoi ne pas se fier à une firme d'expérience.





Pour le cargo urgent ou pour l'homme d'affaire et le cadre

FIEZ-VOUS À PROVINCIAL
(514) 636-5874

Une entrevue avec J. Jacques Beauchemin

L'heure des décisions approche pour le groupe Sullivan



La direction du Groupe minier Sullivan devrait annoncer au cours des prochains mois la réouverture de Québec Lithium et, éventuellement, la mise en opération de la Brunswick Tin Mines.

Au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR à son bureau de la Place d'Armes, le président, M. J. Jacques Beauchemin a affirmé que l'heure des grandes décisions approchait pour l'entreprise dont les trois seules mines présentement en opération ne seront plus viables économiquement d'ici un maximum de trois ans.

par MICHEL NADEAU

"Il nous faudra réduire, le plus possible, le creux entre l'arrêt des opérations actuelles et le début de la production reliée aux nouveaux projets. Il demeure possible que les démarches en vue de la concrétisation de ces projets, celui de Québec Lithium en particulier, aboutissent avant la tenue de l'assemblée annuelle."

Mais M. Beauchemin se montre prudent et dissimule tout surcroît d'optimisme. Car il faudra d'abord expliquer aux actionnaires la piètre performance de 1976 alors que la chute du cours des métaux a entraîné des pertes d'opération qui devraient varier entre $4.5 millions et $5 millions. Il s'agit du pire déficit pour le Groupe minier Sullivan (GMS) qui a enregistré des pertes de $935,297 en 1975 après une année faste en 1974 avec des gains de $4.4 millions.

"Depuis le début, nous avons toujours exploité de petits gisements, souvent en solitaire, raclant les dépôts laissés par les autres. Aujourd'hui, il nous faut modifier cette politique, envisager de grands projets et cette fois, avec des partenaires. Toutes sortes de facteurs nous incitent à agir en ce sens. Les coûts de l'amortissement, le financement, même les ouvriers n'aiment plus travailler dans les mines de faible importance" ajoute l'avocat de 53 ans qui, depuis huit ans maintenant, dirige le groupe d'entreprises formé par son père, M. Pierre Beauchemin, en 1928.

Le projet qui semble le plus près de la réalisation est celui de Québec Lithium. La mine de lithium fut exploitée de 1956 à 1965 dans la région de Val d'Or. Les laboratoires du ministère des Richesses naturelles du Québec ont mis au point récemment un nouveau procédé chimique en vue de la fabrication du carbonate de lithium.

Des pourparlers sont engagés très sérieusement entre la compagnie et les fonctionnaires du ministère. On affirme que Sullivan voudrait l'exclusivité du procédé. Québec, par contre, voudrait négocier, à cette occasion, son "premier accord de développement", une formule qui se situe au centre de la politique minière québécoise. Le gouvernement veut ainsi demander aux entreprises certaines règles de fonctionnement moyennant des avantages financiers.

La conversion de la raffinerie coûterait $8 millions. Sullivan n'écarte pas la possibilité d'un partenaire, minoritaire précise M. Beauchemin, afin de faciliter la vente de ce minerai industriel. Le marché est extrêmement difficile compte tenu de la prédominance de Lithium Corp. of America. La compagnie mise également sur l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale et de la Société de développement industriel. Si M. Cournoyer donne le feu vert au cours des prochaines semaines, la production pourrait démarrer au milieu de 1978.

Le projet de la Brunswick Tin Mines est beaucoup plus important. Situé à une quarantaine de milles au sud de Fredericton, le gisement renferme dans le secteur le plus riche de la zone Fire Tower une teneur moyenne de 0.19% en molybdène, 0.44% en tungstène et de 0.15% en bismuth sur une longueur de tunnel de 310 pieds.

Le laboratoire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Ottawa aurait résolu une partie des problèmes de métallurgie.

M. Beauchemin est fier de montrer une volumineuse étude de "faisabilité", datée du 30 juin dernier. Tous les aspects du projet sont abordés. En tenant compte de six hypothèses de prix et de trois procédés possibles (flottaison, gravité et flottaison-gravité), la rentabilité oscillerait entre $325,000 et $15 millions.

Mais le coût du projet est évalué présentement à $20 ou $25 millions, selon la méthode utilisée. Aussi, le Groupe a présenté le dossier à d'importantes entreprises minières et attend présentement leur réaction.

"Nous souhaitons que notre partenaire investisse d'abord un montant égal à notre participation évaluée actuellement à $12 millions. Pour ce qui est du $13 millions restant, le financement pourra se faire dans des proportions variables entre nous et eux."

M. Beauchemin mentionne que, cette année encore, la compagnie a dépensé $1.5 million en recherches pour ce projet. Depuis neuf ans, GMS a investi directement plus de $9 millions dans la mise en valeur de ce gisement.

L'avocat montréalais n'hésite pas à affirmer qu'il faudra peut-être songer à émettre des débentures. "Si le rendement est satisfaisant, nous devrons nous montrer un peu plus audacieux au chapitre du financement" ajoute M. Beauchemin qui rappelle qu'il faut maintenant générer des "cash flows" le plus rapidement possible.

Pour ce qui est du projet Chester, il ne faut pas y songer à moins que le prix du cuivre n'atteigne $1 la livre. (Il dépasse actuellement 70 cents). Le dépôt est important mais le coût de mise en production est élevé. "Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick nous permettait une exploitation à ciel ouvert, cela rendrait la chose plus facile". Cette probabilité demeure faible: une revue acadienne publiait récemment des photos inquiétantes des conséquences écologiques de la mine Nagadoo, située à Robertville, près de Bathurst...

L'an dernier, la direction avait laissé entrevoir la possibilité d'une diversification dans un autre domaine que celui des mines.

"Je songeais alors à l'acquisition de certaines entreprises industrielles (ou du moins, une participation) mais, après avoir analysé le taux de rendement éventuel, cette opération demeure moins certaine dans l'immédiat" affirme M. Beauchemin, un directeur de la Banque Canadienne Nationale (BCN).

"Je vois fréquemment passer des projets qui finalement rapportent que 3% ou 4%. À ce taux, l'argent est mieux placé à la banque". Toutefois, M. Beauchemin n'écarte par la possibilité d'un investissement dans les secteurs secondaire, (para-minier) ou tertiaire...

"Par cet objectif, nous cherchons à stabiliser nos revenus". Les résultats variables des trois dernières années montrent les soubresauts que peut connaître l'industrie minière.

"Nous avons connu les pires calamités. À la mine Nigadoo, une partie du minerai a été oxydée. Nos opérations dans les Cantons de l'Est (Cupra et D'Estrie) ont été affectées par des bris majeurs."

"Pour 1977, il faut prévoir une baisse marquée du tonnage. Quant à la valeur, tout dépendra de l'évolution des prix en particulier ceux du cuivre, du zinc et du plomb."

Pour le cuivre, M. Beauchemin voit très bien un cours de 80 cents d'ici la fin de l'année. Le zinc devrait bien se tenir également compte tenu de la discipline des producteurs au sein de ce marché. Enfin, le plomb a amorcé une ascension à la hausse et a fait un bon de cinq cents depuis un an et atteint 24 cents.

A court terme, en ce qui concerne les grands projets, il faudra sans doute faire une autre étude de "faisabilité" en plus de celle préparée pour la maison avec la collaboration de la firme Bechtel Canada. Du côté du lithium, des rencontres ont eu lieu avec Gulf Minerals et on souhaite que le tout aboutisse prochainement.

"Dans une perspective à plus long terme, nous avons conclu un accord avec un prospecteur.

"Nous songeons ainsi à pourvoir aux besoins futurs de la compagnie pour les années 80."

À la Bourse, le titre se transige à $1.50, son plus bas niveau historique. "C'est à peine la valeur de liquidation de nos actifs immédiats. Ce cours ne tient pas compte de notre potentiel et de nos possibilités" ajoute M. Beauchemin.

Le conseil d'administration ne songe pas pour l'instant à verser des dividendes aux actionnaires. "Un dividende de cinq cents rapporte peu aux actionnaires et pour la compagnie, un montant de $335,000 permet beaucoup de choses."

En ce qui concerne la structure de la compagnie, aucun changement n'est en vue. Groupe minier Sullivan contrôle toujours 39.1% de Mines East Sullivan qui, à son tour, détient 55.6% du Groupe minier Sullivan. Cette interaction entre les deux compagnies vise à parer à toute éventuelle tentative de prise de contrôle. La plus importante compagnie privée, dans le domaine minier, appartenant à des francophones demeurera entre leurs mains.

MAISON FONDÉE EN 1901

MEMBRES
BOURSE DE MONTRÉAL
BOURSE DE TORONTO
ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
QUÉBEC • MONTRÉAL • TORONTO

RENÉ T. LECLERC INCORPORÉE
SUITE 500, 800 EST, BOUL. DE MAISONNEUVE, MONTRÉAL, P.Q. H2L 4L9
TÉL.: 845-1152

R.A. DALY & COMPAGNIE LTÉE
EN AFFAIRES DEPUIS 1916
ÉDIFICE CENTRE CAPITOL
1200 AVENUE MCGILL COLLEGE, SUITE 1220
MONTRÉAL, QUÉBEC
H3B 4G7
TÉLÉPHONE: 861-9751
Membre des: Bourse de Montréal - Bourse de Toronto
L'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilieres

Avec les compliments de
FIRST BOSTON (CANADA) LIMITÉE
1155 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER
MONTRÉAL H3B 2H7, QUÉBEC
Michel A. David, vice-président et directeur général


BROCHU AIR
l'hydravion aux amateurs de chasse et pêche
service de vols nolisés pour affaires
. . . à quelques minutes du Grand-Nord.
Bases: Montréal • St-Michel-des-Saints • Parent
3700 est, boul. St-Joseph
Montréal H1X 1W6, P.Q.
(514) 259-2561

Annuaire téléphonique du Marché Commun
- Le Marché Commun économique et commercial dans un volume...
- Disponible dans une des cinq versions linguistiques de votre choix: anglaise, française, italienne, allemande et néerlandaise.
- Les noms, adresses, téléphones (et télex) de 95 801 sociétés et entreprises du Marché Commun...
- Sélectionnées pour leur participation au commerce international (export et/ou import).
- Un document de travail unique qui vous permettra de gagner un temps précieux dans vos recherches de clients et fournisseurs souvent complexes et onéreuses.

Bon de Commande
NOM _____
FONCTION _____
TÉLÉPHONE _____
SOCIÉTÉ _____
ADRESSE _____
Veuillez m'expédier...exemplaire(s) de l'Annuaire Téléphonique du Marché Commun dans la (les) version(s) suivante(s) :
FRANÇAIS ☐
ENGLISH ☐
TOTAL:
... X $100.00 PAR COPIE =
DISTRIBUTEUR EXCLUSIF POUR LE CANADA
PRAYFEL INC.
630 OUEST, BOUL. DORCHESTER, SUITE 2475
TÉL.: 871-2237 — MONTRÉAL P.Q.
H3B 1S6


SOREL
REVÊTEMENTS-CÔNE
L'acier au manganèse de SOREL résiste mieux que tout autre à l'abrasion et aux chocs. Les *Fonderies de Sorel Ltée* doivent également leur réputation enviable à l'excellence de leur service d'entretien et à la ponctualité remarquable de leurs livraisons. Voilà pourquoi on s'approvisionne de préférence aux *Fonderies de Sorel Ltée*, la plus grande entreprise canadienne d'acier au manganèse appartenant à des Canadiens.
LES FONDERIES DE SOREL LTÉE
Bureau principal et usine: SOREL, QUE.
Bureaux et entrepôts:
MONTRÉAL — Édifice Marine, 1405, rue Peel
TORONTO — Toronto: 1278, Crestlawn Dr.
NORTH BAY — North Bay: 2565, Eastview Cr.
VANCOUVER NORD — Nelson Machinery Co., 1256, rue Welch
HAILEYBURY — Lecky Machinery Ltd., 551, Browning

ESSO
compagnie pétrolière impériale ltée
le principal fournisseur d'énergie au pays

La part du Québec dans la production minérale canadienne s'amenuise constamment

par

JEAN-CLAUDE VINSONNEAUD

La valeur de la production minérale québécoise est passée de quelque 447 millions de dollars en 1966 à 1,142 millions en 1975, en dollars courants. Trois secteurs sont en progrès depuis une dizaine d'années: l'amiante (15.5% de la valeur de la production minérale, le minerai de fer (18.2%) et les matériaux de construction (ciment, sable, pierre calcaire, etc... 20.5%). Quatre autres secteurs sont en repli: le cuivre (14.5% de la valeur de la production minérale en 1975), le zinc (8.6%), l'or (6.7%), le fer de refonte (6.6%). Dans le cas du zinc, c'est seulement la production minière qui est en repli, non l'affinage.

Le bioxyde de titane (4.8%) et un certain nombre d'autres substances mineures, représentant ensemble 4.6% de la valeur de la production minérale de 1975, sont stables.

Au total, l'importance du Québec dans la production minérale canadienne s'amenuise. Elle a décru de 10% en quinze ans. (18% en 1960 8% en 1975). Parallèlement, la part du secteur minéral dans le produit provincial brut est passée de 5% en 1966 à 3.1% en 1975. Les établissements miniers ont réduit leur nombre de 257 en 1963 à 214 en 1972, soit une baisse de près de 17%. Mais la disparition de certaines exploitations marginales n'est pas obligatoirement un indice de déclin.

Malgré cette contraction indiscutable de l'activité, le nombre des emplois dans le secteur minéral est stable depuis une dizaine d'années. D'après les recensements du ministère des Richesses naturelles, il y avait, fin 1974, 33,930 employés dans ce secteur dont 25,905 dans les mines, et 7,435 dans les carrières, contre 34,086 dix ans plus tôt. L'emploi dans les mines est en léger progrès, (24,466 en 1964), les postes en repli étant les carrières (une cinquantaine d'établissements ont fermé) et les sociétés de forage.

La masse salariale représente quelque 356 millions de dollars en 1974, contre 157 millions dix ans plus tôt. Le secteur des mines métalliques est évidemment le plus important dans ce total, avec respectivement 296 millions et 133 millions de dollars, pour chacune des deux années de référence. Le nombre total d'heures travaillées est aussi en progrès sur dix ans (environ trois millions d'heures) le progrès recensé au poste "mines" compensant largement la diminution des heures de travail pour les postes "carrières" et "entreprises de forage".

Les investissements miniers, toujours selon les statistiques du ministère des Richesses naturelles, pour la période 1965-74, accusent une "pointe" pour les années 1971, 72 et 73, atteignant ou dépassant largement la centaine de millions de dollars. 1972 avec $201 millions, est une année exceptionnelle, à cause d'investissements importants dans le cuivre (et les métaux associés), l'amiante et le fer. Pour les autres années, on s'en tient à un rythme de croisière de 35 à 45 millions de dollars pour l'ensemble des substances.

Cependant les investissements, surtout dans l'exploration, sont très inégalement répartis entre les substances et les régions. En 1975, près de 64% de toute l'exploration minière québécoise visait à trouver de nouvelles ressources en cuivre (et 90% des métaux non ferreux) et se concentrait dans le nord-ouest québécois, alors que 7% étaient consacrés au fer, à l'amiante, et aux matériaux de construction, ressources beaucoup plus abondantes.

L'analyse des dépenses d'exploration au Canada depuis le début des années soixante montre aussi que 27% des efforts ont été faits, en moyenne, en Colombie Britannique, 22% en Ontario et 14% au Québec. La tendance s'est toutefois renversée au cours des dernières années et en 1974 le Québec passait en tête pour les efforts d'exploration au Canada. La valeur ajoutée pour le secteur minéral, (calculée par l'O.P.D.Q. et le B.S.Q.) aurait augmenté de 27.24% pour la période 1963-72, alors que la productivité par travailleur (calculée en comparant la valeur ajoutée et le nombre de travailleurs) aurait augmenté de 49.06% pour ces mêmes dix années. Ces chiffres résumant une analyse détaillée en cours d'élaboration au MRN, au MIC et à l'O.P.D.Q., indiquent nettement que l'importance relative du secteur minéral québécois dans l'économie provinciale, comme dans l'économie canadienne, est en baisse. Par contre la productivité et les investissements miniers semblent se maintenir, surtout dans les mines métalliques. Tout ceci suggère que les problèmes qui se posent sont, en fait, spécifiques à certaines régions, à certaines substances, et à certains secteurs de l'activité minérale, de l'exploration à la mise en marché.

Les problèmes de l'industrie minière

Un premier problème directement lié à la baisse de certaines productions traditionnellement importantes, est la baisse des réserves pour ces substances. On entend par "réserves" les quantités de minerai qui peuvent être exploitées avec profit dans les conditions technologiques et économiques actuelles. Celles de cuivre, d'or, d'argent et de zinc sont, en particulier, tout à fait insuffisantes au Québec pour maintenir les niveaux de production actuels, déjà en baisse par rapport aux années antérieures. Comme les installations (fonderies et affineries) de transformation sont par ailleurs très développées pour ces mêmes substances, elles ne peuvent pas trouver, au Québec même, suffisamment de minerai pour fonctionner avec profit, et l'industrie minière québécoise doit, dans certains cas, importer maintenant les minerais qu'elle transforme. Les gisements québécois actuels de métaux non ferreux sont, en moyenne, plus petits que ceux de l'Ontario et de la Colombie Britannique. La baisse récente des cours internationaux du cuivre a encore compliqué la situation. Par contre, les gisements de fer, de titane, d'amiante, et de matériaux de construction, surtout exploitables à ciel ouvert, ont des réserves qui suffisent à satisfaire la demande locale et internationale des vingt années à venir.

Un second problème est la concentration de l'activité minérale dans un petit nombre de régions qui dépendent principalement des mines pour leur survie, ou leur industrialisation future. Ainsi le Nord-Ouest québécois réalise 99% de la production d'or du Québec, 95% de celle de zinc, et 70% de celle de cuivre; la Côte Nord produit la totalité du minerai de fer et du titane, et les Cantons de l'Est 95% de l'amiante. Aussi malgré la part décroissante du produit provincial brut imputable au secteur minéral, le gouvernement ne saurait se désintéresser de ce secteur sous peine de renoncer à tout équilibre dans la répartition de l'activité économique entre les régions.

Un troisième type de problèmes se rattache au caractère étranger des centres de décision et des marchés. Par nature, l'industrie minérale québécoise est une industrie exportatrice: le Québec, avec 0.15% de la population mondiale, produit 0.6% des substances minérales utilisées dans le monde (1). On estime en outre qu'il n'utilise que 3% du fer qu'il produit, contre 3 à 5% de l'amiante, 11% du titane, et 13% du cuivre. Cette dépendance envers les marchés d'exportation est particulièrement importante. Ainsi les fluctuations des cours internationaux se répercutent directement sur les revenus que les Québécois retirent de leurs substances minérales, donc sur le produit provincial brut. D'autre part, les produits exportés sont généralement des concentrés, ou des produits semi-finis, dans lesquels la valeur ajoutée est moindre qu'elle ne le serait pour des produits industriels destinés à la consommation finale et pleinement transformés. Dans le cas des minerais en voie de raréfaction (comme le cuivre, qui doit être importé pour alimenter les raffineries québécoises) ce type de problème est encore aggravé par la nécessité de reconstituer les gisements. Il n'en va pas de même pour l'amiante et le minerai de fer, dont le Québec possède des réserves suffisantes pour qu'une politique d'augmentation de la valeur ajoutée par la transformation accrue sur place soit envisageable. Mais elle n'est pas facile à mettre en place parce que le développement de ressources minérales abondantes a été conçu à l'origine en fonction de l'approvisionnement de grandes firmes étrangères, américaines et européennes, et financé par elles, de sorte que les Québécois sont restés en marge du financement, donc des circuits de décision.

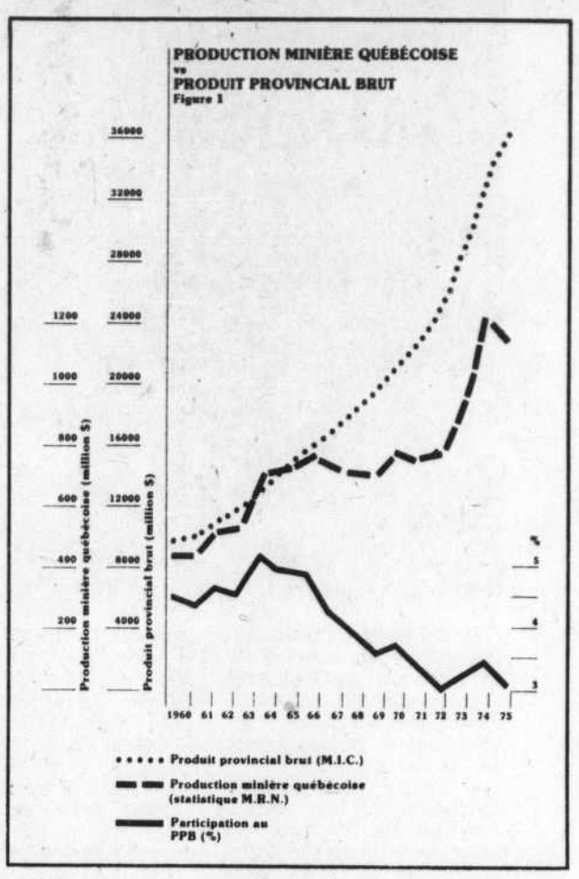
Il s'agit donc, en résumé de reconstituer le potentiel minier (et aussi, tout simplement, de le mieux connaître, puisque les efforts d'exploration au Canada, ont défavorisé le Québec), en commençant par les régions minières traditionnelles où l'on soupçonne l'existence de ressources à découvrir. D'une façon plus générale, il s'agit de faire participer les Québécois à une nouvelle politique de développement du secteur minéral, que ce soit au niveau du financement, de la gestion des sociétés exploitantes, de la recherche et du développement, ou du partage des bénéfices retirés d'une transformation plus poussée, au Québec même, des ressources minérales.

Les orientations souhaitables de la politique minérale

Dans une allocution prononcée à Montebello, le 15 juin 1976, lors du congrès de l'Association des Mines de Métaux du Québec, le ministre des Richesses naturelles a indiqué quelques solutions d'ensemble à ces problèmes. Elles recoupent les préoccupations exposées plus haut en matière de reconstitution (et d'identification plus précise) du potentiel minier, de rééquilibrage des économies régionales, d'augmentation de la valeur ajoutée par une politique de transformation, et enfin de participation des fonds (et des compétences) québécois au divers stades de décision de l'industrie minérale.

Un premier type de mesures envisagées répond à la question "exploration". Certes, l'effort de Soquem sera poursuivi et encouragé, mais le secteur public ou parapublic ne peut assurer, seul, tous les risques de l'exploration minière au Québec. On veut donc restructurer et encourager la prospection privée, de façon que cette industrie puisse atteindre la "masse critique" lui permettant les investissements requis pour la découverte et la mise en valeur de gisements, surtout dans le nord-ouest québécois, régioncible prioritaire.

Il faut aussi ouvrir de nouvelles exploitations, pour remplacer celles qui ferment, et les conduire le plus loin possible dans la voie de la transformation. Le ministre des Richesses naturelles a défini, à ce sujet, les principes de base de futures "ententes de développement" qui permettraient d'associer le secteur public et le secteur privé sur une base contractuelle, pendant la durée nécessaire à la réalisation d'un projet. Étant donné son caractère contractuel, cette nouvelle politique de développement du secteur minéral devrait permettre aussi d'assurer une plus grande participation des Québécois aux décisions du secteur, et de répartir les coûts d'investissements entre le gouvernement et l'entreprise privée sur une base plus adaptée que celle possible avec des moyens légaux et réglementaires généraux.



(1) Le Canada ayant, de son côté, 0.6% de la population du globe, a réalisé 6.5% de la production minérale mondiale en 1975.

■ *M. Jean-Claude Vinsonneaud est conseiller économique au ministère des Richesses naturelles.*

EN 1975, LA PRODUCTION MINIÈRE DU QUÉBEC S'EST ÉLEVÉE À $1,142,457,000.



Premier producteur d'amiante, de pierre, de bioxyde de titane, de quartz et de tourbe, le Québec est au quatrième rang des producteurs miniers du Canada.

Voilà quelques statistiques tirées de la vingt-sixième édition (1976) de la carte des principales régions minières du Canada, préparée par le secteur de l'Exploitation minérale du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

En plus de donner les détails de la production minière du Canada, la carte fournit une liste de toutes les sociétés exploitantes, indique les principaux champs de pétrole et de gaz naturel et donne les tracés des oléoducs et gazoducs qui sillonnent le pays. On peut également y voir les courbes bathymétriques (profondeur en mètres) des principaux lacs, cours d'eau et des trois océans qui baignent le Canada.

Pour recevoir votre exemplaire **gratuit** de cette carte, vous n'avez qu'à en faire la demande au:

Service de la distribution
Information EMR
588, rue Booth, pièce 430
Ottawa, Ontario
K1A OE4

Cette année, on a inclus une carte réduite des provinces géologiques du Canada. De petites cartes incorporées donnent aussi les emplacements suivants:
— les fonderies et affineries de métaux non ferreux
— les usines de fonte en gueuses, de ferro-alliages et de réduction directe
— les régions productrices de minéraux métalliques, de minéraux non métalliques, de combustibles et de matériaux de construction
— Les mines en voie d'aménagement.

Veuillez me faire parvenir gratuitement un exemplaire de la 26e édition (1976) de la carte des régions minières (900-A)

Nom .....

Adresse .....

Ville ..... Province .....

Code postal .....

Exemplaire gratuit disponible à notre bureau de Québec 1535, chemin Ste-Foy, (418) 694-3325

Énergie, Mines et Ressources Canada

Energy, Mines and Resources Canada

Montréal: (514) 845-8201

Conseil: Lionel Mantha
Administrateurs: André Desaulniers
Raymond Désormeaux
Richard Gagnon

Assistance-portefeuille sur les marchés d'actions et d'obligations canadiennes et américaines; exécutions rapides des transactions de valeurs inscrites et non-inscrites pour institutions et particuliers.

Mcneil Mantha inc.
Fondée en 1930
210, rue St-Jacques, Montréal H2Y 1L9
Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Les ressources naturelles et le développement international

par PAUL GÉRIN-LAJOIE

Le sol est une ressource... l'agriculture une activité. De même pour la mer. Il est de la responsabilité des nations industrialisées d'appuyer financièrement et techniquement les nations du Tiers monde qui visent à l'auto-suffisance alimentaire de leur population. Le défi: dépasser ces aléas par la recherche sur le terrain et en laboratoire. L'obstacle: l'absence d'eau et la kyrielle de désastres qui accompagnent les grandes famines qui s'abattent sur populations démunies et en proie au plus profond désarroi.

Aussi l'ACDI oriente-t-elle le gros de ses budgets vers les pays les plus pauvres et dans des programmes de développement rural qui rejoignent les besoins essentiels de l'homme. En accord avec sa Stratégie de coopération au développement international 1975-1980, l'ACDI a consenti récemment un prêt de $13.5 millions et une subvention parallèle de $500,000 à la Colombie afin de relever le niveau de vie de quelque 307,000 paysans dont les revenus moyens per capita atteignent à peine $100 par année.

En collaboration étroite avec le groupe consultatif de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, notre effort dans la région de Cordoba-Sucre porte sur l'électrification rurale, les communications routières, le réseau d'eau potable et d'égout, les services hospitaliers et l'éducation. Dans notre esprit et dans celui des paysans colombiens, l'eau représente la plus précieuse des ressources naturelles.

Il y a quelques mois à peine, l'ACDI publiait son premier guide sectoriel d'intervention qui portait justement sur le développement rural et les ressources renouvelables. Une prochaine publication traitera des ressources non renouvelables.

C'est dire comment nos interventions se veulent conformes à certains principes d'action qui témoignent du sérieux des discussions et de l'éventail des consultations entreprises.

L'eau... cette grande absente

Le contrôle du régime des eaux et la régularisation du débit des bassins hydrographiques représentent une même et grande priorité pour toutes les pays en voie de développement. Souvent, pour eux, c'est une question de vie ou de mort, comme la situation de famine généralisée au Sahel l'a si cruellement démontré en 1974.

Cette lutte contre l'aridité des terres et l'assèchement des points d'eau, l'ACDI l'a menée depuis longtemps à travers ses multiples programmes d'aménagements hydrauliques ruraux qui rejoignent tant la culture céréalière et maraîchère que l'élevage du bétail. Cette aide a revêtu des formes diverses: envoi de personnel professionnel et technique, d'équipement de travaux publics, d'engrais chimiques pour la culture des terres irriguées et formation du personnel local aux niveaux professionnel et technique.

On ne peut toutefois agir à la légère dans un domaine où les incidences sociologiques et physiques sont si immédiates. Une participation du personnel local à laquelle s'adjoindraient sociologues et anthropologues assurerait une planification réaliste et acceptable pour tous les groupes intéressés.

Méfions-nous des apprentis sorciers dans un domaine où l'interrelation entre la communauté et son milieu naturel est si étroite. Il faut garder à l'esprit que l'approvisionnement d'un village en eau potable peut favoriser une concentration de population et ainsi détruire l'équilibre économique sur laquelle reposait cette concentration humaine. Dans un même ordre d'idée, la multiplication des abreuvoirs pour les troupeaux de populations nomades peut contribuer à l'épuisement des pâturages existants plutôt qu'à une mise en valeur des terres inexploitées. Bref, il est essentiel de bien saisir les implications sociologiques d'un projet hydraulique en milieu rural si l'on veut que le développement soit compatible avec les normes socio-culturelles de la région.

À la suite de la sécheresse au Sahel, les projets d'adduction d'eau, de forage de puits et de construction de petits barrages ont mobilisé les organisations non gouvernementales qui ont vu là une occasion unique de s'associer avec les populations touchées et de revaloriser un milieu écologique devenu subitement hostile.

Au Mali, à la frange du désert saharien, la Société maalienne de forages ruraux a mis en branle un vaste projet d'accès à l'eau potable auquel contribuent l'ACDI, l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix et le Fame Pereo. L'aide canadienne, tant gouvernementale que privée, qui se chiffre à $150,000, accentuera le rythme des forages en profondeur qui visent à défoncer les couches de roc et atteindre les rivières souterraines.

L'aide canadienne s'oriente aussi vers ees projets hydrographiques d'une plus grande envergure et qui font appel au savoir-faire technique de nos ingénieurs. Confiées à une société montréalaise, les études de factibilité du barrage de Sidi Saad dans la province de Kairouan, en Tunisie, vont permettrent en septembre la mise en chantier d'un barrage de rétention d'eau pouvant irriguer 4,000 hectares de nouveaux périmètres agricoles.

La grande crue de 1969 avait entraîné des pertes matérielles de quelque $40 millions pour la Tunisie. L'aménagement du site de Sidi Saad sur l'oued de Zeroud, à quelque 60 km de la ville sainte de Kairouan, assurera la protection de la ville et de la plaine agricole contre les inondations annuelles. Mais ce barrage se joint aussi un ensemble de buts qui transcendent les considérations strictement agricoles: sédentarisation des populations, sécurité touristique des pèlerins, viabilité des réseaux de transports, etc. Bref, un projet à caractère social et économique et où l'ACDI investira $55 millions d'ici 1981.

En mars de cette année, j'ai mené une mission exploratoire en Amérique latine et j'ai pu mesurer, lors de mon passage dans les Andes péruviennes, l'étendue des besoins de ces populations et les champs possibles d'intervention du gouvernement canadien dans les secteurs de l'eau, de la forêt et des mines. Déjà, l'aide de l'ACDI a accéléré la découverte et la mise en valeur des richesses naturelles de la région en développant les capacités des Péruviens pour l'utilisation des techniques de télé-détection des ressources.

Dans les vallées andines, l'ACDI a investi $1.2 million dans un programme de formation au Canada et en tiers pays de techniciens en gestion des ressources en eau et en sols. L'effort canadien vise à rationaliser à l'élaboration d'un plan intégré de développement rural de la Sierra qui insiste sur la protection des ressources contre l'érosion (agriculture en terrasse) et l'augmentation des rendements de l'élevage.

Ce projet s'inscrit d'ailleurs dans la logique du développement des cultures du blé, de l'orge et du colza qui font déjà l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'une réorganisation en profondeur de l'économie agricole dans les vallées des Andes péruviennes.

Secteur forestier

Il y a mille ans, les Mayas faisaient deux moissons de maïs par année grâce à la présence d'un arbre, le "lucina", dont la caducité des feuilles régénérait en azote les champs environnants. Ainsi, par un mariage heureux entre la sylviculture et l'agriculture, la civilisation Maya a-t-elle pu s'urbaniser sans dégrader le fragile équilibre pédologique des terres arables.

Malheureusement, dans de nombreuses régions du Tiers monde, l'harmonie entre l'homme, la terre et la forêt a été brisée par l'explosion démographique. On estime à plus de 250 millions le nombre de paysans sans terre pour qui la culture par brûlis (la réduction en cendre des arbres suivie par quelques années d'agriculture) demeure le seul moyen de subsistance.

Les impératifs alimentaires font reculer les zones forestières alors que les cycles de terres en jachère se contractent inexorablement et qu'apparaissent de plus en plus de grandes clairières improductives. Un désert vert au milieu de l'exubérance tropicale semblable à l'absurdité du matin qui meurt de soir en pleine mer.

Il existe près de 1.2 million d'hectares de terres stériles, jadis couvertes de forêts, dans les régions semi-arides du monde en voie de développement. Leur reboisement permettrait d'améliorer le climat local et le régime des eaux; il enrichirait le sol, offrirait un abri au gibier et créerait de nouvelles sources d'énergie, de matériaux de construction, de nourriture et de fourrage.

Un tel travail de construction de "digues vertes" et de brise-vent peut être accompli par une main-d'oeuvre non qualifiée qui utilise un équipement fabriqué sur place. Ainsi dans la région du Sahel, Oxfam Canada a consacré $25,000 à un projet de reboisement qui visait à prévenir de la désertification la région de Ouagadougou, capitale de la Haute-Volta.

Si les organisations non gouvernementales sont très actives dans l'élaboration et le financement de projets communautaires de cette nature, il ne faut pas sous-estimer les efforts du CRDI qui finance à coup de millions de dollars des études portant sur les caractéristiques et les problèmes de la forêt dans les pays du Tiers monde.

Avant d'aborder l'économie forestière dans une perspective industrielle, il faut garder à l'esprit que les populations des pays en voie de développement font face à des besoins alimentaires où agriculture, horticulture et sylviculture ne peuvent être dissociées comme nous le faisons ici. D'ailleurs, aux Philippines, quelques expériences pilotes ont montré qu'une communauté peut vivre et prospérer en exploitant neuf hectares de boisés pour chaque hectare de culture.

Les coupes de bois en rotation assurent les revenus d'appoint, le bois de chauffage, de construction etc. tout en permettant au sol de se reposer et d'offrir une même qualité de récolte.

La coupe et la transformation du bois consomment relativement peu d'énergie. Il faut six fois plus d'énergie pour produire une tonne d'acier qu'une tonne de bois de construction et quarante fois plus pour une tonne d'aluminium. Mais, dans les pays moins développés, on continue, en règle générale, à "écumer" la forêt, c'est-à-dire à extraire de cinq à dix pour cent des meilleurs bois et à laisser ce qui reste, dégénéré, endommagé et souvent complètement détruit. Si la forêt apparaît pour plusieurs comme la ressource naturelle la plus facilement renouvelable, le professeur Steenberg, directeur de la section forestière de la FAO, lançait un cri d'alarme en dévoilant les conclusions d'une commission-d'enquête onusienne: à peine la moitié des exploitations forestières mondiales rencontre les normes d'une régénérescence normale.

L'ACDI est parfaitement consciente de ce problème et elle a mis sur pied de nombreux programmes afin d'encourager une saine gestion des réserves forestières comme première étape essentielle à tout développement rationnel d'une industrie du bois dans les pays du Tiers monde. Des $30 millions qu'elle consacre chaque année à ce secteur, nombre de projets visent justement à renforcer l'efficacité des services forestiers et à résoudre les problèmes de formulation de politiques forestières, de planification, de gestion et d'exploitation.

Le Canada, chef de file mondial de l'industrie forestière, possède un vaste réservoir de compétences et la technologie canadienne s'est révélée applicable aux régions tropicales, quoique, souvent, elle ait eu à subir des modifications importantes pour l'adapter à des conditions particulières.

Tous sont bien au fait des possibilités commerciales des forêts tropicales: les troncs des bois précieux y sont trois fois plus gros et poussent trois fois plus vite que dans les régions tempérées. La densité sylvicole est si forte que l'on recense 4,000 pieds carrés de bois par acre et quelque 2,000 essences.

Aussi, en 1971, le Canada s'engageait dans un plan quinquennal de développement des ressources forestières du Zaire. Cette première intervention de l'ACDI s'est concrétisée à trois niveaux: formation d'ingénieurs forestiers; formation de techniciens forestiers; réalisation d'un inventaire de préinvestissement d'une superficie de 53,000 kilomètres carrés dans la région de l'Equateur.

À la fin de son premier mandat où subventions et prêts seront élevés à $6 millions, l'ACDI avait contribué à former 20 ingénieurs forestiers et 40 techniciens. De son côté, le gouvernement zairois a doublé sa dotation financière en cours de projet pour la porter à un niveau de $2.07 millions. La deuxième phase de l'intervention canadienne au Zaire, présentement en élaboration, renforcera l'infrastructure administrative du secteur forestier zairois et insistera sur la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée dans l'abattage, le débusquage ainsi que dans les secteurs liés à l'industrie du sciage.

L'assistance financière de l'ACDI a aussi permis à cinq universitaires canadiens d'assurer la mise en place et le fonctionnement d'une faculté de foresterie à l'Université de Pertanian en Malaisie. Une trentaine d'étudiants recevront leur diplôme en cours d'année, alors que la participation canadienne en biens et services pour la bonne marche de cette faculté atteint maintenant $1.2 million.

Depuis plusieurs années, l'ACDI a prêté son concours au développement du secteur forestier malais par le biais d'un inventaire forestier, d'un plan commercial de développement de la forêt de Sabah, d'une scierie-école, etc. Il faut dire que effort canadien n'a pas été vain puisque la part des exportations de la forêt malaise a grimpé de 12 à 18 pour cent au cours des dernières années.

Secteur des pêches

L'industrie de la pêche, de par sa nature même, repose sur une économie de chasse où le hasard et l'évolution des cycles biologiques des espèces comptent pour beaucoup. Pour parer à ces aléas, les pays développés se sont équipés de vastes flottes hauturières — véritables usines flottantes — qui capturent 60 pour cent des prises annuelles. Le contraste est frappant avec les pays en voie de développement où l'on recense quelque 9 millions de pêcheurs artisanaux qui chaque jour lancent leur frêle embarcation non motorisée et pourvue d'agrès rudimentaires.

À terre, une commercialisation déficiente marquée par une absence d'infrastructure de réception des prises entraine un gaspillage des ressources piscicoles qui atteint parfois 70 pour cent des débarquements à quai. Pourtant, le poisson demeure la plus importante source protéinique qui ne fasse pas l'objet d'une exploitation systématique dans les pays du Tiers monde.

Nous avons voulu parer à cette déficience en nous associant à la FAO dans un projet de $2.8 millions au terme duquel le Canada fournit actuellement deux chalutiers pélagiques spécialisés dans la capture et l'étude des déplacements des poissons de surface (sardine, ton, maquereau, anchois, etc.) dans les régions sud de la mer de Chine. Cette action régionale, via un organisme des Nations unies, rejoint huit pays maritimes qui doivent assurer l'équilibre protéinique de quelque 235 millions de ressortissants.

À l'heure actuelle, et faute de techniques appropriées pour leur exploitation économique, de vastes réserves de poissons restent inexploitées alors qu'une sous-alimentation chronique se fait sentir dans nombre de régions du monde. Comment mettre fin à pareille situation? Le Service des pêches et de la mer du gouvernement canadien a identifié cinq domaines où l'assistance technique canadienne est susceptible par les pays moins développés: les questions juridiques et institutionnelles; l'évaluation et la gestion des ressources; techniques de pêche et construction de bateau pour la pêche côtière; préparation et mise en marché du poisson; planification et gestion de l'industrie.

Parce que le milieu marin est hostile et relativement peu connu, le Centre de recherches pour le développement international a dirigé depuis 1970 quelque $3.4 millions vers des projets et études portant sur la pisciculture en pays sous-développés. Que ce soit pour la création d'un parc d'ostréiculture au Ghana, d'élevage de chanos dans les eaux côtières et les lagunes des Philippines ou encore de l'utilisation de rebut provenant du chalutage de la crevette dans les Antilles, le CRDI a engagé à ces pays de développer eux-mêmes de nouvelles sources nutritives pour leur population.

Pour sa part, l'ACDI a mis sur pied, en collaboration avec les pays bénéficiaires, de nombreux projets visant à moderniser les techniques de capture, de conservation et de commercialisation des espèces. Après le succès certain obtenu au Sénégal où l'aide financière canadienne a permis la motorisation de quelque 3,500 pirogues, nous avons voulu étendre l'expérience au Cameroun. Non seulement le Canada contribuera-t-il à renforcer les installations portuaires de Douala pour la réception des prises en haute mer, mais il s'attaquera également à la modernisation de la pêche piroguée artisanale qui occupe une population de 12,500 pêcheurs disséminés dans 59 villages côtiers. La participation canadienne, évaluée à $3 millions, permettra d'équiper deux centres de pêche dans une zone relativement défavorisée du pays. L'ACDI fournira non seulement les biens d'équipement — 200 moteurs hors-bord, atelier d'entretien, machines à glace, camions isothermes — mais elle y enverra six experts canadiens qui assureront la mise en marche du projet. Une provision de $100,000 a aussi été réservée pour le perfectionnement des homologues camerounais.

Il faut souligner ici le caractère social de pareil projet qui concourt à sédentariser les populations du littoral, à élever leur niveau de vie tout en introduisant progressivement des éléments de modernité qui ne bouleverseront pas le mode de vie des communautés visées.

Afin de permettre aux populations de la Thaïlande d'avoir accès à un marché de consommation de poissons frais, le gouvernement canadien a contribué pour $1 million à la mise sur pied d'un Institut national des pêches intérieures. En association avec les universités de Kasetsart et du Manitoba, l'ACDI a fourni l'occasion à une vingtaine de Thaïlandais de parfaire leur formation au Canada alors que s'érigeaient les bâtiments de l'Institut à Bangkok.

Secteur minier

Depuis 1952, le Canada a dépensé $78 millions afin d'aider les pays du Tiers monde à se doter d'un secteur minier. Le gros des déboursés a surtout consisté dans le financement de relevés géophysiques devant conduire à la confection de cartes aéromagnétiques et à l'interprétation scientifique de celles-ci. Il faut comprendre que l'ACDI ne prétend pas jouer le rôle d'une société minière et que son action concourt avant tout à permettre aux pays sous-développés d'identifier leurs ressources; techniques de pêche et construction de bateau pour la pêche côtière; préparation et mise en marché du poisson; planification et gestion de l'industrie.

Parce que le milieu marin est hostile et relativement peu connu, le Centre de recherches pour le développement international a dirigé depuis 1970 quelque $3.4 millions vers des projets et études portant sur la pisciculture en pays sous-développés. Que ce soit pour la création d'un parc d'ostréiculture au Ghana, d'élevage de chanos dans les eaux côtières et les lagunes des Philippines ou encore de l'utilisation de rebut provenant du chalutage de la crevette dans les Antilles, le CRDI a engagé à ces pays de développer eux-mêmes de nouvelles sources nutritives pour leur population.

Pour sa part, l'ACDI a mis sur pied, en collaboration avec les pays bénéficiaires, de nombreux projets visant à moderniser les techniques de capture, de conservation et de commercialisation des espèces. Après le succès certain obtenu au Sénégal où l'aide financière canadienne a permis la motorisation de quelque 3,500 pirogues, nous avons voulu étendre l'expérience au Cameroun. Non seulement le Canada contribuera-t-il à renforcer les installations portuaires de Douala pour la réception des prises en haute mer, mais il s'attaquera également à la modernisation de la pêche piroguée artisanale qui occupe une population de 12,500 pêcheurs disséminés dans 59 villages côtiers. La participation canadienne, évaluée à $3 millions, permettra d'équiper deux centres de pêche dans une zone relativement défavorisée du pays. L'ACDI fournira non seulement les biens d'équipement — 200 moteurs hors-bord, atelier d'entretien, machines à glace, camions isothermes — mais elle y enverra six experts canadiens qui assureront la mise en marche du projet. Une provision de $100,000 a aussi été réservée pour le perfectionnement des homologues camerounais.

Il faut souligner ici le caractère social de pareil projet qui concourt à sédentariser les populations du littoral, à élever leur niveau de vie tout en introduisant progressivement des éléments de modernité qui ne bouleverseront pas le mode de vie des communautés visées.

Le Canada a consacré jusqu'ici près de $2.3 millions en équipements et services à la mise en place des premières bases d'un éventuel secteur minier dynamique au Cameroun.

Parce que l'économie camerounaise repose largement sur la production agricole, l'ACDI n'a pas hésité à appuyer les efforts des autorités locales en vue de développer le secteur minier et ainsi diversifier l'assise économique du pays en créant un nouveau pôle de croissance qui favorisera l'emploi et l'épargne nationale.

Une équipe pluridisciplinaire de la Fondation Bariloche de Buenos Aires vient de publier, grâce à une subvention du CRDI, les conclusions de son étude sur un modèle de croissance des pays en voie de développement. L'Antirapport du Club de Rome, comme on se plaît à le designer, se veut optimiste en autant que les pays nantis ne se replieront pas sur une position egoïste. "Il n'existe aucune barrière physique à l'élimination de la pauvreté et du sous-développement, mais les systèmes actuels présentent des contraintes politiques et sociales importantes," peut-on y lire.

De l'ensemble des données recueillies et analysées par l'équipe du professeur Amilcar Herrera se dégage une hypothèse vérifiée par les chercheurs de la Fondation Bariloche: l'unique moyen de stabiliser la population consiste à en élever les conditions de vie.

Dans les enceintes internationales, la conférence de Nairobi et le dialogue Nord-Sud de Paris ont longuement débattu la question de la gestion mondiale des ressources naturelles: les problèmes sont posés et l'échéancier pour cerner les solutions est dressé. Reste la volonté politique d'en arriver à un accord. Que cet accord prenne l'allure d'un "fonds commun de financement des stocks régulateurs des matières premières" ou évolue vers une mécanique apparentée, la batteire d'économistes internationaux arrêtera bien les modalités techniques de l'exercice.

Peut-on parler du développement des ressources naturelles dans le Tiers monde sans aborder le front la question de la main-d'oeuvre, de son abondance, de sa sous-formation et partant du chômage endémique qui frappe ces pays? Notre effort de développement pose dans toute son acuité le problème des retombées sociales et économiques des transferts de technologie entre les nations industrielles et le Tiers monde.

Plusieurs pays, tels la Yougoslavie, l'Inde, le Japon et l'Italie, ont fait preuve de circonspection en suivant une politique de "désagrégation" des programmes globaux de technologie qui leur parvenaient.

Ils ont ainsi défini les éléments qu'ils pouvaient fabriquer sur place et ceux qu'ils devaient continuer à importer. Cette approche de désagrégation des éléments de la technologie moderne leur permettait d'en saisir l'essentiel et d'y apporter des améliorations de leur cru. De plus, ces pays procédaient à un lèche-vitrine international afin d'arrêter leur choix sur la filière technologique qui pénaliserait le moins leur vaste réservoir de main-d'oeuvre. Des organismes comme le CRDI poursuivent l'effort de recherche et d'adaptation de la technologie moderne afin que des milliers de débardeurs en chômage n'assistent pas révoltés à la valse des containers sur des quais déserts.

Travailler à l'élévation des conditions de vie des populations du Tiers monde nous oblige aussi à revoir certaines idées reçues et à pêcher par imagination! L'amenuisement des approvisionnements en carburants fossiles et la flambée des prix nous ont forcé à examiner l'emploi d'autres sources d'énergie dont on parlait peu jusqu'alors: la vapeur d'origine géothermique, le rayonnement solaire et le vent.

Ces sources énergétiques ont toutes un point commun qui suscite l'envie des pays dont la balance énergétique est lourdement déficitaire: elles sont gratuites et en quantités illimitées. Reste le problème technique — et il est de taille — de les mettre au service de l'homme. Dans les années 1940, on a construit au Vermont un ensemble éolienne-génératrice qui a pu, pendant quatre ans, fournir un total de 1.25 mégawatt à un réseau public d'électricité. Le Japon a lancé pour sa part un programme en vue de mettre en service dès 1980 une génératrice "solaire" d'un million de watts. Les chercheurs de l'université McGill ont mis au point dans les Antilles une cuisinière entièrement alimentée par l'énergie solaire.

Bref, les possibilités sont grandes et nous sommes peut-être à la veille d'assister à l'émergence d'une ère de conversion d'énergie solaire pour la production massive d'électricité. Voilà un champ de recherche où les défis restent à être relevés.

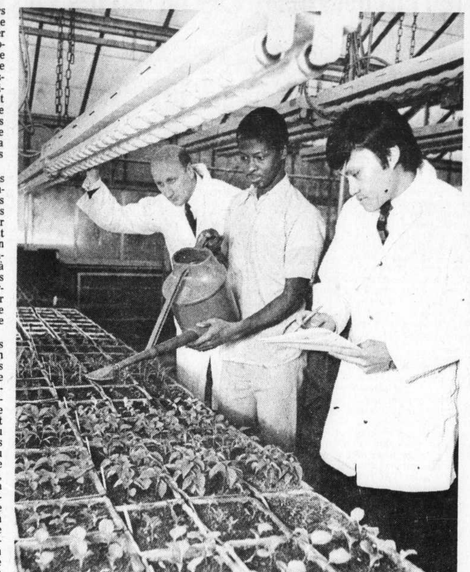
Le document des économétriciens et sociologues de Buenos Aires contient en germe les principes de l'autosuffisance économique des pays du Tiers monde. Encore faut-il que cette capacité de développement tire tous les bénéfices de l'exploitation de leurs ressources naturelles. La mise en place des infrastructures d'accueil, le développement des stocks régulateurs des matières premières" ou évolue vers une mécanique apparentée, la batteire d'économistes internationaux arrêtera bien les modalités techniques de l'exercice.

Peut-on parler du développement des ressources naturelles dans le Tiers monde sans aborder le front la question de la main-d'oeuvre, de son abondance, de sa sous-formation et partant du chômage endémique qui frappe ces pays? Notre effort de développement pose dans toute son acuité le problème des retombées sociales et économiques des transferts de technologie entre les nations industrielles et le Tiers monde.

Plusieurs pays, tels la Yougoslavie, l'Inde, le Japon et l'Italie, ont fait preuve de circonspection en suivant une politique de "désagrégation" des programmes globaux de technologie qui leur parvenaient.

Ils ont ainsi défini les éléments qu'ils pouvaient fabriquer sur place et ceux qu'ils devaient continuer à importer. Cette approche de désagrégation des éléments de la technologie moderne leur permettait d'en saisir l'essentiel et d'y apporter des améliorations plutôt s'engager et s'harmoniser autour de formes hautement utilisées d'aide ou les valeurs culturelles et sociales des communautés ne seront pas bafouées et nivelées par la marche inexorable mais aveugle du progrès...

■ *M. Paul Gérin-Lajoie est président de l'Agence canadienne de développement international.*



GREENSHIELDS INCORPORÉE

4 Place Ville Marie, Montréal

• Gestion de portefeuilles • Distribution privée de titres
• Analyse économique et financière • Souscription et distribution d'émissions
• Opérations sur le marché monétaire • Planification financière pour les sociétés
• Membres des principales bourses canadiennes

Montréal Toronto
St. John's Halifax Saint John Québec Ottawa Hamilton
Sudbury Winnipeg Edmonton Calgary Vancouver
New York Londres Zurich

• Service d'évaluation pour fin d'embauchage et promotion
• Service de gestion du personnel
• Sélection du personnel

LE BLANC MAHONEY & HOWARD, inc.
(depuis 1938)
Psychologues industriels

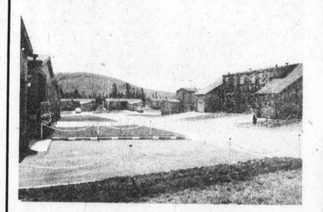
310 avenue Victoria, Westmount, Montréal H3Z 2M9, P.Q. 488-9161

AUTRES BUREAUX QUÉBEC, OTTAWA ET TORONTO

Concessionnaire d'avions Rockwell Commander 112-A & 114 ainsi que service de

VOLS NOLISÉS
Metro Aviation Inc.
C.P. 28 ST-HUBERT QUE. J3Y 5S9
871-8396

Désourdy
MAISONS MODULAIRES
C.P. 337 — ST-JEAN, QUÉBEC
CONSTRUCTION DLT INC CONSTRUCTION
C.P. 730 — ST-JEAN, QUEBEC

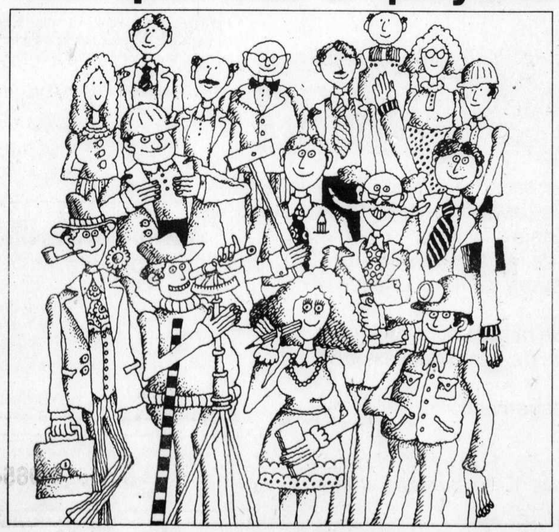


Une vue partielle de la ville de Fermont, près de Labrador City, dont les 730 logements pré-usinés ont été construits par les Entreprises Désourdy inc.

Les deux Compagnies : Les Entreprises Desourdy Inc. pour les unités modulaires, et Construction D.L.T. Inc. comme entrepreneurs généraux, se sont taillé une solide réputation dans leur domaine respectif, pour avoir réalisé des projets d'envergure auprès des compagnies minières et de ressources naturelles au Québec. Aujourd'hui, un important marché international s'est ouvert par l'exportation de ses unités modulaires en Arabie Saoudite.

TÉLÉPHONE: ST:JEAN: 514-348-3811
LIGNE CHAMBLY: 514-658-0654

Chez Noranda, nous nous employons à perfectionner ceux que nous employons.



S'il est vrai que le travail ennoblit l'homme, c'est surtout par le défi qu'il présente; et chez Noranda, ce ne sont pas les défis qui manquent.

Voilà pourquoi Noranda présente des possibilités illimitées à tous ceux qui désirent se tailler une carrière au sein de son groupe, qu'il s'agisse d'ingénieurs miniers, de métallurgistes, d'économistes, d'écologistes, sans parler des débouchés offerts dans les disciplines administratives et scientifiques se rattachant à l'industrie minière.

Le Groupe Noranda offre des programmes de formation permanente à ses employés, qu'ils soient anciens ou fraîchement embauchés, avec d'éventuelles allocations de bourses d'étude et parfois même des stages à l'étranger.

L'influence du Groupe Noranda se fait aussi sentir jusque dans les maisons d'enseignement, comme en témoigne l'octroi d'une bourse annuelle à un étudiant de l'Université Laval qui se spécialise avec distinction dans les mines ou la métallurgie.

Si le Groupe Noranda a atteint l'envergure qu'on lui connaît, c'est grâce à une variété d'activités qui le placent parmi les plus importants complexes miniers et industriels du Québec. Pour mener à bien ses différentes opérations, le Groupe Noranda a toujours misé sur la plus indispensable des ressources: son personnel.

groupe noranda
Nous sommes d'ici.

force fonce

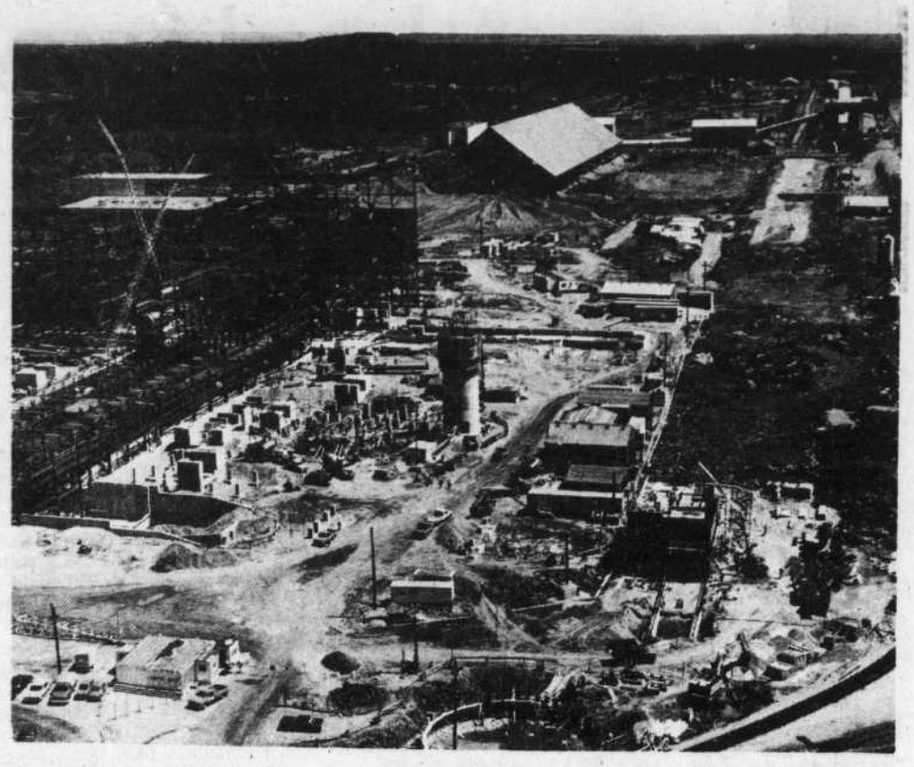
SOQUEM fonce.
Fonce des puits, fonce en avant.
Elle ne fait que cela, depuis qu'elle existe.

Appuyés sur des réalisations tangibles et très variées, nous avons placé notre deuxième décennie sous le slogan "fonce" pour mieux souligner notre détermination de ne pas ralentir notre allure.

Dans ce but, SOQUEM invite tous ceux qui ont des possibilités minières à les discuter avec elle et à étudier l'éventualité de foncer ensemble.

SOQUEM
2406, Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy, Québec G1V 1W5/Tél.: (418) 658-5400/Télex: 051-3421

L'usine de Port-Cartier complète le long cheminement de la sidérurgie québécoise



La construction de l'usine de bouletage de Port-Cartier par le groupe Sidbec-Normines complète le long cheminement de l'aciérie québécoise vers l'amont, jusqu'au contrôle total de son approvisionnement en minerai. Si l'initiateur du projet, la compagnie minière Québec-Cartier, n'aura finalement pas réussi, dans cette opération, à se "canadianiser", Sidbec pour sa part aura au moins "québecisé" à 100% son acier.

par MICHEL VASTEL

Le groupe Normines, et son principal actionnaire Sidbec, possède désormais son propre gisement, son concentrateur et son usine de bouletage. La mine de Fire Lake lui assure 30 ans d'approvisionnement en minerai à teneur de fer de 33.5%. Le rachat du concentrateur du Lac Jeannine sauve d'une mort certaine, en 1977, la ville de Gagnon et assure l'avenir de ses 5,000 habitants. L'usine de bouletage de Port-Cartier, enfin, garantit à Sidbec ses besoins, présents et futurs, en minerai de qualité qu'elle devait jusqu'ici importer en grande partie de l'étranger.

En acceptant le projet de Sidbec-Normines, le gouvernement du Québec augmente la mise de $250 millions dans un complexe sidérurgique intégré dont on a pris l'habitude de pointer les pertes du doigt. Le président de Sidbec, M. Jean-Paul Gignac, reconnait le problème financier que pose une expansion d'une telle ampleur mais il estime par ailleurs qu'il "faut d'abord penser à prendre les moyens pour que Sidbec devienne rentable, non pas une année sur cinq, mais de façon permanente".

La création de Sidbec-Normines a presque failli passer inaperçue. La discussion de sa loi constitutive, la loi 22, était quelque peu reléguée au second plan à l'Assemblée Nationale, derrière les remous causés par la loi 23, régissant le droit de grève dans le secteur de l'enseignement.

Le projet autorise Sidbec à prendre une participation majoritaire de 50.1% dans la nouvelle société dont le capital-actions pourrait atteindre $227 millions. Les deux autres partenaires, British Steel et la Compagnie minière Québec-Cartier, souscrivent respectivement 42.67% et 8.23%.

Les $227 millions représentent 35% du premier estimé des coûts de l'ensemble du projet, soit $545 millions. Les 65% restant, pour un maximum de $600 millions, seront financés par des emprunts à long terme. Selon le président du comité exécutif de la nouvelle société, M. Cyrille Dufresne, des négociations sont en voie d'aboutir avec des prêteurs canadiens, principalement des compagnies d'assurances. Pour financer les travaux déjà en cours, Sidbec-Normines a négocié un financement intérimaire de $200 millions U.S.

Les deux partenaires de l'entreprise québécoise dans le projet, soit British Steel, avec des ventes de $5.3 milliards en 1975, et US Steel, la compagnie mère de la Québec-Cartier, avec des ventes de $8.1 milliards, sont parmi les plus grandes aciéries au monde.

L'association avec la filiale de US Steel permet à Sidbec d'entrer en contact avec un "know how" à peu près unique au monde. En soulignant ce point, le président de Sidbec répondait d'avance à ceux qui s'inquiètent de voir la Québec-Cartier conserver la gérance exclusive de la mine et du concentrateur.

Les trois éléments du projet Sidbec-Normines sont déjà en place, ou en voie d'installation:

● La mine de Fire Lake est rachetée à la Québec-Cartier pour une somme nominale de $1.00, plus une redevance annuelle par tonne de concentré, payable au fur et à mesure de l'exploitation du gisement. La redevance est de l'ordre de $1.35 la tonne, sujette aux fluctuations du marché. Le contrat de rachat de la mine donne également à Sidbec-Normines un droit de premier refus pour l'achat et l'exploitation des claims miniers situés dans les environs de Fire Lake.

● Sidbec-Normines rachète également, de la Québec-Cartier, et pour une somme de $45 millions, l'équipement du gisement du Lac Jeannine, le concentrateur et ses installations auxiliaires ainsi que les propriétés et installations de la ville de Gagnon. Ce rachat situe le concentrateur à plus de 50 milles de la mine mais, selon M. Cyrille Dufresne, la valeur de remplacement de tels équipements aurait été de $250 millions, sans compter que la construction d'un nouveau concentrateur près de Fire Lake entrainait la disparition de Gagnon.

● Le groupe dépensera $314 millions à Port-Cartier pour la construction de l'usine de bouletage, de l'usine d'enrichissement devant fournir à Sidbec des concentrés à basse teneur en silice, et diverses installations de manutention.

Enfin le groupe investira quelque $186 millions dans de nouveaux équipements à Fire Lake, des améliorations au concentrateur du Lac Jeannine et le matériel nécessaire au transport du minerai et du concentré.

Les coûts sont ceux qui ont été fournis par Sidbec lors de la discussion du projet de loi 22 en Commission parlementaire. L'impact de la grève de l'industrie de la construction, qui devrait retarder la mise en opération du concentrateur, pourrait atteindre les $50 millions. Le premier mois de grève de la construction n'a en effet coûté qu'un mois de retard à Sidbec-Normines mais, passé ce stade, chaque mois de grève entraîne un retard de deux mois dans la finition du concentrateur.

Les distances qui séparent la mine du concentrateur, 55 milles, et le concentrateur de l'usine de Port-Cartier, 190 milles, poseront à la nouvelle société des problèmes de transport. Sidbec-Normines a déjà passé une commande de $25 à $30 millions de matériel de transport, dont la moitié à Marine Industries. La distance de 55 milles entre Gagnon et Fire Lake surprend, non seulement parce qu'elle entraîne un transbordement supplémentaire du minerai, mais aussi par les problèmes qu'elle pose quant au transport des ouvriers. Toutefois, M. Dufresne estime qu'il s'agit d'une distance encore raisonnable. Selon lui des distances de cet ordre, entre une mine et la résidence des mineurs, ne sont pas si inhabituelles qu'on le pense, particulièrement dans les régions éloignées du nord de la province. Cela n'a pas empêché Sidbec d'insister fortement pour que le gouvernement améliore considérablement les infrastructures routières dans cette région. D'ici 1977, le ministère des Transports devrait avoir terminé un premier tronçon de 45 milles entre Gagnon et Fire Lake, premier segment d'une route qui donnera éventuellement accès à d'autres villes plus au nord comme Fermont.

Selon la description qu'en donnait lui-même M. Jean-Paul Gignac, la mine d'une superficie d'un mille carré, et contenant environ 400 millions de tonnes de minerai, sera exploitée à ciel ouvert. Après extraction et concassage, le minerai sera acheminé, sur une distance de 61.5 milles, jusqu'au concentrateur du Lac Jeannine. C'est la Cartier Railway, filiale de la Québec-Cartier, qui assurera le transport dans les wagons appartenant à Sidbec-Normines.

Le concentrateur traitera annuellement 14 millions de tonnes de minerai pour fournir environ 6 millions de tonnes de concentré à 65% de teneur en fer et 5% de teneur en silice. Les concentrés seront ensuite acheminés vers Port-Cartier, toujours par la Cartier Railway, pour y être transformés en boulettes. La moitié de ces concentrés subira une concentration additionnelle pour augmenter la teneur en fer à 68% et réduire la teneur en silice à 2%. Ce sont ces trois millions de tonnes de boulettes enrichies qui seront destinées à Sidbec. Même si, dans une première phase, les usines de Contrecoeur n'ont besoin que de 1.5 million de tonnes par année, Sidbec prévoit revendre sur les marchés internationaux l'autre partie des boulettes de minerai enrichi. Elle compte même réaliser ainsi une opération intéressante, la demande pour ce genre de produit étant forte.

L'Hydro-Québec fournira l'énergie pour la mine et l'usine de bouletage de Port-Cartier. C'est une autre filiale de la Québec-Cartier, la Hart Jaune Power Company, qui fournira l'électricité nécessaire à la ville de Gagnon et au concentrateur du Lac Jeannine.

Au cas où le concentrateur du Lac Jeannine ne fournirait pas les quantités requises pour l'opération, à pleine capacité, de l'usine de bouletage, la Québec-Cartier s'est engagée à y suppléer jusqu'à concurrence de 1.5 million de tonnes de concentré. Par ailleurs, l'excédent de capacité théorique de l'usine de bouletage, de 700,000 à 1 million de tonnes par année de concentré, pourra également être comblé par le concentré en provenance du Mont-Wright.

Au niveau du marché du travail, l'arrivée d'un quatrième complexe minier sur la Côte Nord assure la création de 1,500 emplois, dont 1,100 à la mine et au concentrateur, et 400 à l'usine de Port-Cartier. Sidbec estime de plus qu'on peut prévoir la création de 600 emplois indirects dans la région, directement reliés au projet.

Le problème de Sidbec étant désormais réglé en amont de ses aciéries, que peut-il se passer en aval? La question devient à la fois financière et technique.

Au plan financier, le rapport dette-avoir des actionnaires est beaucoup trop élevé à Sidbec. Alors que la moyenne du ratio, pour les autres aciéries canadiennes, Stelco, Algoma et Dofasco, est de 28 cents par dollar d'équité, il est de $1.60 pour un dollar à Sidbec. Le président rappelait d'ailleurs que, depuis 1969, Sidbec a payé $52 millions d'intérêts alors que la perte cumulative a été de $51 millions.

Toutefois, ce sont les laminoirs à plat qui hypothèquent le plus dangereusement la rentabilité de Sidbec. L'entreprise semble y tenir parce que "c'est surtout sur la production d'acier en feuilles que reposent les plus grandes chances de développement de l'industrie secondaire au Québec."

Sidbec est ainsi tenue de s'accrocher à des pièces d'équipement trop vieilles, trop coûteuses à entretenir, et dont la production n'est pas concurrentielle avec celle des autres aciéries canadiennes. La capacité des laminoirs de Sidbec sera de 500,000 tonnes par année alors que celle de ses concurrents s'élève à 1 ou 2 millions de tonnes. La consommation québécoise d'acier en tôle est de 350,000 tonnes alors qu'elle atteint plus de 3 millions de tonnes en Ontario.

Il est évident que la présence d'industries secondaires de la tôle aiderait Sidbec à envisager des projets de développement en aval. Mais de telles industries ne s'implanteront pas si elles ne sont, a priori, assurées de la présence au Québec d'un bon producteur de tôle.

Pour briser ce cercle vicieux, le président de Sidbec envisage deux solutions:

● Transformer complètement les laminoirs existants et envisager, à partir de ce procédé toujours conventionnel, une production de 2 à 3 millions de tonnes de tôle par année.

● Inviter une autre entreprise à s'installer à Contrecoeur et à se procurer chez Sidbec de 250,000 à 500,000 tonnes d'acier liquide par année. Selon son président, Sidbec serait en pourparlers depuis deux ans avec une importante entreprise étrangère détentrice d'une technologie assez avancée pour la fabrication de produits d'acier plat. Il s'agirait d'un investissement de $100 millions pour la région de Contrecoeur.

Selon la description que M. Jean-Paul Gignac donne du projet il semble bien qu'il soit plus avancé qu'il veut bien le dire. Sidbec ne s'est pas prononcé officiellement sur le choix entre ces deux alternatives. Cependant, devant l'Assemblée Nationale, le président déclarait que "s'il est vrai que nous voulons une sidérurgie intégrée au Québec pour polariser l'industrie secondaire de l'acier, il faut absolument produire de la tôle de qualité, et à des prix compétitifs. Si cet objectif est changé, que ce soit par un large accord de l'Assemblée Nationale. Personnellement, je crois que l'on doit persister dans la production de la tôle, même si, à date, les résultats ont été très négatifs"...

L'industrie de l'amiante et la rentabilité publique

Suite de la page 21.

canado-américain, du moins en ce qui touche les pièces d'origine.

La mise en marché et la distribution des produits d'amiante exigent des connaissances profondes des besoins spécifiques de chaque utilisateur. Certaines sociétés fabriquant des matériaux de papier et de textile d'amiante sont en fait des entreprises plus axées sur le service que sur la fabrication qui se fait uniquement selon les spécifications techniques des clients.

Esquisse de solution

L'énumération des difficultés entourant la transformation de l'amiante n'a pas pour but d'assombrir le climat. Au contraire. Il faut d'abord comprendre les structures et les contraintes si on veut saisir le problème. Ainsi il devient possible de chercher des solutions satisfaisant les objectifs premiers.

Si les marchés sont limités, même ceux de l'exportation, il existe maintes occasions d'insister pour la relocation d'usines de transformation d'amiante au pays. Les producteurs miniers ont par le passé assuré les approvisionnements de fibre auprès des entreprises canadiennes. Les diverses agences gouvernementales à vocation économique se doivent avant tout d'établir des priorités communes, de coordonner l'information sur les dossiers prometteurs et d'agir de façon professionnelle et réaliste. Les organismes publics ont l'obligation, avant d'aller vers l'étranger, d'encourager l'expansion des entreprises déjà sur place.

"Selon nous, le principal problème du Québec dans l'amiante c'est l'ignorance des opportunités internationales..." **(Normand Alexandre, Vers une politique québécoise de l'amiante, Ministère des Richesses naturelles, 1975.)**

Récemment une entreprise établie au Canada, qui voulait augmenter sa capacité de production dans les textiles d'amiante s'est vu refuser l'aide gouvernementale parce qu'elle n'aurait créé que 15 nouveaux emplois à Asbestos ou à Thetford Mines. (Il ne s'agit pas ici de Johns-Manville.) Quinze emplois à Thetford ou encore à Asbestos valent bien 50 nouveaux emplois à Montréal.

En une autre occasion, on a stipulé tant de contraintes financières au niveau du capital, des assurances et des prêts que la compagnie invitée a préféré s'installer en Espagne. Qui plus est, cette société qui fabriquait du matériel de friction pour foreuses de puits de pétrole, s'était vu offrir un million de dollars de la part d'un des producteurs d'amiante à titre de prime de bonne volonté.

Combien d'opportunités n'avons-nous pas perdues à cause de l'indifférence, de l'ignorance et même de l'incompétence d'agents de promotion industrielle. Une société britannique est présentement à construire une usine pour la fabrication d'obturateurs pour automobiles, en Ohio. Les grandes compagnies qui fabriquent des produits d'amiante en Grande-Bretagne se comptent sur les doigts de la main. Si la transformation de l'amiante constituait une véritable priorité les représentants du Québec auraient vite eu fait d'entrer en communication avec ces sociétés. De fait ce sont les producteurs d'amiante du Québec qui ont communiqué le dossier à un fonctionnaire, mais malheureusement il était déjà trop tard. Ces exemples visent à démontrer que l'on n'utilise pas tous les moyens d'incitation disponibles et que l'on n'accorde pas tous la même priorité à la transformation des ressources. Il faudrait d'abord se servir des moyens déjà à notre disposition pour favoriser la transformation accrue des richesses naturelles avant de prendre des décisions politiques pouvant avoir des répercussions à tous les niveaux de l'industrie et par voie de conséquence sur la rentabilité publique.

Formulation d'une politique minière

"Quant aux multinationales, de qui dépend la production actuelle du Québec, nous n'avons rien trouvé à leur reprocher, outre la commercialisation de la fibre de façon contraire aux intérêts du Québec."

(Normand Alexandre, Vers une politique québécoise de l'amiante, Ministère des Richesses naturelles, 1975)

L'industrie de l'amiante du Québec a son avenir lié au développement des marchés de fibro-ciments en Europe et dans les pays du tiers monde. Selon la Maison Placement Canada, le taux de progression de la consommation d'amiante aux États-Unis se limite à un pour cent, illustrant ainsi la maturité du marché, tandis que la demande dans les pays en voie de développement atteint 6 à 8 pour cent par année et que certaines régions du monde comme le Moyen-Orient, l'Amérique du Sud et le bassin du Pacifique consomment deux fois plus.

Le marché américain ne représente en valeur que le tiers des exportations d'amiante contre 50 pour cent en volume. Il permet aux producteurs miniers d'écouler des fibres courtes, d'une nécessité marginale, qui autrement resteraient invendues.

Les conditions qui prévalent autour de l'industrie de l'amiante du Québec nous permettent de dégager que le développement des secteurs primaires et secondaires bien qu'il soit complémentaire, répond à des impératifs différents. Une politique visant à optimiser la rentabilité publique devrait respecter cet état de fait.

Rien n'interdit qu'une politique et une fiscalité minière encouragent la transformation accrue de l'amiante. Par contre une décision politique, puisqu'elle en serait une, ne devrait pas freiner la rationalisation et la mise en marché de la production de fibre d'amiante et ainsi réduire les bénéfices que les Québécois en reçoivent.

La recherche de rationalisation des deux secteurs peut s'effectuer séparément, une au niveau du ministère des Richesses naturelles et l'autre à celui du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Au cours de son adresse à la conférence annuelle de l'Institut canadien des Mines et de la Métallurgie, le ministre a parlé de politiques sectorielles. Une telle optique voudrait respecter la situation et les contraintes économiques pour chaque type de minéraux. Par contre si l'on pousse plus loin cette façon de voir les choses, il faudrait également considérer les particularités de chaque mine et de chaque gisement puisqu'une mine peut être rentable alors qu'une autre ne l'est pas, dans un contexte économique donné. Une mine d'amiante produisant principalement des fibres courtes est beaucoup plus à la merci de l'économie nord-américaine qui subirait une récession marquée dans l'industrie de l'automobile et de la construction, qu'une mine produisant des fibres longues qui profiterait de l'évolution de la demande à l'extérieur du continent et principalement des pays du tiers monde.

En poussant le raisonnement un peu plus loin, une politique sectorielle serait également de nature temporaire en raison des cycles économiques que connaît l'industrie minière. A titre d'exemple, mentionnons les mines de cuivre qui ont subi en moins de deux ans des hausses et des baisses importantes de prix.

En 1969 l'industrie de l'amiante bâtissait des stocks, et en 1976 on prévoit une pénurie de fibre jusqu'en 1980 et un équilibre de 1980 à 1985. Une politique sectorielle des richesses naturelles entraînerait une balkanisation de la réglementation et conséquemment ne contribuerait pas à l'établissement de règles du jeu simples et stables dont parle le ministre.

Une politique minière axée sur la rentabilité publique se doit d'être plutôt flexible sans présenter de fissures ou de faiblesses pour rechercher une rentabilité maximum à long terme.

"Il semble que, pour s'assurer un certain succès, les divers niveaux de gouvernement devraient user de persuasion auprès des entreprises et utiliser prudemment et de façon sélective leurs divers programmes d'appui financier aux investisseurs. Des mesures coercitives telles que: taxes à l'exportation, office de mise en marché ou de contrôle du gouvernement, même si elles rapportent à court terme, risquent d'accélérer le développement de substituts à long terme". **(Rapport de l'équipe spéciale pour la transformation des ressources destinées à l'exportation.)**

L'industrie de l'amiante au Québec exploite les mêmes gisements depuis cent ans. Outre la générosité de la nature, l'industrie a pris garde de ne pas tarir les sources, en exploitant les gisements de façon rationnelle et économique. Les réserves d'amiante à l'heure actuelle sont des plus considérables.

Les mines d'amiante contribuent plus au trésor québécois que la moyenne des autres industries minières, en raison de la fermeté des prix, des marchés et de leur maturité.

Si on regarde à l'extérieur du secteur de juridiction du ministère des Richesses naturelles, on constate que l'exportation de l'amiante ouvré constitue un atout de grande valeur dans la balance commerciale de la province et du pays, et contribue ainsi à maintenir la valeur du dollar.

Contrairement à ce que certains disent, la fibre d'amiante n'est pas exportée à l'état brut. Elle est ouvrée à la limite. L'amiante est broyé, séché, défibré, dépoussiéré, classé en quelque 150 variétés et mis en sacs. Une usine pour le traitement de la fibre, "traitement sommaire" pour reprendre l'expression du ministère, coûte environ 60 millions de dollars pour une mine moyenne d'une capacité de 100,000 tonnes de fibre annuellement.

Les mines d'amiante du Québec, selon le tableau intersectoriel du Système de comptabilité du Québec, ont un effet d'entraînement de 86,4 cents par dollar de production.

Conclusions

Pour maintenir et poursuivre une recherche d'augmentation de la rentabilité publique provenant du développement minier, le ministère des Richesses naturelles doit encourager les investissements privés et publics à tous les stades du développement minéral, exploration, extraction, traitement et fabrication. Les investissements provenant du Québec dans les nouveaux projets permettraient une participation plus importante aux prises de décisions institutionnelles.

Si tel est le but, il faudra donc assurer une stabilité et un rendement équitable des investissements par une réglementation claire, simple et à long terme. (Le Manitoba, par exemple, a fixé ce rendement à 18 pour cent.)

Pour ce qui est de la richesse collective, la rente que retire le gouvernement de l'exploitation des ressources ne devrait pas servir au financement des dépenses quotidiennes, mais à des projets précis, rentables et d'intérêt collectif pour suppléer à l'épuisement des ressources. Par ailleurs toute la fiscalité minière doit s'orienter vers la rentabilité à long terme et favoriser la poursuite du développement minier par l'entreprise privée et le secteur public.

Le concept de la rentabilité publique exige en outre une meilleure coordination entre les divers organismes à vocation économique et aussi entre les différents paliers de gouvernement et l'entreprise privée.

De cette coordination découleront les véritables priorités de développement et le mieux-être de la collectivité tout entière.

AU QUÉBEC EN 1974



(Millions $)		
$ 67 M	Surplus	760
$ 33M	Bénéfices Marginaux	680
$100 M	Taxes	600
$335 M	Services Pièces Fournitures	520 440 360 280 200
$225 M	Salaires	120 40

(Millions $)		
$200 M	Nouveaux Investissements	320 280 240 200 160 120 80
$45 M	Mise en valeur	40
$26 M	Exploration	0

CHARTERS VENTES
STE-THÉRÈSE AVIATION INC.
Service aérien commercial d'affrêtement international
Passagers - Marchandises
STA va partout au Canada et aux États-Unis.
STA est disponible 24 heures par jour
STA Contrats de location court ou long terme
STA Avions de classe, style exécutif
Bimoteurs - turbo - Chieftain Navajo - Aztec
STA Pilotes professionnels 1ère classe
AÉROPORT DE STE-THÉRÈSE
M. RAYMOND: 866-3203

La nouvelle priorité: l'économie d'énergie plutôt que la satisfaction des besoins

par JACQUES RUELLAND



ÉVOLUTION DU BILAN ÉNERGÉTIQUE QUÉBÉCOIS, 1949-1974

(en pourcentage de la consommation énergétique totale)

Années	1949	1958	1963	1972	1974
charbon	47.23	18.08	9.06	1.85	1.87
pétrole	34.40	60.96	68.13	73.20	70.14
gaz naturel	—	0.67	3.96	4.84	6.09
électricité	18.37	20.29	18.85	20.11	21.90
	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

(Source: Bilan énergétique du Québec, 1957-74, Jean-Pierre Pellegrin, Dir. générale de l'Énergie).

Depuis la seconde guerre mondiale, le bilan énergétique québécois a subi de profondes modifications. Jusqu'en 1958, ces modifications se sont produites sans heurts, caractérisées par le déclin rapide de la part du charbon dans le bilan, et la montée corrélative du pétrole. Puis divers faits tendent à précipiter l'évolution, dans les années soixante: le gaz naturel de l'Ouest arrive à Montréal, pour la première fois, en 1958. Les États-Unis décident de contingenter les importations de pétrole, et, parallèlement, le gouvernement canadien crée la Commission Borden qui dépose son second rapport en 1959, année où est créé l'Office national de l'Énergie. Poursuivant une action entreprise en 1944, le Québec nationalise divers réseaux privés d'électricité de 1962 à 1964. Malgré tout le Québec demeure dans la zone réservée aux importations pétrolières internationales par la ligne Borden, suivant généralement la vallée de l'Outaouais, et le pétrole (et non l'électricité ou le gaz naturel), achève de prendre, dans le bilan énergétique, la place laissée libre par le charbon. Aussi, le document publié par le gouvernement du Québec en 1972, sur "les objectifs d'une politique québécoise de l'énergie" reflète-t-il encore une situation où, malgré l'intervention croissante des gouvernements en matière de politique énergétique, les différentes composantes du bilan ont eu le temps de s'ajuster progressivement en fonction du prix de revient de toutes les formes d'énergie. Tout au plus regrette-on alors une politique canadienne de tarification du gaz naturel, qui, en défavorisant le Québec par rapport à l'Ontario, empêche une pénétration de cette forme d'énergie au-delà de Montréal. Puis l'action unilatérale des pays membres de l'Opep sur les prix pétroliers internationaux créée, en 1972 et 1973, un choc dont les conséquences apparaissent immédiatement dans le tableau ci-contre.

En 1974, dernière année pour laquelle nous possédions des chiffres définitifs, la consommation énergétique québécoise a augmenté de 2.2% par rapport à 1973, alors que, pour la période 1958-74, la croissance moyenne annuelle était de 5.2%. En outre, alors que la consommation de pétrole augmentait annuellement de 6.2% depuis 1958, elle a diminué de 1.6% en 1974 par rapport à l'année précédente. En revanche, la consommation d'électricité s'est accrue de 10.5% en un an, contre 5.7% en moyenne, de 1958 à 1974. Le taux de croissance de la consommation du gaz naturel est passé de 9.2% en 1973 à 25.6% en 1974. La part du charbon reste stable. Ces constatations, rapprochées d'une étude des tendances à long terme de la situation énergétique internationale et canadienne, peuvent être utiles à la réévaluation des objectifs de 1972.

Les perspectives du secteur énergétique jusqu'en 1990

Ces perspectives sont déduites de l'évolution des bilans énergétiques et des comportements des agents économiques impliqués: États producteurs et consommateurs, entreprises appartenant ou non au secteur énergie, particuliers. Elles comportent nécessairement une marge d'erreur.

Sur le plan le plus général, on estime que les réserves d'énergie connues seront suffisantes pour satisfaire la demande mondiale jusqu'en 1990, mais à coûts croissants (peut-être 5% du PNB canadien avec des investissements de 180 à 200 milliards de dollars). Les quantités d'énergie demandées seront de plus en plus importantes en valeur absolue, mais le taux de croissance de la demande globale se stabilisera à un niveau moins élevé pour l'ensemble des pays industrialisés (3.5 à 4% par an, au lieu de 5% pour la période 1965-73). Ces derniers chercheront à diminuer leur dépendance envers l'énergie-pétrole (et les pays-membres de l'Opep) en diversifiant leurs sources d'énergie, et en adoptant des politiques de conservation. Malgré tout, ils devront affecter au secteur énergétique une part croissante de leur Produit National Brut, et les gouvernements interviendront de plus en plus dans ce secteur. La répartition des différentes formes dans les bilans énergétiques tendra à se modifier, sans changements fondamentaux, d'ici 1990. Le pétrole demeurera la source principale d'énergie primaire (1), mais sa part décroîtra légèrement au profit du charbon et du gaz naturel. Enfin, la consommation d'énergie se fera de plus en plus sous forme d'électricité, notamment pour permettre la mise en valeur des sources non conventionnelles (solaire, éolienne, géothermique) dont la contribution aux bilans énergétiques sera cependant marginale en 1990.

Si l'on essaie de détailler ces tendances en fonction des principales formes d'énergie, pour certains pays, on obtient les résultats suivants:

L'énergie pétrole, prédominante encore en 1990, conditionne l'évolution générale. La nouvelle structure de l'industrie pétrolière mondiale sera une cause d'instabilité permanente des prix, fixés désormais par les pays-membres de l'OPEP de façon politique, et des approvisionnements. Les sociétés pétrolières internationales auront un rôle d'agent technique et de répartiteur. La majorité des pays industrialisés continueront à importer une part croissante de leur consommation des pays-membres de l'OPEP. Les États-Unis et l'Arabie Séoudite devraient cependant jouer un rôle stabilisateur dans l'évolution des prix pétroliers, l'un comme producteur et l'autre comme consommateur le plus important. Le prix du pétrole continuera d'être l'étalon de référence pour le rythme de développement et le degré d'utilisation des autres formes d'énergie, conventionnelles ou non.

Cependant, au moins pour le Canada, la production de pétrole brut tirée de sources conventionnelles diminuera considérablement, et les exportations vers les États-Unis devraient cesser. La contribution des sables bitumineux au bilan pétrolier sera faible (en raison, notamment, des coûts de production et de difficultés technologiques non résolues), et le pétrole brut des zones frontalières de l'Arctique, notamment, pourrait ne pas parvenir aux marchés de façon massive pour 1990. Le Canada devra donc recourir davantage aux importations; le prix du pétrole canadien devra s'aligner rapidement sur les prix internationaux, et les provinces de l'Est seront les plus touchées par cette évolution. En fin de période, l'Ontario recevra sans doute du pétrole international transitant par le Québec.

Le prix du gaz naturel restera lié à celui du pétrole, sur la base des équivalences thermiques. Les exportations de gaz vers les Etats-Unis diminueront, sans peut-être cesser, parce que les nouvelles réserves d'hydrocarbures découvertes dans les régions frontalières sont surtout constituées de gaz naturel. (2) Le coût de production et de transport sera cependant plus cher par unité consommée (comme pour les autres formes d'énergie). Pour ce qui concerne le Québec, il semble que l'offre de gaz naturel d'origine canadienne sera suffisante pour satisfaire à une augmentation importante de sa consommation d'énergie dans ce domaine dès l'arrivée du gaz des zones frontalières.

En ce qui concerne, enfin, l'électricité, sa part dans le bilan énergétique continuera d'augmenter sensiblement (avec les apports d'électricité thermique et nucléaire), au détriment des hydrocarbures. La demande d'électricité continuera aussi d'augmenter plus vite que la demande globale d'énergie. Vers 1987-88, il faudra recourir massivement à l'énergie nucléaire, car tous les sites hydro-électriques économiquement exploitables auront été aménagés.

Les conséquences

La prépondérance durable du pétrole dans le bilan énergétique québécois, de même que la nécessité d'une extension de la distribution de gaz naturel, forme d'énergie relativement abondante et peu polluante, avaient été perçues avant 1972. Les objectifs énoncés alors pour la politique pétrolière (disponibilité au meilleur coût, sécurité des approvisionnements, protection des individus et de l'environnement, augmentation de la valeur ajoutée au Québec, augmentation des intérêts québécois dans le secteur) demeurent, mais les priorités dans leur réalisation, et les moyens à mettre en oeuvre, ont été affectés en profondeur par ce qui s'est passé depuis 1973. L'extension de la distribution du gaz naturel au Québec est devenue encore plus impérative. Par contre, le transfert massif et immédiat à l'électricité de la demande pétrolière pour certains usages ne pouvait être prévu, et la politique de 1972 a besoin d'une réévaluation totale. Dans cette réévaluation sectorielle de la politique en 1972, certains résultats sont déjà acquis.

Pour le pétrole, comme d'ailleurs pour les autres formes d'énergie, le Canada ne saurait atteindre à l'autosuffisance à long terme, ainsi que le gouvernement fédéral l'avait cru un instant, en 1973. Toutes les estimations des réserves d'hydrocarbures faites depuis sont en baisse, et il est désormais certain que la valorisation des sources purement canadiennes (sables bitumineux et autres) ne sera pas rapide, et atteindra, dans les conditions actuellement prévisibles, un coût élevé. Le Canada ne peut donc pas plus se fermer aux importations que demeurer exportateur net. Ne pouvant s'isoler des marchés internationaux, il doit accepter que ses prix pétroliers intérieurs, actuellement inférieurs aux prix internationaux, les rejoignent par palliers, ces palliers faisant l'objet de négociations fédérales-provinciales. Le Québec ne doit pas, par contre, laisser le gouvernement fédéral dépasser les prix pétroliers internationaux pour assurer la rentabilité des ressources canadiennes d'hydrocarbures. Tout ceci a été résumé dans une formule, contenue dans la déclaration sur l'Énergie du Premier Ministre du Québec, à la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur l'énergie, en janvier 1974: "procurer au meilleur coût possible et à un prix sensiblement identique aux consommateurs de toutes catégories (y compris les entreprises pétrochimiques ou autres) des diverses régions du Canada, l'énergie correspondant à leurs besoins réels".

Dans le cas du gaz, sa pénétration accrue au Québec, tout en demeurant hautement souhaitable, se heurte au problème des disponibilités, des prix, et de la préférence des consommateurs pour d'autres formes d'énergie considérées moins dangereuses. Le Québec a fait un pas dans le bon sens en obtenant de l'Office national de l'Énergie, en juin 1973, que la région de Montréal soit incluse dans la même zone tarifaire que Toronto pour la répartition des frais de transport. Cependant, la part du gaz naturel dans le bilan énergétique de l'Ontario demeure 5 fois plus élevée qu'elle ne l'est au Québec. Cela donne la mesure du chemin à parcourir.

Le secteur de l'électricité ne peut supporter, seul, l'accroissement de la demande d'énergie, même au Québec, comme l'a montré le Ministre des Richesses naturelles dans une allocution au congrès annuel des Ingénieurs du Québec, le 11 juin 1976. Le taux de croissance annuel de la demande d'électricité est de 7.4%, ce qui correspond à un doublement en moins de 10 ans. Pour la période 1975-90, ce taux devrait atteindre 9.2% pour les secteurs résidentiel et agricole, la demande industrielle progressant de 7.5%. Une fois réalisées les installations de la Baie James, il reste un potentiel hydro-électrique de 15,000 MW aménageable dans des conditions compétitives avec l'énergie nucléaire, sur un potentiel théorique total de 25,000 MW. Après 1985, il faudra s'orienter vers le nucléaire, les sites hydro-électriques ne pouvant plus faire face à l'accroissement des besoins. L'escalade des coûts prévus ($500 du kw installé dans les années soixante, $1800 du kw en 1974, $2135 pour le nucléaire), jointe à la raréfaction des sites, font que l'accroissement indéfini de la demande d'énergie électrique n'est plus envisageable, et qu'il faudra obtenir rapidement une modération de la courbe de la demande.

Au total, quel que soit le secteur, une nouvelle priorité de la politique énergétique s'annonce être, non plus simplement la satisfaction des besoins, mais l'économie d'énergie, par la revision des tarifs, la modification graduelle des habitudes des consommateurs, et l'utilisation de chaque forme d'énergie à son taux d'efficacité maximal. Ces nouvelles exigences sont beaucoup plus difficiles à traduire en objectifs et moyens que ce n'était le cas en 1972.

(1) On entend par énergie primaire toute forme d'énergie utilisée à l'état brut, sans transformation: charbon, pétrole brut, gaz naturel, électricité d'origine hydraulique, uranium. Par contre, l'énergie livrée au consommateur pour ses besoins énergétiques, et non pour transformation, est dite "secondaire": électricité de toutes origines, produits pétroliers, gaz naturel, une partie du charbon brut et de ses dérivés.

(2) Déjà, actuellement le gaz naturel représente 27% des utilisations d'hydrocarbures au Canada, contre 50% des réserves.

■ *M. Jacques Ruelland est directeur général de l'énergie, ministère des Richesses naturelles.*

Avec les hommages de

Maison Placements Canada Inc.

membres de:
l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Bourse de Montréal - Bourse de Toronto

1130 PLACE DU CANADA
MONTRÉAL H3B 2P7
Tél.: 861-9761

MOLSON, ROUSSEAU & CIE
LIMITÉE

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Membres des Bourses de Montréal, et Toronto

800 Place Victoria
Montréal
Tél: 866-1551

1122, Chemin St-Louis
Suite 105
Québec
Tél.: 683-2965

MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd.,

Membres

BOURSES DE MONTRÉAL, ET DE TORONTO

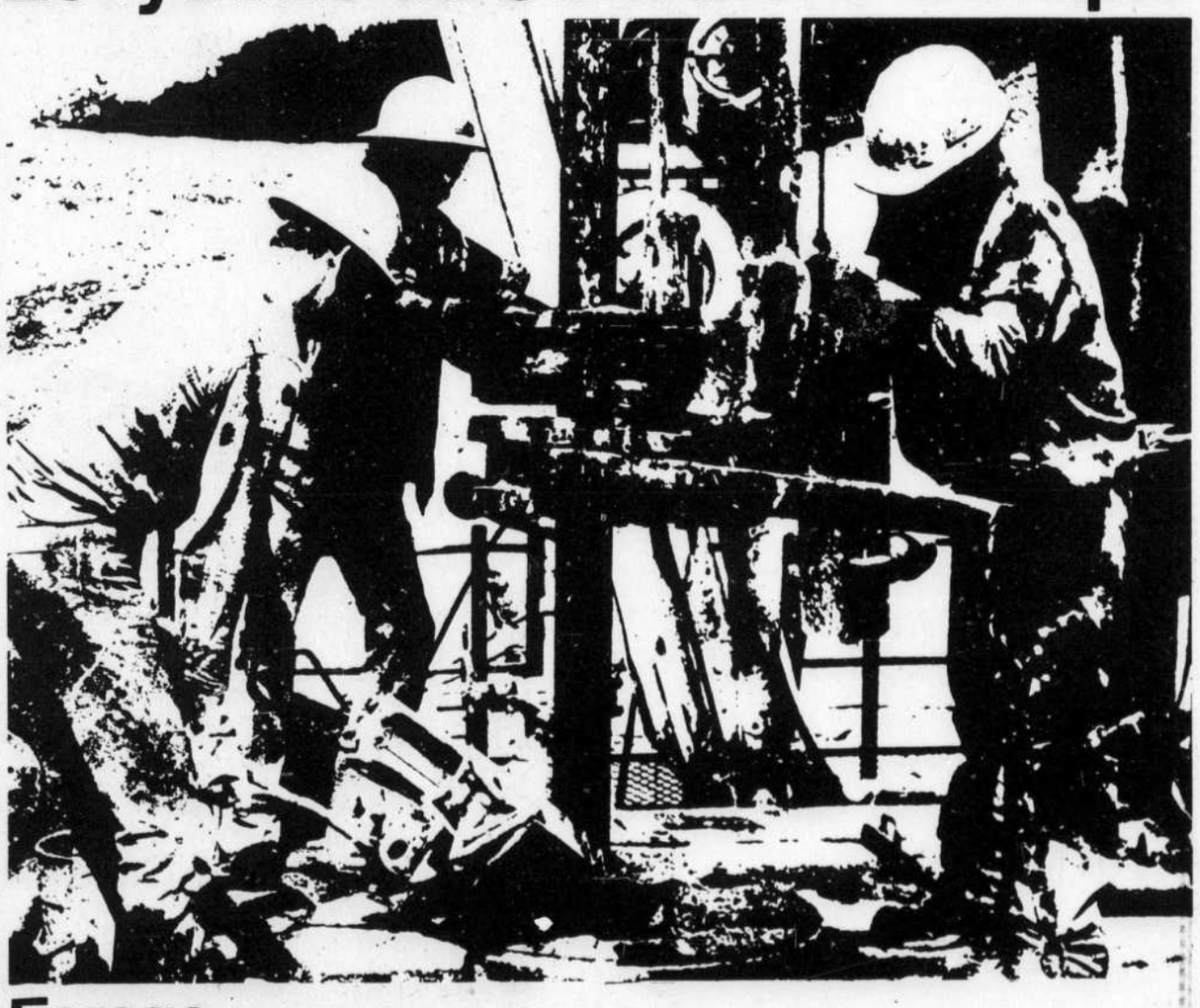
ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

129 OUEST, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 1L7
(514) 871-9611

BOÎTE POSTALE 11
FIRST CANADIAN PLACE
TORONTO, M5X 1A9
(416) 362-1631

132 RUE ST-PIERRE
QUÉBEC, QUÉBEC G1K 4A7
(418) 692-1262

Le rythme du Canadien Pacifique



Forage, mines, boisement, construction, manufacture, navigation, transport, hôtellerie, camionnage et communications. Nous faisons tout cela.

L'univers du Canadien Pacifique a pris aujourd'hui beaucoup d'expansion et d'envergure. Nous trouvons et exploitons du gaz et du pétrole. Nous nous occupons de mines, de produits du bois et de l'acier. De développement immobilier. Sans compter l'hôtellerie, les télécommunications et le transport. En réalité, nous travaillons, au Canadien Pacifique, dans bien plus de secteurs et à l'avantage de bien plus de gens qu'on le pense généralement.

Le rythme du Canadien Pacifique: l'industrie au service des Canadiens.

La production québécoise d'amiante ne suffit plus à la demande mondiale

par NORMAND ALEXANDRE

L'amiante est devenu en 1974, la principale production minérale du Québec, avec un sommet record de 1,561,179 tonnes produites, d'une valeur de 236,237,145 dollars. De ce point de vue, elle devançait celles de cuivre et de fer et comptait à elle seule, pour 19 pour cent du total de toutes les substances minérales produites au Québec.

En 1975, le long conflit ouvrier qu'ont connu plusieurs des producteurs des Cantons de l'Est et des désastres, dans deux des principales mines de la région, devaient abaisser cette pondération à 15.5 pour cent. Ce n'aura été qu'un épisode de brève durée cependant; les résultats du premier semestre de l'année en cours indiquent une remontée très rapide des performances de l'industrie et à tous les points de vue: production, prix, revenus, profits...

Ainsi s'achève un siècle de production ininterrompue d'amiante au Québec et qui n'était que de quelques tonnes à peine en 1876. Le Québec devait d'ailleurs, à l'aube de cette année centenaire, être l'hôte, en août 1975, de la troisième Conférence Internationale sur la Physique et la Chimie des Minéraux d'Amiante, qui aura permis à tous les Québécois de constater jusqu'à quel point il a fallu, au cours du siècle écoulé, conjuguer les efforts des chercheurs, des promoteurs, des financiers, de la main-d'oeuvre... et de tous les pays du monde pour réaliser ce succès.

Succès certes, car l'industrie de l'amiante doit aujourd'hui être considérée comme une des principales industries de la province. En plus d'occuper la première place des productions du secteur minier québécois, elle en est un des principaux domaines de croissance et le Québec en compte peu parmi les productions les plus importantes traditionnellement; bien que modéré, le taux de croissance en est régulier et s'aligne sur celui de la demande internationale, qui augmente en moyenne de quatre à cinq pour cent par année (en valeur absolue). Effectivement depuis 1971, la production québécoise a augmenté en moyenne de 4 pour cent par an, en volume et de 23 pour cent, en valeur.

La corrélation entre l'augmentation de la demande internationale et la croissance de la production au Québec réflète par ailleurs la place de la province dans la production mondiale de ce minéral. En 1974, elle venait immédiatement après celle de l'Union Sovitétique (2,200,000 tonnes) et avant celles de l'Afrique et de l'Italie (351,000 tonnes et 148,00 tonnes respectivement). La production de l'Union Soviétique est presqu'entièrement consommée par les pays socialistes. Aussi, les pays occidentaux ont ils pris l'habitude de s'approvisionner au Québec, dont les exportations représentent près de 52% des échanges internationaux de fibres d'amiante dans le monde occidental.

Totalement intégrée à l'économie mondiale via des multinationales présentes aux quatre coins du monde et qui dominent le marché, la production québécoise s'ajuste presqu'instantanément .. aux fluctuations régionales. Inversement la demande s'aligne sur les standards de qualités et les prix des producteurs du Québec.

On devrait plutôt dire que la production québécoise s'ajustait à la demande mondiale, car pour la première fois depuis un très long moment, la production québécoise est insuffisante pour répondre à la demande et le développement de nouvelles capacités de production se fait attendre. On prévoit même que la présente situation persistera au-délà des années 80. Effectivement, en-dehors de l'Union Soviétique et du Québec, pu de projets sont d'envergure à satisfaire les besoins nouveaux des pays consommateurs.

La province de Québec détient les deux plus importants gisements d'amiante découverts en-dehors de la Russie. Les compagnies actuelles sont, dans l'ensemble, peu endettées et réalisent des profits de plus en plus élevés. Par conséquent, il semble que le Québec puisse réaliser une croissance encore plus soutenue que par le passé dans le domaine. On en estime le taux à 4 pour cent par an en moyenne d'ici le début des années 80, ce qui ferait augmenter la valeur de cette production à un rythme de 15 à 20 pour cent par année. (On vient d'annoncer une hausse de prix de 14 pour cent effective en janvier 1977).

Cependant, l'industrie québécoise de l'amiante fait face à plusieurs problèmes qui pourraient s'avérer être les plus cruciaux de son histoire.

Effectivement, une part de plus en plus grande de la population québécoise et canadienne trouve anormal que les Canadiens et, en particulier, les Québécois jouent un rôle très largement marginal au sein d'une industrie dont les centres de décisions ultimes sont principalement américains, situation exposée à plusieurs reprises depuis quelques années, notamment par la Direction de l'Economie minérale et du Développement du ministère des Richesses naturelles.

Chacun propose des réformes: nationalisation, Office de Mise en Marché, contrôle des exportations, prise de participation au sein de l'industrie, etc...

Les producteurs se sont opposés farouchement aux premiers rapports et aux premières recommandations. L'Association des Mines d'Amiante du Québec écrit encore dans une brochure publicitaire mise en circulation récemment:

"Des restrictions à l'exportation de fibres ouvrées en vue de favoriser artificiellement l'exportation de produits à base d'amiante fabriqués au Canada, entraîneraient tout simplement des hausses de coûts notamment pour les matériaux de fibrociment et une fuite des marchés.

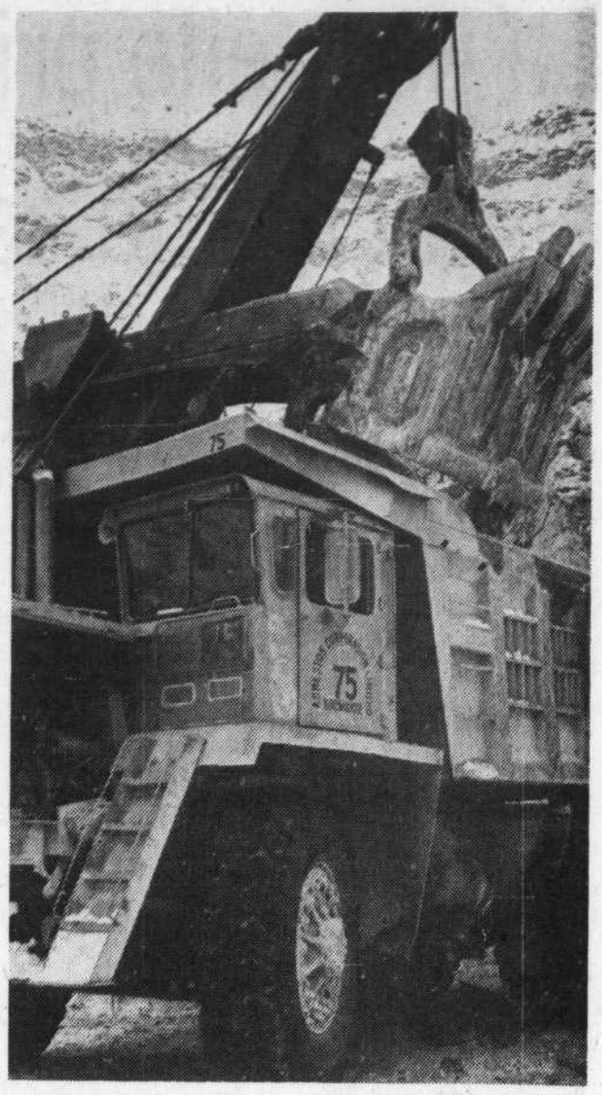
Pour l'industrie canadienne de l'amiante, qui exporte présentement 95 pour cent de sa production annuelle, les conséquences sur la production, sur les ventes et sur l'emploi, ne seraient rien de moins que désastreuses".

Par contre, au sujet d'une prise de participation, elle est restée notoirement muette, du moins publiquement.

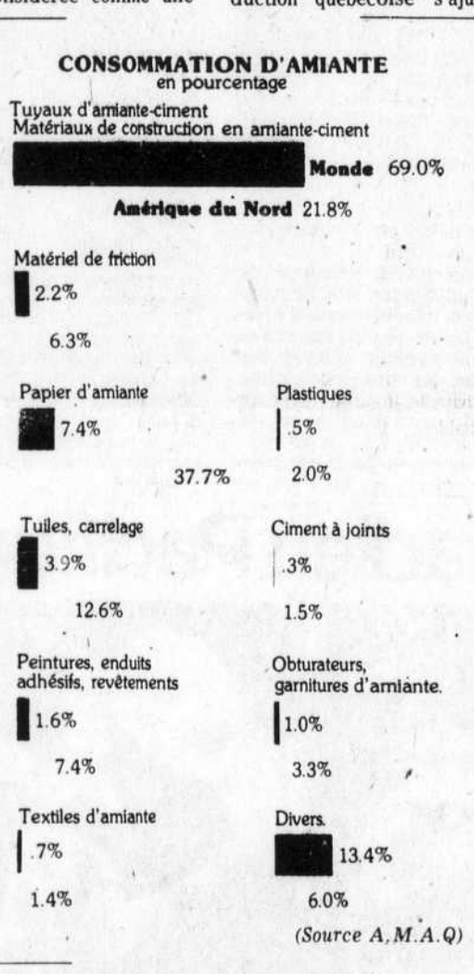
L'Association pourrait bien avoir raison sur certains points car en ce qui a trait aux normes de salubrités émises récemment, on a vu les résultats ailleurs; fermeture d'usines aux États-Unis, pour en construire ailleurs; en Ontario, la United Asbestos est en difficulté financière parce qu'elle ne peut rencontrer les normes établies. Au Québec, si d'une part l'industrie semble accepter la norme de 5 fibres établies récemment, les recommandations attendues du Comité d'étude sur la salubrité dans l'industrie de l'amiante ne semblent pas acceptées d'avance par l'industrie.

Devant tant d'incertitudes, les producteurs craignant de se voir imposer des normes d'hygiène industrielle plus sévères et des mesures restrictives quant à l'exportation ou à la transformation, semblent profiter de la conjoncture et de la forte demande pour accroitre les prix en prévision d'investissements à faire pour satisfaire des normes d'hygiène industrielle plus sévères, sans courir le risque de se retrouver avec des stocks de fibres difficiles à écouler advenant que des mesures restrictives soient prises à leur égard.

■*M. Normand Alexandre est ingénieur chargé de projets, Direction d'économie minérale et développement, ministère des Richesses naturelles.*



CONSOMMATION D'AMIANTE
en pourcentage



(Source A.M.A.Q)

ST. LAWRENCE CEMENT
CIMENTS DU ST-LAURENT

la compagnie

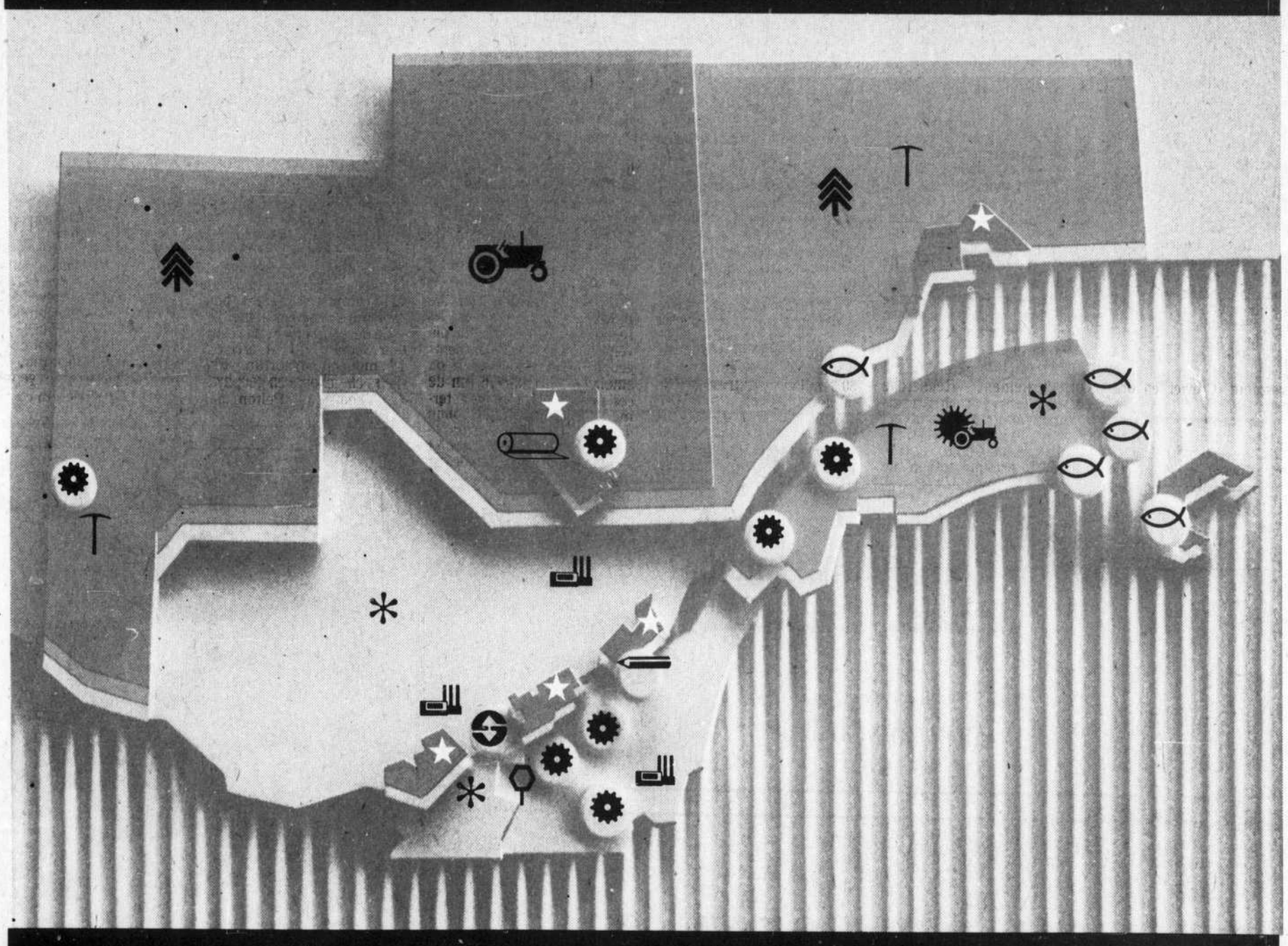
CIMENTS DU ST-LAURENT

projette une image de qualité. Elle procure des services intégrés et variés constamment à la disposition des intéressés

Bureau chef : 50 ouest Place Crémazie
Suite 1024
Montréal P.Q.

Usines et stations de distribution à :
Villeneuve — Ville LaSalle — Longueuil — Moncton — Mississauga — London — Ottawa — Sudbury — Thunder Bay — Buffalo — Elizabethtown

Le MEER
participe avec vous
au développement du Québec



Le ministère de l'Expansion économique régionale, par les nombreux programmes qu'il administre lui-même ou conjointement avec le gouvernement du Québec, contribue à • stimuler la création d'emplois productifs • consolider les emplois des secteurs traditionnels • augmenter le niveau de vie • renforcer la structure industrielle et urbaine du Québec • favoriser le développement optimal de ses différentes régions • susciter une participation accrue des Québécois à leur propre développement.

L'Entente auxiliaire sur les *infrastructures industrielles* prévoit l'aménagement de parcs industriels dans certains centres urbains du Québec, la mise sur pied de parcs industriels de pêche dans l'est du Québec et la mise en place des infrastructures de service pour les projets industriels d'importance qui s'installeraient en dehors de parcs existants.
(MEER : $36 millions)

L'Entente auxiliaire sur l'*accès aux ressources forestières* a pour objectif de favoriser une meilleure utilisation des ressources forestières dans le Nord-Ouest Québécois, au Saguenay/Lac Saint-Jean et sur la Côte-Nord.
(MEER : $14.5 millions)

L'Entente auxiliaire sur les *axes routiers prioritaires* vise à améliorer l'infrastructure routière du Québec afin de faciliter le transport des produits industriels aux marchés importants.
(MEER : $79.5 millions)

L'Entente auxiliaire sur le financement du plan d'expansion de la société *SIDBEC* a pour objectif d'accroître la capacité de production de la Société, de rationaliser et de diversifier sa production.
(MEER : $30 millions)

Le MEER accorde une *aide financière aux entreprises* de fabrication dans les régions désignées. Des investissements de $1.2 milliard ont été effectués au Québec depuis 1969, et près de 70,000 emplois seront ainsi créés.
(MEER : $232 millions)

L'Entente sur les *Zones Spéciales* avait pour but de mettre sur pied des infrastructures touristiques, communautaires et industrielles dans les régions de Québec, Trois-Rivières, Sept-Iles/Port Cartier, Lac Saint-Jean et Mirabel.
(MEER : $300 millions incluant des prêts de $117 millions)

Le programme *ARDA III* (aménagement rural et développement agricole) visait à mettre en valeur les ressources en milieu rural principalement dans les régions du Saguenay/Lac Saint-Jean et du Nord-Ouest Québécois.
(MEER : $26.5 millions)

Le Fonds de développement économique rural (*FODER*) avait pour objet le développement des régions du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles de la Madeleine. Le gouvernement fédéral y a investi $297.7 millions depuis 1968.
(MEER : $153.2 millions)

L'Entente auxiliaire sur le *développement agricole* prévoit l'assainissement des sols dans la plaine de Montréal et le réaménagement foncier dans les autres régions agricoles du Québec.
(MEER : $24.9 millions)

L'Entente auxiliaire sur le *développement minéral* permettra la mise en place de voies d'accès aux ressources minières, divers travaux miniers et pétroliers et le démarrage d'un programme de recherche et de développement appliqués.
(MEER : $16.5 millions)

L'Entente auxiliaire sur les *études industrielles* permettra l'analyse des possibilités de développement dans des secteurs prioritaires, dans différentes régions du Québec.
(MEER : $1 million)

L'Entente auxiliaire *Donohue-Saint-Félicien* prévoit l'implantation d'un complexe de pâte à papier au Lac Saint-Jean. En plus de favoriser la participation des Québécois à leur propre développement, la réalisation de ce projet entraînera des retombées économiques pour tout le Québec.
(MEER : $30 millions)

Expansion Régional
Économique Economic
Régionale Expansion

800 Place Victoria,
Bureau 4328, C.P. 247
Montréal, Québec
H4Z 1E8 (514) 283-4262

220 est, Grande Allée,
Bureau 820
Québec, Qué.
G1R 2J1 (418) 694-4826

320 est, Saint-Germain,
Bureau 401
Rimouski, Qué.
G5L 1C2 (418) 723-9426



Soquem:

La recherche se porte bien

L'année 1975-76 à la Soquem a comporté plusieurs faits saillants;

1) Louvem, filiale à part entière de Soquem a connu une excellente année (bénéfice net de $1.75 million), à sa mine de cuivre et de zinc du Canton Louvicourt, près de Val d'Or.

2) L'exploitation minière a démarré pour de bon à Niobec, nouvelle société de la Soquem (50%), de Copperfields Mining Corporation et Teck Corporation; cette nouvelle mine est localisée à Saint-Honoré, près de Chicoutimi.

3) L'évaluation des gîtes de sel et des indices de potasse aux Iles-de-la-Madeleine a été achevée; les études en cours portent sur les installations portuaires nécessaires à l'acheminement d'une éventuelle production.

4) Plusieurs programmes d'exploration ont donné des indications de minéralisation intéressante (Crevier en uranium);

5) Le groupe Soquem-Recherche a mis au point un nouveau récepteur de polarisation provoquée, "nouvelle vague", le SWP-1.

Les trois premiers points ont déjà fait l'objet de plusieurs articles. C'est pourquoi l'accent dans le texte qui suit portera surtout sur les points 4 et 5 et, de façon générale, sur le rôle de la recherche à la Soquem. On y distinguera d'ailleurs entre diverses formes de recherche.

par

GUY PERRAULT

Les objectifs premiers de Soquem sont:

1) l'exploration; 2) la mise en valeur et 3) la mise en exploitation des gîtes minéraux au Québec.

L'exploration est elle-même principalement Recherche dans le sens de recherche de gîtes minéraux. Suivant la conjoncture et ses ressources, Soquem accorde à cette activité, tantôt la presque totalité de ses ressources, tantôt une partie importante seulement, affectant le reste à la mise en valeur et à la mise en exploitation. Lorsque les activités d'exploration réussissent, elles conduisent à la découverte de gîtes minéraux; il est donc tout à fait souhaitable de voir une partie croissante du budget de Soquem accordée à la mise en valeur et à la mise en production. C'est une mesure de son succès.

En 1975-76, Soquem a consacré près de $0.9 million en travaux d'exploration de base; de plus, par ses associations, elle a attiré au Québec près de $0.3 million d'autres sociétés minières. Parmi les projets d'exploration de 1975-76, le projet Crevier (nord de Chicoutimi) demeure le principal pour les indices de minéralisation en uranium et tantale mis au jour.

Par ailleurs, les travaux de recherche d'indices de potasse et de mise en valeur des gîtes de sel des Iles-de-la-Madeleine ont totalisé $2.5 millions.

Les activités de recherche qui portent sur l'amélioration des techniques et des instruments, quoique volumétriquement moins importantes (environ $100,000. en 1975-76) n'en sont pas moins essentielles aux succès de la Soquem. Cette recherche a pour objet d'assurer que les ingénieurs et géologues de Soquem disposent des meilleurs outils disponibles pour l'exploration et les utilisent dans des techniques dont l'efficacité est sans cesse revue.

On doit considérer comme principales, à ce tire, les recherches conduisant au développement d'instruments géophysiques nouveaux ou améliorés. En 1975-76, un de ces projets a été mené à terme: il s'agit du projet connu dans le milieu Soquem sous le titre SUPER PP. Ce projet s'est étalé sur deux années et l'objectif de départ a été réalisé? Il s'agissait de réaliser un récepteur de polarisation provoquée complètement automatique grâce à l'incorporation de la plus récente technologie sur les mini-ordinateurs aux récepteurs traditionnels de polarisation provoquée.

En cours de réalisation, ce projet a donné lieu à un brevet aux deux principaux responsables de la Soquem, MM. Edwin Gaucher et Marcel St-Amant (brevet canadien no 970039); ce brevet couvre particulièrement une manière fort ingénieuse de faire la synchronisation entre le transmetteur et le récepteur de polarisation provoquée en faisant appel au mini-ordinateur et à un algorithme particulier. Le nouvel instrument porte le sigle commercial SWP-1 (pour "software programmable").

Le développement du récepteur Soquem SWP-1 arrive à un moment opportun. Plusieurs chercheurs en géophysique, Zonge et Pelton aux Etats-Unis, Phillips en Angleterre, Richards en Afrique du Sud et plusieurs autres cherchent à tirer un meilleur avantage de l'onde perçue. Ils croient que dans certaines circonstances favorables on pourra identifier les minéraux à conduction électronique à l'origine de la chargeabilité des sous-sols rocheux. Le récepteur SWP-1 de Soquem permet justement une grande facilité dans l'analyse de l'onde perçue, donc des recherches grandement facilitées.

Le groupe Soquem-Recherche a fabriqué, grâce à la collaboration de manufacturiers québécois, trois prototypes commerciaux du récepteur SWP-1. Après essais sur le terrain, le brevet et les droits de commercialisation ont été vendus à la Scintrex Instruments Ltd., un des plus importants fabricants canadiens d'instruments géophysiques. L'appareil sera commercialisé sous l'étiquette Soquem-Scintrex.

Enfin, le groupe Soquem-Recherche, en plus d'être engagé dans quelques projets à haute technologie, s'affaire aussi à des besognes plus terre terre, mais encore une fois, très importantes pour le bon rendement de l'entreprise. Ces activités comportent des services d'entretien sur l'équipement géophysique et des services de bricolage, pour besoins spécifiques. Les réalisations à ces derniers titres sont aussi importantes.

Le groupe Soquem-Recherche a bricolé tout récemment, pour l'avantage des équipes qui s'affairent à la recherche de l'uranium, un scintillomètre monté sur le toit d'un véhicule tout terrain, et jumelé à une enregistreuse dans le véhicule pour l'observation en continu de la radioactivité le long de routes carrossables. Cette réalisation s'est faite avec les moyens du bord et sans grands frais; elle visait à accroître l'efficacite des équipes de prospection sur le terrain.

D'autres activité récentes du groupe Soquem-Recherche témoignent de son ingéniosité; amélioration mécanique des alpha-mètres commerciaux, modification des scintillomètres commerciaux pour traduire une radio-activité en signal sonore à fréquence proportionnelle à l'intensité, etc.

En guise de conclusions,

- la recherche, dans le sens exploration, se porte bien... On trouve des mines...!
- la recherche sur les techniques et instruments se porte également très bien; nos ingénieurs et géologues sur le terrain jouissent d'une instrumentation à la fine pointe.

■ *M. Guy Perrault est vice-président à la recherche de la Société québécoise d'exploration minière (Soquem).*

Du nouveau au Nord-Ouest

par

JEAN DESCARREAUX

Les mines et les forêts ont toujours été les piliers économiques du nord-ouest. L'activité minière traverse actuellement une période difficile, comme ce fut le cas pour l'industrie forestière dernièrement. La baisse de la demande mondiale pour le cuivre et le zinc a entraîné une diminution sensible des prix et des profits des sociétés exploitantes au cours de 1975, ce qui s'est reflété par des fermetures de mines et par une diminution de l'exploration. La chute récente du prix de l'or risque d'entrainer la fermeture de quelques mines aurifères marginales. Par contre, les prix des métaux de base se sont stabilisés depuis quelques mois et augmentent proportionnellement avec le taux d'inflation. Si cette tendance persiste, le nord-ouest pourrait connaître l'ouverture de quelques nouvelles mines prochainement.

L'exploration minière, c'est-à-dire la recherche de nouveaux indices de minéralisation, fut concentrée dans les régions de Noranda, Normétal, Brouillan (50 milles à l'ouest de Matagami), Cadillac, Val d'Or, Frotet, Mistassini et d'Opémisca-Chibougamau. Ces travaux ont conduit à la découverte d'un indice de nickel-cuivre par Rédéco Ltée, dans la région de Normétal. Great Plains Co. Of Canada Ltd. intersecta par forage une zone de zinc et de cuivre, également dans la région de Normétal. Little Long Lac Gold Mines Ltd. découvrit un nouvel amas aurifère dans la région de Cadillac. La seule découverte dans la région de Val d'Or revient à Belmoral Mines Ltd. de Vancouver. La nouvelle zone aurifère offre beaucoup de potentiel et elle fut optionnée par Serem, un organisme du gouvernement français. Tout récemment, Selco et ses partenaires annonçaient une intéressante découverte de zinc dans le canton Scott, près de Chibougamau.

La plupart des indices minéralisés découverts au cours des dernières années font actuellement l'objet de travaux détaillés. D'autres sont au stade des travaux préparatoires à la production. Les compagnies suivantes ont effectué récemment ou effectuent actuellement des travaux, ce sont: Selco, Soquem-Silver Stack, Falconbridge (Corbet, Cooke), Noranda (Chadbourne, New Insco, Iso, Dumagami, Barvue), Serem (Northern Expl., Belmoral), Bras d'Or, Western Quebec (Dome), Quebec Sturgeon, McAdam (Rio Tinto) et Abitibi Asbestos (Brinex).

On prévoit l'ouverture prochaine d'au moins cinq nouvelles exploitations, en autant que les prix des métaux de base et de l'or se stabilisent à des niveaux proportionnels à l'inflation.

La production s'est poursuivie en 1975 à un rythme à peu près normal pour une vingtaine de mines. Par contre, les mines Poirier, Joutel, Normétal et Icon ont fermé définitivement leurs portes suite à l'épuisement de leur minerai. Orchand Mines Ltd. de Matagami a cessé l'exploitation Garon mais a mis en exploitation le gisement Norita. Patino et Cambell ont cessé temporairement leur production dans la région de Chibougamau. Les gites de Chibex et de Goldex se sont avérés non rentables suite à des complications techniques. En somme, 1975 se solde par cinq fermetures définitives et une seule nouvelle mise en production dans le nord-ouest, ce qui se traduit par une perte nette d'au moins 1000 emplois directs.

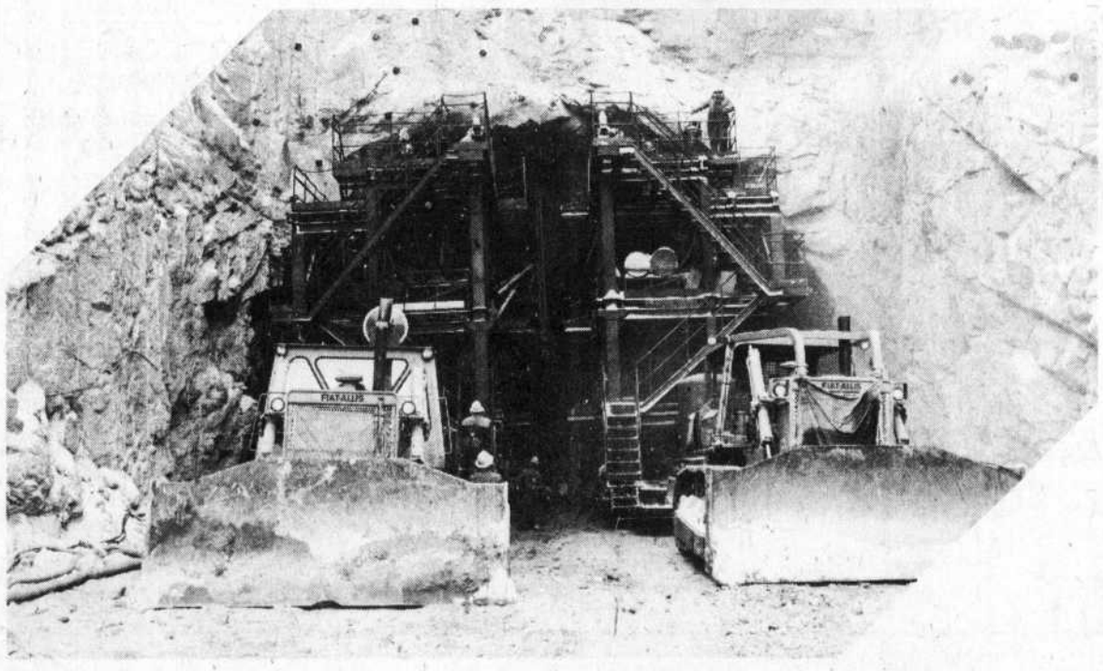
La production minière est sujette aux fluctuations internationales des prix et de la demande. Il est donc normal de connaitre des ralentissements comme celui des derniers mois. Par contre, les perspectives d'avenir sont très encourageantes. Le nord-ouest québécois possède un des contextes géologiques les plus riches du Canada. Bien que la région soit l'objet de recherches minières depuis 50 ans, son potentiel d'avenir est confirmé par les six découvertes économiques enregistrées au cours des quatre dernières années.

L'activité minière dans le nord-ouest, comme ailleurs au Québec, reste toujours dominée financièrement de l'extérieur. Une seule exploitation sur vingt est contrôlée du Québec, et c'est l'une des plus petites. La création de Soquem il y a 11 ans n'a permis que de combler le vide laissé par le retrait de la région du groupe minier Sullivan.

Les autochtones réclament le droit de prélever des capitaux de risque dans le public pour financer la recherche et la mise en valeur de nouveaux gisements. Une pétition a d'ailleurs été présentée au premier ministre Bourassa il y a quelques mois. Ce sont les compagnies minières juniors qui ont ouvert le territoire et les résidents du nord-ouest considèrent que les capitaux de risque nécessaires sont disponibles. Les Québécois possèdent les moyens techniques et des compétences en qualité et en quantité, ce qui n'était pas le cas à venir jusqu'à il y a 15 ans, pour découvrir, mettre en valeur et contrôler financièrement une plus grande proportion des nouvelles mines. Il ne s'agit pas de chasser les compagnies étrangères mais bien de jouer le même jeu qu'elles, souvent avec elles par l'entremise de projets conjoints, et ce chez nous. Une plus grande participation volontaire des Québécois qui peuvent se permettre d'investir des capitaux de risque dans l'exploration minière et la mise en valeur de nouveaux gisements, plutôt qu'aux loteries, constituerait un élément de croissance économique bénéfique pour le nord-ouest et pour tout le Québec.

■ *M. Jean Descarreaux, géologue-conseil et prospecteur, est président de la firme Jean Descarreaux et Associés, Val d'Or.*

De l'eau au moulin du Québec



Au Québec, l'énergie hydraulique, c'est encore le moyen le plus économique de produire l'électricité.

C'est vrai qu'une centrale hydraulique coûte cher à construire mais elle vit plus longtemps qu'une centrale thermique ou nucléaire et ne requiert presque pas d'entretien. La matière première, l'eau, est gratuite et ne s'épuise jamais.

Au Québec, l'hydraulique, c'est notre spécialité et les grands travaux comme ceux de la Baie James, font progresser notre économie.

Un tiers des coûts, par exemple, représente les salaires qui sont versés à 10 000 travailleurs de chez nous. Les deux tiers des achats de biens et services sont effectués au Québec. Ce sont des centaines de millions de dollars qui apportent de l'eau au moulin dans tous les secteurs: transport, logement, alimentation, matériaux, machines et appareils de toutes sortes.

Bien avant la mise en marche de la première turbine de la Baie James, le Québec tout entier bénéficie chaque jour d'une véritable injection de vitalité.

Hydro-Québec

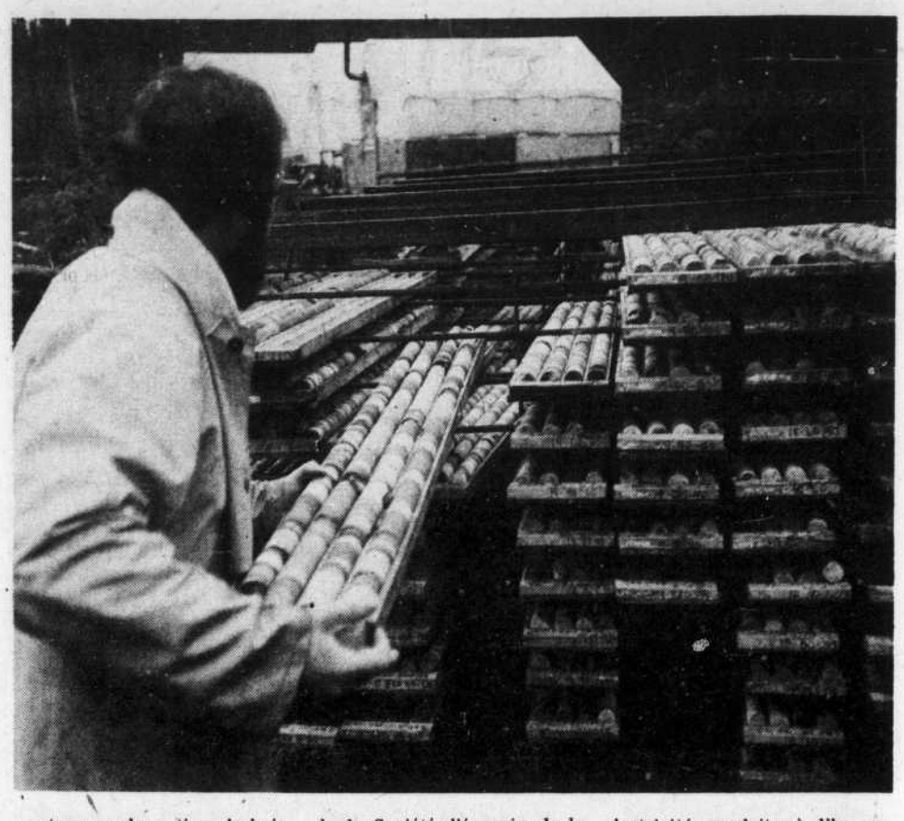
BP CANADA—
explore sans cesse de nouvelles frontières en quête de ressources:

- En Alberta, nous sommes associés à l'AOSTRA, l'organisme provincial de contrôle des sables prétrolifères, dans un projet pour l'essai de nouvelles méthodes de récupération du pétrole lourd dans le gisement de Cold Lake.
- Dans l'Atlantique, à 100 milles au large du Labrador, nous participons avec Pétro-Canada et avec d'autres, à la recherche de pétrole à 12,000 pieds au-dessous de l'océan.

BP Canada

Baie James

Découvertes possibles sur plus de 30% du territoire



par JACQUES GAUTHIER

La production globale de zinc, de cuivre, d'argent, d'or, de plomb et de nickel, le long d'une étroite lisière de terrain dans la partie sud du territoire de la baie James, a dépassé le milliard de dollars au cours de la dernière décennie. Dans l'avenir immédiat, les huit compagnies minières qui exploitent 15 mines dans ce secteur prévoient maintenir leur cadence d'exploitation de métaux non ferreux et, à celle-ci, s'ajoutera en 1979 la production d'un important gisement de sulfures massifs dans le canton de Brouillan, près de Joutel.

Personne ne peut dire avec exactitude quelles richesses sont enfouies dans le sous-sol du territoire de la baie James. Par suite de l'absence d'énergie électrique et de moyens de communications, le territoire est demeuré à peu près inexploité jusqu'à présent sauf dans sa partie sud.

L'infrastructure étant en place, une cinquantaine d'entreprises minières font maintenant des recherches dans le territoire.

L'exploration porte surtout sur le cuivre et le zinc — métaux qui abondent dans le bouclier canadien — mais la recherche d'uranium a pris beaucoup d'ampleur. Des gisements importants de fer ont été localisés près des lacs Albanel et Chibougamau ainsi qu'aux abords de la grande rivière de la Baleine et des lacs Duncan et Matagami. On a relevé également des amas importants d'amiante dans les secteurs de Joutel et de Chibougamau. De plus, des indices d'uranium, de cuivre, de zinc, de plomb et de nickel ont été décelés à de nombreux endroits du territoire. En fait, les formations géologiques favorables s'étendent sur plus de 30 pour cent du territoire.

Un des programmes prioritaires de la Société, entrepris dès 1973, a été de procéder à l'exploration systématique de la partie nord de son territoire à partir d'études géochimiques avec prélèvements d'échantillons de sédiments de fonds de lacs. Dès la fin de 1976, ce programme aura couvert la moitié du territoire, soit 175,000 km carrés (68,000 milles carrés).

La Société de développement de la Baie James a affecté un budget de $25 millions à l'exploration pour la décennie se terminant en 1981. Elle procède à des relevés pour son propre compte de même que conjointement avec des entreprises participantes. On estime que les sociétés privées engagées dans l'exploration du territoire dépenseront quelque $100 millions durant la même période.

Au nombre des compagnies associées à la SDBJ dans ces entreprises à participation, signalons:

Bergminex Associates, Beth-Canada Mining Company, British Newfoundland Exploration Limited, Camflo Mines Limited, Canadian Nickel Company Limited, Cleveland Cliffs Iron Company, Dejour Mines Limited, Eldorado Nucléaire Limitée, Falconbridge Nickel Mines, General Crude Oil Company, Kennco Explorations Limited, Lynx-Canada Explorations Limited, McDame Exploration Limited (Cominco), Monexco Resources Limited, Muscocho Explorations Limited, Noranda Exploration Company Limited, Selco Mining Corporation Limited, SERU Nucléaire (Canada) Limitée et la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM).

Dans les programmes conjoints présentement en cours, la SDBJ et ses partenaires utilisent toute la gamme des méthodes de prospection disponibles: relevés radiométriques, magnétiques et électromagnétiques par avion et au sol, l'exploration par forages au diamant, par prélèvement d'échantillons géologiques et par analyse géochimique des cours d'eau, aussi bien au niveau de la reconnaissance que des études détaillées.

Aujourd'hui, une production minière d'une valeur de plus de $100 millions est tirée annuellement de la partie sud du territoire. Quelque 3,500 personnes des villes du sud du territoire sont déjà employées par les entreprises minières et 2,500 autres, par les divers services de soutien.

Gisement de fer

En janvier 1976, la SDBJ a exercé les options qu'elle avait obtenues en 1974 en vue d'acquérir le contrôle d'Albanel Minerals Limited, qui détenait les droits sur les principaux gisements dans la région du lac Albanel.

Par la suite, un programme de forage a été entrepris dans la région du lac Albanel, en particulier dans la zone du gisement Sandspit, afin d'en préciser les réserves, la teneur et les caractéristiques métallurgiques. Ce gisement était connu depuis une vingtaine d'années. Les forages ont établi la présence, dans le gisement Sandspit, de quelque 500 millions de tonnes de minerai de fer, exploitable à ciel ouvert et d'une teneur moyenne de 30.4 pour cent en poids de fer magnétique récupérable. On pourrait donc compter sur une production annuelle de six millions de tonnes de boulettes pendant 25 ans.

Afin d'affermir son contrôle sur les terrains voisins du gisement Sandspit, la SDBJ a jalonné 470 claims supplémentaires. Des travaux ultérieurs pourraient établir des réserves totales d'un milliard de tonnes.

Des études préliminaires de faisabilité ont démontré qu'en raison de la situation géographique des gisements du lac Albanel et à cause des infrastructures qu'il faudrait mettre en place pour en assurer l'exploitation, une production annuelle de 6 millions de tonnes de boulettes serait marginale. Par contre, une cadence de 9 millions de tonnes, sur une période de 30 ans, réalisable avec des réserves d'un milliard de tonnes, assurerait un rendement plus intéressant sur le capital investi.

La SDBJ a donc mis sur pied, en 1976, un programme systématique de forage, qui sera complété par des échantillonnages en vrac, des tests métallurgiques et des études de faisabilité, afin d'avoir en main des renseignements plus complets sur le potentiel économique du projet.

En complément, le ministère des Transports du Québec a mené une importante étude sur le transport du concentré par chemin de fer du lac Albanel au Saguenay.

Les travaux de construction de l'infrastructure initiale du territoire de la baie James — routes, aéroports et ponts pour ouvrir la région au développement intégré des ressources — s'élèvent jusqu'ici à $348 millions. Ces sommes, à $5 millions près, ont été fournies par la Société d'énergie de la baie James. Cette dernière et la Société de développement ont signé, le 10 février 1972, une convention en vertu de laquelle la Société de développement s'engageait à faire construire et aménager, avec l'accord de la Société d'énergie, les infrastructures requises par cette dernière en vue de l'exploitation des forces hydrauliques du territoire.

La forêt

La forêt, composée de résineux à 93 pour cent, est aussi un atout majeur du territoire de la Baie James.

On y trouve une réserve de bois de valeur marchande qui représente une possibilité annuelle théorique nette de 3 millions de cunits (un cunit correspond à 100 pieds cubes ou à environ 2,8 mètres cubes), soit environ le quart de la récolte forestière au Québec.

Des études ont été menées pour le compte de la SDBJ par des experts-conseils sur les coûts d'approvisionnement d'une usine de transformation de la fibre, dont l'établissement est projeté dans la région de Chibougamau.

Elles ont révélé qu'une telle usine pourrait être envisagée s'il était possible de conclure des accords avec une ou plusieurs scieries en vue d'approvisionner partiellement l'usine en sous-produits de sciage.

Une décision du ministre des Terres et Forêts, en date du 9 janvier 1975, accordait à la Société, pour une période de cinq ans, un droit de premier refus à l'égard de 325,000 cunits de bois par an dans la forêt domaniale de Chibougamau. Cette période permettra de poursuivre les études et, s'il y a lieu, d'assurer la promotion d'un complexe forestier intégré. En ce moment, trois usines de Pâtes et Papiers et 19 scieries s'approvisionnent de matière première, en totalité ou en partie, à l'intérieur du territoire. Elles absorbent quelque 1,800,000 cunits (environ 5,000,000 de mètres cubes) par année. Cette production se partage en deux tiers de bois d'oeuvre et un tiers de pâtes et papiers et autres produits.

L'électricité

Enfin, la mise en valeur du potentiel hydro-électrique de La Grande Rivière est l'élément principal du programme poursuivi par l'Hydro-Québec pour répondre à l'accroissement des besoins du Québec en électricité d'ici 1985.

Les premières installations de la Société d'énergie de la Baie James sur La Grande Rivière, dans le territoire de la Baie James, augmenteront de 80 pour cent la production d'électricité du Québec.

Les quatre centrales du complexe La Grande auront une puissance installée de plus de dix mille mégawatts.

La production annuelle s'établira à 68 milliards de kilowatts-heure — c'est-à-dire presque l'équivalent de l'électricité produite à l'heure actuelle par tous les cours d'eau du Québec.

Les premières livraisons d'énergie en provenance de La Grande Rivière sont prévues pour 1980 et la totalité des nouvelles installations entreront en production au cours des cinq années subséquents.

■ *M. Jacques Gauthier est adjoint au président de la Société de développement de la Baie James.*

HALL CORPORATION SHIPPING LTD.
TRANSPORT INTÉRIEUR ET CÔTIER
HALCO
4333 rue STE-CATHERINE ouest, MONTRÉAL H3Z 1P9 ■ SUCCURSALE: SUITE 28, 37 est, rue KING, TORONTO ONT. M5C 1E9

Hébert, Le Houillier & Associés Inc.
actuaires et consultants
Montréal: 1080, Côte du Beaver Hall, Suite 1910, Tél.: 866-2741
Québec: 42, rue Sainte-Anne, C.P. 37, Tél.: 692-3770
Une société membre du groupe Sodarcan, ltée

Avec les compliments de
RAYMOND CAMUS INC.
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
500, PLACE D'ARMES, CH. 1020 MONTRÉAL - TÉL.: 842-2715

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés / Chartered Accountants
Jacques Raymond, C.A. — L.-Philippe Rondeau, C.A. — Jean Brissette, C.A. — André Paquette, C.A. — Gérald Langlois, C.A. — Serge Chevalier, C.A.
Guy Chabot, C.A. — Jean-Pierre Roy, C.A. — Robert Gagnon, C.A. — Gaston Tessier, C.A. — Guy Masset, C.A.
Guy Martin, C.A. — Serge Saucier, C.A. — Michel Guertin, C.A. — Gabriel Groulx, C.A. — Bernard Veronneau, C.A.
Jacques Paré, C.A. — Robert E. L'Abbé, C.A. — Claude St-Denis, C.A. — Hubert Cloutier, C.A. — Claude Bégin, C.A.
Jacques Girard, C.A. — Jean-Paul Giguère, C.A. — Raynald Deslandes, C.A. — François Joly, C.A. — Luc Manseau, C.A. — Gilles Malette, C.A. — André Ethier, C.A. — Monique Besner, C.A. — Jean Goupil, C.A. — Pierre Pcirier, C.A. — Claude Théorêt, C.A. — Claude Gauthier, C.A. — André Biron, C.A.
Léo Provencher, C.A. — Louis A. Bastien, C.A. — Georges Reid, C.A. — Jean Legault, C.A. — Pierre Ostiguy, C.A. — Louis Martin, C.A. — Jacques Lamothe, C.A. — Michel Auclair, C.A. — Jean Grimard, C.A. — Robert Prud'Homme, C.A. — Réjean Côté, C.A. — Denis Houle, C.A. — Daniel Valiquette, C.A.
Germain Chapdelaine, C.A. — Marc-André Morin, C.A. — Serge Huot, C.A. — Jean-Pierre Brault, C.A. — Gilles Lamothe, C.A. — Michel Bombardier, C.A. — Jean-Pierre Bélanger, C.A. — Robert Brien, C.A. — Robert Juneau, C.A. — Daniel Danino, C.A. — Ronald Dansereau, C.A. — Edmond Lavallée, C.A.
Jean Pilon, C.A. — Roger Bacon, C.A. — Jacques J. Grandmont, C.A. — Danielle Dansereau, C.A. — Michel Daviault, C.A. — Daniel Williams, C.A. — Louise M. Filion, C.A. — Serge Chamberland, C.A. — Raymond Lamarche, C.A. — Yvan Rondeau, C.A. — Luc Deaudelin, C.A. — Pierre Tessier, C.A.
1700, La Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal, Québec H4Z 1G9, Téléphone: 514-878-2691, Adresse télégraphique: Raychamp
RAYMOND CAMPBELL & CIE — Montréal, Ottawa, Toronto

Votre meilleur placement... est assuré par un personnel à la gestion de portefeuilles personnels et institutionnels. Tous n'ont qu'une préoccupation: augmenter la valeur de vos placements par des conseils judicieux et la gestion du Fonds d'Actions Bolton, Tremblay Ltée.
Pour obtenir plus de renseignements ou un prospectus sur le Fonds d'Actions Bolton, Tremblay Ltée, écrire ou téléphoner à:
BOLTON, TREMBLAY & COMPAGNIE
1245 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1225, Montréal, Québec H3G 1H1, 849-4591
44 ouest, rue King, bureau 2519, Toronto, Ontario M5H 1E2, 864-1480

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
EN TOUS PAYS
ROBIC, ROBIC
ET ASSOCIÉS
ci-devant MARION & MARION (Fondée en 1892)
2100, rue Drummond — Montréal H3G 1X5
Tél.: 288-2152
Telex: 05-268656 Robic MTL

gb
G. Béchard Ltée.
COURTIERS EN DOUANE
TRANSPORTS INTERNATIONAUX
Siège Social
410 St-Nicolas, Montréal, Québec H2Y 2P5
Téléphone: 282-0303
Télex: 055-60803
CONTAINERS
SERVICE RÉGULIER
GROUPAGE MARITIME ET AÉRIEN
AGENTS DE FRET IATA
Correspondants dans les principaux pays
SUCCURSALES
- Intermediate Terminal, 10755 Côte de Liesse, Dorval, P.Q. Téléphone: 361-5592
- Montreal Truck Sufferance Warehouse Inc. 7403 Boul. Newman Blvd. LaSalle, P.Q. Téléphone: 365-7321
- Aéroport International de Montréal C.P. 563,, Montréal AMF-Dorval, P.Q. Téléphone: 631-6715
- Aéroport International de Montréal Mirabel, P.Q. Téléphone: 476-3340

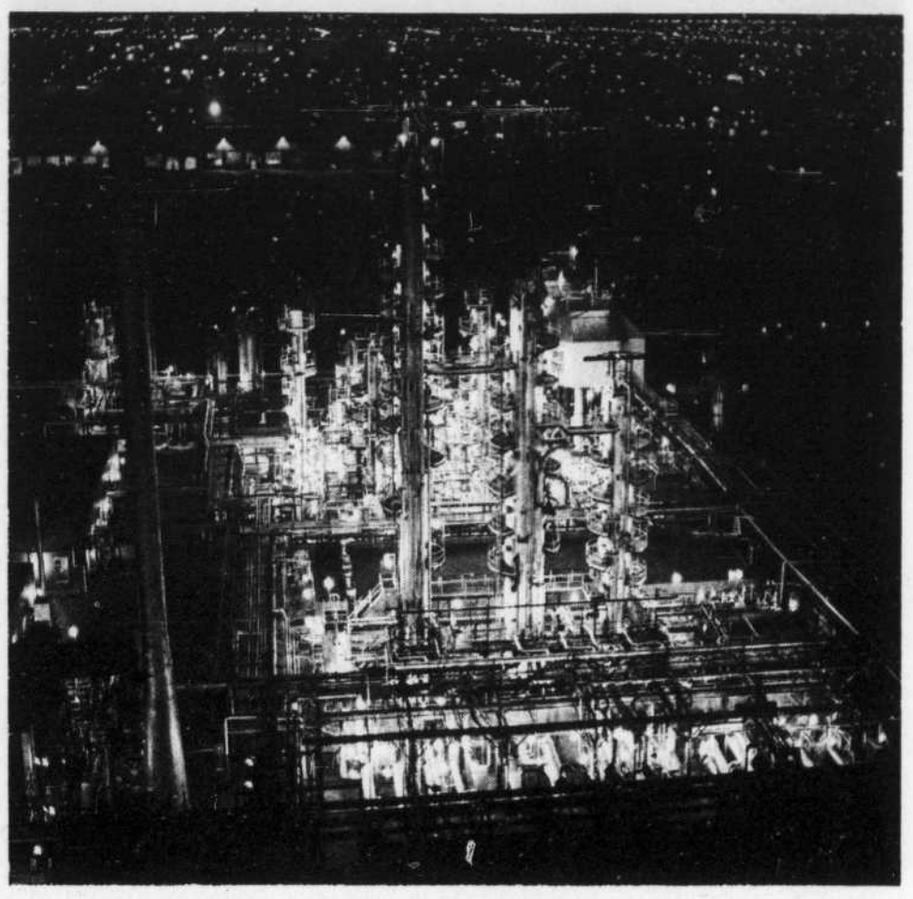
Bureau Technique Fournier
Pierre Lespérance, Ing.
Agent de Brevets d'Invention
Licencié au Canada et aux États-Unis
1440 Ouest, Ste-Catherine
Montréal H3G 1R8
Tél.: 861-4831

MAJOR & MARTIN INC.
Conseillers Industriels
Experts — Conseils en :
— Étude de rentabilité
— Financement de projet
— Étude économique et de marché
Montréal: 1478 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 202
Québec: 1380 ouest, boul. St-Cyrille

RICHARDSON SECURITIES OF CANADA
TRENTE-QUATRE BUREAUX À TRAVERS LE CANADA
CHICAGO, NEW YORK, ILE GRAND CAIMAN, LONDRES, GENÈVE, FRANCFORT, HONG KONG, TOKIO
Suite 1540–1155, rue Metcalfe, Montreal, P.Q., Tél.: (514) 871-1115

LES RECHERCHES DE SOQUIP S'AVÈRENT FRUCTUEUSES
Les gisements de gaz naturel découverts par Soquip à St-Flavien et Villeroy à quelques 30 milles de Québec, ont une capacité de production quotidienne de plus de 5 millions de pieds cubes de gaz naturel... c'est de bon augure pour l'avenir de l'énergie au Québec.
... et ça continue.
SOQUIP
Société Québecoise d'Initiatives Pétrolières
Siège social: 3340 de la Pérade, Ste-Foy, Québec.

Le prix du pétrole: comment s'y retrouve-t-on



par PIERRE DUPUIS

Juillet 1973, l'automobiliste moyen au Québec paie 55c le gallon pour l'essence ordinaire; septembre 1976, il doit débourser 84c. Hausse spectaculaire, il va sans dire, et qui entraîne forcément des changements substantiels dans notre mode de vie. Que s'est-il donc passé? Le consommateur, touché dans son portefeuille et confronté à la complexité des mécanismes qui régissent les prix du pétrole, en perd facilement son latin... ou son arabe.

Le prix international du pétrole brut

L'OPEP, c'est-à-dire l'Organisation des Pays exportateurs de Pétrole, est un cartel qui regroupe en plus des grands producteurs du brut du golfe persique, l'Iran, le Venezuela, le Nigéria, l'Indonésie, l'Équador etc. Faisant preuve d'une rare cohésion, sans doute motivée par le fait qu'une denrée non renouvelable constitue l'unique source de développement pour ses membres, l'OPEP, au cours des trois dernières années, a relevé le prix international du brut de près de $10.00 le baril. D'ores et déjà, avec la hausse autorisée par le gouvernement fédéral pour le 1er janvier et l'effet prévisible de la hausse qui sera prochainement décrétée par les pays membres de l'OPEP, l'énergie — sous toutes ses formes — sera sans doute coûteuse et précieuse.

Le prix du brut au Canada

Fort de la certitude que son pays produit du pétrole en bonne quantité, le consommateur canadien pourrait facilement conclure qu'il est à l'abri de ce "prix international". La réalité est qu'il est bien difficile de s'isoler du reste du monde. Traditionnellement au Canada, les raffineries des provinces maritimes et du Québec importent leur brut, la production de l'ouest canadien étant réservée à l'approvisionnement du reste du pays et à l'exportation. Jusqu'à tout récemment, les exportations vers les États-Unis égalaient nos importations. En septembre 1973, suite aux premières hausses massives des prix de l'OPEP, et dans le but d'éviter que l'Est du Canada soit particulièrement pénalisé par sa position d'importateur, le gouvernement fédéral établissait une politique pétrolière visant à uniformiser les prix des produits pétroliers au Canada et ceci à un palier inférieur au prix mondial.

Ottawa s'octroyait donc le contrôle du prix du brut canadien et imposait un "gel" des prix (ce qui était loin de plaire aux provinces productrices). Parallèlement, par une taxe à l'exportation, le fédéral fixait le prix du brut livré aux Américains au niveau mondial, les revenus de cette taxe devant servir à subventionner les importations des provinces de l'Est. Le maximum de l'écart entre le prix canadien du brut et le prix mondial atteignait environ $4.25 le baril en juillet 1974 — soit environ 13c le gallon.

Cette politique protectionniste ne pouvait qu'être temporaire. Nous avons donc assisté, surtout au cours des deux dernières années, à plusieurs relèvements des prix au Canada qui ont sensiblement réduit l'écart. À l'heure actuelle le prix canadien se situe à $9.05 le baril contre un prix international qui oscille autour de $12.00.

$/baril	Sept. 73	Sept. 76	% Augmentation
Prix du brut à la tête du puits	$3.80	$9.05	238
Frais d'extraction	0.68	0.68	—
Redevances provinciales	0.82	3.48	324
Impôts fédéraux et provinciaux	0.77	2.69	249
Part de l'industrie	1.53	2.20	44

Source: calcul de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée.

Il faut voir là la résultante de facteurs multiples. La réduction de nos exportations de brut (productivité moindre des champs pétroliers, politique de protection des réserves) a certes diminuer l'importance des services disponibles pour subventionner les importations. De plus, le désir légitime des provinces productrices de rentabiliser davantage leurs ressources et, dans une moindre mesure, la reconnaissance par les gouvernements des énormes besoins en capitaux de l'industrie pétrolière, militent en faveur de l'alignement progressif des prix canadiens sur les prix mondiaux. Il faut par contre retenir les faits suivants:

a) Les hausses des prix spectaculaires que nous avons connues ont été le résultat exclusif des décisions gouvernementales (Ottawa en consultation, pas toujours harmonieuse d'ailleurs, avec les provinces).

b) Les revenus engendrés par ces hausses de prix ont, dans leurs quasi-totalité, alimenté les coffres fédéraux et provinciaux comme en témoigne éloquemment le tableau.

c) En plus des hausses décrites dans le tableau, il est utile de rappeler qu'en juin 1975 le gouvernement fédéral imposait une taxe de 10c le gallon sur l'essence à moteur.

En ce qui concerne le baril de pétrole importé, l'entreprise qui en fait le raffinage au pays doit l'acheter au cours mondial et se voit accorder, sur ce prix, la subvention de maintien accordée par le gouvernement fédéral. Pour l'entreprise canadienne, l'importation n'est pas du tout avantageuse car elle ne touche pas la part qui lui revient sur sa production lorsqu'elle utilise du pétrole canadien.

Tout compte fait, au cours des trois dernières années, l'industrie n'a retiré de toutes les hausses de prix encourues par le consommateur que 67c le baril, soit moins de 2c le gallon.

Est-ce bien la perception qu'en a l'automobiliste moyen quand il doit payer son plein?

Certes, l'état tout comme quiconque, a droit à ses revenus. Cependant, on doit sérieusement mettre en doute l'efficacité du partage décrit plus haut. Faut-il le répéter... des sommes astronomiques devront être consacrées au cours de la prochaine décennie pour la mise sur le marché de nouveau pétrole afin de remplacer les réserves qui s'épuisent, et de maintenir au Canada une autarcie relative en matière d'énergie. Nous croyons que si l'industrie ne perçoit pas une part plus substantielle des revenus de la production, la confiance des investisseurs peut en être sérieusement compromise, et de fait le Canada pourrait se retrouver dans une fâcheuse position en matière énergétique.

Lutte à l'inflation et forces du marché

On a donc constaté que le prix des produits pétroliers a grimpé au rythme des prix du brut. Par contre, les pressions inflationnistes ont eu un impact marquant sur les frais d'exploitation des sociétés pétrolières (raffinage, transport, emmagasinage, etc.). Depuis son institution à la fin de 1975, la commission fédérale de lutte à l'inflation n'a généralement pas autorisé des hausses de prix équivalentes à la poussée des coûts.

De plus, les conditions de concurrence dans plusieurs régions du pays obligent l'industrie dans son ensemble a consentir diverses formes de rabais au consommateur. L'Impériale, par exemple, s'est vu récemment contrainte d'accorder un escompte, toujours en vigueur, de 3.2c sur le gallon d'huile à chauffage à Montréal. Une chose reste certaine, la part des gouvernements dans le partage des revenus du pétrole est fixe par rapport aux prix payés par le consommateur. Ainsi, la taxe d'accise de 10c que le gouvernement fédéral perçoit sur chaque gallon d'essence n'est pas pour autant réduite si les conditions du marché obligent les entreprises pétrolières à baisser leurs prix. Il en va exactement de même pour la taxe routière provinciale. En période de congestion du marché, les entreprises pétrolières essuient les pertes au bénéfice des consommateurs. Cela nous permet donc de conclure qu'en plus d'avoir à composer avec des partenaires gouvernementaux dotés d'un fort appétit fiscal, l'industrie pétrolière (raffineurs, distributeurs, détaillants, etc.) est soumise aux fluctuations du marché. En substance, ces quelques faits apportent la preuve que les mécanismes de l'économie du marché, loin de jouer systématiquement à l'encontre des intérêts du consommateur, leur offrent une certaine protection dont ils ne peuvent jouir dans le cadre d'un monopole, même d'état.

Quant à l'évolution future des prix du pétrole au Canada, il est évident qu'elle est intimement liée à la croissance de la demande et à la disponibilité des ressources, tant au pays qu'à l'étranger. En ce sens, la fragilité de la position du gouvernement fédéral, qui a cherché à isoler artificiellement le Canada du reste du monde, devient de plus en plus évidente et son inaptitude à élaborer une politique cohérente de redistribution des revenus propre à favoriser le développement de nos ressources pétrolifères finiront par coûter assez cher. Dans les conditions actuelles, il serait parfaitement illusoire de s'attendre à un répit sur le front des prix même s'il sera possible de bénéficier, à l'occasion, de quelques pauses conjoncturelles.

■ *M. Pierre Dupuis est directeur du marketing de la Compagnie Pétrolière Impériale, Région du Québec.*

ALLAIRE L'HEUREUX
VALIQUETTE & BLAIN
AVOCATS
630, rue Sherbrooke ouest
Montréal, Québec
Conseil
J. Jacques Beauchemin, c.r.
842-9841

Maheu, Noiseux & Associés
comptables agrées
2 Complexe Desjardins, bureau 2600, C.P. 153, Montréal H5B 1E8, tél. (514) 281-1555
SOCIETE NATIONALE COLLINS BARROW, avec bureaux a Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
AFFILIATION INTERNATIONALE DOUGLAS FOX KIDSONS INTERNATIONAL
J. Emile Maheu, C.A. — Paul Noiseux, C.A. — Bernard Robert, C.A.
Pierre Bedard, LL.L., C.A. — Marcel Furtubise, C.A. — René Senecal, C.A.
Guy Amideneau, C.A. — Marcel Demers, C.A. — Guy Landry, C.A.
André Rochette, C.A. — Antonio R. Faggiolo, C.A. — Georges Audet, C.A.
André Côte, C.A. — Gilles Poupart, C.A. — Lucien Jarry, C.A.
Jacques Franco, C.A. — Michel Riccio, C.A. — Michelle Hardy, C.A.
Claude D. Henry, C.A. — Marcel Lecourt, C.A. — Gaetan D'Aoust, C.A.
Regent Watier, C.A. — Gaetan-Veronneau, C.A. — Jean-Claude Berard, C.A.
Gilles Emond, C.A. — Jean-Claude Lefebvre, C.A. — Yvon Boyer, C.A.
Pierre Desharnais, C.A. — Yves Robitaille, C.A. — Jean-Guy Cloutier, C.A.
Denis Bergeron, C.A. — Robert Deslauriers, C.A. — Pierre Laberge, C.A.
Robert Leclerc, C.A. — Alain Laporte, C.A. — Roméo Grenier, C.A.
Gilles Murray, C.A. — Charles Frenette, C.A.
Jean-Pierre Pellerin, C.A. — André Bastien, C.A. — André Bernard, C.A.
Claude Lussier, C.A. — Gilbert Beaulne, C.A. — Gilles Guay, C.A.
Jacques Tremblay, C.A. — Pierre Dalcourt, C.A. — Adamo Di Staulo, C.A.
Jacques Larichelière, C.A. — Serge Lavallée, C.A. — Julien Fauteux, C.A.
Claude Girard, C.A. — Raymond Houle, C.A. — André Hurtubise, C.A.
Marcel Forest, C.A. — Johanne Blanchard, C.A. — Jean-Claude Coutu, C.A.
Gilles Simard, C.A. — Gilles Gariepy, C.A. — Carole Bélanger, C.A.
Richard Dalcourt, C.A. — Remi Deschambault, C.A. — Diane Lancaiult, C.A.
Guy Lapointe, C.A. — Jean Ouellette, C.A. — Gilles Tremblay, C.A.
Yvon Bechard, C.A. — Louise Cousineau, C.A. — Claude Dussault, C.A.
Claude Senecal, C.A. — Marc Brouillette, C.A. — Paul Guay, C.A.
Robert Longtin, C.A. — Gérard Gareau, C.A. — Pierre Barbeau, C.A.
Michel Drouin, C.A.
Adonias Dagenais, C.A. — Jean Lussier, C.A. — Roger Lyonnais, C.A.
Rodolphe Maheu, C.A. — Aurelien Noel, C.A. — Jean Valiquette, C.A.

MANUFACTURIER ET CONTRACTEUR
Longyear
OUTILLAGE COMPLET POUR FORAGE AU DIAMANT
CANADIAN LONGYEAR LIMITED
7205 ST-URBAIN,
MONTRÉAL 327, QUÉ. - Tél.: 327-3311
Bureau chef - North Bay, Ont.

CARGAIR LTÉE
LAC ST-LOUIS — ST-ZENON, QUE. J0K 3N0
Location d'avions à l'heure ou au contrat
Pourvoyeur chasse & Pêche
Bases: St-Zenon, Parent, Lac Carol (Millage 145, Rte LG 2)



CAMPBELL CHIBOUGAMAU MINES LTD.
(Libre de responsabilité personnelle)
CUIVRE — OR — ARGENT — FER
Un total de 16,578,000 tonnes de minerai a été extrait de nos mines dans le Québec depuis 1955
vous invitent
à lui soumettre des propriétés minières avec potentiel
Communiquez s.v.p. avec
DIVISION DE L'EXPLORATION
Suite 5, 462-3e Rue, Chibougamau, Qué. (819) 276-4115
Suite 309, 55 rue Yonge, Toronto, Ontario. (416) 366-5201

Votre portefeuille est-il à jour?
Couvre-t-il vos besoins futurs?
Laissez-nous y jeter un regard neuf: peut-être avons-nous des idées pour l'adapter aux conditions actuelles et à vos projets d'avenir.
1 Tout portefeuille doit être révisé régulièrement et spécialement quand la conjoncture est incertaine et le marché changeant.
2 Votre statut financier peut changer ainsi que vos besoins futurs. Le moment est venu de redéfinir l'optique dans laquelle vous placez vos fonds.
3 Nous vous enverrons notre questionnaire "Révision de portefeuille", qui vous permet de donner tous les renseignements dont nous avons besoin pour faire une analyse valable de votre portefeuille.
4 Nous passerons ensuite en revue les valeurs que vous possédez, et vous suggérerons, si nécessaire, le genre de valeurs qui répondent à vos objectifs, ainsi que leurs proportions.
Notre Révision de portefeuille est gratuite et *ne vous engage en rien*. Tous les renseignements qui nous parviennent sont traités confidentiellement.
Téléphonez au bureau de Merrill Lynch, Royal Securities le plus proche, ou envoyez ce bon dès aujourd'hui à: M. Claude W. Renaud, Merrill Lynch, Royal Securities Limitée, Suite 300, 800 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Québec H3B 1Y1.
Oui, je voudrais que vous complétiez l'analyse détaillée de mon portefeuille. Veuillez m'expédier au plus vite votre questionnaire "Révision de portefeuille".
Nom
Adresse
Ville Code postal
Téléphone (bureau) (domicile)
Les clients de Merrill Lynch sont priés de bien vouloir indiquer le nom de leur chargé de compte.
MERRILL LYNCH, ROYAL SECURITIES LIMITÉE
Victoria Vancouver Calgary Edmonton Winnipeg Hamilton Toronto Ottawa Montréal Québec Saint-Jean Halifax Charlottetown Saint-Jean de Terre-Neuve Londres

Nos Travailleurs Québecois, Une ressource humaine



Pour une bonne mise en valeur de cette ressource humaine:
Travail Québec
Relations de travail: Assurer la paix sociale et industrielle
Marché du travail: Voir à l'adaptation cohérente et réaliste de la main-d'oeuvre à la conjoncture sociale et économique.
Sécurité et hygiène des travailleurs: Obliger les employeurs à assumer leurs responsabilités professionnelles et financières quant aux conditions d'hygiène et de sécurité
Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre

JANIN
JANIN CONSTRUCTION Ltée
Entrepreneurs généraux
SIÈGE SOCIAL:
7085 Côte-des-Neiges
MONTRÉAL
TÉL.: 739-3291
Bureaux à: Québec, Toronto, Calgary et Vancouver

Le pétrole au Canada: où, quand, combien?

par ROGER HAMEL

Au moment où les spéculations repartent de plus belle sur la situation exacte du Canada en matière d'approvisionnements en énergie, il apparaît utile de faire le point, du moins en ce qui concerne plus spécifiquement la question du pétrole. La ronde des chiffres et des milliards est déjà commencée et bon nombre de gens se perdent en conjectures sur leurs sens exact, à supposer même qu'ils en aient un.

Pour comprendre la situation, il y a une première distinction fondamentale à faire: il ne faut pas penser que toutes les réserves disponibles pourront éventuellement être exploitées. En effet, même si nos connaissances de la géologie du sous-sol et certaines découvertes peuvent nous rendre optimistes, il n'en reste pas moins qu'un nombre considérable de facteurs peuvent venir retarder, quand ce n'est pas tout simplement compromettre, l'exploitation de nos ressources. La circonspection est donc de mise dans l'étude des divers scénarios possibles de mise en valeur surtout si l'on examine avec attention les obstacles qu'il faut surmonter avant même que les recherches ne commencent sérieusement.

La revue qui suit tiendra donc compte des divers facteurs qui pourront influencer l'évolution de la situation et, au passage, en soulignera l'impact possible.

À la base, deux facteurs économiques essentiels exercent une influence sur la situation des approvisionnements en pétrole. En effet, à quelle demande peut-on s'attendre au cours des vingt prochaines années et de quelles ressources disposera-t-on pour rencontrer cette demande?

Nos spécialistes estiment que les perspectives à moyen et à long terme de la consommation du pétrole au Canada peuvent varier énormément. Le graphique qui accompagne cet article indique que la consommation quotidienne pourra passer d'environ 1.7 millions de barils par jour qu'elle est actuellement, à une consommation oscillant entre 2 et 3.7 millions de barils/jour en 1995. Évidemment, un certain nombre de facteurs pourront exercer une influence plus ou moins grande sur le niveau de cette consommation.

On peut supposer, par exemple, que notre dépendance à l'égard du pétrole serait substantiellement plus importante si la croissance économique était particulièrement forte ou si les quantités récupérables de gaz s'avéraient moindres que prévus dans les régions éloignées du Nord-Ouest du pays. De la même façon, toute réticence de la part de la population à endosser et participer aux mesures de conservation de l'énergie mises de l'avant par les gouvernements favoriserait l'accroissement de la demande et le même résultat serait atteint si l'augmentation des prix ne devait pas avoir l'effet de dissuasion escompté sur la consommation. Si l'on ajoute que la mise en valeur des autres sources d'énergie, telles le nucléaire et l'hydro-électricité, peut ne pas se situer au niveau escompté, on en arrive facilement à élaborer un scénario de très forte consommation.

Par contre, toute croissance économique qui serait particulièrement lente aurait l'effet contraire, et il en irait de même si le prix et les mesures de conservation jouaient leur plein rôle dissuasif. Si, par ailleurs, les gouvernements décidaient de hâter le développement du nucléaire et le harnachement des ressources hydrauliques, le taux de croissance de la consommation de pétrole pourrait être infime.

Compte tenu de l'éventail de situations possibles, il se pourrait même que les limites indiquées sur le graphique soient insuffisantes, dans un sens comme dans l'autre. Nous pensons toutefois que les limites indiquées sont relativement réalistes.

Cette projection prend pour acquis que les besoins augmenteront à un rythme auquel on arrivera à écouler la production. Cette situation est imputable à la diminution des exportations de certains produits pétroliers et à l'augmentation des importations de brut, de mazout lourd. En 1976, la diminution des exportations est surtout attribuable à la fermeture de la raffinerie Shaheen à Come-by-Chance, Terre-Neuve. Dans les années à venir, les exportations diminueront au fur et à mesure que l'excédent de la capacité de raffinage que l'on connaît dans l'Est du pays sera absorbée par l'augmentation des importations sera imputable au fait que les raffineries voudront fonctionner de façon à faire face à la demande d'essence moteur, de distillats et d'autres combustibles légers.

Considérons maintenant les ressources dont le Canada dispose pour faire face à la demande, quelle qu'elle sera. La géologie du pays nous indique que l'on peut retrouver du pétrole dans les régions suivantes:

1) le bassin sédimentaire du sud des provinces de l'Ouest;
2) le delta du Mackenzie et la Mer de Beaufort;
3) les îles de l'Arctique;
4) le littoral atlantique.

Le Bassin sédimentaire du sud des provinces de l'Ouest

Dans le bassin sédimentaire du sud, il y a encore des réserves de pétrole brut classique et l'on calcule que la possibilité de production de brut et d'équivalents dans les réservoirs existants atteindrait environ 1,856,000 barils par jour en 1976. Il faut donc calculer qu'au cours des dix prochaines années, l'essentiel de la production canadienne continuera à émaner de cette région. Par contre l'avenir est moins rose. En effet, en 1985, cette production aura baissé à quelque 700,000 barils/jour et en 1995, 305,000 barils/jour.

Mais dans ce même bassin, il y a toutefois des possibilités pour la mise en valeur de réserves nouvelles. Il existe en effet certaines méthodes de récupération plus poussées qui permettent de récupérer en partie le pétrole laissé en place par les méthodes classiques. Bien qu'il n'y ait aucun obstacle théorique à l'utilisation de ces procédés, il faudra encore effectuer de nombreux tests pour en déterminer la rentabilité. De toute façon, il est peu probable que la récupération accrue devienne une activité importante et il est évident que cela dépendra dans une large mesure de la part qui échoiera au producteur.

Aux prix internationaux actuels et selon les règles existantes de partage du revenu, on pourrait ajouter en 1995 une production de 50,000 barils/jour. En supprimant redevances et impôts, cette production pourrait atteindre 200,000 barils/jour.

Dans l'ensemble, on peut conclure que dans le bassin sédimentaire du Sud, la principale source d'approvisionnement continuera d'être le brut classique des réserves existantes, dont les possibilités de production déclinent et les autres sources d'approvisionnement n'auront qu'une portée modeste sinon marginale.

Les sables bitumineux

Les sables bitumineux offrent de meilleures perspectives. Toutefois, l'extraction minière ou la récupération "in situ" exigent des investissements très considérables et les frais d'exploitation sont élevés à telle enseigne que les projets actuels sont considérés marginaux au plan de la rentabilité. L'industrie estime que le climat économique et politique actuel n'est pas favorable à de nouveaux efforts de développement et il y aurait lieu d'accorder une attention immédiate à la solution de ces problèmes.

En effet, la recherche, la planification, et la conception nécessaires à la mise en valeur des sables bitumineux prennent plusieurs années et tout retard à établir un climat propice aura une influence sur l'approvisionnement que l'on pourra tirer de cette source dans les années 80.

Il est clair que l'alignement des prix canadiens au cours mondial de même qu'une redistribution des revenus seraient susceptibles de favoriser une accélération de la mise en valeur des sables et l'on peut envisager que la production pourrait atteindre jusqu'à 800,000 barils/jour en 1995. Si la situation devait demeurer stationnaire, la production atteindrait un palier d'environ 200,000 barils/jour vers 1982 et se maintiendrait à ce niveau par la suite.

En examinant les divers facteurs qui pourront influer sur la mise en valeur des sables, l'on constate qu'ils sont d'abord d'ordre technologique; il faudra que les méthodes de récupération "in situ" s'avèrent rentables et nous n'aurons la réponse à cette question que d'ici trois à cinq ans. Ensuite, il y a le facteur main-d'oeuvre; il faudra avoir le personnel nécessaire tant pour la construction que pour l'exploitation. L'on prévoit qu'il faudra recruter et former environ 1,000 personnes par année entre 1983 et 1992. Le troisième facteur est évidemment financier. Il est en effet très probable que le financement de la mise en valeur devra être entrepris par les compagnies qui devront utiliser leurs bénéfices retenus et emprunter sur les actifs qu'elles possèdent déjà.

Si l'on considère maintenant les questions du prix et de la distribution des revenus, ce sont les gouvernements qui détiennent la clé et ils devront pouvoir assurer les entreprises qu'elles pourront écouler leur production aux prix mondial en effectuant un rajustement pour tenir compte de la qualité et du transport. Toutefois, cette mesure ne suffirait pas à elle seule.

Il faudra aussi que les investisseurs éventuels puissent tabler sur la certitude qu'une réglementation sur le partage des revenus ayant fait l'objet d'un consensus ne subirait pas par la suite des modifications substantielles avant qu'une période de temps assez longue ait pu s'écouler. En effet, cela peut parfois prendre dix ans avant qu'un projet accepté entre en exploitation. Il faut donc pouvoir assurer à l'investisseur un rendement juste et équitable et de reconnaître que les entreprises doivent obtenir une part plus grande du revenu et de rétablir le climat de confiance propice aux investissements.

Le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort

Plus au nord, dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort, les perspectives sont plus sombres. La seule façon pratique et économique de transporter le pétrole qu'on pourrait y trouver serait de construire un pipeline. Or, il faut pouvoir compter de façon certaine sur des réserves d'environ 1 milliard de barils de pétrole économiquement récupérables pour en justifier la construction. Quant au facteur temps, il faut compter environ sept ans entre la démarcation des réserves et le moment où la production peut commencer. D'après notre expérience et les données que nous possédons à l'heure actuelle sur le bassin sédimentaire de la mer de Beaufort, nous n'entrevoyons aucune possibilité sérieuse de compter sur le pétrole de cette région dans les vingt prochaines années même si nous devions commencer à faire certaines découvertes.

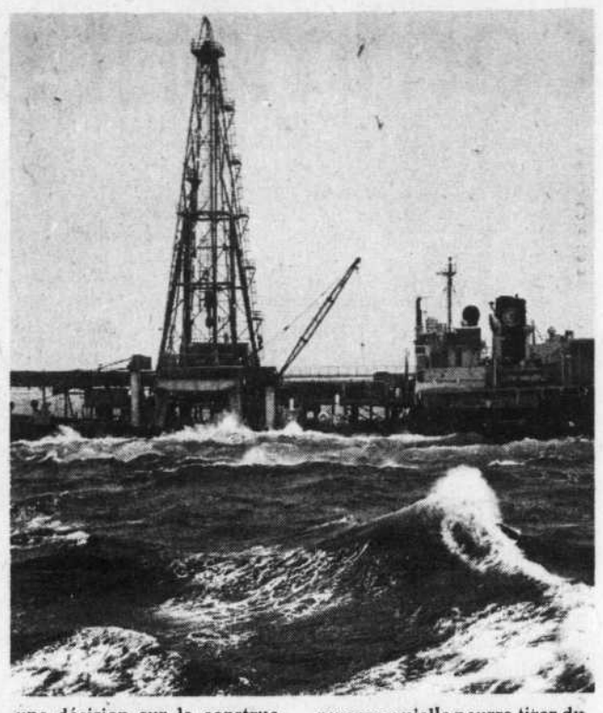
Les îles de l'Arctique

Dans les îles de l'Arctique, la situation est plus encourageante. Dans l'hypothèse que nous considérons, plusieurs champs pétrolifères seraient découverts dans un espace suffisamment restreint pour permettre d'acheminer le pétrole par pipeline jusqu'à un port pétrolier que l'on établirait dans les îles de l'est de l'Arctique. Cela pourrait nous permettre de compter sur une production d'environ 100,000 barils/jours vers la fin des années 80. Toutefois, les événements pourront nous causer des surprises car des études sismiques effectuées par l'industrie de même que les informations disponibles sur les conditions de forage nous indiquent que, dans cette région, les risques seront élevés et la tâche sera très difficile. Dans certains cas, l'exploitation pourra s'avérer impossible à cause des coûts de transport qui pourront être économiquement injustifiables.

Le littoral atlantique

Sur le littoral atlantique, la technologie va jouer un rôle critique. Le plateau continental au large des côtes du Labrador offre des perspectives intéressantes mais la recherche et éventuellement l'exploitation seront singulièrement compliquées par la dérive des icebergs. Il faut aussi tenir compte des profondeurs auxquelles il faudra forer. Les techniques seront vraisemblablement au point au début des années 80 et l'on s'attend à découvrir des nappes importantes en eaux profondes au cours des années 80. La mise en production sera évidemment en fonction des difficultés technologiques qu'il faudra surmonter à ce stade et il n'y a pas de doute que les contraintes seront très sérieuses. En mettant les choses au mieux, la production pourrait commencer dès 1988 mais il est plus vraisemblable qu'elle commencera vers 1991 et qu'elle pourrait atteindre quelque 450,000 barils/jour vers 1995.

En conclusion, il faut se rappeler que la revue qui précède n'embrasse pas la situation d'ensemble des approvisionnements en hydrocarbures au Canada. La question du gaz naturel a délibérément été écartée pour éviter toute confusion et il n'y a pas de doute qu'elle mériterait une attention particulière à elle seule car elle aura à jouer une importance considérable dans l'équilibre énergétique du pays. En effet, au cours des dernières années l'industrie a effectué de nombreuses découvertes de gaz très intéressantes dans le delta du Mackenzie et le moment critique approche où il faudra prendre



une décision sur la construction d'un pipeline de large diamètre qui serait utilisé à la fois pour le transport du gaz extrait en Alaska et du gaz extrait dans le delta du Mackenzie. Si le Canada devait retarder indûment son consentement à une formule de ce type, les États-Unis procéderaient de leur côté en utilisant une ou plusieurs formules de transport et la construction d'un pipeline au Canada serait remise aux calendes grecques. Or, l'industrie pétrolière canadienne a un grand besoin des revenus qu'elle pourra tirer du gaz naturel du delta pour financer ses recherches pour du pétrole dans les îles de l'Arctique et sur le littoral atlantique. Il va sans dire que l'impossibilité de compter sur ces revenus aurait pour effet possible de retarder la mise en valeur des ressources pétrolifères dont le pays aura pourtant un grand besoin assez rapidement.

■ *M. Roger Hamel est directeur général de la Compagnie pétrolière Impériale, Région du Québec.*

Compliments de

YVON BOULANGER LIMITÉE

IMPRIMEUR DE DOCUMENTS MONÉTAIRES

2325 Dandurand — Montréal H2G EZ9 Tél.: 273-7777

C.E. RACINE & CIE, LIMITÉE

Courtiers en douane et transitaires depuis plus de 60 ans

BUREAU CHEF

ÉDIFICE BOARD OF TRADE, MONTRÉAL H2Y 1X4 — TÉL. 288-0271
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE "ENICAR" TELEX. 01-26331

(SUCCURSALES)

7403 Newman Blvd., Suite 229, LaSalle, P.Q. — Tel. 363-2035
10755 Côte de Liesse Rd., Suite 462, Dorval, P.Q. — Tel. 631-4641
Air Cargo Bldg. No. 1, Suite 126, Route C, Mtl Int'l Airport, Dorval, P.Q. — Tel. 636-7010
Aéroport International de Montréal, Mirabel, P.Q. — Tel. 476-3340

RAYONIER QUEBEC est heureux de contribuer au développement de l'économie du Québec en expédiant à travers le monde la pâte chimique fabriquée à son usine de Port-Cartier

RAYONIER QUÉBEC INC.
une division des industries ITT du Canada Limitée
Montréal - Port-Cartier

Lorenzo Bélanger.

Gardner, McDonald & Cie./Co.

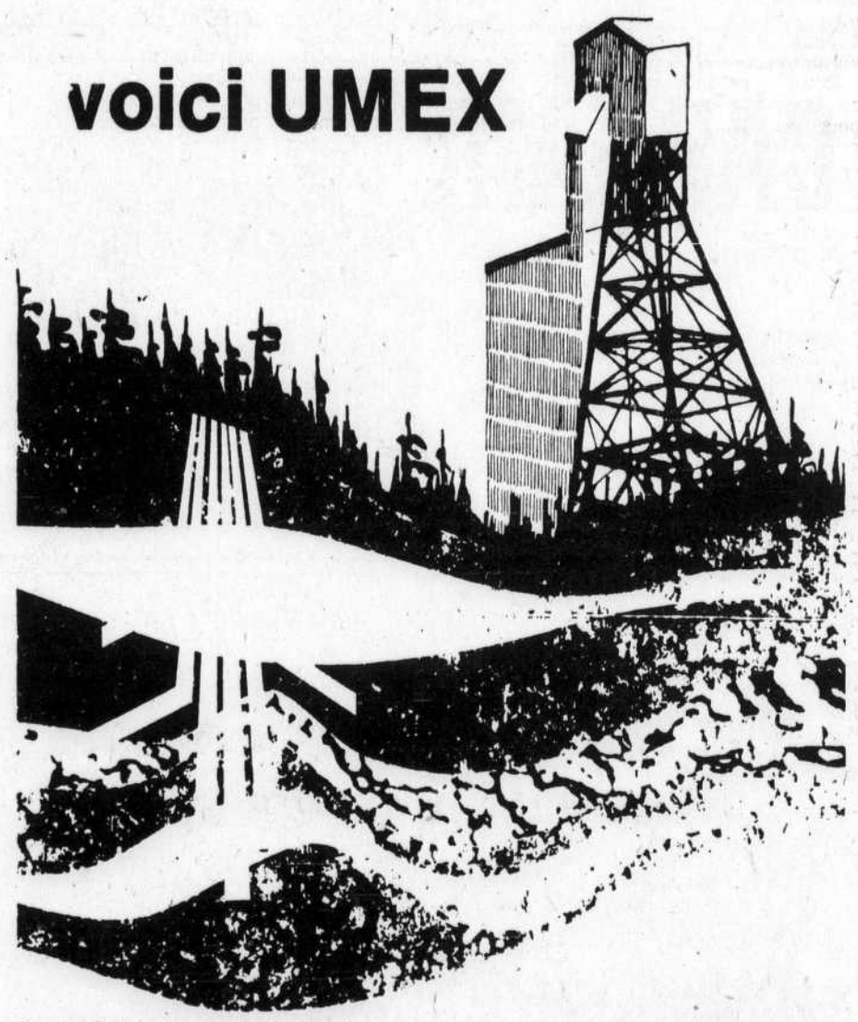
COMPTABLES AGREES

1155 Ouest, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.
Tél.: (514) 288-9564

Toronto
Edmonton
Calgary
Vancouver
Prince-George

Firme internationale
Clark, Gardner, Wolf and Company

voici UMEX



Des mineurs dynamiques avec un long passé

Nous faisons de l'exploration. Nous recherchons continuellement des gisements nouveaux et prometteurs partout dans presque toutes les régions du Canada. Dans nos propres travaux d'exploration, nous sommes intéressés à avoir des associés canadiens sous forme d'entreprises en participation.

Nous nous occupons de développement. Présentement, nous travaillons dur pour l'exécution du programme souterrain de développement à notre dépôt de cuivre-nickel dans le district du lac Pickle au Nord-ouest de l'Ontario.

Si vous avez une intéressante propriété nous pouvons faire les mêmes travaux pour vous. Nous savons que la recherche appropriée ainsi que le financement peuvent décider du succès de tout développement prometteur.

UMEX - exploration, développement et financement. Nous nous efforçons à devenir membre de la grande famille minière canadienne.

UMEX

Union Minière Explorations and Mining Corporation Limited
Une filiale de l'Union Minière de Belgique.

Cinq bureaux au Canada

1511 — 1 Place Ville Marie Montréal (514) 866-8421
1935 Leslie Street Toronto (416) 445-8832
200 — 4299 Canada Way Burnaby, B.C. (604) 437-9491
1068 — 7e rue Val d'Or P.Q. (819) 824-2994
P.O. Box 174 Bathurst, N.B. (506) 546-5243

L'énergie nucléaire n'est pas une nouveauté au Québec

par

F.H. KRENZ

Vers la fin de la deuxième guerre mondiale, de 1943 à 1945, des hommes de sciences canadiens auxquels se sont joints des collègues anglais et français ont travaillé sous le sceau du secret dans l'aile D de l'Université de Montréal. Leurs travaux, dirigés par le Conseil National de Recherches du Canada, étaient en liaison avec l'effort de guerre des Alliés.

Lorsque l'aviation américaine largua sur le Japon, deux bombes atomiques, l'une à Hiroshima le 6 août 1945 et l'autre à Nagasaki trois jours plus tard le monde entier fut frappé de stupeur et le Japon capitula.

Les recherches secrètes des hommes de science, à l'Université de Montréal et ailleurs, avaient atteint leur objectif militaire. Il ne restait plus qu'à développer l'énergie atomique à des fins pacifiques pour le bienfait de l'humanité.

Après la guerre de 1939-1945 le Canada put donc entrer de plain-pied dans l'âge nucléaire. Le 5 septembre 1945, divergeait à Chalk River, Ontario, le réacteur ZEEP conçu à l'Université de Montréal. Ce fut le premier réacteur nucléaire construit en dehors des Etats-Unis.

Le réacteur ZEEP, mis hors de service en 1970 fut la première étape du développement de la filière CANDU qui trente ans plus tard devait donner au Canada une place de choix dans le domaine électronucléaire.

L'expérience acquise grâce au ZEEP a permis de concevoir et de construire à Chalk River le réacteur de recherche NRX mis en service en 1947. Comme tous les réacteurs CANDU, le NRX emploie de l'uranium naturel comme combustible et de l'eau lourde comme caloporteur.

Durant les neuf premières années de son existence, le programme nucléaire canadien a été géré par le Conseil National de Recherches. Ce pendant, l'expansion considérable de ce programme a nécessité en 1952 la création de l'Énergie Atomique du Canada, Limitée. L'EACL est une société de la Couronne, dépendant du Gouvernement fédéral, dont les principales fonctions sont: la recherche nucléaire, la conception et le développement des centrales électronucléaires et la production de radioéléments pour fins médicales et industrielles.

Le NRU, deuxième grand réacteur de recherche de l'EACL fut mis en service à Chalk River en 1957. Chalk River ne tarda pas à se faire une réputation dans le monde entier pour la compétence de ses chercheurs et pour la qualité de ses travaux dans des domaines comme la physique, la chimie, la biologie, la métallurgie, l'électronique, le génie nucléaire et la radioprotection.

Aujourd'hui, Chalk River est le plus important centre d'études nucléaires du Canada. En plus de ses réacteurs de recherche munis de boucles d'essai il possède un accélérateur Tandem et de nombreux instruments de laboratoire. Nombreux sont les spécialistes et les visiteurs qui séjournent où s'arrêtent à Chalk River, en bordure de la rivière des Outaouais, à 200 km d'Ottawa.

Les dirigeants de l'EACL décidèrent en 1959 d'implanter dans l'Ouest un deuxième centre d'études nucléaires car Chalk River avait atteint le plafond optimal de son développement. C'est ainsi que l'Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell fut implanté à 104 km de Winnipeg en 1962.

Le réacteur WR-1 est le principal instrument de recherche de Whiteshell. Entré en service en 1965, il a permis d'étudier à fond le concept du caloportage par liquide organique. Aujourd'hui, le réacteur WR-1 sert à faire toute une gamme d'études fondamentales en chimie, en métallurgie et en biologie ainsi que des essais technologiques. Par ailleurs, l'Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell étudie de nouveaux concepts de combustibles, des systèmes améliorés pour stocker les déchets nucléaires et des applications spéciales pour les réacteurs nucléaires.

Peu après la formation de l'EACL, une division d'Eldorado Mining and Refining Limited qui s'occupait de la vente du radium et d'autres radioéléments fut rattachée à cette société de la Couronne en tant que Groupe des produits commerciaux. Ce groupe a fait oeuvre de pionnier lorsqu'il a mis sur le marché, en 1951, le premier appareil de cobalthérapie et il est toujours à l'avant-garde des innovations dans ce domaine.

Environ 90% des activités du Groupe des produits commerciaux touchent des exportations dont la moitié a pour destination les États-Unis. En plus des appareils de cobalthérapie, ce Groupe fournit des radioéléments pour usages médicaux et industriels, il conçoit et construit des irradiateurs industriels pour la radiostérilisation des fournitures médicales. Plus récemment, il a commencé à fabriquer des accélérateurs pour le traitement du cancer.

Vers le milieu des années 1950, les études technologiques effectuées à Chalk River en collaboration avec des ingénieurs, des commissions électriques et des grandes firmes d'ingénierie commencèrent à déboucher sur la possibilité de faire les plans de centrales nucléaires. En 1958, l'EACL forma à Toronto une Division chargée exclusivement de concevoir et de développer une grande centrale nucléaire du type CANDU. En 1959, le Gouvernement canadien autorisa la construction, en bordure du lac Huron, d'un grand prototype de 200,000 kilowatts appelé centrale nucléaire Douglas Point.

En 1964, le Groupe électronucléaire de l'EACL, agissant comme bureau d'ingénieurs-conseils, commença à faire les plans de la centrale Pickering pour la Commission électrique ontarienne. Cette centrale, achevée en 1973 comprend quatre réacteurs CANDU ayant achacun une puissance de 500,000 kilowatts. La remarquable performance de Pickering a démontré que les centrales CANDU pouvaient avantageusement remplacer les centrales thermiques employant des combustibles fossiles et elle a favorisé la construction d'autres centrales nucléaires en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

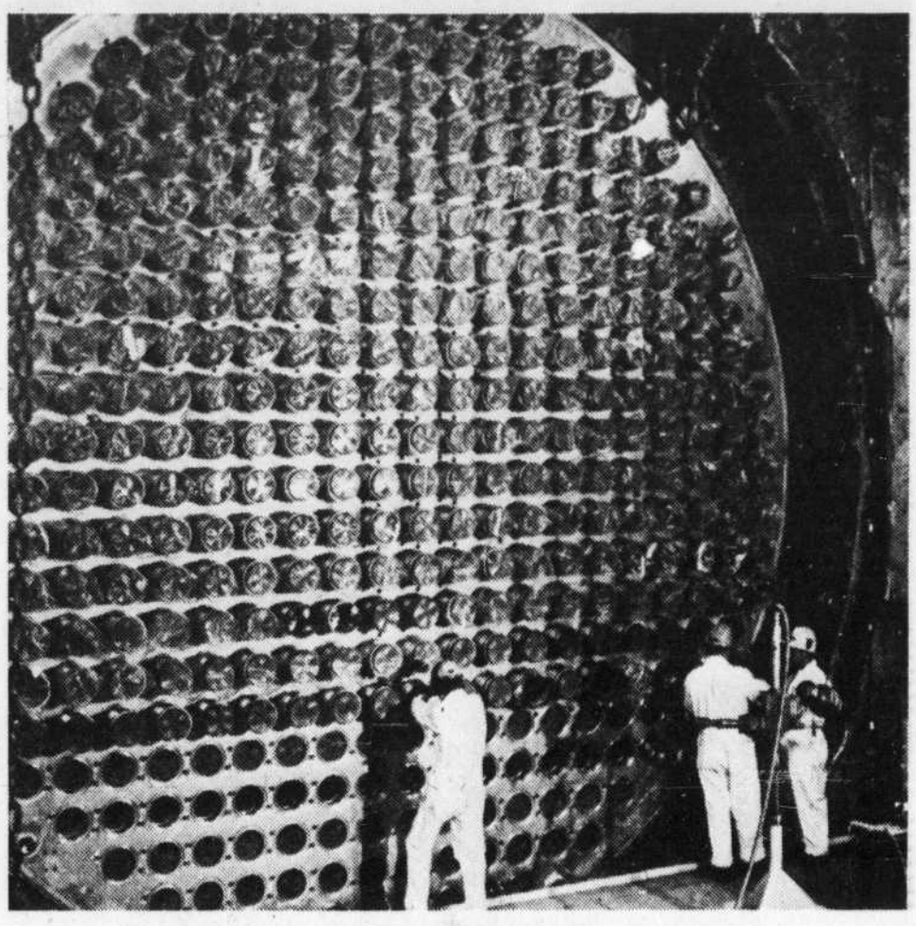
Le Groupe électronucléaire installé à Mississauga à l'Ouest de Toronto a ouvert des bureaux d'étude à Montréal en 1975 pour y faire les plans d'un type de réacteur CANDU de 600,000 kilowatts destiné à la Commission électrique du Québec, à celle du Nouveau-Brunswick et à d'autres fournisseurs d'électricité.

Bien que les principales installations de la filière CANDU aient été implantées en Ontario, l'Hydro-Québec s'intéresse depuis de nombreuses années aux centrales conçues par l'EACL. En 1966, en vertu d'une entente conclue avec la Province de Québec, l'EACL a entrepris, en collaboration avec l'Hydro-Québec, la construction d'une centrale nucléaire à Gentilly sur la rive Sud du St-Laurent. Cette centrale appelée Gentilly 1 est un prototype qui emploie de l'eau légère bouillante comme caloporteur. Ce type de caloporteur permet de supprimer les générateurs de vapeur que l'on emploie dans les autres centrales CANDU employant de l'eau lourde pressurisée comme caloporteur. La centrale Gentilly I appartient à l'EACL, mais elle est exploitée par l'Hydro-Québec.

En 1973, la construction de Gentilly 2 a commencé sur le même site que Gentilly I. La centrale Gentilly 2, qui est d'un type standard de 600 000 kilowatts conçu par le Groupe électronucléaire de l'EACL, est construite par l'Hydro-Québec. La centrale Lepreau de la Commission électrique du Nouveau-Brunswick ainsi que les deux centrales CANDU, construites l'une en Argentine et l'autre en Corée du Sud, sont du même type. Gentilly 2 devrait entrer en service en 1979.

Il faut environ 800 kilogrammes d'eau lourde pour 1,000 kilowatts de capacité installée dans une centrale CANDU. L'eau lourde employée dans les réacteurs n'a pas besoin d'être renouvelée et elle peut être transférée d'un réacteur à l'autre. L'EACL est devenue un grand producteur d'eau lourde au Canada. Elle exploite deux usines d'eau lourde en Nouvelle-Écosse, une à Glace Bay (400 t. par an) l'autre à Point Tupper (400 t. par an). Une troisième usine d'eau lourde, l'usine La Prade (800 t. par an), est construite par l'EACL près du site de Gentilly. Par suite de restrictions budgétaires, les travaux de construction de l'usine La Prade ont été prorogés et la mise en service de cette usine est maintenant prévue pour 1981.

Plusieurs emplacements susceptibles de contenir des dépôts uranifères font actuellement l'objet de prospections: Monts Otish, Baie James, Ungava et Johan-Beetz-Sept-Iles. La Province de Québec peut donc s'attendre à



avoir de l'uranium sur son territoire.

Les entreprises d'ingénierie du Québec ont joué un grand rôle dans le développement du programme électronucléaire canadien. A l'heure actuelle, un consortium de firmes montréalaises et de nombreux sous-traitants québécois participent à la construction de la centrale Gentilly 2. En mai 1976, le Département de génie nucléaire de l'École polytechnique a parrainé un colloque de deux jours sur les possibilités offertes aux fabricants québécois dans le domaine électronucléaire. Les nombreux spécialistes ayant participé à ce colloque ont pris connaissance des exigences sévères appliquées dans ce domaine en matière de spécifications et de contrôle de la qualité.

La filière électronucléaire CANDU dont l'origine remonte aux travaux effectués à l'université de Montréal à la fin de la deuxième guerre mondiale est aujourd'hui réputée dans le monde entier. Le potentiel de la filière CANDU a été reconnu dans la province où elle a pris naissance et la Commission électrique québécoise est en voie de devenir propriétaire-exploitant de centrales CANDU. Par ailleurs, la province de Québec aura sur son territoire l'usine La Prade qui produira de grandes quantités d'eau lourde, l'un des ingrédients majeurs des centrales CANDU. La prospection de l'uranium est prometteuse dans le Nord du Québec. L'implantation de centrales nucléaires dans cette province aura des effets bénéfiques pour les entreprises locales ayant la compétence voulue.

■ *M. F.H. Krenz est directeur des communications d la Commission de l'énergie atomique du Canada.*

Nouvelles applications de l'acier dans l'industrie minière

par

JEAN AUMONT

Tandis que sont élaborées de nouvelles applications de l'acier dans les mines, l'usage de ce métal sous diverses formes et dimensions fait, depuis bon nombre d'années, partie intégrante des exploitations minières, d'entretien et de développement.

Parmi les produits en acier, on trouve d'abord les clous pour les échafaudages souterrains et les galeries de circulation, alors que les méplats, les cornières, les tôles fortes et les tôles minces galvanisées servent à une multitude d'applications: tubes d'acier pour la manutention des résidus et des concentrés, ou pour l'amenée d'air comprimé et d'eau. A cette liste s'ajoutent le treillis soudé et le treillis à mailles de chaîne pour les cloisons de protection, et les éléments de broyage pour les broyeurs à boulets et à tiges. Les exigences courantes des produits en acier utilisés dans l'industrie minière nécessitent fréquemment de nouvelles normes de plus en plus rigoureuses. Pour sa part, la Stelco a grandement contribué au développement de ces produits en établissant une nouvelle norme pour le boulonnage à haute résistance et une variété de normes pour le boulonnage dans le roc.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, par exemple, l'usage de boulons à roc a donné naissance à une nouvelle ère de sécurité dans les mines. Le principe de base de cet élément d'assemblage est la réalisation d'un ancrage dans le roc par le maintien des tensions existantes, tout en empêchant la fuite de l'énergie latente et en limitant le déplacement des couches rocheuses. L'effet premier est de consolider ces couches rocheuses pour qu'elles forment une poutre stratifiée épaisse dont toutes les strates ne forment qu'un tout. Les boulons à roc sont de gros boulons en acier munis de coquilles d'expansion; ils s'insèrent dans des trous percés à l'avance.

Or, au cours des dernières années, l'industrie minière a trouvé de nombreuses autres applications à l'acier.

Les ingénieurs miniers ont accepté d'emblée l'acier tubulaire, principalement pour le remplacement du bois pour les cadres et guides de puits de mine: ce nouveau produit maintenant utilisé est le profil creux de construction (HSS), sous forme rectangulaire ou carrée.

L'emploi du profil tubulaire comme guides comporte bon nombre d'avantages. Ce produit présente une limite élastique élevée (limite minimale standard 50 kip/po2), sa forme lui confère une résistance élevée à la torsion et son procédé de fabrication lui assure une très grande rectitude et des tolérances très strictes de torsion. Disponible jusqu'à 50 pieds de long, il convient à tout espacement des traverses de cadre. De plus, ses parois lisses permettent à l'équipement de transport sur pneumatiques de se déplacer sur elles. Enfin, l'usage du profil creux comme guides et traverses apporte ordinairement une économie de poids comparativement à d'autres profils ou combinaisons bois-acier.

Dans un puits d'aération d'une profondeur de 2,300 pieds, le remplacement des guides et cadres en bois par des éléments en profil creux a amélioré la ventilation de 33%, résultat de la baisse de la résistance à la circulation de l'air. En effet, un essai effectué sur une superficie de 532 pi2 a démontré que le volume d'air est passé de 760,000 pi3/mn à 1,000,000 pi3/mn.

Les guides fabriqués en profils creux ne comportent ni écartements ni joints mal alignés; les bennes roulent donc plus en douceur. Contrairement aux guides classiques, les guides en acier ne nécessitent aucun arrosage et ne gauchissent ni ne gonflent pas. Ainsi, les temps d'arrêt pour l'entretien sont nettement réduits et il en résulte une amélioration du taux de production.

Par ailleurs, l'emploi des guides en acier dans les cages pour mineurs exige un certain coefficient de sécurité. Pour les mines canadiennes où l'on utilise des guides en profil creux, ce coefficient est prévu par l'emploi d'un montecharge à friction à câbles multiples. Advenant le bris de l'un des câbles, il en reste plusieurs autres pour soutenir la charge.

Le cloisonnement s'impose pour protéger les mineurs dans la galerie de circulation et la cage de transport contre les débris qui peuvent se détacher des murs ou tomber des bennes en mouvement. Dans la plupart des cas, ces cloisons sont posées sur toute la longueur du puits et on utilise, selon l'emplacement, des cloisons pleines ou ajourées.

L'évolution de ces cloisons débuta par le clouage de madriers sur des cadres en bois. Cette technique assurait une bonne protection mais suscita certains problème lors de l'inspection des murs. Pour permettre cette vérification, il fallait enlever puis remettre en place les madriers. C'est pourquoi l'on a mis au point une cloison ajourée pour faciliter l'inspection; d'ailleurs, l'emploi de cette nouvelle cloison est maintenant généralisé; elle peut être facilement fixée sur les cadres de puits en bois ou en acier.

A mesure que se sont améliorées les techniques de construction des puits ainsi que le cuvelage, les risques de détérioration des murs ont diminué et des cloisons solides servent maintenant dans un plus grand nombre d'applications.

Au milieu des années 1950, la Frost (Montréal) et la Sigma Mines Limited (Bourlamaque, Québec) ont mis au point un système de protection par cloisons qui prévoit l'emploi de treillis à mailles de chaîne: dès lors, ce type de cloison est d'emploi généralisé dans les mines québécoises et ontariennes.

Au début, l'emploi de cloisons ajourées couvrait toute la longueur du puits: maintenant, il se limite principalement à l'espace entre les stations de transfert (lieu de rencontre du puits et de la galerie d'avancement).

A titre d'exemple, dans un puits où les stations sont distantes de 150 à 200 pieds (élévation), on utilisera des cloisons ajourées tous les 125 à 175 pieds, et des cloisons pleines serviront pour la section adjacente à la station.

Il existe deux méthodes d'assemblage du treillis à mailles de chaîne:

● De courtes longueurs de treillis sont fixées aux éléments en bois du cadre. L'assemblage est réalisé d'une part par l'insertion d'une tige d'acier dans les maillons à l'extrémité du treillis (cette tige est normalement soudée par points au treillis) et d'autre part, par le calage de cette tige sur le boisage à l'aide d'un tire-fond à oeillet à filet oblique.

Le treillis est ensuite tendu jusqu'au cadre en bois suivant et on répète la même opération. Dans le cas de fixation sur des cadres en acier, la méthode est sensiblement la même. La tige d'acier est arrêtée au moyen d'une agrafe mise en place par un goujon ancré à l'aide d'un pistolet d'ancrage.

● Les feuilles de treillis à mailles de chaîne sont fixées à un cadre en cornières par le boulonnage sur la cornière d'une tige d'acier plate fixée à l'extrémité du treillis.

Un autre système prévoit l'emploi de tôles minces d'acier: utilisées principalement à proximité des stations de transfert, les cloisons en tôles minces répondent aux exigences des lois sur les mines de l'Ontario relatives aux cloisons fortes.

La tôle galvanisée est fixée au cadre en cornières par boulonnage ou par pointage. Si nécessaire, elle est raidie (de la même façon)que les conduits d'air chaud) en donnant des plis diagonaux au métal. Les panneaux sur cadre sont soudés ou boulonnés sur les cadres en aciers de sorte à assurer une protection continue.

Par ailleurs, au-dessus du sol, l'usage de l'acier devient de plus en plus marqué, notamment sous forme de revêtement en acier préfini. C'est l'utilisation d'une nouvelle technique, la tôle prépeinte en usine, offrant des finis, textures et coloris très variés et d'une résistance remarquable. L'acier préfini Stelcolour produit selon des normes rigoureuses est fort résistant aux diverses conditions atmosphériques et conserve durant des années son fini attrayant. Le projet de la mine Shebandowan de l'Inco, ainsi que celui de la mine Lockerby de la Falconbridge à Sudbury, en Ontario, constituent des exemples frappants de la construction de bâtiments miniers à la fois modernes et colorés.

Toujours dans cette industrie, on utilise maintenant de plus en plus une nuance d'acier qui n'exige ni peinture ni



traitement protecteur. Il s'agit de la nuance Stelcoloy de la Stelco. Avec le temps, l'acier Stelcoloy forme son propre enduit protecteur, d'où élimination de l'entretien. Le cycle naturel de mouillage et de séchage forme sur l'acier un mince film d'oxyde protecteur qui le protège de toute corrosion ultérieure. Un changement de couleur accompagne la transformation; d'abord, l'acier décalaminé expédié de l'usine prend rapidement une couleur orange vif, ensuite brun pâle, brun foncé et enfin gris-bleu foncé. Il ne requiert aucun entretien, et dans le cas d'une abrasion accidentelle, la couche protectrice de calamine est autoregénérescente.

Ainsi, de nouveaux types d'acier et procédés de finition créent de nouveaux produits et méthodes pour l'industrie minière.

■ *M. Jean Aumont est directeur des relations extérieures de la compagnie Stelco.*

Avantage no 3 des voyages d'affaires par

KLM

KLM FFF TRIPLE-F ÉCONOMIE

Le service spécial Triple F.

Voler en classe économique au tarif régulier avec KLM, c'est se réserver bien des privilèges, notamment profiter de tous les avantages de notre service Triple F—facile, fiable, fameux—dont:

- Comptoir spécial pour l'enregistrement aux aéroports
- Meilleure sélection de places à bord
- Manutention accélérée des bagages
- Empressement tout particulier du personnel KLM tant dans l'avion qu'au sol.

Le service Triple F de KLM n'est que l'une des qualités qui ont fait la réputation enviable de KLM parmi les hommes d'affaires du monde entier.

Et c'est l'une des nombreuses bonnes raisons de confier votre prochain voyage d'affaires européen à KLM. Voyez votre agent de voyages.

KLM, en collaboration avec CP Air.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE MÉTAUX REYNOLDS, LIMITÉE
CANADIAN REYNOLDS METALS COMPANY, LIMITED MONTREAL, QUE.

AVIS DE DIVIDENDE NO. 24

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de dix cents ($0.10) par action pour le trimestre terminé le 30 septembre 1976, a été déclaré à l'égard de chacune des actions privilégiées rachetables à rendement cumulatif de $0.40, d'une valeur au pair de $12.78 du capital-actions de la compagnie, payable le 1er octobre 1976 aux actionnaires inscrits à la clôture des guichets le 20 septembre 1976.

PAR ORDRE DU CONSEIL
Le Secrétaire,
J.P. Jennings

SALLE À MANGER
LES FILLES DU ROY

RESTAURANT
LES FILLES DU ROY

TOUTE LA SAVEUR
DU VIEUX MONTRÉAL

415, rue Bonsecours
849-3535

Repas du midi dans l'intimité d'autrefois
du lundi au vendredi.

Moi, j'ai fait le Cojo. Ça, ça compte.

Vous avez besoin de personnel cadre? On est fin prêt.

Quand on a fait le Cojo, on a une expérience unique à mettre au service des entreprises.

Administrateurs
Administrateurs sportifs
Directeurs sportifs
Gérants de sports
Administrateurs de loisirs
Agents de formation
Agents d'information
Agents de relations publiques
Analystes en méthodes et procédures
Chefs de bureau
Directeur de télécommunications
Directeur du personnel
Chefs du personnel
Professeurs
Traducteurs
Rédacteurs
Spécialistes en marketing
Avocats
Administrateurs en hôtellerie
Spécialistes en alimentation
Spécialistes en audio-visuel

Renseignements:
Le Comité de placement des employés du Cojo
Cojo 1976
155 est, rue Notre-Dame, suite 308
Montréal, Qué.
tél. (514) 286-3367

l'actualité économique

toronto

Baisse des cours

Légère baisse des cours, hier, à la clôture de la Bourse de Toronto. L'indice des industrielles a perdu .13 à 187.62; les métaux bruts, .76 à 86.89 et les pétroles de l'Ouest, .93 à 211.56. Les aurifères ont gagné 1.31 à 244.74.

Sur 597 actions observées hier, on signalait 138 gains, 206 reculs et 253 valeurs inchangées. Vendredi, on avait enregistré 154 gains, 187 reculs et 251 titres inchangés pour un total de 592 actions.

Le volume des transactions a atteint 1.30 million d'actions évaluées à $12.10 millions, au regard de 1.38 million et $14.52 millions vendredi.

Parmi les industrielles, Northern Telecom a perdu 1 7-8 à $35; Fields Stores Ltd., 7-8 à $8 1-2; Cominco, 5-8 à $38 1-2; Texaco Canada, 1-2 à $24 et CIL, 1-2 à $23.

General Motors était en hausse de 1 1-8 à $71 1-2; Calgary Power A, 1-2 à $31 3-4; Canadian Imperial Bank, 1-4 à $26 3-8; Bell Canada, 1-8 à $50 5-8, et Alcan, 1-8 à 26 1-4.

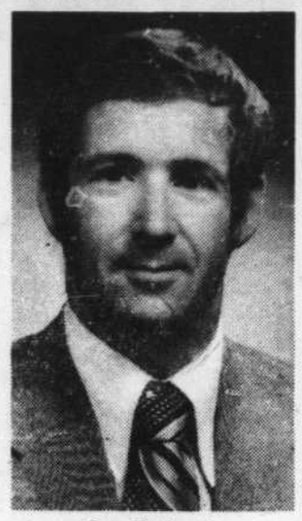
Denison Mines a perdu 1 1-8 à $63; United Siscoe, 1-2 à $5 3-4 et Kerr Addison A, 1-4 à $22 3-4. Craigmont Mines a gagné 3-8 à $6 1-2 et Camflo, 1-4 à $7 3-8.

Parmi les pétroles, Ocelot Industries a perdu 1-4 à $15 3-4; Canadian Homestead Oil, 1-4 à $55 3-4 et Ram Petroleums, 1-8 à $5 1-4. Amalgamated Bonanza Pete a gagné 1-8 à $6 3-8 et Voyager Petroleums, 1-8 à $14 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	7425	$6⅝	6½	6½	
Abitibi	7910	$12½	12⅛	12⅛	— ½
Acme Gas	10000	6	6	6	+ ½
Adanac M	1000	28	26	28	+ 7
Advocate	1200	305	300	300	
Afton Min	1000	$6¼	6¼	6¼	
Agnico E	600	355 -	355	355	+10
Agra Ind A	200	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ¼
Ahed M	1000	215	215	215	— 5
Albany	6500	32	32	32	+ 1
All East G	11850	$15⅛	14¾	15	
Alt Energy	3615	$12¼	12	12⅛	— ⅛
Alta Gas A	4012	$14⅛	14	14⅛	
Alta G E p	100	$21	21	21	— ½
Alta G F	300	$26¼	26¼	26¼	
Alcan	12014	$26⅜	26⅛	26¼	+ ⅛
Algo Cent	100	$12¼	12¼	12¼	
Algoma St	608	$23½	23½	23½	+ ¼
AStel p	1500	$25¾	25¾	25¾	
Algonq pr	1.1	5	5	5	— ¾
Ali Can B	600	240	235	240	
Allarco Dv	z1	$11⅜	11⅝	11⅝	
Alliance B	500	360	360	360	—15
Alminex	1060	$7⅛	7	7	
Alumin 4 pr	225	$12	12	12	— ¼
Al ynn 4½ p	z90	$34	34	34	
Alum 3rd p	100	$27¼	27¼	27¼	+ ⅛
Am Bonza	10120	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Am Eagle	2000	47	47	47	— 2
Ang CT 4½	z60	$22¾	22¾	22¾	
Ang C T 290	100	$29½	29½	29½	+ ⅛
Anthes C p	z10	$60	60	60	
Aquitaine	704	$16⅞	16¾	16⅞	
As Imera	3400	$9¼	9⅛	9¼	
Asbestos	700	$30½	30⅜	30½	
Asoc Porc	1000	48	48	48	— 1
Atco A	6700	$13¼	12¾	12¾	— ⅜
BC Sugar A	550	$22½	22½	22½	
BC Sugar P	110	$11¼	11¼	11¼	— ¼
BP Can	152	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Bad Boy	100	255	255	255	+ 5
Bank BC	305	$22	21¾	22	+ ½
Bk BCr	1761	175	160	165	+ 3
Bank Mtl	10713	$15⅞	15⅛	15¾	+ ⅛
Bank N S	1464	$43⅜	43	43⅛	— ⅛
Bankeno	500	148	148	148	
B Cdn Nat	225	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Baton B	z50	$8	8	8	
Becker B p	1000	$6	6	6	+ ¾
Belding A	100	$7	7	7	+ ½
Bell Canad	9064	$50⅛	50⅜	50⅛	+ ⅛
Bell A pr	100	$50⅜	50⅜	50⅜	— ⅜
Bell C pr	z50	$25½	25½	25½	
Bell D pr	600	$52	52	52	— ¼
Bell 2.28	1475	$27	27	27	
Bell Can W	15875	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Beth Cop A	610	$12⅝	12⅝	12⅝	
Bl Hawk	z600	21	21	21	
Blakwod A	550	430	405	410	—25
Block Bros	7725	450	445	445	— 5
Border C	3300	210	205	205	— 3
Bovis Cor	750	76	76	76	— 2
Bow Valy	1425	$22	21⅞	21⅞	— ⅛
Bow Vly pr	100	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅜
Bow-mp pr	440	$39	n 39	39	
Bralur Res	1779	299	295	295	
Bramalea	4639	$6	5⅝	6	+ ¼
Brtmeda	2000	115	115	115	
Brascan A	6885	$10¾	10⅜	10⅜	— ¼
Brascan B	220	$10⅜	10⅜	10⅜	
Brscn 8½ p	500	$24⅛	24⅛	24⅛	— ⅞
Br7nda M	5000	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Brhg Tank	100	400	400	400	
Brdg Tnk p	z50	$40¾	40¾	40¾	
Bridger	5138	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Bright A	550	$8⅛	8	8⅛	+ ¼
BCFP	1100	$23⅜	23½	23½	— ⅛
BCFP pr	100	$32¾	32¾	32¾	
BC Phone	850	$12 V	11¾	12¾	— ¼
BCPh 4⅜ p	z10	$43¾	43⅞	43¾	
BCPh 4½ p	z14	$45¾	45¾	45¾	
BCPh 1956	z10	$48¼	48¼	48¼	
BCPh 4.84	z20	$12¾	12¾	12¾	
BCP7.04 p	300	$19¼	19¼	19¼	
BCP 10.16 p	420	$26½	26½	26½	
Bruck A	440	$5⅛	5	5⅛	
Brunswk	400	$5½	5½	4½	— ⅛
Budd Auto	600	$5½	5⅜	5½	
Budd A w	400	167	165	165	
Bur is Fds	z7	$10	10	10	
CC Yachts	700	375	360	360	+10
Cad Frv	1241	$10⅛	10⅛	10⅛	
Cal Pow A	4670	$31¾	31⅜	31¾	+ ½
C TIP 9.80	315	$101¼	101	101¼	+ ¼
Calmor IB	1000	55	55	55	+ 3
Calvrt Dle	350	230	230	230	
Calvert	z110	14	14	14	
Cam Mine	3000	33½	33	33½	+ ½
CamP'o	2970	$7½	7⅜	7⅜	+ ¼
Camp RL	302	$19⅛	19⅛	19⅛	— ⅛
Campau A	1020	430	430	430	
Can Cem A	1125	$9½	9¼	9½	+ ¼
CCeCp	z39	$14⅜	14⅛	14⅛	
CDC pr B	395	$99¼	99¼	99¼	+ ¼
Can Malt A	200	$19¼	19¼	19¼	— ¾
C Nor West	701	$8½	8½	8½	— ⅛
Can Perm	1585	$15¾	15¾	15¾	— ⅛
CS Pete	6700	273	266	270	
C Trust 7¼	125	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅜
Cdn Arrow	z250	9	9	9	
C Cablesy	240	$17¾	17¾	17¾	
C Cable w	214	205	205	205	— 5
Cdn Cel	160	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
C Curtis	z300	48	48	48	
C Ex Gas	19050	450	440	450	
C Found	z10	350	350	350	
CGE	110	$23½	23½	23½	— ¼
CG Invest	z40	$19	19	19	
C Hidrogas	3700	98	98	98	— 7
C Homestd	2200	$6	5¾	5¾	— ¼
C Hydro	100	$7	7	7	+ ½
C I Bk Com	20954	$26⅜	26	26⅜	+ ¼
CIL	1357	$23	23	23	— ½
C I Powr A	950	$15	14¾	14⅞	— ⅛
C Manoir A	1500	465	455	465	
C Marconi	700	460	450	450	—20
CNat R	560	450	440	440	—10
C Ochental	100	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅛
CP Inb7	800	$21⅛	21	21⅛	— ⅛
CP Inve pr	650	$42	41¾	42	
CP Ltd	8284	$17⅞	17¾	17¾	— ⅛
CPL A p	400	$8¾	8¾	8¾	
C Reseove	2900	365	355	355	— 5
Cdn Sup O	361	$42¼	42¼	42¼	— ¼
Cdn Tire A	1625	$40	39½	39½	— ⅜
C Utilties	100	$11⅞	11⅞	11⅞	
C Util 5 pr	z5	$50¼	5B¼	50¼	
CUtil 6 pr	z20	$60	60	60	
CU 10¼	1190	$27	27	27	+ ⅛
C Util w	6100	400	385	395	— 5
C Vickers	3000	$21⅜	21¼	21¼	— ¼
Candel Oil	211	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅜
C Inron	550	$23⅞	23¾	23⅞	
Capit Div	z50	24	24	24	
Cara	700	$6¼	6¼	6¼	
Caol OK	3100	299	295	297	— 2
Carl A p	125	$21	21	21	
Carl B p	z20	$25⅜	25⅜	25⅜	
Carma A	900	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Cassiar	1090	$5⅝	5½	5½	— ⅛
Casidy A p	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
Celanese	683	400	400	400	— 5
Celan 175 p	126	$16⅛	16⅛	16⅛	
Ctl Est A	z25	$12	12	12	
Centurion	100	$5½	5½	5½	
Charter Ol	200	325	325	325	
Chib Kay	1000	12	12	12	
Chieftan D	3950	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
Chromaco	210	225	225	225	
Chrysler	3714	$20¾	20⅜	20⅜	
Clægorne	100	200	200	200	
Coch Will	2000	26	26	26	+ 1
Coin Lake	1000	9	9	9	— 1
Coles Book	300	$9¼	9¼	9¼	& ⅛
Co—inco	1650	$39¼	38½	38½	— ⅝
Cominco A	100	$27⅛	27⅛	27⅛	+ ⅛
C Holiday I	300	350	345	345	—20
C Hlns A p	100	$20	20	20	
Conduit A	200	315	315	315	
Con Bath A	1762	$35¾	35½	35¾	
Con Bldg	800	265	265	265	
Con Fardy	750	370	370	370	
C Durham	1900	61	50	61	
C Marben	4400	111	108	111	— 1
C Morisn	100	170	170	170	+ 5
C Rexspar	1034	105	105	105	— 3
Con Textle	700	235	225	235	+30
Con Distrb	1320	395	390	395	
Cons Gas	1391	$13⅛	13	13	
Cooper C	600	475	465	465	.10
Cop Fields	1000	118	115	115	— 3
Corby B	z10	$16½	16½	16½	
Cornat Ind	5022	$5	490	495	— 5
Coseka R	4500	365	360	360	
Costain R	200	$9	9	9	
Craigmt	10650	$6½	6¼	6½	+ ⅜
Crain R L	207	$9⅝	9⅝	9⅝	
C Zelrba A	100	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅛
Coow Nest	z50	$37½	37½	37½	
Cr ish Intl	1000	$8½	8½	8½	— ¼
Cuvier M	5000	84	80	83	+ 2
Cyprus	3875	$10⅜	10¼	10¼	— ¼
DRG Ltd A	400	$5	5	5	+10
Dalmy A	300	$10¼	10	1-	— ⅛
Daon Dev	1200	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
Daon A	7500	$6⅜	6½	6½	+ ⅛
D Aragon	1500	13½	13½	13½	
Decca R	5000	$8	7⅞	7⅞	
D Eldona	14500	52	49	51	+ 4
Deltan Ltd	100	$5¼	5¼	5¼	— ¼
Denison	2317	$64½	63	63	—1½
Dicknsn	200	310	310	310	— 5
Digtech	1000	40	40	40	
Discovry	z300	38	37	37	
Doman I	1160	475	460	475	+15
Dome	1203	537	37	37	+ ⅛
Dome Pete	4266	$35½	35	35	— ¼
D Bridge	z50	$38⅝	38⅝	38⅝	
D Citrs A	100	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Dofasco A	2995	$28¼	28	28	
D Scotish p	250	$24¾	24¾	24¾	— ¼
Dom Store	z100	$15⅜	15⅜	15⅜	
D Textie A	1325	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
Do ftar	4457	$21⅞	21¾	21¾	— ¼
Doslee M	500	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Du Pont	391	$14¾	14½	14½	
Dyle Ltd	200	$6½	6½	6½	— ¼
Dyd7x L A	501	$6⅜	6⅜	6⅜	
E-L Fin w	500	85	85	85	
East Sul A	860	142	141	141	— 3
Ego Mines	3000	58	56	56	— 3
El7ctro A	1000	405	400	405	— 5
Elks Stors	1100	$9	8¾	9	+ ¼
Exquisite	600	255	255	255	— 5
Extndcar	700	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Extd wt	1400	210	210	210	+ 5
Falcon C	500	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
Falcon	432	$41½	41	41	
Fr & Mer p	750	$10½	10½	10½	
Fed Ind A	1200	$5⅛	5	5	
Fields S	725	$9	8½	8½	— ⅞
F City Fin	200	$11	11	11	
F Mar	22500	50	50	50	
Foodcrp Lt	112	305	305	305	— 5
Ford Cnda	z25	$84½	84½	84½	
G&H Steel	100	485	485	485	
GSW C pr	z10	$90	90	90	
Gen Baker	100	430	430	r30	— 5
G Distrb A	300	$8¼	8¼	8¼	— ¼
GMC	2650	$71½	70	71½	+1½
Genstar L	2400	$23	22¾	22¾	— ⅛
Gnstar L w	250	$8⅛	8⅛	8⅛	
Gerin Ist p	200	$7¼	7¼	7¼	
Gnt Masct	9695	125	118	121	+ 1
Gibraltar	10400	$6¾	6⅝	6⅝	— ⅛
Glendale	200	126	126	126	— 9
Goldund M	1500	29	28	28	
Goldray	500	50	50	50	
Goodyear	z50	$12¼	12¼	12¼	
Granduc	2480	110	105	105	— 1
GL Paper	481	$30⅛	30⅛	30⅛	— ½
GL Pap w	200	$6¾	6¾	6¾	— ¼
GN Fin	320	130	130	130	
Gt W Life	200	$51	51	51	+ ¼
Gt West S	300	375	375	375	+ 5
Greyhnd	400	$18	18	18	
Guar Trst	z39	$5⅜	5⅜	5⅜	
G th Can	801	$26⅜	26¼	26¼	— ¼
Gudfstrm	15500	100	97	99	+ 1
Halifax D	1000	220	220	220	+ 5
Hambro C	422	315	315	315	
H Group A	200	400	400	400	
Hard Crp A	2100	$5⅜	5⅛	5⅜	+ ⅛
Hard Crp C	400	470	470	470	+30
Harlequin	550	$9	8⅞	9	+ ⅛

NOMINATION À LA BANQUE DU CANADA



Luc Pelland

M. Gerald K. Bouey, Gouverneur de la Banque du Canada, annonce la nomination de M. Luc Pelland au poste de chef adjoint au bureau montréalais du Département des valeurs. Entré au service de la Banque en 1968, M. Pelland occupait depuis 1973 le poste de préposé aux valeurs au bureau de Montréal.

Hawg5rN	1400	$5⅜	5½	5⅜	
Hawker pr	z40	$57	57	57	
Holinger A	z90	$34⅞	34⅞	34⅞	
Homco A	2600	125	116	125	+ 5
Home A	1227	$26⅞	26¾	26⅞	
Home B	325	$22½	22½	22½	— ¼
Huh Bay A	2943	$19½	19⅜	19½	— ⅛
H Bay Co	4010	$17⅜	17¼	17⅜	
HB Oil Gas	1274	$33	32¾	33	— ½
HB Oil G pr	100	$35	35	35	— 1
Hu-Pam	z100	13	13	13	
Husky Oil	2300	$16¾	16⅝	16¾	— ¼
Husky B pr	166	$32½	32½	32½	
Husky E w	120	425	425	425	
IAC	550	$17⅛	17	17⅛	
IU Intl	4011	$12¼	12	12¼	
IWC Com	600	205	200	205	+ 5
Imasco A	530	$24¼	24¼	24¼	— ¼
Imp Gen	2000	305	300	305	+29
Imp Life	300	$70	70	70	
Imp Oil A	14190	$21⅜	21⅛	21⅛	— ⅛
INCO A	6665	$33⅞	33⅝	33⅞	+ ¼
Indal	100	$14½	14½	14½	— ¼
Indusmin	200	$11	11	12	
Ind Adh7s	550	$21¼	21¼	21¼	
Inland Gas	700	$10	9⅞	9⅞	
Inind G 10p	100	$26¾	26¾	26¾	— ¼
Inter-City	17125	$5½	5⅜	5½	
Inter C B w	600	291	291	291	+ 1
Intrmetco	300	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
IBM	276	$278½	277	278	+ ½
Int Mogul	3468	305	290	300	+10
I Mogul A	400	$10¾	10⅝	10⅝	+ ⅛
Int Obaska	10000	11½	11	11	— ½
Interpool	1175	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Int Pipe A	2250	$15¾	15½	15½	— ¼
Int Pipe w	5510	15	13½	13½	—2½
Ipsco	549	$12	12	12	— ¼
Inv Grp A	z15	$6⅞	6⅞	6⅞	
Inv Grp 5 p	700	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅛
Iron Bay T	100	$5¼	5¼	5¼	— ¼
Irwin T A	200	233	233	233	+ 6
Jannock	4275	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Jannock A	z62	$11⅜	11⅜	11⅜	
Jannock B	z27	$12	12	12	
Jannock D	1100	$7	6⅞	7	
Kaiser Re	4150	$14	13⅞	14	
Kaiser wt	200	$11	11	11	— ⅛
Kam Kotia	500	53	53	53	+ 1
Kaps Tran	1200	79	75	79	+ 5
Keen Ind	500	160	160	160	+ 9
Keeprite B	5405	$10	10	10	+ ¼
K Snting	400	$14	14	14	
Kerr A A	4883	$12¼	12	12	— ¼
Koffi7r T	6400	480	475	480	
Labatt A	1172	$17½	17⅜	17½	
Lab Min	106	$32	32	32	—1¾
Lacana	724	310	310	310	—10
LOnt Cem	100	370	370	370	
L Shore	z16	180	180	180	
Lambd M	1000	140	140	140	+10
Laurasia	7000	33	32	32	— 1
Leigh Inst	z50	176	176	176	
Liberian	z37	$14¼	14¼	14¼	
LL Lac	1525	145	145	145	— 1
Livingsto	112	$13	13	13	+ ¼
Living w	399	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Lob Co A	938	380	380	380	
Lob Co B	325	385	380	380	
Lob Co pr	z95	$22½	22½	22½	
Lob Ltd Ap	z111	$13⅜	13½	13½	
Lob Ltd Bp	300	$14¾	14⅜	14½	— ¼
Lochiel	500	112	112	112	— 5
Logistec A	100	210	210	210	
Lytton M	18-0	32	32	32	— 3
MEPC w	z600	4	4	4	
MICC	1000	$9⅜	9½	9½	— ⅛
MICC A	200	$25¼	25¼	25¼	— ¼
MLW Wor	104	$9¼	9¼	9¼	— ¼
MB Ltd	1493	$23¼	23	23¼	
Madeline	325	255	255	255	
Magnetcs	500	73	73	73	— 1
Majstc Wil	1700	205	190	190	—20
Major H D	100	$5	5	5	
Man Bar	4420	72	72	72	+ 1
Maplex M	500	315	315	315	— 5
Mrtme El A	100	$8¼	8¼	8¼	— ¼
Maritime	670	$18½	08⅜	18⅜	— ¼
Mar T 940	15000	$10⅜	10⅜	10⅜	
Markel F	400	410	410	410	
Martin	1000	9	9	9	+ ½
Mass Fer	14430	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ¼
Mas F B	450	$25¾	25½	25¾	+ ¼
Matgmi A	20000	$18½	18½	18½	
Mc Adam	500	38	38	38	
Mc Intyre	126	$32½	32½	32½	+ ¼
McLaghln	300	$7	7	7	
Melcor	2100	420	410	420	
Mercantil	400	$17	17	17	— ⅛
Merland E	3100	280	275	278	— 7
Meta Uran	z500	4½	4½	4½	
Met Stor A	200	$12	12	12	— ½
Met Trstr	1479	91	91	91	+ 7
Mindamr	1000	17	17	17	+ 2
Molson A	1000	$17⅛	17⅛	17⅛	
Monarc W	2245	50	50	50	— 5
Moneta P	900	55	55	55	— 1
Mtl Trust	z50	$10⅛	10⅛	10⅛	
Moore	3618	$35⅛	34¾	35	
Mt Wright	800	20	20	20	
Multi-Mi	24263	14	12	12	— 1
Murphy	1500	$5¼	5¼	5¼	
N B Cook	1100	90	90	90	+ 5
NBU Mine	5600	230	230	230	
NaChrs I	3100	$5½	5⅜	5⅜	
Nat Pete	700	29	29	29	— 1
Neonex	4031	170	170	170	
Ne p Ath	2000	5	5	5	
NB Tel	300	$17	17-	17	— ¼
N Dimens	5400	42	42	42	+ 2
N Provid D	1900	13½	13½	13½	—2½
N Que Ragl	800	215	215	215	
N York Oil	1500	55	55	55	
Newconx	100	375	375	375	
Nfld LP A	235	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅜
Nfld Tel	700	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Nick Rim	2000	13	13	13	
Noble M	20000	38	36	38	+ ½
Noranda A	2815	$37½	37¼	37½	
Norbaska	600	18	18	18	
Norcen	5479	$12½	12⅛	12⅜	+ ⅛
Norcen B	200	$22⅛	22⅛	22⅛	+ ¼
Norcn 150	1250	$21¼	21	21¼	— ⅛
Norcen w	1050	155	151	155	
Nordair L	500	185	185	185	
NC Oils	4600	$8	7⅞	8	
Nor Tel	10034	$36½	35	35	—1⅞
N Tecm B w	7365	$16	14¼	14½	—1½
Northgat	2600	395	385	390	+10
Nowsco W	400	$19½	19	19½	+ ¾
Nu-Wst A	500	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Nudlama	1000	19	19	19	
Numac	2500	$9¾	9⅝	9¾	
OPI Ltd	1600	400	385	390	—10
OSF Ind	550	320	315	320	
Oakwood P	500	145	145	145	
Obrien	33000	107	104	106	+ 3
Ocelot Ind	1300	$16	15½	15¾	— ¼
Okanagan	z50	$5⅛	5⅛	5⅛	
Ontario Tr	2500	$10¾	10⅜	10¾	+ ¼
Orchan A	5000	290	290	290	— 5
Orlando	700	$12⅜	12¼	12¼	— ⅛
Oshawa A	825	390	380	380	— 5
Osisko	3100	16½	16	16	
Oxford A	300	$11¼	11¼	11¼	— ⅛
Pac Coper	2900	125	125	125	+ 5
Pac Nth G	200	350	350	350	
Pac Pete	1105	$26¼	26⅛	26⅛	— ⅛
Page Pet	700	200	200	200	—10
Paloma P	z69	190	190	190	
Pan Centr	z6	100	100	100	
PanCan P	350	$23½	23½	23½	+ ⅛
Patino N V	315	$16¼	16	16¼	— 1
Paulin A	500	320	320	320	
Pe Ben O	1800	294	281	294	— 5
Peerless	3000	350	350	350	+20
Penningtn	200	$8¼	8¼	8¼	— ¼
P Jewl A	2300	$5	5	5	
Petrofina	353	$16⅜	16½	16¼	— ½
Petrol	1500	165	165	165	
Peyto Oils	1000	485	485	485	
Pick Crow	2000	13	13	13	+ 2
Pine Point	285	$29	28⅜	29	+ ⅛
Placer	3500	$22¾	22⅜	22¾	— ¼
Plysr 840	1865	$24½	24½	24½	+ ⅛
Pop Shops	3530	$5⅞	5¾	5⅞	
Pow Corp A	1900	$8⅝	8½	8⅝	+ X
Pow C 5	200	$8½	8½	8½	+ ¼
Pre Cable	560	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
Preston	2265	$15⅞	15¾	15¾	— ⅛
Price Co	536	$14½	14½	14½	
Prov B Can	200	$13	13	13	— ¼
Qasar Pet	3900	$6¼	6	6⅛	— ⅛
Que Man	15000	14	14	14	
Q Mattgmi	z250	17	17	17	
Que Sturg	2012	50	50	50	— 1

GERLEB INC.



JEAN-PAUL SAINT-DENIS

Monsieur Gérard Lebeau, président du conseil d'administration de Gerleb Inc., exploitant G. Lebeau Ltée et *Monsieur Muffler*, est heureux d'annoncer la nomination de M. Jean-Paul St-Denis, au titre de président directeur général de *Monsieur Muffler*

Depuis 1960, M. St-Denis occupait tour à tour les postes de comptable, contrôleur et vice-président de cette entreprise de chez nous.

Que Tel 7¾	100	$16¼	16¼	16¼	
Ram	1900	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Ranger	1430	$14½	14⅜	14⅜	
Rank Org	800	239	230	230	—10
Realty A	2000	281	280	280	— 1
Realty C w	2000	55	55	55	
Redpath A	100	$25½	25½	25½	
Redstone	3200	41	41	41	— 1
Reed Pap A	525	$11⅛	11